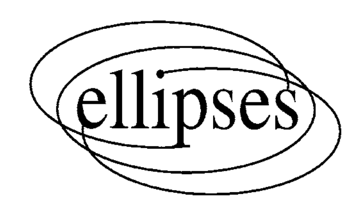
Carrefours

Les Dossiers

collection dirigée par Gabriel Wackermann

Mondes insulaires
Géopolitique, économie et développement durable

Sous la direction de
Olivier DEHOORNE et Pascal SAFFACHE



Dans la collection *Carrefours*

- *Le monde polaire. Mutations et transitions*, coord. par M.-F. André
- *Le commerce international*, par M. Battiau
- *Le Royaume-Uni ou l'exception britannique*, par Cl. Chaline et D. Papin
- *Grandes et très grandes villes en Amérique du Nord*, par J. Chevalier
- *Migrations en Méditerranée*, par G. Claude
- *Espaces et sociétés slaves*, par M. Deshaies
- *Internet*, géographie d'un réseau, par G. Dupuy
- *Les pays secs. Environnement et développement*, par M. Mainguet
- *Les enjeux atlantiques*, par J. Marcadon
- *Le tourisme en France. Enjeux et aménagement*, par P. Merlin
- *L'eau dans le Monde arabe*, par G. Mutin
- *Géopolitique du Monde arabe*, 2e édition par G. Mutin
- *L'aménagement du territoire en Europe occidentale*, par H. Nonn
- *Aires culturelles et civilisations traditionnelles*, par J.-R. Trochet
- *Les métropoles des « Sud »*, par J.-F. Troin
- *Les frontières dans un monde en mouvement*, 2e édition par G. Wackermann

Les Dossiers

- *Géographie militaire*, par Ph. Boulanger
- *La forêt. Ressource et patrimoine*, sous la direction de M. Galochet
- *Le nettoyage ethnique. Terreur et peuplement*, par S. Rosière
- *Population et développement en Inde*, sous la direction de M.-C. Saglio-Yatzimirsky
- *Géographie des risques dans le monde*, 2e édition sous la direction de G. Wackermann
- *La logistique mondiale. Transport et communication*, sous la direction de G. Wackermann
- *Montagnes et civilisations montagnardes*, sous la direction de G. Wackermann
- *Ville et environnement*, sous la direction de G. Wackermann

ISBN 978-2-7298-3684-9



www.editions-ellipses.fr

Ont participé à cet ouvrage

Nicolas BERNARD : Maître de conférences, département de géographie, Université de Bretagne Occidentale, Laboratoire Géomer-Brest (LETG) – UMR CNRS 6554, Groupe d'Étude des Littoraux d'Amérique Latine (GELAL).

Nathalie BERNARDIE-TAHIR : Maître de conférences, Université de Limoges, Laboratoire ADES-DYMSET, Bordeaux III.

Erwan BRETON : Docteur en géographie, Professeur d'Aménagement-Paysage, TECOMAH, Chambre de commerce et d'industrie de Paris.

Virginie CAZES-DUVAT : Professeur des universités, Université de La Rochelle, Laboratoire ADES-DYMSET, Bordeaux III.

Gilbert DAVID : Géographe de la mer et des îles, Unité S 140 « Expertise et SPAtialisation des Connaissances en Environnement » (ESPACE), Institut de recherche pour le développement, La Réunion

Olivier DEHOORNE : Maître de conférences, département de géographie-aménagement, Université des Antilles et de la Guyane.

Michel DESSE : Professeur des universités, Université de Poitiers, UMR CNRS 6588 (Migrations Internationales, Territorialités et Identités), associé à Géode Caraïbe.

Anne-Marie d'HAUTESERRE : Docteur ès Lettres, Tourism Program Coordinator, Département de Géographie, University of Waikato, Hamilton, Nouvelle-Zélande.

Émilie MIRAULT : Doctorante, Université de la Réunion.

Jean-Valéry MARC : Doctorant, Université des Antilles et de la Guyane.

Didier MOULLET : Doctorant, Université des Antilles et de la Guyane.

Yohan PÉLIS : Doctorant, Université des Antilles et de la Guyane.

Pascal SAFFACHE : Maître de conférences, département de géographie-aménagement, Université des Antilles et de la Guyane.

Anne-Laure TRANSLER : Doctorante, Université des Antilles et de la Guyane.

Introduction générale

Entre richesse et fragilité, les ressources des îles tropicales en question

Ce n'est qu'à partir du XIX[e] siècle que la notion de ressource fut définie comme désignant « *les données naturelles que la population d'un pays peut exploiter ou mettre en valeur, notamment l'eau, les sols et les richesses du sous-sol* ». Auparavant, il ne s'agissait que de l'ensemble des éléments susceptibles « *d'améliorer une situation dangereuse* » (XVI[e] siècle), puis « *des moyens d'existence d'un individu ou d'une famille* » (XVII[e] siècle) (Lacoste, 2003, p. 333). Le Petit Larousse définit d'ailleurs la ressource comme « *l'ensemble des potentialités qu'offre le milieu physique, notamment dans les domaines énergétiques, miniers ou forestiers* ».

Bien que les ressources naturelles soient souvent employées comme synonyme de matières premières, il convient de distinguer les deux expressions. En effet, les ressources naturelles se définissent à partir de la transformation de la matière qui compose le milieu biophysique. L'action de l'homme sur la matière donne naissance à la ressource ; une ressource dont la valeur est jaugée en fonction des usages qu'elle autorise, de la valeur accordée aux consommations, en tenant compte des stocks disponibles et donc des volumes de production ; c'est donc « le produit d'une relation ». Comme le souligne Raffestin (1980), « *il n'y a pas de ressources naturelles […]. C'est une conception historique de la relation à la matière qui fonde la nature sociopolitique et socio-économique des ressources* ». Néanmoins, si la ressource naturelle peut être qualifiée d'inventée, dans le sens où elle est le « *résultat du traitement particulier qui consiste à lui trouver une place dans un ensemble d'actions finalisées* », « *en tant que réalité entrant dans un processus de production et incorporé dans le monde final de la production* », (Lévy et Lussault, 2003, p. 798), elle n'en repose pas moins sur des données issues du monde biophysique.

Les ressources sont alors entendues comme synonymes de richesses, à partir desquelles il convient de distinguer : 1/ les richesses naturelles issues de

l’océan, du sol ou du sous-sol ; 2/ les richesses artificielles ou transformées ; 3/ les richesses stratégiques. « *Les richesses sont nombreuses et elles se sont multipliées à mesure que les technologies ont évolué* » et naturellement, leur contrôle est « *une motivation aussi ancienne qu’importante pour les acteurs luttant pour le contrôle de l’espace* » (Rosière, 2003). Richesse et ressources naturelles font parties du capital naturel. Sont distinguées les ressources de stock, dites épuisables, des ressources de flux ou renouvelables. La matière naturelle disponible est mesurée à travers le prisme économique. Tous les éléments qui composent la biosphère (l’eau, les minéraux, les plantes, les animaux) sont systématiquement supputés en tant que simple ressource, en fonction des valeurs marchandes du moment. Poussée à l’extrême, cette conception utilitariste revient à estimer la valeur de la bouse de lama utilisée par le paysan des Andes comme combustible ; cette dernière devenant alors une « ressource énergétique ». Il conviendra de s’interroger sur les limites intrinsèques de l’exploitation de la matière : peut-on chiffrer la valeur de l’ombre du grand arbre à palabre au cœur de la vie sociale d’un village d’Afrique noire ?

Les objets qui composent le milieu naturel ont aussi bien d’autres fonctions qui vont de l’indispensable régulation écologique, au simple bien-être des hommes et ne peuvent être réduits à de simples valeurs marchandes. Cette réalité est d’autant plus significative dans les espaces insulaires, où les regards portés sur la valeur des objets qui composent les ressources ne sont pas univoques : le sens que les sociétés locales donnent aux ressources naturelles est souvent en décalage avec les finalités économiques qui motivent les protagonistes exogènes (comme les investisseurs et les consommateurs dans le domaine touristique). Les usages, les rythmes de consommation, les conceptions de la gestion des ressources diffèrent, voire se contredisent ; c’est là un des points de départ de situations antagonistes autour des usages – et donc de l’indispensable contrôle – des ressources naturelles qui engendrent des conflits d’intérêts.

Or, aujourd’hui, gérer les ressources s’avère fondamental car ces dernières s’épuisent. En ce sens, les îles intertropicales sont d’excellents laboratoires qui permettent d’apprécier les mécanismes de dégradation en cours et d’étudier les processus complexes, plus ou moins avancés, qui concernent toute la planète.

I. Richesse et vulnérabilité des ressources des îles intertropicales

Trop souvent considérées comme des entités uniformes, les îles recouvrent des réalités diverses. Les espaces insulaires intertropicaux peuvent être

classés selon deux principaux types : les îles montagneuses et les îles plates. Les premières, appelées aussi « îles hautes », sont d'origine volcanique et présentent des cordons sédimentaires volcanoclastiques qui plongent en mer de façon accore. À l'inverse, les îles plates, d'origine calcaire, sont circonscrites en mer par des récifs barrières ou frangeants qui délimitent des lagons, et côté terre par des anses sablonneuses de nature bioclastique. En réalité, la typologie insulaire intertropicale est plus complexe, mais l'objectif ici n'étant pas de bâtir un modèle, il importe de prendre conscience de la singularité et de la diversité des richesses insulaires et plus généralement des pressions que subissent ces milieux, particulièrement dans la perspective des futurs bouleversements climatiques.

Pour prendre la mesure des enjeux insulaires, il convient de se rappeler que les îles sont des territoires délimités, sur lesquels les facteurs physiques (géomorphologiques, hydrodynamiques, etc.) sont surexprimés. Elles constituent donc d'excellents champs d'études pour apprécier l'évolution des écosystèmes sur de courtes périodes. D'après le professeur Le Guyader (2007, p. 28) « *les îles sont […] des écosystèmes instables, en évolution permanente, qui constituent de véritables machines à éliminer les espèces […]. En intervenant sur les îles l'homme a accéléré le processus […]* ». S'il est vrai que ces caractéristiques s'appliquent à tous les espaces insulaires, les îles intertropicales, bordées d'écosystèmes qui comptent parmi les plus riches du monde (les mangroves et les platures coralliennes), semblent beaucoup plus vulnérables.

Les mangroves se localisent prioritairement dans la zone intertropicale où elles colonisent les littoraux vaseux intertidaux. Ces formations forestières côtières se répartissent entre les rivages américains (37 % de la mangrove mondiale), asiatiques (36 %), africains (18 %) et océaniens (9 %). Au total, une soixantaine d'espèces de palétuviers identifiés s'étendrait sur 100 000 km^2 environ et 30 % couvriraient les marges insulaires (Clark, 1977 ; Blasco, 1991). Les mangroves servent de nurseries à la faune ichtyologique, d'aire de repos à l'avifaune, et sous-tendent aussi la subsistance de nombreuses communautés villageoises. Par exemple, y sont prélevés du poisson et des huîtres pour la consommation humaine, alors que les troncs de palétuviers servent à la fabrication d'échafaudages, de piquets de clôtures, de nasses, tandis que les vertus médicinales des feuilles sont employées à la fabrication de remèdes contre les allergies, les arthrites ou les ulcères (Bossi *et al.*, 1989). Bien que ces communautés villageoises aient une véritable emprise sur les mangroves, elles prirent généralement soin de ne pas prélever plus que les capacités naturelles de production et de régénération du milieu ne le leur permettaient. Le

problème du juste équilibre entre l'utilisation de la mangrove et sa dégradation ne s'est donc pas posé dans les mêmes termes qu'aujourd'hui, où les pratiques modernes tendent à épuiser systématiquement la ressource.

Formation côtière intertropicale, les récifs coralliens se développent prioritairement en Asie du Sud-Est et particulièrement en Indonésie et aux Philippines ; 101 pays bénéficient de ces écosystèmes particulièrement riches qui couvrent 1,2 million de km^2. 40 % des récifs coralliens mondiaux se localisent autour des îles (Payet, 2004). Dans les eaux territoriales françaises, les coraux bordent principalement les îles de la Martinique et de la Guadeloupe (océan Atlantique), de la Polynésie, de Wallis et Futuna (océan Pacifique), de la Réunion et de Mayotte (océan Indien).

Les récifs coralliens, qui ont besoin d'une eau fortement éclairée, bien oxygénée, peu turbide et chaude (température comprise entre 20 et 28 degrés Celsius), sont d'excellents brise-lames naturels et de formidables supports d'activités touristiques pourvoyeurs de devises. Chaque année, ils procurent approximativement 30 milliards de dollars en biens et services (notamment dans les secteurs de la pêche, du tourisme et des industries pharmaceutiques), et un milliard de personnes en sont tributaires pour leur alimentation, leurs revenus et leurs moyens d'existence (PNUE – Centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE). Dans la mer des Caraïbes, les récifs coralliens font vivre 25 à 34 millions de personnes et génèrent annuellement 9 milliards de dollars US environ à travers l'industrie du tourisme (Payet, 2004), mais leur situation est particulièrement préoccupante. Les récifs coralliens qui constituent des sites de reproduction essentiels pour nombre d'organismes, sont particulièrement affectés et leur capacité de résilience semble bien inférieure à celle des continents (Fisher, 2004). Par exemple, les platures coralliennes des îles d'Hispaniola, de Porto Rico, de la Jamaïque, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent sont particulièrement dégradées, en raison d'une pression anthropique de plus en plus forte et d'une fragilisation du milieu résultant des mutations climatiques en cours (augmentation de la température de l'eau de mer, augmentation de la force et de la récurrence des ouragans, etc.). De cette situation, il ressort que seuls 25 à 30 % des platures coralliennes caribéennes sont encore exploitables. Leur disparition progressive sous les effets conjugués de la sédimentation, de l'exploitation abusive des ressources naturelles et des pollutions côtières laisse planer un doute sur les modalités de survie des petits États insulaires.

Face à l'importance – économique et symbolique – des mangroves et des platures coralliennes, il importe de se rappeler que ces milieux sous-tendent une biodiversité élevée, caractérisée par un large éventail d'espèces rares et

endémiques. Pour ne prendre qu'un exemple, en Guadeloupe, ce sont 570 espèces de mollusques (Pointier *et al.*, 1990), une soixantaine d'espèces de crustacés (Bourgeois-Lebel, 1982), 200 espèces de poissons (Bouchon-Navarro *et al.*, 1997) et cinq espèces de tortues (Fretey, 1990) qui ont été recensées. Dans les Petites Antilles, ces caractéristiques se confirment avec en plus la présence d'une grande diversité d'herbiers marins. Cette biodiversité est menacée, puisque depuis une quinzaine d'années environ, la FAO ne cesse de sensibiliser les dirigeants des petits États insulaires au problème de la surpêche notamment face au déploiement des flottes de pêche européennes et asiatiques. Cette situation entraîne une diminution de la ressource marine et plus durablement une destruction des biotopes côtiers, marins et sous-marins.

Bien que lourdes de conséquences pour l'avenir, ces dégradations ne sont pas les seules puisqu'en raison de leur faible superficie, de leur forte densité de population et des faibles réserves foncières disponibles, les îles sont soumises à des pressions urbaines et agricoles relativement fortes. Les forêts insulaires du Pacifique, considérées pourtant comme les mieux préservées de la planète, ont vu leur taux de déforestation s'accélérer. Ces forêts qui couvrent 39,3 millions d'hectares comptent 200 espèces de mammifères, 20 000 espèces de végétaux et plus de 750 espèces d'oiseaux (Oyowe, 2002). Leur taux annuel de déforestation est de 1,5 % (550 000 ha/an), soit cinq fois la moyenne mondiale. Ce taux est loin d'être le plus élevé, puisqu'en Jamaïque, à Sainte-Lucie, aux Bahamas et en Haïti, par exemple, ils oscillent de 2,6 à 7,2 % par an. Le bois étant souvent la source d'énergie la plus facilement exploitable, la déforestation trouve là encore une justification supplémentaire. En Haïti, par exemple, certains paysans n'ont d'autres choix que de transformer le couvert végétal en charbon de bois pour le vendre dans les foyers de la capitale. C'est le cercle vicieux du sous-développement : l'absence de protection du substratum entraîne un appauvrissement de son contenu organique et amplifie les phénomènes d'érosion et de ruissellement qui, à leur tour, accélèrent la sédimentation des espaces côtiers doublée d'une altération irréversible des écosystèmes (Bouchon, 2000).

En dehors de quelques territoires qui disposent de gisements fossiles (Trinidad, Aruba, Cuba, etc.), les îles sont aussi confrontées à une forte dépendance vis-à-vis des ressources énergétiques conventionnelles. Les énergies renouvelables (énergie solaire, hydroélectrique, marée motrice, etc.) y sont abondantes, mais les ressources financières et technologiques

ainsi que le capital humain manquent pour développer ces domaines. Cette dépendance énergétique, notamment vis-à-vis du pétrole, accentue la vulnérabilité économique de ces États.

L'accès à l'eau potable est aussi un enjeu majeur pour les petits États insulaires qui malgré d'abondantes précipitations annuelles sont confrontés à des sécheresses saisonnières (comme les îles antillaises lors du carême). Les situations sont cependant très variables en fonction des îles ; les structures volcaniques, par exemple, profitent de plus de précipitations orographiques, ce qui leur permet de stocker l'eau et de traiter celle des rivières. La situation s'avère beaucoup plus complexe au niveau des îles plates d'origine calcaire, où les faibles précipitations s'infiltrent dans le substrat karstique et se mélangent à l'eau de mer. Il en résulte des nappes saumâtres peu prisées par les populations qui préfèrent se tourner vers l'eau de désalinisation particulièrement onéreuse.

Les stratégies de développement doivent intégrer les enjeux autour de cette ressource vitale tant en termes de prélèvements (à des fins d'irrigation ou de consommations touristiques) qui accélèrent la salinisation des aquifères, que sur le plan du traitement des eaux usées dont les insuffisances favorisent l'apparition d'algues filamenteuses et la concentration de germes coliformes fécaux avec des conséquences directes sur la qualité des ressources et des activités littorales.

Les ressources naturelles des îles tropicales, et plus largement les représentations de leur environnement naturel : le lagon, la douceur thermique, « l'exotisme » des paysages, tous les éléments qui contribuent à construire « l'ambiance tropicale », consacrent la valeur touristique de « *l'île tropicale, figure emblématique du tourisme international* » (Cazes, 1989). L'île tropicale, par sa portée imaginaire, sa dimension symbolique, mais aussi ses ressources naturelles, bien matérialisées, détient une ressource immatérielle singulière. Elle répond au désir de « paradis sur terre ». C'est ainsi que les îles thaïlandaises de Phi Phi en mer d'Andaman, inconnues du grand public jusqu'à la sortie du film *The Beach*, en 2000, reçoivent désormais plus de 150 000 touristes par an sur une zone de 32 000 hectares. Seenprachawong (2003) estime à plus de 300 millions de $US la valeur actuelle de la ressource touristique de ces îles (incluant les transports, logements, prix d'accès). Mais la crainte que les gains économiques ne soient de courte durée est grande, compte tenu des dégâts irréversibles que subit la ressource. L'auteur insiste sur la nécessité de concilier les usages (pêche, tourisme, pharmaceutique) dans le respect du fonctionnement de l'écosystème, mais aussi de prendre en compte l'utilisation indirecte (les fonctions biologiques des récifs) et la « non-utilisation » des récifs (Ruitenbeek in World Bank, 2000).

La fascination pour la singularité insulaire, avec pour corollaire l'exploitation de cette ressource idéelle, suscite de nouveaux intérêts économiques qui entrent en compétition avec d'autres pratiques plus anciennes. Le tourisme et les activités associées deviennent pour certaines îles la principale source de revenus. Cependant, les nouveaux usages qui se définissent, soutenus par des arrivées de consommateurs extérieurs, contribuent à l'exacerbation des concurrences autour du contrôle des ressources naturelles, de l'occupation du foncier. Une réflexion sur les choix de développement s'impose pour une gestion raisonnée des ressources, mais les forces en présence sont bien déséquilibrées. Le gaspillage des ressources et les processus d'exclusion sociale et économique peuvent renforcer les sentiments de frustration de certaines sociétés insulaires à l'égard de l'économie mondialisée et plus largement de l'ouverture sur le monde extérieur.

Le développement du tourisme pose également le problème des consommations en eau douce (par exemple plusieurs stations touristiques du Golfe de Thaïlande doivent être quotidiennement approvisionnées en eau), de la pression anthropique sur les franges littorales et de la récupération des déchets ; autant de charges supplémentaires et d'incidences sur les ressources naturelles induites par cette activité. Rappelons que plus généralement la question des déchets constitue un enjeu considérable pour nombre d'États insulaires confrontés aux limites de la capacité de gestion de leur territoire et de leurs ressources.

En définitive, la gestion des espaces insulaires mais plus encore celle de leurs ressources s'avère relativement complexe, dans la mesure où ces dernières sont soumises à des pressions croissantes et nombreuses. Elles menacent de devenir encore plus complexe en raison des mutations climatiques en cours (Pelling & Uitto, 2001). En effet, si le niveau de la mer s'élève, les superficies disponibles se réduiront et les pressions seront encore plus fortes sur les espaces disponibles – rappelons qu'en 2001 l'archipel de Tuvalu a connu les pires inondations de son histoire avec neuf îlots totalement submergés. Cela devrait accentuer la vulnérabilité des populations et des écosystèmes et générer des dégradations écologiques irréversibles.

II. Les îles, des microlaboratoires privilégiés pour étudier les enjeux contemporains des ressources naturelles

« *Terre isolée de tous les côtés par les eaux* » (George, 1990), l'île, objet de revendications et de convoitises est davantage envisagée sous l'angle des enjeux géostratégiques. Les îles, sont d'excellents descripteurs des enjeux qu'éveille le contrôle des ressources naturelles dans l'économie mondialisée,

sachant que la maîtrise des ultimes ressources naturelles disponibles est l'un des principaux enjeux du XXIe siècle. Par conséquent « *l'enjeu est [bien] à la mesure de son temps et de son espace* » (Wackermann, 1997, p. 32).

L'île, dotée de richesses singulières, attise les convoitises. Les îles font l'objet de processus d'appropriation, de domination sur les plans économique, politique et même symbolique à travers la diffusion d'une mystification orchestrée par des intérêts extérieurs. Il en résulte des tensions, des crises autour des nouveaux processus d'appropriations qui s'inscrivent dans le cadre de logiques économiques mondialisées.

Entrées sur la scène mondiale par le biais de la colonisation (motivée par l'exploitation de leurs ressources), les ressources insulaires d'alors n'ont plus le même intérêt aujourd'hui : les productions agricoles spécifiques, véritables trésors d'hier (les îles sucrières), sont de plus en plus marginalisées à l'échelle mondiale – dorénavant elles contribuent davantage à la valeur paysagère des lieux qui nourrit le sentiment d'exotisme. À l'inverse, d'autres ressources, longtemps négligées, sont au cœur des enjeux contemporains, comme la richesse des écosystèmes.

Le paradoxe des îles vient de leur vulnérabilité économique en dépit de la richesse de leurs ressources. Ces territoires si loin des grands enjeux qui préoccupent la scène internationale sont le théâtre de conflits de faible acuité, qui n'occupent guère le devant de la scène ; pourtant ces conflits silencieux n'en sont pas moins fondamentaux pour l'avenir. Leurs ressources sont au cœur de revendications, de relations de pouvoir dissymétriques qui contribuent à les maintenir dans un état de sous-développement (Raffestin, 1980). Derrière ces tensions et luttes plus ou moins frontales, se pose la question de l'accès aux ressources, de la privation des ressources non renouvelables, de la jouissance des ressources naturelles. Des résistances locales s'organisent face à l'internationalisation de leurs ressources, de leurs territoires, face à un processus de désappropriation de leur espace de vie qu'incarne particulièrement le tourisme international. Et derrière la perte de contrôle du territoire se précisent des enjeux identitaires et culturels. La nature, la préservation du milieu naturel, sont alors au cœur des discours ; chaque parti entend user du thème de l'écologie pour défendre ses intérêts. Et comme le souligne Chauprade (2001), « *la géopolitique doit savoir aussi lire derrière les lignes de l'idéologie écologique qui tend aujourd'hui à s'imposer dans un contexte de réelles menaces écologiques pour notre planète* ».

Ces conflits localisés sont liés à de nombreux facteurs : la classe ouvrière, lorsque celle-ci s'oppose aux oligarchies terriennes, dont la possession foncière remonte aux premiers temps coloniaux, et parfois aussi les populations

simplement exclues des ressources ; les interactions locales se complexifient avec la venue d'autres catégories de populations, nationales ou internationales, qui portent des regards différents sur les modalités d'exploitation des ressources. Le questionnement doit aussi intégrer des paramètres comme les origines ethniques, les croyances, qui peuvent intervenir dans l'exploitation des ressources. Un processus de dégradation environnemental avancé caractérise des situations de conflits implicites mettant en évidence par exemple des traits sociaux ou culturels spécifiques, des oppositions entre tradition et modernisation.

Les crises se manifestent à différentes échelles spatiales, depuis la cellule villageoise jusqu'au niveau national, régional ou planétaire. Les conflits qui se révèlent dans le contexte local peuvent trouver un écho au niveau national ou mondial. De multiples points de contacts assurent les relais aux différentes échelles. Des catégories d'acteurs locaux s'impliquent aux niveaux supérieurs pour asseoir leur position, à la recherche de soutiens financiers, scientifiques ou médiatiques, sans négliger les interventions des ONG, pour se donner les moyens d'agir sur les processus décisionnels. La question de la conservation est souvent le leitmotiv qui apparaît le plus légitime. La propulsion du conflit aux échelles supérieures (notamment national) vise à interpeller des instances susceptibles d'apporter un arbitrage légitime ou d'appuyer la position de tel ou tel groupe.

Les sources de conflits ne relèvent pas toujours de l'échelle locale ; le point de départ peut résulter de confrontations révélées aux échelles supérieures. Il peut aussi être le résultat d'une confrontation entre le local et le global par exemple lorsque, localement, les sentiments de confusion, de frustration, de désappropriation qui animent les catégories les plus dépourvues se heurtent aux stratégies d'appropriation, voir d'accaparement de ressources aux perspectives lucratives, entreprises par des acteurs extérieurs à l'île. Les ressources naturelles suscitent des conflits entre des catégories de protagonistes dont les intérêts s'opposent à propos des droits d'accès, des droits de propriétés, du partage des revenus procurés par leur exploitation. Les utilisateurs de la ressource et prétendants à la ressource : grands propriétaires, simples paysans-pêcheurs, investisseurs nationaux ou internationaux, s'organisent en groupes de pression. Des collusions d'intérêts économiques et politiques animent des coalitions d'acteurs intervenants à différentes échelles spatiales. Les querelles autour des usages engendrent des dysfonctionnements dans la gestion des ressources et inéluctablement des dégradations abusives, allant jusqu'au pillage des ressources.

Les crises autour des ressources naturelles ne répondent pas uniquement des motivations économiques. Leur valeur symbolique ne doit pas être sous-estimée : les îles, les îlots, le lagon, les rivières, les forêts, l'absence de clôture sur un rivage, sont autant d'éléments qui font partie intégrante de l'identité d'un territoire insulaire sur lequel se fonde une culture, des croyances, une histoire qui donne un sens au quotidien. Autant de signes symboliques dont il ne faut pas négliger la portée culturelle et politique, ni les enjeux idéologiques. Les conflits autour de la gestion des ressources naturelles relèvent donc de causes multiples, impliquant une « *pluralité de facteurs qui s'agencent entre eux, qui se hiérarchisent* » (Thual, 1998).

Les contributions du présent ouvrage sont organisées en trois temps. Les études de la première partie visent à mettre l'accent sur les enjeux de développement et les limites auxquels sont confrontés les États insulaires dans leur maîtrise des ressources. La seconde partie regroupe des études de cas qui illustrent les processus d'appropriation des ressources et de leur espace à travers les logiques du développement touristique ; elles permettent de souligner les enjeux autour du contrôle des ressources et de la question de la conservation. Les deux chapitres de la dernière partie soulignent l'importance d'entreprendre des démarches de développement intégré pour engager une véritable gestion raisonnée des ressources afin de préserver l'attractivité de ces territoires insulaires et la pérennité des sociétés.

Bibliographie

Blasco F. 1991. « Les mangroves », *La Recherche*, vol. 22, n° 231, p. 445-453.

Bouchon C. 2000. « Diagnostic écologique des écosystèmes et des ressources marines côtières de la République d'Haïti, la région de Port-au-Prince à Saint-Marc ». *S.L. : S.N., rapport du centre d'études appliquées au milieu naturel des Antilles et de la Guyane,* 20 p.

Bourgeois-Lebel S. 1982. « Crabes de la Guadeloupe », *Bulletin de l'Association des professeurs de biologie-géologie*, 9, p. 32-57.

Bossi R., Cintron G. 1989. « Les mangroves de la Caraïbe : pour une gestion durable ». *S.L. : S.N., programme des nations unies pour l'environnement*, 37 p.

Bouchon-Navarro Y. 1997. *Les peuplements ichtyologiques récifaux des Antilles. Distribution spatiale et dynamique temporelle*. Thèse de Doctorat. S.L. : S.N., 242 p.

Cazes G. 1989. « L'île tropicale, figure emblématique tourisme international », in : *Îles et tourisme en milieu tropical et subtropical*. Talence, CEGET – Coll. Îles et Archipels, n° 10, p. 37-54.

Chauprade A. 2001. *Géopolitique. Constantes et changements dans l'histoire*, Ellipses, 911 p.

Clark J.-R. 1977. *Coastal ecosystem management*. New York : Wiley-Intersciences Publication, 928 p.

Costanza R. 1996. « Ecological economics : reintegrating the study of human and nature », *Ecological Applications*, vol. 6, n° 4, p. 978-990.

Fisher E. 2004. « Island ecosystem conservation and sustainable use : problem and challenges », *INSULA* – special issue on Island Biodiversity – February.

Fretey J. 1990. « Les tortues marines », in : *La grande encyclopédie de la Caraïbe*, édition Sanoli, tome 5, p. 182-187.

George P. 1990. *Dictionnaire de géographie*. Paris : PUF, 4e éd., 510 p.

Lacoste Y., 2003. *De la géographie au paysage. Dictionnaire de la géographie*. Armand Colin, 416 p.

Lacoste Y. (dir.). 1995. *Dictionnaire de Géopolitique*. Paris : Flammarion, 1699 p.

Lasserre F., Gonon E., 2002. : Espaces et enjeux, méthodes d'une géopolitique critique. Paris : L'Harmattan, *470 p*.

Le Guyader H. 2007. « L'érosion est encore réversible », *Naturellement*, n° 91, p. 28-30.

Lévy J., Lussault M. (dir.). 2003. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Belin.

Oyowe A. 2002. « La gestion durable des forêts tropicales dans les pays ACP du Pacifique », *Le courrier*, ACP-UE, numéro de juillet-août 2002, p. 30-33.

Payet R.A. 2004. « Coral reefs in small islands states. Status, monitoring capacity and management priorities », *INSULA*, special issue on Island Biodiversity – February

Pelling M., Uitto J.I. 2001. « Small island developing states : natural disater vulnerability and global change ». *Environmental Hazards*, n° 3, p. 49-62.

Pointier J.-P., Eraville J.-M., *et al.* 1990. « Les coquillages de la Guadeloupe », *Xenophora*, n° 8, p. 9-12.

Raffestin C. 1980. *Pour une géographie du pouvoir*. Paris : Litec. 249 p.

Rosière S. 2003. *Géographie politique & Géopolitique. Une grammaire de l'espace politique*. Ellipses, 320 p.

Seenprachawong U. 2003. « Economic valuation of coral reefs at Phi Phi Islands, Thailand ». *International journal of Global Environmental Issues*, vol. 3, n° 1.

Thual F. 1998. *Méthodes de la géopolitique. Apprendre à déchiffrer l'actualité*. Ellipses, 127 p.

Wackermann. 1997. *Géopolitique de l'espace mondial, dynamiques et enjeux*. Paris : Ellipses. 240 p.

World Bank 2000. *Integrated Coastal Zone Management for Coral Reefs : Decision Support Modelling*, World Bank, 292 p.

Première partie

De la difficulté de valoriser les ressources

Les écosystèmes côtiers et marins sont fondamentaux pour le développement des territoires insulaires tropicaux. Ils procurent des ressources alimentaires (c'est souvent la principale source de protéines animales pour les populations insulaires), des emplois et donc des revenus. L'une des premières difficultés est de maîtriser ces richesses dans le cadre des zones économiques exclusives (ZEE), particulièrement étendues au regard de la petitesse des territoires qui entendent les contrôler. Ces îles trop souvent dépourvues de ressources financières et technologiques n'ont pas les moyens de surveiller réellement d'aussi vastes espaces maritimes et d'assurer une gestion rationnelle des ressources face à la convoitise internationale. Les pêches artisanales et de subsistance locales des petits États insulaires sont bien impuissantes face aux armements de la grande pêche industrielle ; les prises illégales et le pillage menacent l'intégrité écologique des écosystèmes (par exemple avec la raréfaction des grands prédateurs comme le requin) et annoncent l'épuisement de ressources précieuses. Ces problématiques sont illustrées dans les deux premiers chapitres, de Michel Desse puis de Gilbert David.

La question énergétique permet de souligner les limites actuelles du développement des territoires insulaires comme le précise le second texte de Michel Desse. Il convient effectivement d'insister sur les enjeux liés à la dépendance vis-à-vis des énergies conventionnelles (pétrole, gaz) qui caractérisent la plupart des îles tropicales, et l'usage du bois de chauffage et du charbon de bois qui répond aux besoins des populations les plus démunies. Ces territoires ne sont pas encore en mesure de relever les onéreux défis des énergies renouvelables (comme le solaire ou l'éolien) en dépit de l'abondance de ressources naturelles disponibles. Enfin, les récifs de corail constituent la ressource emblématique de ces îles : ils abritent des richesses écologique et biologique singulières qui leur confèrent un potentiel économique fondamental

dans le domaine de la pêche, de la recherche pharmaceutique et du tourisme. Émilie Mirault et Gilbert David étudient leur rôle structurant dans l'aménagement touristique des îles tropicales à travers l'exemple de la Réunion.

Toutes ces approches permettent de souligner le paradoxe des îles tropicales qui, en dépit de la richesse de leurs ressources, sont confrontées à des obstacles spécifiques qui rendent leurs économies particulièrement vulnérables.

Dossier n° 1

Les ZEE et le nationalisme maritime des îles

Michel Desse

Introduction

Avec la création des ZEE, un véritable nationalisme maritime est né, renforçant le positionnement des grandes puissances traditionnelles, mais aussi celui des nouveaux États insulaires du Pacifique, de l'océan Indien ou de la Caraïbe. Cependant cette territorialisation, *a priori* équitable en superficie, n'est pas égalitaire. Certaines îles dominent des déserts océaniques, d'autres au contraire des zones de forte productivité biologique et parfois des sous-sols qui recèlent des richesses ou des potentialités d'exploitation à venir. Dominer l'espace maritime alentour constitue un enjeu géostratégique revendiqué par les îles qui se situent à proximité des bassins de production d'hydrocarbures ou aux synapses des routes pétrolières (détroit de Malacca, détroit de Madagascar ou de Sicile) autant de points névralgiques des océans mondiaux et des échanges globalisés. L'annexion de la mer bordière puis des horizons marins lointains constitue aussi la matérialisation des visées géopolitiques des États riverains des mers et des océans. Les Îles-État ou annexées par les puissances continentales constituent en conséquence des bases avancées par excellence.

Après avoir présenté l'inégale richesse océanique qui tend à se concentrer sur les plateaux continentaux, nous aborderons la mise en place et les règles d'application de la convention sur le droit de la mer avant de présenter quelques exemples de conflits représentatifs.

I. L'inégale richesse des océans

L'immensité océanique n'est pas synonyme de richesses ou de potentialités à venir. Les conditions particulières et parfois difficiles comme celles que l'on rencontre dans les régions australes constituent des handicaps qui majorent et parfois rendent impossible aujourd'hui, toute exploitation.

A. Les enjeux halieutiques

Depuis les années 1950, les progrès techniques ont permis l'apparition de flottes de pêches hauturières et les pays halieutiques comme le Japon, l'URSS, l'Espagne, la Corée, la France, les États-Unis se sont lancés dans l'exploitation massive des océans, rejoints depuis quelques décennies par de nouvelles puissances halieutiques : la Chine, l'Argentine, l'Irlande, le Sénégal, Taïwan, Cuba. On assiste donc à la prise en compte de la richesse halieutique par les pays riverains des océans et par les États insulaires dont un grand nombre devient indépendant depuis les années 1950. Ces petites nations insulaires ont souvent une économie limitée, par conséquent l'exploitation des richesses halieutiques ou l'octroi de licences à des pays tiers permettent parfois un apport financier non négligeable, c'est par exemple le cas de la Dominique et de Saint-Vincent qui ont signé des accords de pêche à la baleine avec le Japon en échange de constructions d'infrastructures portuaires et la modernisation des flottilles de pêche. Ces petites nations insulaires ayant souvent une économie limitée, favorisent par conséquent l'exploitation des richesses halieutiques ou l'octroi de licences à des pays tiers afin de bénéficier d'un apport financier, parfois non négligeable. C'est par exemple le cas de la Dominique.

Durant ces années, les productions halieutiques sont passées selon la FAO, de 40 millions de tonnes en 1961 à 130 millions de tonnes en 2000. On note cependant que certains stocks sont surexploités et cette situation exacerbe la compétition entre les flottes mondiales et entre les États côtiers et insulaires. Or la répartition des biocénoses marine n'est pas homogène, mais tend à se concentrer dans certaines zones constituant des enjeux à la fois économiques et territoriaux. Les îles et les hauts-fonds qui les entourent, occupent une place importante dans la géographie des zones de pêche. Ainsi, les récifs coralliens aux eaux turquoise qui entourent les atolls constituent par exemple de véritables oasis de vie, riches en espèces variées que l'on oppose au grand large dont les eaux d'un bleu profond ont la couleur des déserts de la mer. Il existe une structure biologique des océans en fonction de la distance à l'équateur, des côtes et de la profondeur (Carré F., 1983).

D'une manière générale, plus on se rapproche de l'équateur, plus le nombre d'espèces est important ; les récifs coralliens peuvent ainsi accueillir des

centaines d'espèces végétales et animales. Par contre le nombre d'individus par espèce est faible. Au contraire dans les eaux froides, les espèces, peu nombreuses, se retrouvent en bancs serrés comme la morue, l'anchois, le lieu. La différence saisonnière de température de l'eau de mer provoque la migration de certaines espèces inféodées à une thermocline particulière. Le second déterminant repose sur la profondeur. En effet, si les récentes découvertes attestent d'oasis de vie dans les fosses et les grandes profondeurs liées aux échappées d'eau et de gaz d'origine volcaniques, la grande masse des biocénoses marine est conditionnée par la photosynthèse. En effet, les végétaux disparaissent avec la diminution de l'éclairement, or le phytoplancton constitue la base des chaînes alimentaires. La profondeur induit d'autres contraintes : la baisse des températures, les fortes pressions, l'absence de nourriture qui constituent des facteurs limitants. Le troisième facteur de répartition est lié à l'éloignement des côtes. Les plateaux continentaux, à pente douce, souvent d'une profondeur inférieure à 200 mètres, reçoivent les sédimentations fluviales riches en nutriments. La profondeur relative permettant l'éclairage et donc la photosynthèse conjointement à la richesse en sels nutritifs, explique la forte productivité des eaux côtières. Ainsi 97 % de la biomasse se localise entre 0 et 350 km des côtes (Carré F., p. 94).

Sans entrer dans le détail, on sait que la productivité marine de chaque continent est asymétrique. Ainsi, les façades occidentales sont plus riches du fait des courants océaniques remontant les eaux froides de l'Antarctique, où du fait des upwellings, ces courants marins qui permettent la remontée des nutriments du fond à la surface (courant du Pérou, de Benguela, l'Oya Chivo et le Kouro Chivo). Dans ce contexte de surexploitation des plateaux continentaux et des hauts-fonds, les îles constituent des espaces stratégiques pour l'exploitation actuelle mais aussi comme espace de production à valoriser, notamment dans le Pacifique et de base avancée pour l'exploitation des zones lointaines de l'océan Austral (Kerguelen, Malouines…).

B. Les enjeux de l'exploitation offshore des hydrocarbures

Les bassins gaziers et pétroliers se localisent en grande partie sur les bassins sédimentaires et le long de leurs mers bordières. On note cependant que l'exploitation off shore qui ne concernait que les bords de mer, gagne dans les années 1970 les profondeurs de 200 mètres. Passée cette profondeur les nouveaux sites sont considérés off shore profond et certains bassins d'exploitation se situent par 2 000 et 3 000 mètres de profondeur. Ces bassins sédimentaires en offshore profond couvrent 55 millions de kilomètres, ouvrant de nouvelles perspectives de découverte et d'exploitation dans les années à venir.

Du fait de l'augmentation de la demande en hydrocarbures qui permet de maintenir les prix à la hausse et grâce à l'amélioration des techniques, le coût de production en off shore profond tend à se rapprocher de ceux de l'off shore classique. Dans ces conditions, les territoires insulaires peuvent espérer exploiter les sous-sols marins qui les entourent comme ce fut le cas en Mer du Nord, à Trinidad, à Brunei ou en Malaisie. L'île peut constituer une base d'exploitation mais aussi un pôle portuaire d'exportation d'hydrocarbures. La maritimisation de l'exploitation pétrolière de l'off shore côtier à l'off shore profond explique aussi la volonté des États de mieux contrôler leurs espaces maritimes même éloignés autour d'îlots épars.

C. Et l'hypothétique exploitation des nodules polymétalliques

Les nodules polymétalliques se présentent sous la forme de petites sphères de couleur noirâtre tapissant les plaines abyssales sur de vastes étendues et le plus souvent à des profondeurs supérieures à 4 000 mètres. Les nodules contiennent un grand nombre de métaux non ferreux : nickel, cuivre, cobalt, vanadium associés à des oxydes de fer et du manganèse.

Depuis les années 1970, les pays industrialisés prospectent et ont découvert des potentialités à l'est des Hawaï, autour des Fidji, des Tonga, des Samoa et des Touamotou. L'exploitation des nodules se heurte à deux difficultés. La première est d'ordre technique liée à la grande profondeur nécessitant des systèmes de pompage et de concassage très puissants et résistant aux pressions des grandes profondeurs, rendant l'exploitation trop coûteuse dans la situation actuelle. Elle pourrait devenir rentable si les prix des minerais continuent de progresser. La seconde est d'ordre juridique puisque les ressources minérales des grands fonds sont décrétées « patrimoine commun de l'humanité ».

II. De la mer libre à l'océan partagé

En Europe, au Moyen Âge, quelques formes d'emprise juridique de la mer côtière et de l'estran apparaissent concernant les pêcheries fixes à poisson dont la construction sur l'estran nécessitait l'autorisation de la seigneurie ou de l'abbaye riveraine. Au XVIe siècle, les différents États européens délimitent la mer territoriale à l'intérieur de laquelle, le pays riverain pouvait exercer son entière souveraineté. Jusqu'au début du XXe siècle, la largeur de celle-ci ne dépassait pas les 3 milles marins, largeur correspondant à la distance parcourue par un boulet de canon tiré de la terre ferme. Au-delà, c'était la mer libre. La première guerre mondiale marque un tournant dans l'appropriation territoriale des espaces maritimes et l'article 2 des 14 points du président Wilson présentés en 1919, réaffirme le libre passage dans les détroits.

Cependant, le mouvement d'appropriation se poursuit dans les nouveaux pays décolonisés d'Amérique latine. Ainsi, l'Uruguay et la Colombie choisissent la limite des 6 milles en 1930, le Guatemala 12 milles en 1934 suivis plus tard par le Salvador et le Pérou qui portent les limites de leurs eaux territoriales à 200 milles. L'Italie fasciste agrandit en 1942, son territoire en annexant les 6 milles nautiques (Chaussade J., p. 75).

Cette évolution du droit de la mer est validée par la déclaration du président américain Truman le 28 septembre 1945. Les États-Unis reconnaissent alors aux États côtiers le droit de se doter dans les régions de haute mer et en plus de la mer territoriale, d'une zone protégée contiguë, afin qu'ils puissent eux-mêmes assurer une certaine protection des réserves de poisson de leur plate-forme continentale. Cette dernière étant alors considérée comme le prolongement du territoire terrestre. Dans cette déclaration, les États-Unis décrètent leur juridiction exclusive sur les ressources du plateau continental jusqu'à l'isobathe des 200 mètres. L'Argentine, le Chili et le Pérou tentent en vain de faire admettre une zone de souveraineté de 200 milles durant la conférence de Genève sur le droit de la mer en 1958 et 1960. Devant ces échecs lors des négociations, de nombreux pays étendent leur juridiction. L'Islande pousse ainsi sa zone exclusive de pêche à 12 milles en 1958 suivie par les îles Féroé, le Groënland, la Norvège et l'Albanie, la Tunisie et le Maroc.

La conférence de Londres en 1964 faits prévaloir définitivement le droit exclusif des États riverains ainsi que les droits acquis par les pays dont les navires fréquentent la zone de pêche depuis de nombreuses années. Ces décisions sont étendues à l'ensemble de la planète en 1972, mais déjà, lors de la troisième conférence pour le Droit de la mer convoquée par les Nations unies en 1974 à Caracas, les États en voie de développement, rejoints par quelques pays industrialisés, demandent l'annexion des 200 milles. Malgré l'opposition de l'URSS et des États-Unis toujours favorables aux principes de liberté des mers, les États se rallièrent à l'idée de création de zone économique exclusive (ZEE) d'une largeur de 200 milles nautiques ratifiée lors de la convention sur le droit de la mer signée le 10 décembre 1982 à Montégo Bay à la Jamaïque.

La ZEE répond dans les premiers temps à une logique de gestion des ressources halieutiques par les pays riverains afin de lutter contre le pillage par les flottes étrangères (Figure 1). Les ZEE couvrent les plateaux continentaux, les espaces de plus forte productivité marine où se localisent 90 % de la production des pêches mondiales. La ZEE englobe donc les eaux marines, mais aussi les sols et les sous-sols dont l'exploitation est techniquement acquise dans les années 1970. En partant de la côte, les zones de souveraineté

concernent les eaux intérieures, la mer territoriale, la zone contiguë, la zone économique exclusive et le plateau continental. Au-delà, l'espace maritime reste international.

Dorénavant les différentes flottilles hauturières étrangères à une ZEE doivent passer des accords avec les pays bordiers afin d'obtenir des licences et des quotas de pêche ou bien fusionner avec les armements locaux par le biais de joints venture. L'exploitation pétrolière off shore est également soumise à l'obtention de licences d'exploitation. L'établissement des ZEE répond à des modes de partage précis des 200 milles prenant en compte le tracé du littoral, les échancrures, les îles et les archipels (Labrecques G., 1998). Pour les Nations unies, une île a le droit comme tout État terrestre à une ZEE de 200 milles à la condition qu'elle soit habitable. Si ce n'est pas le cas, elle est constituée de rochers et la souveraineté ne s'applique que sur la mer territoriale (généralement 12 milles).

Dans les Petites Antilles, l'équidistance entre les îles est respectée avec une extension maximale à 200 milles vers l'Atlantique (Figure 2). Cette distance est réduite à l'ouest des îles dans la mer des Caraïbes du fait de la ZEE du Venezuela qui est très étendue grâce à l'île d'Aves. Dans les Grandes Antilles, le maillage est plus large mais la présence américaine aux Bahamas, à Puerto Rico et aux îles Vierges ainsi que la présence britannique aux îles Vierges, Turks et Caïcos, Navassa et Caïman réduit considérablement les ZEE des grandes îles (Cuba, Haïti et Saint-Domingue et la Jamaïque). Paradoxalement la ZEE des Bahamas est plus étendue que celle de Cuba.

Si tous les pays côtiers, insulaires ou continentaux bénéficient de l'élargissement à 200 milles, certains en profitent davantage. Ainsi la France qui a ratifié la conférence de Montego Bay en 1996, dispose de la seconde ZEE du monde d'une étendue de 10 millions de km², dont 349 000 km² autour des côtes métropolitaines, 10 millions en Outre-Mer et 112 000 km² en Terre Adélie. Avec 4,8 millions de km², la Polynésie française dispose de la plus large ZEE suivie de la Nouvelle-Calédonie, l'archipel de Crozet, les Kerguelen et Clipperton.

Ces îles et archipels présentent des intérêts indéniables quand ils sont entourés de plateaux continentaux. Ainsi les Kerguelen reposent sur une plate-forme continentale étendue au nord, atteignant 100 milles. À plus à 100 milles dans l'ouest/sud-ouest, le banc Skiff constitue une plate-forme de 30 milles sur 20 par 250 mètres de profondeur. À 70 milles dans le sud-ouest existe un autre plateau partagé en deux par la ligne de mi-distance tracée entre l'île Heard appartenant à l'Australie et l'archipel français des Kerguelen.

Zone	Longueur trait de côte en km	Superficie en milliers de km2
Manche	1 759	56
Atlantique	2 400	208
Méditerranée	1 694	85
(dont Corse)	688	20
Métropole	**5 853**	**349**
Martinique	293	47
Guadeloupe	405	86
St-Martin	50	1
St-Barthélemy	24	4
Guyane	608	126
Antilles-Guyane	**1 380**	**264**
Réunion	206	304
Tromelin	4	304
Europa	35	140
Bassa da India	1	126
Juan de Nova	11	71
Mayotte	135	62
Glorieuses	9	51
Réunion, Mayotte et Iles éparses	**401**	**1 058**
Archipel de la Société	524	664
Archipel de Tuamotu	3 265	1 951
Îles Gambier	59	236
Îles Australes	107	1 273
Marquises	542	680
Polynésie française	**4 497**	**4 804**
Grande Terre	2 399	99
Dépendances	362	1 201
Loyauté	606	64
Nouvelle-Calédonie	**3 367**	**1 364**
Wallis	41	
Futuna	65	
Wallis et Futuna	**106**	**266**
Kerguelen	2 340	547
Crozet	156	562
Amsterdam et St-Paul	43	506
Terre-Adélie	170	112
TAAF	**2 709**	**1 727**
St-Pierre et Miquelon	137	10
Amérique du Nord	**137**	**10**
Clipperton	5	434
Pacifique Nord	**5**	**434**

Sources : SHOM (http://www.shom.fr)

Figure 1 : Les ZEE de la France et la place des îles

Les zones de pêche de Crozet et des Kerguelen sont exploitées par 8 navires de pêche industrielle qui recherchent grenadiers, cabots, gros-yeux, fausses morues et poulpes et surtout la légine dont le taux admissible de

capture (TAC) s'élève à 6 000 tonnes que se répartissent six armements. Deux d'entre eux exploitent aussi le TAC de 380 tonnes de langoustes autour des îles Saint-Paul et Amsterdam.

La France avec d'autres pays de la façade atlantique de l'Union européenne (Irlande, Royaume-Uni et Espagne), engage actuellement une procédure afin de prouver la continuité du plateau continental jusqu'à 350 milles, essentiellement dans le golfe de Gascogne, en mer d'Iroise et au large de la Guyane. La ZEE de la France gagnerait alors un million de kilomètres carrés et atteindrait 12 millions de kilomètres carrés.

III. Les conflits et les litiges du nationalisme maritime

L'annexion des espaces maritimes qui étaient traditionnellement libres de droit, et les nouvelles convoitises liées à l'exploitation, à la découverte de gisements d'hydrocarbures, ou à la pression de la pêche hauturière génèrent des conflits. Tensions restreintes et localisées dans les Antilles quand l'appropriation maritime a freiné la maritimisation des pêches nécessitant des accords, elles peuvent être plus fortes quand l'économie locale est pénalisée, elles sont tendues quand les enjeux économiques et stratégiques sont en cause.

En principe la mise en place d'une juridiction quand elle est concertée, doit permettre de limiter les risques de conflits. C'est le cas de la délimitation du plateau continental signé en 1942 entre le Venezuela et le Royaume-Uni avant l'indépendance de Trinidad et Tobago. Il s'agissait du premier accord de partage reconduit depuis en 1990 pour son prolongement au-delà des 200 milles. Durant la seconde guerre mondiale marquée par les pénuries de pétrole, les Britanniques commencent les forages dans le golfe de Parias au prolongement de la baie de Maracaïbo où les gisements sont exploités depuis 1923. La ligne de partage n'est pas équidistante afin de ne pas couper les gisements d'hydrocarbures.

Dans le cas des Petites Antilles, la ligne d'équidistance entre chaque île délimite les ZEE qui s'étendent sur 200 milles uniquement au droit de chaque île renforçant les phénomènes d'insularisme dans ces petits États insulaires. Ces ZEE recoupent d'anciennes zones de pêche, notamment pour la pratique de la pêche à Miquelon et sur les bancs au large. Le sek de Dien Bien Phu est ainsi en partie situé dans les eaux de la Dominique et de la Martinique. La délimitation des ZEE a été adoptée au moment où de nombreux États se sont dotés de flottilles hauturières. Ainsi des licences de pêche et le respect des quotas sont nécessaires pour exploiter les eaux territoriales voisines, autant de freins à la maritimisation des pêches.

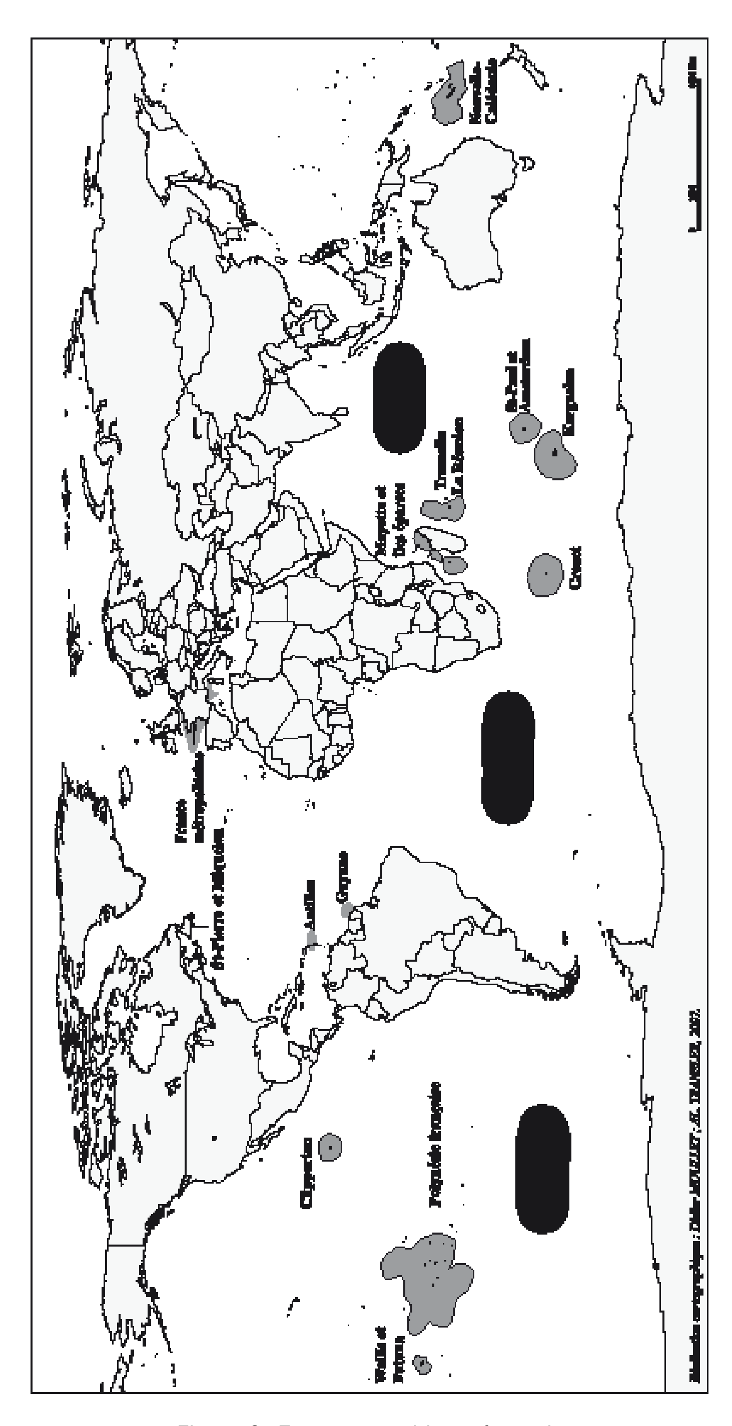


Figure 2 : Espaces maritimes français
(*d'après : Service Hydrographique et Océanographique de la Marine*)

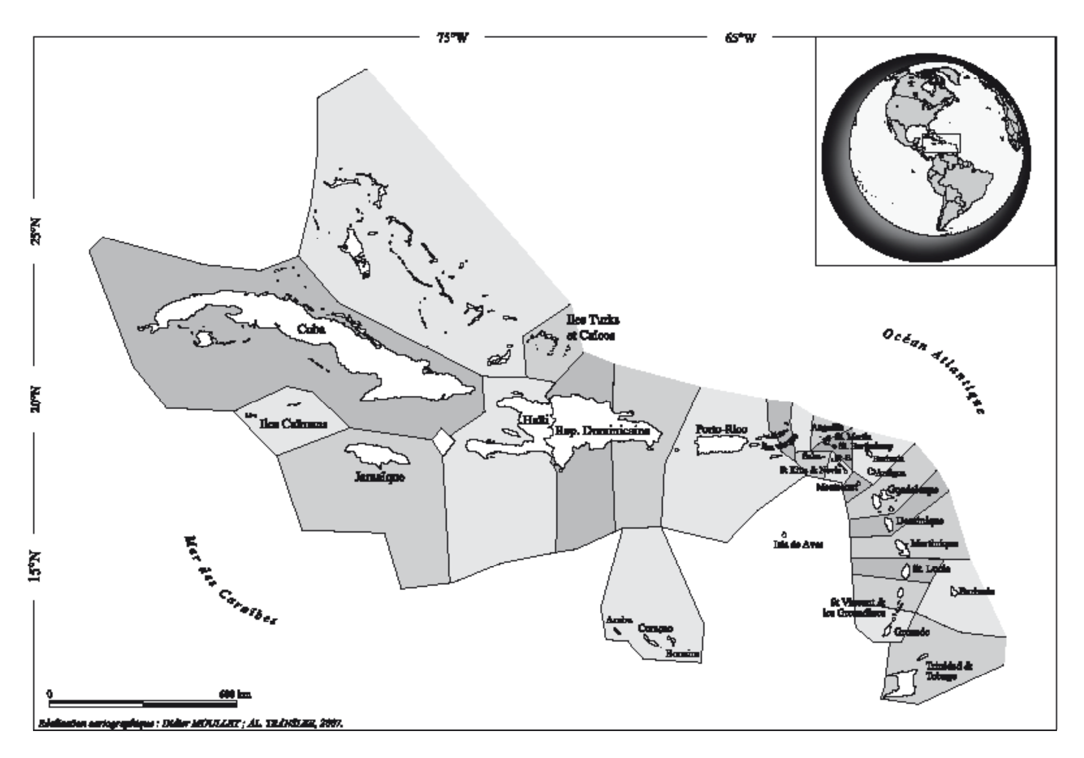


Figure 3 : Les ZEE des espaces insulaires de la Caraïbe
(*d'après : Monique Bégot, Pascal Buléon, Patrice Roth, 2001,* Émergences Caraïbes, éléments de géographie politique, *Éditions L'Harmattan, Paris. 77 p.*)

Cependant les conflits se multiplient entre ligneurs guadeloupéens et autorités maritimes d'Anguilla et de Saba. De même les navires hauturiers martiniquais rencontrent des difficultés pour pêcher dans les eaux de la Barbade, de Trinidad et des îles d'Aves qui appartiennent au Venezuela. Les conflits affectent aussi la pêche côtière. En mai 2002, un pêcheur de Grand-Rivière ayant mouillé un DCP personnel à la limite des eaux de la Dominique, a été arraisonné par les autorités maritimes de l'île et son matériel confisqué. En novembre 2001, 10 pêcheurs martiniquais, sur cinq yoles de Case-Pilote, de Bellefontaine, du Prêcheur et de Grand-Rivière ont été interpellés par les autorités de la Dominique alors qu'ils gravitaient autour d'un DCP à la limite des eaux territoriales.

Des accords bilatéraux devraient permettre dans les années à venir de pratiquer la pêche traditionnelle aux poissons pélagiques qui se moquent bien des frontières maritimes. L'ouverture des eaux territoriales peut parfois faire l'objet d'arrangements et d'exploitation en société mixte. Sainte-Lucie

et la Dominique ont ainsi des accords de pêche et de coopération avec le Japon et la Corée. Haïti ouvre aussi ses eaux aux navires hauturiers cubains en contrepartie d'une aide technique et de devises.

Parfois, l'annexion des ZEE peut avoir des conséquences majeures sur certaines économies insulaires. Il en est ainsi de l'archipel français de Saint-Pierre et Miquelon qui se situe à une vingtaine de kilomètres de la côte sud de l'île Canadienne de Terre-Neuve. Depuis sa découverte en 1536 par Jacques Cartier, les eaux de l'archipel et de Terre-Neuve deviennent des zones de pêche à la morue pour les flottes de pêche des ports européens de l'ouest atlantique mais aussi pour les armements canadiens et états-uniens. Les îles vivent aussi de cette pêche. Les velléités croissantes de territorialisation de l'espace marin se heurtent aux droits historiques en matière de pêche. Dès les années 1970, le Canada instaure une ZEE portée à 200 milles et cherche à réguler l'activité sur les bancs. Cette stratégie entraîne de nombreux litiges avec la France et le 10 juin 1992, le tribunal arbitral de New York attribue finalement à la France moins du quart de la superficie demandée. La ZEE s'étend à 60 kilomètres à l'ouest de l'archipel et à 20 kilomètres à l'est.

Dans le même temps, la situation des stocks de morue est préoccupante et cela depuis les années 1970 à cause d'une politique non contrôlée des autorités canadiennes qui accordent des licences à des centaines de chalutiers-usines soviétiques, polonais, espagnols qui pillent les ressources en morue (Fleury C, p. 31). En 1992, le Canada décide un moratoire sur la morue réduisant l'activité et les zones de pêche excluant les armements de Saint-Pierre et Miquelon.

Depuis 1997, le Canada attribue à la France 15 % des quotas de la zone située à l'ouest de l'archipel. Cette ouverture ne permet pas le maintien des armements qui tentent de se diversifier vers d'autres ressources (crabe des neiges, bulot, pétoncle) dont certaines se localisent, elles aussi, hors de la ZEE française, posant à terme le même problème récurent. C'est l'économie de ces deux îles qui est en crise depuis une vingtaine d'années.

D'ailleurs la possession de certaines îles isolées, qui n'accueillent que des pêcheurs saisonniers, soulève de vives tensions comme c'est les cas pour les îles Spratley et les îles Paracel qui sont deux archipels coralliens inhabités de mer de Chine méridionale et sont au cœur d'un conflit territorial complexe impliquant la Chine, Taïwan, le Vietnam, les Philippines, la Malaisie et Brunei. Ces îles se situent dans une zone de forte production halieutique et d'autre part les sous-sols sont riches en gaz et en pétrole (les premiers sondages remontent à 1968). Enfin, cette position centrale en mer de Chine est stratégique pour la surveillance militaire et pour élargir éventuellement les ZEE. Les archipels se localisent aussi sur une des principales voies maritimes du monde.

En principe ces archipels n'appartiennent à personne, ce qui fait que les gisements pétroliers et gaziers ne sont pas exploités puisqu'aucun des pays revendiquant les Spratley n'a accordé de concession en mer et les compagnies pétrolières n'osent investir et attendent que le litige international soit réglé.

Les différents enjeux économiques et politiques ont entraîné des tensions et des conflits entre les nations riveraines. En 1974, le Vietnam qui a accordé des concessions pétrolières autour des Paracels entre en conflit avec la Chine. En 1978, c'est au tour de la Chine d'annexer six îlots contrôlés par le Vietnam. Les deux pays s'affrontent à nouveau en 1988, pour la possession de récifs aux Spratleys. Après un accord en 1991 pour l'octroi commun de concessions pétrolières à deux compagnies, américaine et chinoise, la situation se tend encore en 1992.

Quelques années plus tard, les tensions se cristallisent en 1995, quand les Philippins découvrent une implantation militaire chinoise sur les récifs de Michief à 240 kilomètres de l'île philippine de Palawan. Après contestation et amorce de retrait, Chinois et Malais s'installent à nouveau sur des récifs relevant de la ZEE philippine. Les incursions des flottilles de pêche chinoises dans la ZEE des Philippines sont aussi très fréquentes. Ainsi à la fin des années 1990, les Chinois ont annexé d'îles en îles de nombreux récifs et îles. Le Vietnam tente la même politique de petits pas et construit en 2004, un aéroport sur une des îles des Spratley et y envoie des touristes. Dans le même temps, les partis d'extrême droite japonais revendiquent les Spratley (île Senkaku en japonais) qui furent temporairement occupés en 1895 par le Japon.

Face aux tensions et aux risques de conflits, les différents pays riverains ont signé en novembre 2002 une déclaration posant les bases d'un code de conduite visant l'apaisement, mais la crise n'est toujours pas résolue.

Conclusion

La mise en place des ZEE a été finalement rapide et n'a pas vraiment déclenché de heurts majeurs. Des litiges existent pour les zones de pêche, des tensions naissent autour des Paracel ou encore dans le golfe de Guinée. Ici c'est l'îlot Mbanié, situé dans la baie de Corisco entre le Gabon et la Guinée équatoriale, qui est réclamé par les deux pays pour fixer les limites de la ZEE dans une zone riche en pétrole. Ces crises sont donc restreintes et toujours liées à des enjeux économiques notamment pour l'exploitation des hydrocarbures.

Posséder une ZEE, ne signifie nullement la dominer, encore faut-il posséder une marine, des avions de reconnaissance et un poids politique pour peser sur les enjeux économiques internationaux. Les ZEE, établies pour limiter les

pillages des ressources biologiques marines, n'ont pas atteint leurs buts. La délivrance de quotats de pêche représente parfois une des rares ressources des petites nations insulaires (les Seychelles, les Comores). Les pays continentaux pèsent parfois dans les décisions, comme le fait le Japon pour poursuivre la pêche à la baleine dans les eaux de la Dominique ou de Saint-Vincent.

La possibilité d'agrandir la ZEE à 350 milles à l'instar de la demande des pays de la façade atlantique de l'Union européenne, risque de renforcer les inégalités et l'appropriation effective des océans par les grandes puissances industrielles.

Bibliographie

Carré F. 1983. *Les océans*. Paris : PUF, coll. « Que sais-je ? », 127 p.

Chaussade J. 1994. *La mer nourricière enjeu du XXIe siècle*. Université de Nantes, 153 p.

Labrecque G. 1998. *Les frontières maritimes internationales*. Paris : L'Harmattan, 443 p.

Fleury C. 2004. Saint-Pierre et Miquelon, îles frontière. *Norois*, n° 190, p. 25-40.

Dossier n° 2

Le Pacifique Sud et ses ZEE : des ressources à la géopolitique du thon

Gilbert David

Introduction

En 2001, la conférence de Reykjavik sur une pêche responsable dans l'écosystème marin, co-organisée en 2001 par la FAO et l'Islande, a été l'occasion de rappeler l'état préoccupant des stocks halieutiques à l'échelle internationale. Comme l'a souligné le directeur général de la FAO dans son discours d'ouverture : « *les ressources des océans ne sont pas infinies… on a, aujourd'hui, trop de bateaux de pêche et pas assez de poisson* ». De 1950 à 2000, les captures sont ainsi passées de 19 à près de 87 millions de tonnes, mais la productivité des pêcheurs, dont l'effectif a doublé de 1970 à 1990, a régressé de 5 t à 3,5 t par personne et par an, signe d'une surexploitation croissante. Compte tenu du dynamisme démographique que connaissent toujours nombre de populations littorales de la planète, l'effectif des pêcheurs devrait encore progresser à un rythme soutenu, à condition qu'ils aient encore du poisson à pêcher. Or un nombre grandissant de stocks halieutiques présente des signes évidents de surexploitation. Dans un article publié le 3 novembre 2006 dans la revue *Science*, un collectif de 14 biologistes et économistes tire la sonnette d'alarme. Au total, 29 % des espèces de poissons et de crustacés sont en passe de disparaître (leurs captures ont diminué de 90 % ces dernières années) et si la tendance se poursuit, il existe une probabilité significative pour que tous les stocks de poissons et de crustacés du monde soient épuisés d'ici 2048 (Worm *et al.*, 2006). Sans céder à ce catastrophisme, il faut néanmoins reconnaître que les ressources exploitées ne peuvent être séparées de l'écosystème dans lesquelles elles s'insèrent, la pêche exerce donc un impact important sur les réseaux trophiques marins (Jennings et Kayser, 1998). Dans ce contexte, la mise en place d'aires marines protégées

permettant de soustraire à l'activité halieutique une partie des ressources et des écosystèmes surexploités s'avère indispensable (Pauly *et al.* 2002). En 2003, lors de la conférence de Durban sur les parcs marins, organisée par l'Union Mondiale de la nature (IUCN), de nombreux pays se sont engagés à placer 20 % de leur littoral ou espace marin en réserve de pêche. Il s'agit là d'un mouvement de fond qui n'ira qu'en s'amplifiant tant est grande la pression des organisations non gouvernementales environnementalistes d'envergure internationale (Greenpeace[1] et le WWF notamment) et de l'opinion publique internationale pour, d'une part, la préservation des ressources de la mer et, d'autre part, la mise en œuvre d'une pêche raisonnée que préconise d'ailleurs déjà la FAO (1995 ; Garcia, 1996), l'une comme l'autre relevant du principe de précaution dans la gestion des pêcheries. Il est logique que les écosystèmes les plus affectés par les pêches, ceux dont les réseaux trophiques sont les plus complexes, fassent l'objet de mesures prioritaires. Celles-ci vont principalement concerner les ressources côtières démersales et benthiques[2] et les ressources profondes vivant en deçà de l'isobathe 500 m. On devrait donc assister dans un futur proche et à l'échelle de la planète à un redéploiement de l'effort de pêche vers les ressources pélagiques, notamment les thonidés dont une partie d'entre eux échappe encore à la surexploitation.

Cette pénurie annoncée de ressources exploitables intervient dans un contexte de demande accrue de produits de la pêche sur le marché international du fait des croissances démographiques et économique que connaissent de nombreux pays de la zone intertropicale. Ainsi la population de l'Asie est passée de 3,34 milliards de personnes en 1994 à 3,96 milliards en 2006. Ce déséquilibre entre l'offre et la demande mondiale de protéines d'origine marine, qui selon toute probabilité va s'aggraver, conduit à créer de nouvelles relations, parfois porteuses d'instabilité, voire de confrontations, entre les pays qui disposent d'une puissante flotte de pêche mais qui ne peuvent la mettre en œuvre sur leurs ressources marines, celles-ci étant en voie d'épuisement,

---

1. Ainsi dans les jours suivant la parution dans la revue *Science* de l'article de Worm *et al.*, l'association Greenpeace a-t-elle demandé que 40 % des océans mondiaux sont classés en aires marines protégées.
2. Sont qualifiées de benthiques, les espèces qui sont fixées sur le fond de la mer (exemple : les coquillages produisant de la nacre), qui vivent à sa surface, comme la majorité des poissons plats, ou dans le premier mètre de sédiments (cas des palourdes et des langoustines dans les eaux tempérées). Les espèces démersales sont également inféodées au fond de la mer, mais celui-ci ne constitue pas leur habitat. Elles vivent dans la tranche d'eau la plus profonde et ne s'aventurent que rarement « entre deux eaux », à la différence des espèces pélagiques qui colonisent la surface des océans et les couches d'eau les moins profondes. Selon leur taille, on établit une différence entre les petits pélagiques (sardines et anchois par exemple) et les grands pélagiques comme les thons et les daurades coryphènes.

et les quelques rares pays dotés de stocks halieutiques encore abondants mais qui ne peuvent les exploiter faute de moyens techniques, financiers et de savoir-faire suffisants. Les premiers cherchent à sécuriser leur accès aux ressources halieutiques de zones économiques exclusives (ZEE) lointaines qu'ils exploitent déjà et à étendre leurs zones de pêche vers les rares stocks encore sous exploités. Les seconds cherchent en premier lieu à retirer des revenus de leurs stocks halieutiques, qu'exploitent des flottes étrangères ; mais de plus en plus ils affichent également le souci de préserver ces ressources pour leurs générations futures, espérant que dans l'avenir ils auront les moyens d'exploiter à leurs propres comptes la richesse de leurs eaux. En ce domaine, la région Asie Pacifique présente un cas d'école.

Depuis la mise en place des zones économiques exclusives de 200 miles marins, l'Océanie insulaire (région qui regroupe l'ensemble de l'Océanie moins l'Australie et la Nouvelle-Zélande) est un « géant » du point de vue des ressources halieutiques – c'est le dernier espace marin où de vastes réserves de protéines marines restent encore disponibles – mais un « nain » en ce qui concerne leur exploitation. L'essentiel des captures de la zone est le fait de la pêche industrielle qui est principalement focalisée sur les thonidés, qu'il s'agisse de ressources de surface, exploitées à l'aide de canneurs ou de senneurs, ou de ressources plus profondes (50 à 400 m de profondeur), cibles des palangriers. L'élément remarquable de cette pêcherie est que les captures ne sont pas le fait d'armements locaux mais de flottes étrangères à la région, provenant soit des États-Unis, soit d'Asie, plus rarement de l'Union européenne.

Comparée à l'Océanie, l'Asie justement est un géant « halieutique » du point de vue de la production et de la consommation, mais ses ressources déclinent. Le maintien en activité des flottes de pêche asiatiques passe vraisemblablement par un déplacement d'une part d'entre elles vers les eaux océaniennes. Le processus est déjà lancé depuis les années 1950 en ce qui concerne le Japon, la Corée et Taïwan. Va-t-il se poursuivre avec d'autres États, notamment la Chine, l'Indonésie et la Thaïlande qui figurent parmi les dix premiers pays producteurs du monde ? Quelle sera la réaction des États et Territoires de l'Océanie insulaire confrontés à cette compétition pour l'exploitation de leurs ressources pélagiques ? Ces derniers ont-ils la capacité de réguler l'instabilité générée par cette intrusion massive de l'Asie dans leurs eaux ? En d'autres termes, quels facteurs de stabilité peuvent-ils opposer à l'instabilité nouvelle qui affecte leurs pêcheries ?

Voilà posé le questionnement qui anime le présent chapitre. Pour y répondre, notre propos se structurera en trois parties. La première sera consacrée à la présentation des ressources disponibles et de la manière dont les États

de l'Océanie insulaire ont entrepris de les exploiter. Dans un second temps, l'accent sera mis sur la montée en puissance de l'Asie comme acteur majeur de la pêche sur la scène internationale. Seront ensuite analysées les conditions dans lesquelles se développe ou pourrait se développer la confrontation entre l'Asie et l'Océanie en matière de pêche industrielle.

I. Les États océaniens face à leurs ressources halieutiques hauturières

Bien que l'exploitation des poissons démersaux profonds qui vivent entre 500 et 1 000 m de profondeur (béryx et « orange raphy ») présente des potentialités (Lehoday *et al.* 1997), les ressources sont très vulnérables à toute exploitation intensive et cette pêche reste embryonnaire, hormis en Nouvelle-Zélande et sur les monts sous-marins de l'*Emperor Chain* et de l'*Hawaian Chain* dans le pacifique Nord (Sasaki, 1986). Dans les eaux des petits pays de l'Océanie insulaire, la pêche hauturière se focalise sur les thonidés. Quatre espèces représentent l'essentiel des captures. Il s'agit de la bonite (*Katsuwonus pelamis*), du thon jaune (*Thunnus albacares*), du thon obèse ou patudo (*Thunnus obesus*) et du germon (*Thunnus alalunga*), également appelé albacore dans l'Atlantique. Au total, au milieu des années 1990, le Pacifique intertropical assurait respectivement 71 %, 66 %, 58 % et 53 % des captures mondiales de ces quatre espèces (Aqorau et Bergin, 1997). Cette zone peut donc être considérée comme la principale réserve de thon de la planète.

Trois principaux types de pêches hauturières peuvent être distingués selon la profondeur à laquelle se déroulent les opérations de capture : les pêches de surface, de subsurface, et de profondeur.

Les pêches de surface se pratiquent à l'aide de deux métiers : la canne et la senne tournante. Ceux-ci capturent principalement la bonite et des immatures de thons jaunes, germons et patudos. La bonite et les thons jaunes sont les espèces les plus anciennement exploitées. Principalement destinées à la conserverie, elles ont fait les « beaux jours » de la pêche à la canne autour des îles jusque dans les années 1980 (Cillaurren, 1991) et, depuis, sont les espèces cibles des senneurs. La taille moyenne de recrutement[1] pour ces engins oscille entre 35 et 45 cm. Les poissons capturés pèsent en moyenne 2 à 3 kg. D'une manière générale, la bonite est le thon le plus répandu à l'échelle du monde comme à celle du Pacifique. En 1986, elle comptait pour 47 % des débarquements mondiaux et 56 % des prises de l'Océanie insulaire (Kearney, 1989). En 2002, elles représentent 67 % des prises de cette dernière région

1. On appelle recrutement d'un stock halieutique, l'arrivée des poissons sur les lieux de capture.

(Williams, 2003). Si on rencontre la bonite partout en Océanie, les principales concentrations se situent au voisinage de l'Équateur, notamment dans les eaux de la partie septentrionale des Salomon, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des États fédérés de Micronésie, c'est là également que se trouve le thon jaune pêché en surface.

La pêche de subsurface se déroule jusqu'à 200 mètres de profondeur et met en œuvre la senne tournante ou la palangre. Les captures se composent essentiellement de germons, de thons jaunes de grande taille et selon les années de thons obèses, notamment de juvéniles que les senneurs capturent parfois en grande quantité. Ainsi dans le Pacifique oriental, les prises de patudos à la senne tournante ont atteint les 52 000 t en 1996 et 1997 quand habituellement elles sont inférieures à 10 000 t par an (Hampton *et al.*, 1998). La pêche profonde se pratique à l'aide de la palangre dite « profonde », posée au-delà de l'isobathe 200 mètres jusqu'à une profondeur de 500 mètres. L'espèce cible est le thon obèse dont les prises sur le marché international sont valorisées à des cours particulièrement élevés, notamment pour la consommation sous la forme de sashimi. D'une manière générale, les palangres peuvent atteindre plusieurs dizaines de km de longueur, les plus longues approchant les 150 km. Relever un tel engin demande de nombreuses heures, incompatibles avec le maintien d'une bonne qualité organoleptique du poisson pêché, aussi celui-ci est-il réservé à la conserve. Depuis une vingtaine d'années, des petites palangriers opèrent à proximité des îles de Polynésie, de Fidji et de Nouvelle-Calédonie. Beaucoup plus courtes, les lignes permettent un séjour minimum des captures dans l'eau. Une partie d'entre elles est donc destinée au marché hautement lucratif du sashimi au Japon.

L'ensemble des petits pays insulaires du Pacifique sont compris dans l'espace communément dénommé « centre et ouest Pacifique » (figure 1). Environ 70 % de la production thonière du pacifique et la moitié de celle de la planète (4 099 140 t en 2003) en sont issues (Langley, *et al.* 2003). Jusqu'en 1982, cette zone produisait généralement de 600 000 à 800 000 de thons par ans. Le million de tonnes de captures a été atteint en 1983 et en 1998 un pic de 2 millions de tonnes a été dépassé. Depuis, la production est au-dessus des 1,8 million de tonnes. Les bonites sont l'espèce dominante. Elles forment plus de 65 % des captures. Les thons jaunes en représentent de 20 à 25 % ; les germons, les thons obèses chacun 5 à 6 % (Williams 2003). De 1980 à 1990, les prises de bonites et de thons jaunes sont respectivement passées de 400 000 à 900 000, pour dépasser les 1,3 million de tonnes en 2002, et

de 200 000 à 450 000 tonnes, le seuil des 500 000 tonnes étant atteint en 1998, maximum qui n'a pas encore été renouvelé (Kearney, 1989 ; Sibert et Hampon, 2003).

La rapide progression de ces captures pourrait laisser penser que les ressources halieutiques sont en voie de surexploitation et qu'il convient de prendre des mesures drastiques pour préserver la pêche dans les années futures. C'est le point de vue défendu par Meyers et Worm (2003) dans un article « à sensation » publié dans la revue *Nature*. Ces deux auteurs annoncent que la biomasse des grands prédateurs a diminué de 90 % par rapport à l'époque pré-industrielle, avec une diminution de 80 % des prises par unité d'effort durant les premières 15 années de l'exploitation (années 1950-1960) en ce qui concerne la pêcherie palangrière japonaise de thonidés. Cet article a suscité une vive controverse[1], les critiques fusant de la part des spécialistes des thonidés travaillant dans le Pacifique Sud (Hampton *et al.*, 2005), notamment ceux qui sont impliqués dans le programme des pêches océaniques de la Communauté du Pacifique. Pour ces chercheurs, le stock de bonites ne souffre d'aucune surexploitation. Un total de 1,2 million de tonnes peut être prélevé annuellement sans affecter les recrutements, le stock total était estimé à 3 millions de tonnes (Kearney, 1989). Pour le thon jaune, le seuil maximal d'exploitation est proche d'être atteint. Il se situerait autour des 500 000 à 600 000 t, soit une valeur légèrement supérieure au pic de production enregistrée en 1998 : 503 000 t (Williams, 2003). Le thon obèse est l'espèce la plus menacée. Il y a déjà une dizaine d'années, certains experts la considéraient déjà comme en voie de surexploitation (Hunt, 1997). Heureusement de bons recrutements dans les années qui ont suivi ont permis de nuancer ce propos. Toutefois, comme le soulignent Langley *et al.*, (2003) « *Le degré actuel d'exploitation ne semble pas pouvoir être soutenu à long terme, à moins que le taux élevé de recrutement ne se maintienne. Or il y a un risque que ce taux diminue à l'avenir si la tendance observée dans l'océan Pacifique oriental*[2] *gagne l'océan Pacifique occidental et central* ». Or, on observe déjà un accroissement sensible des prises. Dans les années 1980 et 1990, de 40 000 à 60 000 tonnes de thon obèse étaient

---

1. Les lecteurs intéressés se reporteront sur le site du programme de recherche sur les pêcheries pélagiques de l'université d'Hawaï : http://www.soest.hawaii.edu/PFRP/large_pelagics/large_pelagic_predators.html.
2. Il s'agit d'une part de l'utilisation de dispositifs de concentration de poissons (DCP) dérivants destinés à regrouper les thons et d'autre part de l'emploi de sennes plus profondes qui permet de capturer des thons obèses au filet plutôt qu'à la palangre : engin plus sélectif. L'impact de ce nouveau matériel est spectaculaire : à la fin des années 1980, il était rare que les senneurs capturent plus de 10 000 t de patudos par an dans le Pacifique oriental. En 1994, la production a atteint les 30 000 t pour dépasser les 50 000 t en 1996 et 1997 (Hampton *et al.*, 1998).

capturées chaque année dans le Pacifique occidental et central (Hampton *et al.*, 1998). Or en 2001 et 2002, les prises se sont élevées à plus de 100 000 t (Williams, 2003). Il est donc impératif que la pression de pêche sur cette espèce se stabilise, voire diminue.

D'une manière générale, l'implication des petits États et territoires de l'Océanie dans l'exploitation directe de leurs ressources de grands pélagiques est encore faible. Pourtant avec l'instauration en 1994 des Zones Économiques Exclusives de 200 milles marins, principal résultat de la troisième conférence sur le droit de la mer qui s'est achevé en 1982 (Tsamenyi et Blay, 1989), ceux-ci se sont dotés d'un territoire maritime cent à mille fois plus importants que leur territoire terrestre (tableau 1). Ainsi l'espace économique de la Micronésie a été multiplié par 3 300. Ce sont bien entendu les États les plus petits et les plus isolés qui ont le plus profité de cette évolution, les records étant observés pour Tokelau, Tuvalu et Pitcairn. Avec plus de 5 millions de km^2 d'espace maritime, la Polynésie française est le membre de la Communauté du Pacifique (CP) qui présente la ZEE la plus vaste.

Composé de l'ensemble des ZEE des 22 pays de la Communauté Pacifique, ce nouvel espace économique concentre 78 % des prises thonières du Pacifique central et occidental, pour une valeur 1,3 milliard de dollars américains, la totalité des captures de la zone étant estimée de 1,7 à 19 milliards de dollars américains (Gillet *et al.* 2001.). Ces sommes sont considérables au regard des PIB des États et territoires de l'Océanie insulaire (tableau 2). La conférence sur le droit de la mer considère tout pays riverain comme propriétaire des ressources halieutiques de sa ZEE, y compris des espèces migratrices comme les thons ; il a donc le droit de les exploiter pour son propre compte et s'il n'en a pas la possibilité, l'article 62 de la loi l'oblige à les faire exploiter par d'autres pays moyennant une juste rétribution (Munro, 1989). Dans ce contexte, la plupart des États venant d'accéder à l'indépendance ont placé l'exploitation de leurs ressources pélagiques comme axe prioritaire de leurs politiques publiques de développement. Plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs proclamé leur droit sur leur ZEE avant la fin de la 3e conférence sur le droit de la mer en 1982 et bien avant la ratification de cette convention en 1994 (tableau 3). Mais seul un petit nombre avait de l'expérience en ce domaine et celle-ci se limitait à des opérations en aval ou en amont de la production : avitaillement des navires et gestion des débarquements.

En 1982, quand s'achève la conférence sur le droit de la mer, quatre bases thonières sont opérationnelles en Océanie insulaire. Située aux Samoa américaines, la plus ancienne a été créée en 1954, c'est aussi la plus vaste, puisque la principale conserverie de la région lui est associée. Au Vanuatu,

la South Pacific Fishing Company (SPFC) fonctionne depuis 1957 tandis qu'à Fidji, la Pacific Fishing Co. opère depuis 1963 ; la base la plus récente (créée en 1972) étant située aux Salomon (Salomon-Taiyo Co). Ces quatre bases ont toutes été mises en place dans le cadre de contrats à risques partagés (Joint ventures) avec des armements japonais qui, de fait, en étaient les principaux utilisateurs. Il s'agit principalement de lieux de débarquements des navires (japonais, taïwanais et coréens), la production étant ensuite soit mise en conserve sur place (cas des Samoa américaines), soit stockée en chambre froide pour être ensuite réacheminée par navire frigorifique vers les conserveries d'Asie.

Tableau 1 : Les pays membres de la communauté du Pacifique et leur ZEE

Pays	Superf. ZEE (103 km^2) (a)	Superf. Terrest. (km^2) (b)	a/b		Superf. ZEE (103 km^2) (a)	Superf. Terrest. (km^2) (b)	a/b
Mélanésie	**8 170**	**539 364**	**15**	**Micronésie**	**10 603**	**3 214**	**3 299**
Fidji	1 290	18 272	70	États Fédérés	2 978	701	4 248
Nouv. Calé-donie	1 740	19 103	91	Guam	218	541	403
PAP. Nouv. Guinée	3 120	462 243	7	Kiribati	3 550	811	4 377
Îles Salomon	1 340	27 556	48	Marshall	2 131	181	11 773
Vanuatu	680	12 190	56	Nauru	320	21	15 238
				Mariannes nord	777	471	1 650
				Palau	629	488	1 289
Polynésie	**10 750**	**8 195**	**1 311**				
Samoa améri-caine	390	200	1 950	Polyn. Franç.	5 030	3 521	1 429
Cook	1 830	237	7 721	Tokelau	290	10	29 000
Wallis-Futuna	300	255	1 176	Tonga	700	747	937
Niue	390	259	1 505	Tuvalu	900	26	34 615
Pitcairn	800	5	160 000	Samoa Occid.	120	2 935	41
région	**29 523**	**550 773**	**54**	**région moins la Pap. Nouv. Guinée**	**26 403**	**88 530**	**298**

Tableau 2 : Les économies de l'Océanie insulaire

Pays	Popu-lation -102	Temps double. popula-tion (ans)	Densité hab. par km^2	PIB par tête (US $)		Popula-tion -102	Temps double. popula-tion (ans)	Densité hab. par km^2	PIB par tête (US $)
Méla-nésie	**55 313**	**30**	**10**		**Micro-nésie**	**4 718**	**20**	**147**	
Fidji	7 748	35	42	1 502 (7)	États Fédérés	1 057	13-26	151	3 144 (3)
Nouv. Calédonie	1 822	35	10	10627 (2)	Guam	1 493	30	276	8 043 (1)
Pap. Nouv. Guinée	40 424	30	9	846 (3)	Kiribati	784	30	97	452 (2)
Îles Salomon	3 678	20	13	455 (3)	Marshall	547	17	302	984 (8)
Vanuatu	1 641	25	13	896 (3)	Nauru	105	24	500	1 4820 (2)
					Mariannes nord	567	7	120	8 583 (9)
					Palau	165	35	34	2 317(9)
Polynésie	**5 807**	**46**	**71**						
Samoa américaine	545	19	273	4 329 (9)	Polynésie Franç.	2 180	28	62	12 834 (3)
Cook	191	63	81	1 844 (3)	Tokelau	15	?	150	311 (4)
Wallis-Fu-tuna	144	53	56	?	Tonga	983	139	132	843 (3)
Niue	20	?	8	1 010 (8)	Tuvalu	95	41	366	809 (3)
Pitcairn	54	?	2	?	Samoa Occident.	1 634	139	57	608 (3)
Région	**65 838**	**30**	**12**		**région moins la Pap. Nouv. Guinée**	**25 414**		**29**	

(1) : 1986 (2) : 1989 (3) : 1990 (4) : 1980 (5) : 1988 (6) : 1992 7 : (1991) (8) : 1984 (9) : 1985 (10) : 1983

Tableau 3 : Dates de proclamation des ZEE antérieure à 1982 en Océanie Insulaire
(d'après Tsamenyi et Blay, 1989)

Pays	Date	Pays	Date	Pays	Date
Îles Cook	1977	Marshall	1978	Salomon	1978
Fidji	1977	Nauru	1978	Tonga	1978
Papouasie NG	1977	Niue	1978	Vanuatu	1981
Samoa Occident.	1977				

En raison de la taille limitée des populations océaniennes et de leur faible pouvoir d'achat (tableau 2), aucun des jeunes États indépendants de l'Océanie insulaire ne possède un marché national de dimension suffisante pour espérer absorber la future production halieutique nationale. Tout développement de la pêche hauturière ne peut donc être orienté que vers l'approvisionnement des marchés d'exportation, l'idéal étant de se doter de sa propre unité de transformation afin de valoriser au mieux la production thonière. Mais un tel développement est soumis à de puissantes contraintes et les gouvernements des jeunes États vont rapidement prendre conscience de la difficulté à bâtir une flottille hauturière et la conserverie associée. Le fonctionnement d'une unité industrielle de transformation du poisson nécessite en effet des débarquements importants et réguliers que seule peut fournir une flottille moderne de plusieurs unités, disposant d'une autonomie en mer suffisante pour suivre les migrations des pélagiques au-delà de la ZEE qu'elle exploite habituellement. En 1977, le seuil de viabilité économique d'une conserverie a été estimé à un approvisionnement minimal de 8 000 tonnes de bonites, ce qui correspondait alors à l'activité de dix canneurs de 300 tonnes, soit un investissement total de 20 millions de dollars (à raison de 2 millions de dollars l'unité) pour un coût d'exploitation annuel du même ordre, chaque canneur nécessitant plus de 20 tonnes d'appâts vivants (Kearney, 1979). La saisonnalité de cette ressource constitue une puissante contrainte pour le développement de toute flottille de thoniers canneurs. Les petits pélagiques ne sont en effet présents toute l'année qu'aux alentours de l'équateur ; plus on gagne en latitude, plus les variations saisonnières d'abondance s'accentuent. Ainsi à Vanuatu, l'absence de petits pélagiques dans les eaux côtières une partie de l'année est la principale raison ayant conduit les autorités du pays à renoncer à créer une flottille nationale de canneurs (Grandperrin et al, 1982). L'achat d'un senneur a alors été envisagé. Mais son coût était prohibitif. R. Kearney l'estimait à 11 millions de dollars US en 1979 pour un navire de 1 100 tonnes, le coût d'exploitation annuel revenant à 3 millions de dollars US. À titre de comparaison en 1980 les PIB de Tonga, Vanuatu et les Salomon s'élevaient respectivement à 35, 50 et 120 millions de dollars US en 1980 (Carter, 1984). En 2000, un senneur neuf coûte de 12 à 15 millions de dollars US ; sur le marché de « l'occasion », le prix est presque deux fois moindre : de 6 à 9 millions l'unité (Petersen, 2002).

Dans ce contexte, plutôt que d'exploiter eux-mêmes leurs ZEE, la majorité des pays insulaires a préféré octroyer des licences de pêche à des armateurs étrangers ; rares sont ceux qui se sont dotés d'une flottille de thoniers senneurs. Selon M. Lodge (1998), au milieu des années 1990, les armements océaniens ne représentaient qu'environ 10 % de la flotte de senneurs opérant dans la région

(tableaux 4 et 5) et leur situation financière était critique. Les États fédérés de Micronésie sont les derniers en date à avoir tenté de bâtir une flottille de senneurs. Leur ZEE est en effet la plus productive de l'Océanie insulaire : 28 % des prises de thons effectués dans les ZEE de la région en sont issues (Pretes et Petersen, 2004). Ayant reçu une aide financière importante des États-Unis dans le cadre du « Compact of Free association » signé en 1986, leur gouvernement a décidé d'en investir une partie dans l'achat et le fonctionnement de six senneurs. Un total de 120 millions de dollars US a ainsi été dépensé en 1995 (soit un montant équivalent à plus de la moitié du PIB, égal à 228 millions en 2000), mais l'activité reste déficitaire. En 2004, les six senneurs étaient toujours en activité : leur production s'est élevée en 27 000 t, mais depuis, deux navires ont été désarmés et un autre a coulé (Anonyme, 2006a). Ces difficultés dans l'exploitation des flottilles de senneurs se rencontrent également à Tuvalu, à Kiribati et aux Salomon où les Gouvernements ont cherché à se doter d'une flotte hauturière nationale pour exploiter leur ZEE (Petersen, 2002).

Tableau 4 : Composition de la flotte de senneurs opérant dans le Pacifique intertropical et captures *(source : Communauté du Pacifique et Lodge, 1998)*

	Nb. senneurs		**1990**		**1991**		**1993**		**1994**		**Nb. senneurs**	
	1983	**1989**	**Senn**	**capt. (t)**	**Senn**	**capt. (t)**	**Senn**	**capt. (t)**	**Senn**	**capt. (t)**	**1995**	**1996**
États-Unis	41	36	43	164 054	43	214 415	42	203 880	44	190 472	47	48
Japon	41	36	38	159 460	36	170 510	34	175 400	32	171 000	32	35
Corée	11	30	37	173 343	37	227 518	32	182 287	32	173 000	29	29
Taïwan	3	25	35	128 000	44	176 000	46	220 000	43	180 801	43	43
Philippines	0	14	13		12		21		21		11	13
Panama	0	0	0		0		3		3		0	0
Océanie	0	4	4		7		13		14		17	11
total	94	145	170		179		191		189		179	182

Depuis le début des années 1990, la pêche à la palangre profonde avec des lignes bien plus courtes que les palangres usuelles constitue une alternative intéressante à la pêche à la canne ou à la senne tournante pour les pays océaniens. Du fait du moindre coût (relatif) des investissements nécessaires à sa mise en place et à son fonctionnement et de la qualité du poisson capturé (son temps de séjour dans l'eau étant suffisamment court pour que la valeur organoleptique ne soit pas altérée), elle suscite un intérêt grandissant. Pour l'instant, elle ne s'est développée que dans les pays les plus riches de la région.

La Polynésie française offre en ce domaine un bel exemple de réussite. Il y a encore 30 ans, le service des pêches de Tahiti considérait que seules les Marquises offraient quelques perspectives de développement halieutique. En effet, toutes les campagnes de prospection qui avaient été réalisées plus au sud concluaient à des eaux de surface trop pauvres pour abriter des ressources thonières conséquentes. Depuis, ces ressources ont été évaluées à un potentiel d'exploitation de 20000 tonnes par an. Il existe donc bien du thon en Polynésie, mais il n'était pas en surface, là où on le cherchait, mais en profondeur : entre 100 et 500 m de fond (Bertrand, 1999) Sur les bases de cette estimation des ressources effectuées par l'IRD, le gouvernement de Polynésie a mis l'accent sur le développement d'une flottille palangrière et un chantier naval a été créé. L'objectif à l'horizon 2008 est une production de 22000 tonnes (dont 18000 t pour l'exportation) assurée par 56 unités, dont 30 thoniers congélateurs d'une autonomie de 1 à 2 mois de mer, 15 thoniers de pêche fraîche avec une mise en glace pour la conservation et 11 unités mixtes. En 2000, 15 thoniers congélateurs étaient déjà en activité, la flottille dévolue à la pêche fraîche étant forte de 30 embarcations (Anonyme, 2001). Au total, 6836 tonnes ont été débarquées par la pêche palangrière, les deux tiers étant absorbés par le marché local à un prix très rémunérateur du fait de la forte consommation *per capita* des produits de la pêche en Polynésie française et du PIB nettement plus élevé que la moyenne de l'Océanie insulaire (tableau 2).

Tableau 5 : Composition de la flotte opérant dans le Pacifique intertropical en 1996 (*source Communauté du Pacifique*)

	Petits palangriers	**Palangriers congélateurs**	**Senneurs**	**Canneurs**	**total**
États-Unis	1	5	48	0	54
Japon	179	298	35	58	570
Corée	0	105	29	0	134
Taïwan	91	36	43	0	170
Philippines	0	0	13	0	13
Autres	19	46	3	0	68
Océanie	1	3	11	0	13
total	450	642	182	58	1332

En Nouvelle-Calédonie, on assiste également à un développement de la pêche palangrière, mais celui-ci est contraint par la taille limitée de la ZEE (1 740000 km^2 contre 5030000 km^2 pour la Polynésie). Jusqu'à présent, le développement de la pêche palangrière profonde se limite à la France d'Outre-mer, pourtant

c'est ce secteur qui offre le plus d'opportunités et qui est désormais mis en avant par les organisations internationales conseillant les États en matière de pêche thonière (Philipson, 2006). Qu'il s'agisse de pêche à la canne, à la palangre ou à la senne, le développement de la pêche hauturière dans leur ZEE reste la prérogative exclusive des États. En revanche, des tentatives de coordination régionale pour gérer les stocks ont été entreprises. Ainsi en décembre 1995, six des pays dont les ZEE sont les plus productives – les États fédérés de Micronésie, Kiribati, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Marshall et Nauru – ont signé l'Arrangement de Palau. Ce dernier constitue jusqu'à présent la principale tentative pour réguler l'effort de pêche des senneurs dans la région (via le nombre de licences accordées). Malheureusement cet outil s'est vite transformé en un simple instrument de captation de la rente thonière (Aqorau, Bergin, 1997). Les seules actions d'envergure en matière de gestion halieutique à l'échelle de l'Océanie se résument au marquage des thonidés et au suivi de leur exploitation par le programme des pêcheries océaniques de la Communauté du Pacifique. Toutefois, une évolution positive pourrait avoir lieu si le programme DEVFISH (*Development of tuna fisheries in Pacific ACP Countries*) mis en œuvre par l'Union européenne sur la période 2004-2007 est couronné de succès et surtout si la Commission des Pêches pour le Pacifique central et occidental qui est implantée depuis 2004 à Ponhpei dans les États fédérés de Micronésie devient opérationnelle.

En définitive, la gestion de leurs ressources thonières importe moins aux petits États insulaires que la sécurisation des revenus qu'ils tirent des licences de pêche octroyées aux flottes étrangères. Comme l'illustre le tableau 5, seules 13 des 1 332 unités prospectant le thon dans le Pacifique sud appartenaient à des armements océaniens. La présence de flottes étrangères est une composante essentielle et structurante de la problématique de la pêche industrielle en Océanie. Neuf de ces navires sur dix provenaient d'Asie, la pêche hauturière constitue donc un élément essentiel des relations entre l'Océanie insulaire et le continent asiatique.

II. Quand l'Asie rencontre le Pacifique

A. Bref historique de la pêche en Asie du Sud-Est

À la différence de l'Océanie, le monde urbain est apparu très tôt en Asie, générant des circuits de distribution des produits de la pêche à destination des marchés urbains. Ainsi J. Butcher (1998) note-t-il aux alentours de 1 850 un important commerce de poisson salé (principalement du maquereau *Rastrelliger spp.*) à partir du golfe de Thaïlande. La croissance urbaine qui caractérise la

période 1870-1920 et le développement de la navigation à vapeur vont accroître considérablement ce commerce dont Singapour devient la plaque tournante. L'arrivée précoce (1910-1940) de pêcheurs japonais et chinois est également une spécificité de l'Asie du Sud-Est. Ils se sont successivement centrés : a) sur les ressources récifales – les japonais introduisent le filet dérivant (muro ami) pour la capture de surmulet *(caesio spp.)* –, b) le long des tombants récifaux, puis c) sur les ressources démersales ou benthiques – des chalutiers japonais commencent à opérer dès 1920 aux Philippines et dans le golfe du Tonkin –, enfin d) sur les ressources pélagiques, des canneurs japonais recherchant la bonite (*Katsuwonus pelamis*) dans la mer des Célèbes et aux Moluques à la fin des années vingt tandis que les premiers senneurs chinois apparaissent dans le détroit de Malacca avec Rastrelliger spp. pour espèce cible. La croissance des captures s'est accélérée après la seconde guère mondiale ; de 1950 à 1970, les débarquements augmentent en moyenne de 10 % par an dans l'ensemble composé par les dix pays suivants pays : Birmanie, Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam. Les raisons sont à la fois d'ordre économique – la croissance urbaine induit une augmentation très forte de la demande de produits de la pêche – et technique : l'adoption de matériel et de techniques plus performants à l'échelon individuel ou familial (filets synthétiques, embarcation motorisée) comme à celui des armateurs : généralisation des chaluts puis des sennes tournantes.

Les Philippines sont le premier pays à avoir mis l'accent sur le chalutage des espèces démersales, avec pour résultat une surexploitation croissante qui conduit au début des années 1950 les chalutiers à se tourner vers les espèces pélagiques. Cette évolution entraîne le remplacement du chalut par la senne tournante puis l'adoption de radeaux flottants (payaos) pour attirer les thons (bonites) destinées à la conserve. Le développement d'une pêche palangrière profonde (50 à 200 m), ciblée sur les thons jaunes et obèses adultes pour la fourniture de sashimi au Japon, est l'étape ultime de ce processus. En Thaïlande, la baisse des captures dans les eaux du golfe se traduit par une stratégie différente : la flotte de pêche se déplace vers la côte orientale de la péninsule malaise et vers la Birmanie, le Cambodge, et le Vietnam, avec pour résultat des conflits croissants avec les navires de ces pays. En Indonésie, l'exemple le plus parlant de surexploitation des ressources est celui de la crevette qui a conduit le gouvernement indonésien à interdire totalement le chalutage en mer d'Arafura pour tenter de sauver les stocks de crevettes (Antunès, 2000). Toutefois, du fait de son immensité et de l'inégale densité de son peuplement, l'archipel indonésien est l'unique pays de la région qui offre des possibilités de développement de la pêche démersale.

Partout ailleurs, on peut considérer que les ressources démersales et benthiques sont surexploitées ou en voie de l'être. La troisième conférence sur le droit de la mer, « dite de Montago bay », instituant une zone économique exclusive de 200 miles marins pour chaque pays doté d'un littoral maritime, a singulièrement compliqué la situation. Désormais, les flottilles nationales n'ont plus la possibilité de se déplacer à leur guise dans les eaux des États voisins, rendant inopérable la stratégie classique de migration des flottilles nationales vers les pays des alentours disposant encore de ressources. Chaque État se trouve désormais face à une nouvelle responsabilité : gérer ses propres ressources démersales et benthiques pour que perdure leur exploitation halieutique. C'est ce que J. Butcher qualifie de « closing of the frontier ». Face à cette contrainte, l'exploitation des grands pélagiques constitue une alternative intéressante. D'une part, cette ressource est en bien meilleur état que les espèces profondes ; d'autre part, son caractère migrateur exclut toute gestion à caractère national et incite les États à une compétition pour prélever la ressource qui se fonde sur l'argumentation suivante : « si je ne pêche pas ces grands pélagiques dans mes eaux nationales, ils iront plus loin et seront capturés par les voisins, autant donc que je les capture chez moi ». Toutefois tous les pays de l'Asie du Sud-Est ne sont pas égaux face à cette ressource. Même si celle-ci ne se répartit pas de manière homogène dans l'espace, il est évident que les pays qui présentent les ZEE les plus réduites (Pakistan et Bengladesh) héritent d'un handicap sérieux par rapport à ceux qui disposent des ZEE les plus vastes. Ainsi dans l'ASEAN[1], les Philippines et l'Indonésie sont-ils les deux pays qui présentent le potentiel d'exploitation le plus important en ce qui concerne les grands pélagiques (Munro, 1989), ce qui laisse des possibilités réduites aux autres pays de recentrer leur effort de pêche sur les ressources thonières de la région. Un autre handicap est lui partagé par tous, il s'agit de la composition spécifique des stocks de grands pélagiques de l'Asie du Sud-Est. À la différence de l'Océanie, les thons ne sont pas majoritaires dans les captures. Celles-ci sont dominées par des espèces dites secondaires comme les espadons, les marlins, les thazards. Leur valeur commerciale en frais est souvent aussi élevée que la bonite, mais inférieure à celle du thon jaune et du patudo, et elles se prêtent bien moins à la mise en conserve. Or la Thaïlande est un des grands opérateurs mondiaux en ce domaine et les captures des eaux de l'ASEAN sont insuffisantes pour couvrir

---

1. L'association des Nations du Sud-Est asiatique ou ASEAN est une construction politique, économique et culturelle créée en 1967 à l'instigation des États-Unis pour faire barrage au communisme en Asie du Sud-Est. L'ASEAN regroupe dix pays : la Birmanie, Brunei, le Cambodge, l'Indonésie, le Laos, la Malaisie, Singapour, les Philippines, la Thaïlande, le Vietnam.

la demande pour l'industrie de la conserve. Si les flottes de l'ASEAN veulent se diversifier sur les thonidés et approvisionner les conserveries de la région, l'unique solution envisageable consiste à redéployer une partie de la flotte de pêche asiatique vers le Pacifique Sud. Ainsi les prises des Philippines et surtout de l'Indonésie se sont accrues en Océanie depuis 1995. Ce dernier pays profite de sa double dimension asiatique et océanienne : l'Irian Jaya, qui occupe la moitié septentrionale de l'île de Nouvelle-Guinée, a été annexée par l'Indonésie en 1969. La situation géographique est idéale pour développer une pêche thonière de proximité ciblée sur la bonite dont de grandes concentrations existent au voisinage de l'Irian Jaya et de la Papouasie. Comme l'Indonésie, les Philippines bénéficient d'une proximité avec les eaux du Pacifique et il est géographiquement logique que ces deux pays soient ceux qui sont les plus actifs pour la pêche thonière en Océanie insulaire.

La Chine et l'autre géant démographique de l'Asie qu'est l'Inde sont également « à l'étroit » dans leurs eaux respectives. Grâce à la Chine qui compte pour 17 % de la production halieutique mondiale des océans, l'Asie est aujourd'hui la principale zone de pêche de la planète. Sur les 20 pays ayant assuré en 2000 et 2001 79 % des débarquements mondiaux, 9 sont asiatiques. Sur la période 1998-2001, l'Asie du Sud-Est poursuit sa montée en puissance tandis que les « géants » de la pêche thonière que sont le Japon, la Corée et Taïwan connaissent une diminution significative de leur production halieutique (Vannuccini, 2003), ces pays se sont engagés en 2003 lors de la 23e réunion du comité des pêches de la FAO à réduire leur flotte thonière de 20 à 30 % (tableau 6). Pour l'instant, la Chine n'est qu'un acteur mineur dans la pêche thonière à la senne en Océanie. En 2001, un unique senneur opérait dans le Pacifique Sud. En 2002, ce nombre a été porté à trois pour atteindre quatre navires en 2004 (Reid, 2003 ; Tamate, 2003). En revanche, la Chine commence à compter en ce qui concerne la pêche palangrière. Actuellement, une quarantaine de navires est basée aux îles Marshall opérant à partir d'une base palangrière gérée par la « Luen Thai Company », société également présente à Palau et dans les États fédérés de Micronésie (Anonyme, 2006a). En Mélanésie, une « joint-venture » est en cours d'élaboration entre le Gouvernement de Vanuatu et la China National Fisheries Corporation pour qu'une quarantaine de navires soit basée à proximité de Port Vila, la capitale du pays (Anonyme, 2006b).

Tableau 6 : La production halieutique (océan et eaux intérieures) des 12 pays asiatiques les plus productifs sur la période 1998-2001 (*source FAO*)

	1998	1999	2000	2001	Évolution 1998-2001	
Chine	17 229 927	17 240 032	16 987 325	16 529 339	-700 588	(- 4 %)
Japon	5 263 384	5 201 805	4 971 412	4 719 152	-544 232	(- 10,5 %)
Indonésie	3 964 897	3 986 919	4 069 691	4 203 830	+238 933	(+ 6%)
Inde	3 214 765	3 472 150	3 742 296	3 762 600	+547 835	(+ 17 %)
Thaïlande	2 900 320	2 928 806	2 911 173	2 881 316	-19 004	(- 0,7 %)
Corée sud	2 026 934	2 119 678	1 823 175	1 988 002	-38 932	(- 2 %)
Philippines	1 833 458	1 872 827	1 893 017	1 945 217	+111 759	(+ 6 %)
Vietnam	1 130 660	1 386 300	1 450 590	1 491 123	+360 463	(+ 32 %)
Malaisie	1 153 719	1 251 768	1 289 235	1 234 733	+81 014	(+ 7 %)
Taïwan	1 091 768	1 099 715	1 093 889	1 005 199	-86 569	(- 8 %)
Bangladesh	839 141	959 215	1 004 264	1 000 000	+160 859	(+ 19 %)
Pakistan	596 980	654 530	614 069	607 020	+10 040	(+ 1,7 %)

B. Le Pacifique : la dernière frontière halieutique

Les armements japonais sont les premiers d'Asie à avoir prospecté les eaux océaniennes. Dès 1922, plusieurs bases de thoniers canneurs sont créées dans les îles de Micronésie administrées par le Japon. La défaite de 1945 arrête cette évolution et il faut attendre 1952 pour que les navires de pêche soient autorisés à aller au-delà de la ligne Mc Arthur et à pénétrer dans le Pacifique sud (Matsuda, 1987), qu'en dix ans ils vont totalement investir. Cette expansion va gagner l'océan Indien puis l'ensemble de la zone intertropicale : la flotte thonière japonaise passe de 1 104 navires en 1958 à 2 975 en 1968. N. Fujinami (1987) rapporte ainsi qu'en 1965, 1 300 canneurs et palangriers appuyés par 50 navires-usines opèrent dans les eaux internationales. L'objectif est de fournir le marché américain en poisson de conserve, le marché national étant approvisionné en poisson frais par des canneurs opérant à proximité de l'archipel. Pour appuyer ce développement, trois bases de transbordement des prises sont créées dans le Pacifique : aux Samoa Américaines (1954), aux Nouvelles-Hébrides (1957) et à Fidji (1963). L'accroissement spectaculaire des coûts d'exploitation résultant des chocs pétroliers de 1973 et 1978 va avoir pour conséquence de concentrer la flotte thonière japonaise sur les champs de pêches les plus proches : le Pacifique intertropical où elle va se retrouver en compétition avec Taïwan, la Corée et les Philippines dont les palangriers exploitent le thon obèse et le germon aux latitudes moyennes (entre 20° et 40°) pour approvisionner les conserveries.

La mise au point de congélateurs à très basse température (-60°) va ouvrir de nouvelles perspectives commerciales (Haward et Bergin, 2001). Désormais l'approvisionnement du marché japonais en thons jaunes et patudos congelés polarise une partie de la flotte, la pêche palangrière ciblée sur la conserve étant sous-traité par le Japon à des armements taïwanais et coréens. Ainsi le Japon continue à garder un contrôle sur l'exploitation bien qu'il n'en ait plus le monopole. Dans les années 1970, la découverte de ressources considérables de bonites et de thon jaunes dans le Pacifique centre-ouest va entraîner le développement de la pêche à la senne, le nombre d'unités opérant en Océanie passant de 3 unités en 1970 à 139 unités en 1984 (Cillaurren, 1991). Toutefois, la mise en place progressive des ZEE dans le Pacifique à partir de 1976 va singulièrement modifier les conditions d'exploitation.

Désormais, l'acte de pêcher à moins de 200 milles marins de toute terre étrangère exige l'octroi d'un droit de pêche, à négocier avec l'État, que la Convention sur le droit de la mer, reconnaît comme étant le propriétaire des ressources qu'abrite sa ZEE. Le Japon est le pays asiatique qui va le mieux s'adapter à cette nouvelle donne. Les droits de pêche que ses armateurs vont devoir payer restent modiques car c'est l'État qui va payer la facture, via un accroissement significatif de son aide aux nouveaux pays indépendants d'Océanie. Le Japon devient ainsi le premier bailleur de fonds de la région pour l'aide à la pêche. Pour Taïwan, pays que de nombreux États de la planète ne reconnaissent pas diplomatiquement à la fin des années 1970, cette convention est une catastrophe : plusieurs des ZEE nouvellement créées lui sont désormais interdites. Cette situation est largement responsable de la fermeture de la base palangrière de Santo à Vanuatu en 1989. Toutefois, la reconnaissance diplomatique de Taïwan progressant et de nombreux capitaines n'hésitant pas à se livrer au braconnage (comme leurs collègues coréens, car les États insulaires ne disposent pas des ressources budgétaires pour surveiller leur ZEE), la situation des armements asiatiques dans les eaux océaniennes va s'orienter vers une nouvelle normalité et stabilité. Au milieu des années 1980, un événement va durablement perturber ce processus : l'arrivée des senneurs américains dans le Pacifique occidental. Celle-ci résulte de deux phénomènes : la mise en place des ZEE sur le littoral Pacifique de l'Amérique latine, qui a privé les navires US d'une partie de leurs champs de pêche (Munro, 1989) et la pression des associations écologistes, les dauphins figurant fréquemment comme prises accessoires des senneurs sur la façade orientale du Pacifique, à la différence de la façade occidentale.

Le Gouvernement des États-Unis refusant de signer la Convention sur le droit de la mer, les senneurs arrivant dans les eaux du Pacifique occidental réclament

le libre accès pour leur activité, déniant toute légitimité aux États océaniens d'exercer une quelconque souveraineté sur leurs ressources hauturières. Les tensions qui suivent, arraisonnement de deux senneurs par les autorités de Papouasie-Nouvelle-Guinée et des Salomon en 1982 et 1984 et représailles du Gouvernement des États-Unis, vont conduire ce dernier et l'Agence des Pêches du Forum du Pacifique Sud[1] (FFA), représentant l'ensemble de ses 14 pays membres d'alors, à conclure un accord historique en 1987. Un total de 55 senneurs est autorisé à opérer dans les eaux océaniennes pour une durée de 5 ans contre 60 millions de dollars de droits de pêche ; 85 % de cette manne sont rétrocédés aux pays ayant fait l'objet d'une exploitation au prorata des tonnages capturés, les 15 % restants étant partagés à part égale entre tous les membres de la FFA. De manière concomitante, l'Australie et la Nouvelle-Zélande structurent un réseau de surveillance aérienne des ZEE. Chaque senneur opérant dans la zone est équipé d'une balise Argos qui permet de relever sa position, paramètre qui est reporté dans un SIG de manière à dresser une carte quotidienne des senneurs en pêche. Tout senneur non répertorié dans le SIG qui serait surpris en pêche par les forces aériennes australiennes sera ainsi classé par braconnier potentiel.

Désormais le braconnage, auquel se livrent de nombreux navires asiatiques, va devenir beaucoup plus risqué et les armateurs désirant opérer légalement vont devoir payer des droits plus élevés pour accéder à la ressource thonière océanienne. Il convient toutefois de nuancer le propos. Les pays asiatiques ont toujours refusé des accords multilatéraux avec les pays du Pacifique, les négociations bilatérales leur octroyant des droits d'accès beaucoup plus réduits. Ainsi en 1993, ces derniers s'élèvent-ils respectivement à 1,1 %, 3,8 % et 3,4 % de la valeur des thonidés capturés dans leurs eaux pour le Japon, Taïwan et la Corée. À titre de comparaison, ce pourcentage atteint 10 à 14 % pour les senneurs américains qui, en 1993, se sont engagés à verser 18 millions de dollars chaque année pendant 10 ans. Quant à l'Union européenne, elle reverse aux pays africains avec qui elle a signé des accords de pêche de 18 à 45 % de la valeur des prises (Pretes et Petersen, 2004). Pour Bertignac *et*

1. Créé en 1971, Le Forum du Pacifique Sud est une organisation internationale à vocation politique dont l'objectif est de faire entendre la voix de ses membres sur la scène internationale et d'encourager la coopération économique entre eux. Le Forum du Pacifique Sud compte 16 membres en 2007 : l'Australie, la Nouvelle Zélande et 14 États indépendants ou en indépendance association du Pacifique sud : les îles Cook, les États fédérés de Micronésie, Fidji, Kiribati, Nauru, Niue, Palau, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République des îles Marshall, le Samoa Occidental, les Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu Blanchet (1988). En 1979, a été créée une agence des pêches du Forum (Forum Fisheries Agency ou FFA).

al. (2000), il existe donc de la marge pour augmenter la rente thonière et un taux de 13 % pourrait être appliqué dans le Pacifique sans grever la rentabilité des armements.

Au total, en 1996, 1 332 unités de pêche ont bénéficié d'une licence de pêche dans la région administrée par la FFA (tableau 5) pour un coût total de 66 millions de francs, dont 45 pour les senneurs, 17 pour les palangriers et 4 pour les canneurs. Outre cette rente, cette activité a généré 21 000 à 31 000 emplois, des dépenses de près de 100 millions de dollars imputables aux navires basés en Océanie et 11,5 millions de dollars aux navires étrangers effectuant des transbordements à terre. Un an auparavant, la valeur des débarquements des senneurs et des palangriers s'est élevée respectivement à 750 et 850 millions de dollars US, la production des canneurs étant estimée à 130 millions (Campbell, 2000). Les États océaniens ont perçu 74 millions de dollars de droits de pêche, représentant environ 4 % de la valeur des prises (Aqorau et Bergin, 1997). L'accroissement de cette rente thonière exige une volonté commune des pays océaniens. Or celle-ci n'est guère d'actualité. Au total, 98 % des captures réalisées dans les ZEE de la région proviennent des ZEE de sept pays, il s'agit par ordre d'importance décroissant des États fédérés de Micronésie, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (ces deux pays concentrant 49 % des captures), de Kiribati, des Salomon, de Nauru, de Tuvalu et des Marshall (Pretes et Petersen, 2004). Ces sept pays se méfient de tout accord multilatéral qui les obligerait à partager leur rente thonière avec les États de la région moins pourvus. Ainsi chaque navire japonais ou coréen opérant dans la ZEE de Kiribati verse 181 000 dollars US au Gouvernement, soit environ 5 % de la valeur des captures et 61 % des revenus de ce dernier. Quant à Tuvalu, sa rente thonière est en nette augmentation. D'un montant de 6,7 millions de dollars US, elle correspond en 2001 à la moitié des recettes de l'État, contre 35 % en 1973 (Hunt, 1997 ; Pretes et Petersen, 2004). En revanche, les autres États océaniens moins richement dotés par la nature en matière de ressources thonières auraient intérêt à un tel accord. Mais la réalité est plus complexe que la simple logique économique comme l'illustre l'exemple de Vanuatu.

En 1988 quand l'accord de pêche entre les senneurs américains et l'agence des pêches du Forum du Pacifique Sud entre en vigueur, le gouvernement de Vanuatu reçoivent 200 000 dollars US de revenu au titre de cet accord sans qu'aucun senneur n'ait pêché dans sa ZEE, quant les droits de pêche accordés aux 48 palangriers de Taïwan pour exploiter les ressources pélagiques de Vanuatu ne rapportaient que 15 808 dollars, soit un peu plus de 300 dollars par navire. Encore le coût des licences a-t-il doublé depuis 1980, année de l'indépendance, durant laquelle 65 palangriers taïwanais ont été autorisés à prospecter la ZEE

de Vanuatu pour un montant total de 9 750 dollars (Riepen et Kenneth, 1989). Ce montant dérisoire s'explique par le fait que la licence de pêche n'a jamais été considérée comme la principale source de revenus de la pêche thonière à Vanuatu. Lorsque la base palangrière de Santo était opérationnelle, les taxes sur les réexportations étaient beaucoup plus lucratives. En 1980, les 11 990 t réexportées ont généré 185 395 dollars de revenus, soit une somme près de 20 fois supérieure au montant des licences. Les débarquements à la base palangrière de Santo devenant de plus en plus faibles (David *et al.*, 1987), les autorités de Vanuatu ont diversifié leur stratégie de « captation de la rente thonière ». En premier lieu, elles ont mis en place un schéma d'emploi des nationaux de Vanuatu comme équipage des palangriers pêchant dans la ZEE. Ainsi dès 1985, 57 marins de Vanuatu opéraient sur ces navires. Ce nombre a été porté à 120 en 1988, générant une entrée de devises dans le pays équivalente à 500 000 dollars US. En second lieu, elles ont augmenté le coût des licences de pêche accordées aux palangriers étrangers. En 1989, celles-ci s'élevaient à 5 000 dollars US par navire (Riepen et Kenneth, 1989). En troisième lieu, elles se sont tournées vers l'emploi de leur pavillon national à titre de complaisance. En 2003, 51 palangriers et 14 senneurs arboraient le pavillon de Vanuatu sans qu'aucun d'entre eux ne pêche dans les eaux de Vanuatu (Naviti, 2003). Tous les États du Pacifique sud n'ont pas une stratégie aussi diversifiée. Mais tous préfèrent composer avec les flottilles étrangères pêchant dans leurs eaux en leur accordant des licences peu élevées à condition qu'ils avitaillent dans les ports du pays. Ils privilégient alors l'économie locale au détriment des revenus monétaires qu'ils pourraient tirer de leur rente thonière. Dans ce contexte, les accords bilatéraux règnent en maître et la recherche d'accords multilatéraux qui maximiseraient cette rente thonière n'est plus qu'une utopie de chercheurs (Pretes et Petersen, 2004).

En définitive, l'histoire récente montre que la coopération régionale n'est vraiment effective dans le domaine thonier qu'à l'occasion d'une crise. La confrontation avec les armateurs américains ayant abouti au traité de 1987 en est un premier exemple. « L'éradication » des filets dérivants en est un autre. En 1988, 60 unités japonaises et autant de Taïwan gagnent les eaux internationales des 40° de latitude sud avec pour objectif d'acquérir une place dominante sur le marché de la conserve du thon dans le Pacifique (Cillaurren, 1991). La méthode de pêche utilisée est le filet maillant dérivant, posé sur une longueur de 35 km et sur une profondeur de 20 m. Avec des mailles d'une vingtaine de cm, cet engin non sélectif capture notamment des germons de petite taille, donc immatures. Or les germons adultes sont une des cibles des nouvelles flottilles thonières qui se mettent en place dans les pays océaniens, notamment

à Fidji. Craignant que la surexploitation des immatures n'affecte ces pêcheries, ces derniers, sous l'égide de l'Agence des pêches du Forum du Pacifique Sud, se lancent dans une opposition farouche à tout débarquement d'albacores pêchés au filet dérivant dans le Pacifique et à leur utilisation en conserverie. Relayée par l'ONG Greenpeace à l'échelon international, cette campagne va se solder par un succès complet, prouvant que, face à un problème commun, les petits pays insulaires ont la capacité de faire entendre leur voix sur la scène internationale et de s'opposer aux géants asiatiques du thon.

L'instauration prochaine par une partie des États et territoires de l'Océanie insulaire d'une zone économique exclusive de 300 miles marins va singulièrement réduire la taille des eaux internationales (figure 1). Désormais près de 90 % des thons pêchés dans le pacifique le seront dans les ZEE. Cet accroissement de l'espace économique maritime de l'Océanie insulaire coïncide avec une rareté accrue de la ressource et une demande croissante des produits de la pêche sur le marché international. Les « ingrédients » d'une nouvelle crise thonière, dont cette fois-ci l'Asie pourrait être le protagoniste en place des États-Unis d'Amérique, sont en place. Cette crise ne sera pas résolue au profit des océaniens si ceux-ci partent à la bataille en ordre dispersé. L'agence des pêches du Forum du Pacifique Sud et le secrétariat de la Communauté du Pacifique auront un rôle primordial à jouer pour fédérer les États et territoires de l'Océanie insulaire et les représenter dans les négociations.

Conclusion

Face à la croissance démographique qui continue à animer la planète, l'Océanie insulaire représente le dernier espace marin où de vastes réserves de protéines marines restent encore peu exploitées. Dans ce contexte, l'Asie peut être perçue comme le principal destinataire de ces stocks halieutiques et comme le principal compétiteur des états et territoires d'Océanie pour leur exploitation. « Le maintien en activité des flottes de pêche asiatiques passe-t-elle nécessairement par un déplacement d'une large part des champs de pêche vers les eaux océaniennes ? » posions-nous en introduction ! La réponse est ambivalente : négative en ce qui concerne les ressources démersales, trop peu abondantes du fait de l'absence de plateau continental ; positive en ce qui concerne les ressources thonières. Encore faut-il nuancer le propos. Il n'est pas certain que les armements asiatiques réussissent à accroître de manière significative leur présence dans le Pacifique sud. Le temps du libre accès aux champs de pêche est révolu et les progrès technologiques dans le domaine de la télédétection satellitaire rendent le braconnage de plus en plus risqué.

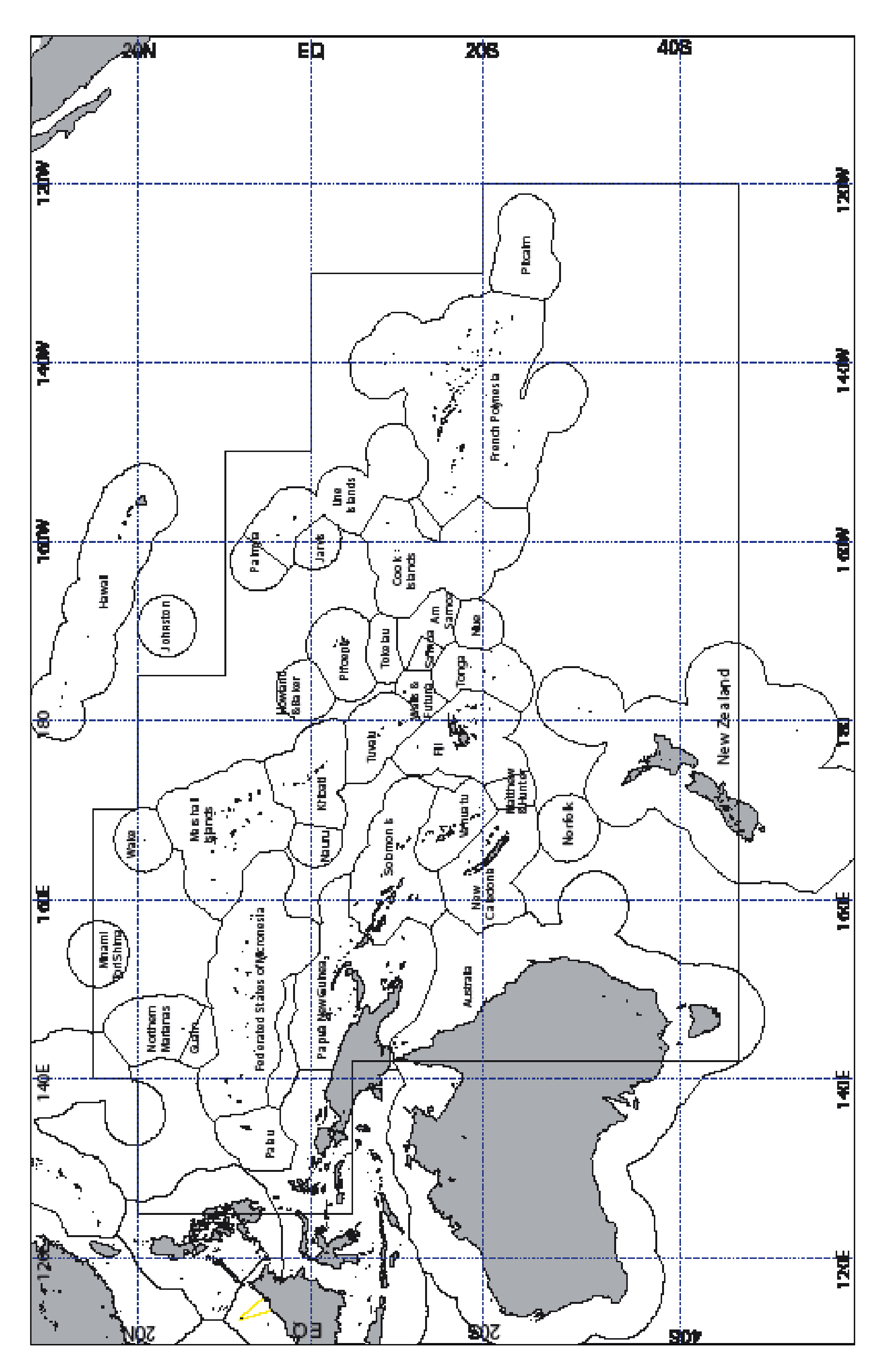


Figure 1 : Les ZEE du Pacifique occidental et central
(*source Communauté du Pacifique*)

La troisième Convention sur le Droit de la Mer a totalement changé les règles du jeu, qui désormais sont fixées par les nations usufruitières de leur ZEE et l'élargissement de cet espace économique maritime à 300 miles marins va renforcer cette tendance. Pour reprendre, en la transposant, la célèbre phrase de Vidal de La Blache : « l'armement thonier étranger propose, mais le pays insulaire dispose » et en ce domaine, la concurrence tend à s'intensifier pour l'accès à la ressource. Hormis les États-Unis, les pays asiatiques ne sont plus seuls en Océanie. L'Europe va probablement devenir un acteur significatif, une partie de la flotte de senneurs opérant dans l'océan Indien se déplaçant vers le Pacifique. Depuis 2000, 14 navires espagnols opèrent ainsi dans la ZEE de Kiribati. Cette arrivée risque de renchérir notablement les droits de pêche, les armateurs européens comme leurs collègues américains ayant en ce domaine des pratiques nettement plus généreuses que celles des pays asiatiques. La productivité de nombre des navires taïwanais et coréens opérant en Océanie est insuffisante pour supporter un renchérissement significatif de ces droits d'accès. Le maintien de la présence asiatique sur les champs thoniers océaniens passe donc par une modernisation de la flotte. Reste l'inconnue chinoise. Pour l'instant, la Chine Populaire n'est qu'un opérateur marginal, mais qui s'installe dans la région à partir de Palau et bientôt de Vanuatu. Il est probable qu'à l'instar du Japon, la Chine monnaiera une partie de ses droits d'accès contre une aide au développement. Face à ce géant économique, comme face aux autres opérateurs, il est hautement souhaitable que les états et territoires océaniens s'unissent pour imposer des conventions multilatérales qui leur seront nettement plus profitables que les accords bilatéraux. « L'unité fait la force » dit le proverbe, elle est également facteur de stabilité.

Bibliographie

Anonyme 2001. Exposé national de la Polynésie française. 2e conférence des directeurs des pêches de la CPS. Nouméa : Secrétariat Général de la Communauté du Pacifique.

Anonyme 2006a. « Visits to Palau, Federates States of Micronesia and Marshall islands ». Honiara : *DevFish trip report*, n° 6, 7 p.

Anonyme 2006b. « Visits to Papua New Guinea, Vanuatu, Fidji and Tuvalu ». Honiara : *DevFish trip report*, n° 2, 4 p.

Antunès I. 2000. *Le développement local de la pêche en Indonésie, entre unité politique et diversité culturelle, une approche à partir de deux situations contrastées : Bendar à Java et Watlar aux Molluques*. Paris : Université de Paris IV-Sorbonne, thèse de Doctorat de géographie culturelle, 487 p.

Aqorau T., Bergin A. 1997. « Ocean governance in the Western Pacific purse seine fishery-the Palau Arrangement ». *Marine Policy*, vol. 21, n° 2, p. 173-186.

Bertignac M., Campbell H.F. *et al.* 2000. « Maximizing resource rent from the Western and central Pacific tuna fisheries », *Marine Resource Economics*, vol. 15, n° 3, p. 151-177.

Bertrand A. 1999. *Le système {thon environnement} en Polynésie française : caractérisation de l'habitat pélagique, étude de la distribution et de la capturabilité des thons, par méthodes acoustiques et halieutiques*. Rennes : ENSAR, thèse de doctorat, 315 p.

Blanchet G. 1988. « Une voie pacifique pour le Pacifique Sud ? » *Revue Tiers-Monde*, tome XXIX, n° 114, p. 385-99.

Butcher J. 1998. *Extending the frontier : the marine fisheries of Southeast Asia since 1850*. Jakarta : Orstom, Proceedings of seminar SOSEKIMA, p. 19-28.

Campbell H.F. 2000. « Managing tuna fisheries : a new strategy for the western and central Pacific Ocean », *Marine Policy,* n° 24, p. 159-163.

Carter J. 1984. *The Pacific Islands Year Book*. New York-Sydney : Pacific Publications, 557 p.

Cillaurren E. 1991. « La pêche thonière dans le Pacifique : évolutions et perspectives », *La Revue Maritime*, n° 421, p. 38-62.

David G., Cillaurren, E. *et al.* 1987. « La pêche au Vanuatu, traditions et développement », in : *Actes de la Conférence internationale des pêches*. Rimouski, 10-15 août 1986, GERMA, p. 707-717.

FAO. 1995. « L'approche de précaution appliquée aux pêches. Première partie : principes directeurs ». Rome : *AO, Doc. Tech. sur les pêches*, vol. 1, n° 350, 57 p.

Fujinami N. 1987. *Development of Japan's Tuna fisheries, in : Tuna issues and perspectives in the Pacific Islands Region*. Honolulu : East-West Center, Doulman D.J. (éd), p. 57-70.

Garcia S.M. 1996. « The precautionnary approach to fisheries and its implications for fishery research, technology and management : an update review ». Rome : *FAO Fisheries Technical Report*, vol. 2, n° 350, p. 1-75.

Gillet R., McCoy, M. *et al.* 2001. *Tuna : a key economic resource in the Pacific*. Manila/ Honiara : Asia Development Bank / Forum Fisheries Agency, 98 p.

Grandperrin R., Gillet R., *et al.* 1982. « Appâts vivants à Vanuatu : essais divers et récapitulatif ». Port-Vila : Mission Orstom, *Notes et documents d'océanographie*, n° 2, 22 p.

Hamton J., Bvigelow K. *et al.* 2003. « A summary of current information on the biology, fisheries and stock assessment of bigeye tuna (Thunnus obesus) in the Pacific ocean, with recommendations for data requirement and future research ». Noumea : Secretariat of the Pacific Community, Oceanic fisheries programme, *Tuna fisheries assessment report*, n° 36, 58 p.

Hampton J., Sibert J.-R. *et al.* 2005. « Decline of Pacific Tuna population exaggerated ? » *Nature*, n° 434, 2 p.

Haward M., Bergin A. 2001. « The political economy of Japanese distant water tuna fisheries ». *Marine Policy*, n° 25, p. 91-101.

Hunt, C. 1997. « Management of the South Pacific tuna fishery ». *Marine policy*, vol. 21, n° 2, p. 155-171.

Jennings S., Kayser M.J. 1998. The effects of fishing on marine ecosystems. *Advances in Marine Biology*, n° 34, p. 201-352.

Kearney R.E. 1979. « Problèmes posés par le développement et la gestion des pêches dans les petits États insulaires ». Nouméa : Commission du Pacifique Sud, *Document Occasionnel*, n° 16, 19 p.

Kearney R.E. 1989. « The tuna resource base in the Pacific », in : Campbell H.F., Menz K. *et al.* (éds.). *Economics of fishery management in the Pacific islands region*. Canberra : Aciar Proceedings n° 26, p. 37-40.

Langley A., Hampton J. *et al.* 2003. The western and central Pacific tuna fishery : 2003 overview and status of stocks. Noumea : Secretariat of the Pacific Community, Oceanic fisheries programme, 66 p.

Lehoday P, Grandperrin R. *et al.* 1997. « Reproductive biology and ecology of a deep-demersal fish, alfonsion Beryx Splendens over the seamounts of New Caledonia ». *Marine biology*, n° 128, p. 17-27.

Lodge M. W. 1998. « The development of the Palau Arrangement for the management of the western Pacific purse seine fishery ». *Marine Policy*, vol. 22, n° 1, p. 1-28.

Matsuda Y. 1987. « Postwar Development and expansion of Japan's Tuna industry », in : Douman D.J. (éd.). *Tuna issues and perspectives in the Pacific Islands Region*. Honolulu : East-West Center, p. 71-91.

Munro G.R. 1989. « The Pacific islands, the law of the sea and Pacific tropical tuna », in : Campbell H.F., Menz K., *et al.* (éds.). *Economics of fishery management in the Pacific islands region*. Canberra : Aciar Proceedings, n° 26, p. 18-28.

Myers R.A., B. Worm. 2003. « Rapid worldwide depletion of predatory fish communities ». *Nature*, n° 423, p. 280-283.

Naviti W. 2003. *National tuna report*. Honiara : Forum Fisheries Agency, sixteenth standing committee on tuna and billfish, working paper, 4 p.

Pauly D. 1999. « Fisheries management : putting out future in place », in : Newel D., Ommer R. (éds.). *Fishing places, fishing people*. Toronto : University of Toronto Press, p. 355-362.

Pauly D., Christensen V. *et al.* 2002. « Towards sustainability in world fisheries ». *Nature*, n° 418, p. 689-695.

Petersen E. 2002. « The catch in trading fishing access for foreign aid ». Canberra : Australian National University, *Resource management in Asia-Pacific program working paper*, n° 35, 19 p.

Philipson P.W. 2006. « An assessment of development options in the longline fishery ». Honiara : Pacific Islands Forum Secretariat, *Development of tuna fisheries in the Pacific ACP Countries (DevFish) project*, 30 p.

Pretes M., Petersen E. 2004. « Rethinking fisheries policy in the Pacific ». *Marine Policy*, vol. 28, n° 4, p. 283-359.

Reid C. 2003. « Economic overview of the tuna fishery ». Honiara : Forum Fisheries Agency, *sixteenth standing committee on tuna and billfish, working paper*, 11 p.

Riepen M, Kenneth D. 1989. « Development of ocean fisheries in Vanuatu », in : Campbell H.F., Menz K. *et al.* (éds.). *Economics of fishery management in the Pacific islands region*. Canberra : Aciar Proceedings, n° 26, p. 130-134.

Sasaki T. 1986. « Development and present Status of Japanese trawl fisheries in the vicinity of seamounts », in : Uchida R.N., Hayasi S, *et al.* (éds.), *Environment and resources of seamount in the North Pacific*. Washington : US Department of Commerce, NOAA technical report, NMFS, n° 43, p. 21-30.

Sibert J., Hampton J. 2003. « Mobility of tropical tunas and the implications for fisheries management », *Marine Policy*, vol. 27, n° 1, p. 87-95.

Tamate, J. 2003. « Accords d'accès : organismes des pêches du Forum du Pacifique Sud », in : *L'atelier et échanges de vue sur les réformes fiscales dans le secteur des pêches – promouvoir la croissance, l'éradication de la pauvreté et la gestion durable*. Rome : FAO, *Rapport sur les pêches*, n° 732, p. 63-73.

Vannuccini, S. 2003. « Overview of fish production, utilization, consumption and trade based on 2001 data ». Rome : FAO, Fishery information, data and statistic unit, 17 p. multigr.

Williams P.G. 2003. « Overview of the western and central Pacific Ocean tuna fisheries, 2002 ». Noumea : Oceanic Fisheries Programme, Secretariat of the Pacific Community, *SCTB 16, working paper*, 17 p.

Worm B. Barbier E. *et al.* 2006. « Impacts of biodiversity loss on ocean ecosystems services ». *Science*, vol. 314, n° 5800, p. 787-790.

Dossier n° 3

Les hydrocarbures et les enjeux énergétiques insulaires

Michel Desse

Introduction

Les récentes crises qui ébranlent le Moyen-Orient ont largement contribué à la forte hausse du prix des carburants. Ces raisons conjoncturelles sont aussi renforcées par la croissance rapide de la consommation en hydrocarbures de la Chine et de l'Inde, dont les économies basées sur le modèle de production du XXe siècle sont extrêmement consommatrices d'énergies fossiles dont les hydrocarbures. Cette situation génère des flux maritimes très importants du Moyen-Orient à l'Asie. De même la diversification des lieux d'approvisionnement, afin d'atténuer les effets de la crise énergétique, renforce le trafic des pétroliers et multiplie les routes maritimes. Dans ce contexte, les pays qui ne disposent pas de réserves énergétiques sont durement touchés d'autant plus que le progrès des nations et leur niveau de vie reposent sur des modèles économiques à forte consommation d'énergie.

Les crises pétrolières constituent une nouvelle contrainte qui renforce l'isolement des espaces insulaires. Les îles qui possèdent des réserves d'hydrocarbures sont peu nombreuses ; ainsi les îles et surtout les plus petites, dépendantes des importations d'énergie, parfois en totalité, sont durement frappées par l'augmentation des prix de ces produits énergétiques. De même situés aux synapses des routes maritimes, ces petits espaces insulaires sont menacés par les marées noires et les pollutions par hydrocarbures qui tendent à se multiplier du fait de l'accroissement du trafic.

Ainsi certaines îles occupent une position géostratégique influente par rapport à la gestion du trafic et à la lutte contre les pollutions marines mais aussi dans le contexte de plus forte rentabilité des forages à risques. Les

récentes découvertes de gisements importants sont en grande profondeur et ne concernent qu'un petit nombre d'îles qui en tirent alors un positionnement géostratégique accru mais ce n'est pas le cas de l'ensemble.

I. Les îles et la production d'hydrocarbures

La Grande-Bretagne était le berceau de la révolution industrielle grâce au charbon de terre qui a remplacé le charbon de bois après la surexploitation forestière. Cette révolution énergétique a contribué à creuser l'écart entre les régions riches ou pauvres en énergie. En raison de leur isolement cette situation marque plus fortement les îles.

A. Les îles participent modestement à la production

Selon les dernières statistiques, les réserves pétrolières mondiales prouvées s'élèvent à 1 032 milliards de barils de pétrole et à 520 milliards de pied cubes de gaz. La répartition des réserves pétrolières fait apparaître une très forte concentration géographique des ressources au Moyen-Orient (66,3 %), l'OPEP dans son ensemble détient 79,3 % des réserves mondiales de pétrole. Les ressources gazières proviennent du Moyen-Orient (36,2 %), de Russie (31 %) recelant ensemble plus des deux tiers des réserves prouvées. L'Asie et le Pacifique sont en progression (19 %) liée aux récentes découvertes de gisements en Indonésie et en Australie.

Les principales régions productrices sont donc continentales débordant parfois sur les mers bordières (Moyen-Orient, Golfe arabo-persique, le Gabon et le golfe de Guinée, le Texas et le golfe du Mexique, le Venezuela et la baie de Maracaïbo).

La production d'hydrocarbures dans les régions insulaires est étroitement liée à la formation géologique des îles. Dans les ensembles purement océaniques dont la présence s'explique par les points chauds comme les Hawaï, les archipels polynésiens, ou les îles volcaniques liées aux cordillères océaniques (Açores, Islande, île de Pâques, Mascareignes), ou bien encore dans le cas des systèmes fosse-arc (Japon, Petites Antilles, Mariannes, Aléoutiennes) les probabilités de gisements d'hydrocarbures sont réduites.

Cette tendance s'inverse au contraire pour les îles précontinentales qui se situent sur le plateau bordant les continents : les îles britanniques, l'Indonésie, la Malaisie, Brunei, la Nouvelle-Guinée et Taïwan, mais aussi Trinidad dont la structure géologique appartient au bouclier guyanais. Dans ce contexte, les îles bordant la mer du Nord, Trinidad et l'Indonésie constituent les principaux États insulaires producteurs d'hydrocarbures. Il s'agit très souvent de gisements

off shore nécessitant l'utilisation de plates-formes de forage et d'un réseau de conduites sous-marines afin d'acheminer la production. La plupart de ces gisements off shore sont exploités depuis le choc pétrolier de 1973.

Le pétrole et le gaz de la mer du Nord sont exploités depuis 1959, par les différents pays riverains : Norvège, Pays-Bas, Allemagne et Royaume-Uni sur des fonds compris entre 200 et 3000 mètres. La pointe de l'Écosse au niveau d'Aberdeen, les îles Orcades et les Shetland permettent d'être au plus près des champs gaziers et pétroliers qui sont petits et mélangés. Cette proximité fait de ces îles des têtes de réseau pour les oléoducs et les gazoducs ainsi que des ports pétroliers et gaziers d'exportation. Le Royaume-Uni est parvenu à tirer le meilleur parti grâce à l'adoption de la fiscalité la plus avantageuse des grands pays producteurs du monde. À ce prix, malgré des coûts de production qui figurent parmi les plus élevés du monde, le Royaume-Uni a encore pu accroître sa production de gaz de 5 % pour atteindre 101 Gm^3 en 2000. Par contre cette politique ne semble plus suffire pour assurer le maintien durable de la production de pétrole et il est vraisemblable que la baisse de 7,5 % enregistrée depuis les années 2000 (production de 119 Mt/an) annonce l'inexorable déclin qui avait pu être différé jusqu'alors. L'exploration devient donc une priorité mais malgré la reprise notée en cours d'année avec le forage de 52 puits, les succès demeurent peu nombreux et modestes et les investissements sont plutôt orientés à la baisse (5 G$ en 2000 contre 8,8 G$ atteints en 1998). Dans ce contexte, les compagnies s'intéressent aux gisements très difficiles dits « Haute Pression et Haute Température » dont les réservoirs sont profonds de plus de 5000 mètres. Le plus important d'entre eux, Elgin-Franklin, est actuellement en cours de mise en exploitation par Total Fina Elf.

L'Indonésie est le treizième pays producteur de pétrole et membre de l'OPEP depuis 1982. C'est aussi un des principaux exportateurs de gaz naturel depuis l'exploitation du gisement off shore Natura, l'un des plus grands du monde, situé entre la péninsule malaise et l'île de Bornéo.

En 1967, le général Mohamed Sukarto prend le pouvoir et décide de relancer l'exploration pétrolière en s'appuyant sur les grandes compagnies pétrolières. C'est ainsi que Total s'implante dans la région dès 1968 et débute l'exploitation off shore près du delta de la Mahakam à Bornéo (30 millions de tonnes de réserve). En 1974, la même compagnie exploite le champ de pétrole d'Handil (100 millions de tonnes de réserve).

La production atteint alors 11 millions de tonnes, après la découverte de nouveaux gisements durant les années 1980, elle stagne depuis plusieurs années au niveau de 74 Mt/an en raison du déclin des grands champs. À l'inverse, la situation gazière continue de prospérer avec une hausse

régulière de la production commerciale qui atteint déjà 81 Gm^3 dont 40 Gm^3 sont exportés sous forme de gaz naturel liquide. L'Indonésie dispose de deux grands complexes de liquéfaction du gaz : celui d'Arun qui s'achemine vers sa fermeture en raison du tarissement du gisement et celui de Bontong qui connaît une expansion de sa capacité de production (22 Mt/an, ce qui en fait le plus grand complexe de liquéfaction du monde). Depuis quelques années, les prospections se portent vers l'off shore profond (plus de 200 mètres de profondeur d'eau). Le secteur des hydrocarbures est de la compétence de la société Pertamina, ouvert aux sociétés étrangères sous forme de contrats de partage de production.

Trinidad et Tobago sont les seules îles de la Caraïbe à posséder des réserves d'hydrocarbures qui sont en continuité avec les gisements de la région de Maracaïbo au Venezuela. Les champs gaziers et pétroliers sont de petite taille avec quatre champs gaziers à l'ouest de Tobago à 70 kilomètres au nord de Trinidad. Un second ensemble composé d'une douzaine de petits champs mixtes (gaziers et pétroliers) se situe à 30 kilomètres au sud-est de Trinidad. La zone pétrolifère occupe le nord de l'île de Trinidad, mais est essentiellement composée de petits gisements. Les zones de production sont desservies par tout un réseau de pipe-lines. Cette exploitation des hydrocarbures est modeste à l'échelle mondiale puisque les nombreux petits champs pétroliers rendent difficile son exploitation, mais permet un large développement insulaire.

Les premières découvertes pétrolières remontent à 1857 et l'exploitation à 1866. En 1908, la British Oil Compagnie exploite la ressource qui constitue à l'époque une des principales zones de production de l'Empire britannique. La première raffinerie de la Pointe Fortin fut construite en 1914. Cependant c'est avec la découverte de gisements off shore dans le golfe de Paria que la production a connu un nouveau développement pour atteindre 84 millions de barils en 1978. Depuis la production diminue fortement avec 48 millions de barils en 1995. Le gaz prend le relais d'une production de pétrole qui continue de décliner lentement avec le tarissement des anciens gisements (6 Mt en 2000, soit -4 % par rapport à 1999). L'extension de l'usine de liquéfaction de Point Fortin a été décidée en cours d'année, en vue de tripler d'ici 2003 la capacité actuelle de 3 Mt/an. Les réserves de 650 Gm^3 de gaz autorisent largement cette perspective, d'autant que l'exploration continue d'enregistrer d'importants succès ; en 2000, il faut noter la découverte de Manakin, située à 220 km au sud-est de l'île par 220 mètres d'eau avec des réserves estimées à 60 Gm^3. La présence simultanée de gaz, de pétrole et d'eau rend également

plus difficile l'exploitation, nécessitant l'arrêt du pompage du pétrole avant d'exploiter le mélange de gaz et d'eau. Cette structure particulière entraîne la production de près de vingt crus différents de pétrole.

Trinidad et Tobago se sont lancées dans la fabrication de méthanol depuis 1984. Il est constitué à 96 % de gaz naturel (méthane) afin de réunir les composants de carbone et d'hydrogène, et d'eau pour produire l'oxygène. Ces matières subissent une série de réactions chimiques afin d'obtenir le méthanol brut qui est ensuite purifié pour donner le méthanol de raffinage. Six usines produisent six millions de tonnes, plaçant Trinidad à la tête des pays exportateurs.

Ainsi les îles qui exploitent des gisements sont peu nombreuses et les petites îles exclues. Cependant, elles occupent parfois une place non négligeable dans le raffinage et le stockage des hydrocarbures.

B. Les îles aux synapses des routes du pétrole

Près de 8000 pétroliers d'une capacité de 280 millions de tonnes transportent entre 1,5 et 2 milliards de tonnes d'hydrocarbures. Un trafic en nette progression puisqu'il atteignait 500 millions de tonnes en 1960 et 100 millions de tonnes en 1930.

Certaines îles marquent cet espace maritime parce qu'elles sont productrices d'hydrocarbures dont elles raffinent la production afin de l'exporter, c'est le cas de la Grande-Bretagne, de l'Indonésie et de Trinidad.

Dans cette dernière, dès 1956, la compagnie américaine Texaco a construit une raffinerie de pétrole à la Pointe Pierre et à Brighton dont la capacité de production s'élève aujourd'hui à 150000 barils par jour. La production est actuellement en déclin puisque Texaco raffine directement aux États-Unis, depuis la création de ports en eau profonde dans le golfe du Mexique. Cette diminution s'explique aussi par la production en baisse ces dernières années. La situation est différente dans le secteur gazier où le gouvernement a largement investi dès les années 1970 afin d'utiliser le gaz et le méthanol pour produire de l'électricité pour la consommation insulaire et touristique, mais aussi pour fournir l'industrie lourde. La Pointe Lisas est le premier site industriel accueillant usine de méthanol, sucrerie, cimenterie, usines chimiques, sidérurgie et production d'aluminium.

D'autres îles qui n'exploitent pas les hydrocarbures, mettent à profit leur position géographique pour développer les activités de raffinage. La Sicile occupe ainsi une place privilégiée au cœur de la Méditerranée entre le Sahara algérien et la zone de production de gaz d'Hassi R'Mel et l'Italie. Le gazoduc reliant l'Algérie à l'Italie traverse la Tunisie et la Sicile où il dessert aussi un

petit gisement de gaz. Les ports d'Augusta Syracuse et dans une moindre mesure ceux de Milazzo et de Gela disposent de raffineries de pétrole pour la petite production locale mais surtout pour le pétrole provenant d'Algérie, de Libye et du Moyen-Orient.

Trinidad, Curaçao et Aruba deviennent dès les années 1950 des centres de raffinage du pétrole vénézuélien. Proches de Maracaïbo, les îles hollandaises et Trinidad connaissent la stabilité politique et sont favorables à l'implantation des compagnies pétrolières américaines et hollandaises. Les ports en eau profonde accueillent les supertankers du monde entier. L'approvisionnement n'est donc plus exclusivement vénézuélien. Le pétrole raffiné est ensuite chargé sur des navires plus modestes pouvant desservir les ports nord américains. Depuis les années 1980, l'activité décline, concurrencée par les centres de raffinage étasuniens.

Localement les centres de raffinage insulaires jouent un rôle régional. Dans la Caraïbe, exceptées Cuba et Trinidad qui constituent des cas particuliers, 6 îles disposent de raffineries qui jouent un rôle dans la redistribution des hydrocarbures dans l'archipel des Antilles (à Freeport (Bahamas), à Kingston (Jamaïque), à Saint-Domingue, à Ponce (Puerto Rico), Sainte-Croix (Îles Vierges US), et à Fort-de-France (Martinique). Chacune de ces raffineries approvisionne les dépôts d'hydrocarbures des îles voisines. Dans chaque île les dépôts de carburant permettent le fonctionnement des centrales électriques et l'approvisionnement des aéroports et des stations de distribution d'essence et de gazole. Depuis 1969, à la Martinique, la Société anonyme de la raffinerie des Antilles (SARA) dispose d'une capacité de raffinage de 0,8 million de tonnes. Le pétrole provient du Venezuela et de plus en plus d'Europe du Nord. La production dessert la Martinique et aussi la Guadeloupe.

Enfin, le relatif isolement insulaire présente parfois un intérêt géostratégique. À Sainte-Lucie, un énorme dépôt de pétrole accueille une partie des stocks d'hydrocarbures des États-Unis.

Le raffinage comme l'exploitation sont des secteurs contrôlés par les grandes compagnies étrangères dont le poids financier et économique peut parfois dépasser celui des pouvoirs politiques insulaires.

II. Les îles et les menaces de pollutions par hydrocarbures

Le développement de l'exploitation off shore et l'essor du trafic maritime constituent des menaces pour les littoraux et les îles.

A. Des sanctuaires de biodiversité sur les grandes routes du pétrole

Si les menaces de pollution par hydrocarbures touchent l'ensemble des littoraux, la localisation géographique aux synapses des routes maritimes renforce les risques. Ainsi les détroits de Malacca et de Singapour sont le passage obligé des pétroliers provenant du Moyen-Orient pour le Japon et la Chine. Le détroit de Malacca est un long couloir maritime de 800 kilomètres de long pour 50 de large, situé entre la péninsule malaise et l'île de Sumatra (Indonésie), reliant la mer des Andamans à la mer de Chine. Au débouché, dans le détroit de Singapour, la largeur minimale est de 2,8 km. Le trafic est dense et 50 000 navires l'empruntent chaque année soit 25 % du transport maritime mondial, dont la moitié du trafic pétrolier. Un chiffre en augmentation du fait de la croissance de l'économie chinoise. La pointe de Bretagne et le raz d'Ouessant constituent aussi une zone de trafic maritime majeure avec près de 55 000 navires par an provenant de l'Atlantique et se dirigeant vers la Manche et les ports de la Northern Range (Anvers, Rotterdam, Dunkerque…). À une échelle moindre, l'archipel des Antilles est aussi animé par un cabotage permettant l'approvisionnement de chaque île par les raffineries régionales et par le trafic reliant les raffineries de Trinidad, Curaçao et Bonaire vers les États-Unis. Ailleurs des détroits plus localisés peuvent concentrer le trafic : le détroit du Mozambique, le détroit de Messine entre la Sicile et l'Italie, le détroit de Sicile entre l'île et la Tunisie, ou encore les bouches de Bonifacio entre la Corse et la Sardaigne. Près de 5 000 navires y passent chaque jour (en 1992, 1 374 pétroliers, gaziers et chimiquiers ont traversé le détroit corso-sarde).

Les petites îles constituent des sanctuaires faunistiques et floristiques. Ainsi, 36 % des espèces végétales protégées en Bretagne se trouvent dans les îles du Ponant et près de 300 îles et îlots y sont classés en zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF) montrant ainsi leur richesse. D'autre part, 397 îles et îlots sont inclus dans les zones d'importance communautaire pour les oiseaux (ZICO) (Brigand L., p. 338, 2002). Aux avant-postes du continent, elles constituent des zones de passage pour les espèces migratrices ainsi que des lieux de nidification pour les oiseaux marins. Belle-Île accueille ainsi la colonie de mouettes tridactyles la plus méridionale d'Europe (148 nids sur la réserve de Koh Kastell) et depuis 1984, le fulmar commence à nicher. On compte ainsi sur l'ensemble de l'île, 7 000 couples de goélands bruns, 1 500 de goélands argentés, 50 de goélands marins, 200 de cormorans huppés et 30 d'huîtriers pie. L'archipel de Molène est lui réputé pour ses colonies de phoques. On retrouve la même richesse au Parc marin

international corso-sarde avec des fonds très riches (mérous, coraux, herbiers de posidonies, patelles géantes…) et une avifaune variée (cormorans huppés, puffins cendrés, goélands d'Audoin).

Certaines îles océaniques comme les Galapagos abritent des populations reliques (permanence de fossiles vivants) et relictes (témoins survivants d'une espèce éliminée par l'évolution du milieu sur le continent) qui ayant évolué localement, sont endémiques. Dans tous les cas, les écosystèmes insulaires sont fragiles parce qu'ils reposent sur un nombre limité d'espèces qui résistent plus difficilement aux différentes formes de prédation. Le degré d'isolement accentue la fragilité. Enfin comme les autres littoraux du globe, certains écosystèmes remarquables sont particulièrement fragiles aux pollutions : les marais maritimes et les vasières, les mangroves et les récifs coralliens.

B. Les marées noires dans les îles

Les îles situées aux synapses du trafic d'hydrocarbures paient un lourd tribut et les marées noires portent régulièrement atteinte à ces points de haute biodiversité.

Ce sont les îles du Ponant français qui ont été les premières dévastées. Le trafic dense, les conditions météorologiques et hydrodynamiques difficiles laissent peu de chances aux navires mal entretenus et aux équipages connaissant mal la navigation. En 1967, le pétrole du Torrey Canyon ravage les colonies d'oiseaux, notamment les fous de Bassan et les macareux des Sept Îles sur la côte nord de la Bretagne. En 1976, l'Olympic Bravery d'une capacité de 276 000 tonnes mais navigant heureusement à vide, s'échoue sur le littoral nord d'Ouessant et la même année, le Boelhen se brise entre Ouessant et l'île de Sein. En 1978, les 227 000 tonnes de l'Amoco Cadiz engluent les îlots de la côte des Abers, les archipels de Molène et d'Ouessant puis se répandent vers les îles de Batz, de Marquer et d'Er. L'année suivante, le Tanio pollue à nouveau les Sept-îles et Bréhat. En 1999, le pétrole de l'Erika se répand autour de Groix, de Téviec, de Belle-Île, d'Houat et d'Hoëdic, de Dumet et des îles vendéennes du Pilier et de Noirmoutier. Le 19 novembre 2002, le Prestige sombre à 200 km au large de la Galice et les 70 000 tonnes de fioul ravagent les îles Cies et Ons ainsi que les îles Sisargas, de hauts lieux de nidification qui possèdent des écosystèmes sous-marins riches (poulpes, pousse-pieds, moules…), et durant une année, les boulettes de fioul touchent Noirmoutier, l'île d'Yeu, Belle-Île, Molène et Batz.

Outre la destruction des écosystèmes de la zone intertidale et des espèces benthiques associées, ces marées noires menacent les oiseaux de mer qui se nourrissent dans les eaux côtières (cormoran, guillemot, pingouin torda,

macareu) et en haute mer (fou de Bassan, goéland, mouette tridactyle). Les mammifères marins, phoques et cétacés ne sont pas épargnés. Les secteurs économiques liés à la mer sont aussi menacés (pêche, aquaculture, ramassage et culture des algues, tourisme). Ces pollutions portent atteintes à l'image des îles.

Les marées noires dévastent aussi d'autres mers. En 1989, l'Exon Valdes pollue les fjords et les îles d'Alaska, en janvier 1993, le Braer échoué sur la côte sud de Mainland, l'île principale des Shetland, libère 84 000 tonnes. Aux Galapagos, le Jessica coule à l'entrée du port de Moreno dans l'île de San Christobal en janvier 2001 avec à son bord 80 tonnes de pétrole. Depuis le 18 août 2006, une marée noire pollue les îles Nicobar (Indes) et depuis le 25 août 2006 près de 300 km de côtes sont mazoutés sur l'île de Guimaros et les nappes touchent depuis les îles voisines de Panay et de Negros (centre de l'archipel philippin) suite au naufrage du Solar le 11 août 2006 avec 200 000 tonnes.

D'autres formes de pollutions par hydrocarbures touchent les îles quand des cargos font naufrage, libérant le fioul contenu dans les réservoirs des moteurs. Ailleurs ce sont les dégazages, conséquence du nettoyage des cuves en pleine mer qui forment des nappes de pollution. En 2003, le rapport annuel de la garde côtière britannique a enregistré 585 rejets accidentels et volontaires dont 88 % d'hydrocarbures. Chaque jour les dégazages touchent les îles comme Saint Juan de Nova située dans le canal du Mozambique victime d'un dégazage sauvage en avril 2006, entraînant de fortes pertes dans les colonies d'oiseaux et les populations de tortues marines.

Dans tous les cas, la pollution est visible et spectaculaire dans les premières semaines ; insidieuse, elle laisse des traces durables sur les rochers comme sous le sable des plages ou en fond de vasière, marquant ainsi écosystèmes et paysages insulaires sur le long terme.

C. Des protections récentes

Si le nettoyage des littoraux souillés par les marées noires, présente des difficultés liées aux conditions du milieu et à son accessibilité, les contraintes insulaires, l'éloignement, voir l'isolement, le niveau d'équipement rendent difficiles les opérations de nettoyage. La marée noire de l'Erika qui a durement pollué les îles de Bretagne-sud a montré les difficultés de lutter efficacement dans les îles. À Hoëdic, les 10 kilomètres de côte ont nécessité 10 401 journées de travail dans le cadre du dispositif Polmar entre le 28 décembre 1999 et le 12 juillet 2000, soit 70 bénévoles par jour durant six mois, puis 26 personnes spécialisées durant un an. L'acheminement du matériel, des bénévoles et des

spécialistes, le stockage et le transport des déchets vers le continent ont un coût multiplié du fait de l'insularité. Sur certains îlots inhabités, les opérations de nettoyage nécessitent une logistique plus complexe pour le transbordement et l'accueil des équipes (Poncet F. in Brigand L., p. 440).

Afin d'éviter ces nouvelles catastrophes qui se renouvellent trop souvent, les États et les communautés insulaires s'entourent de nouvelles protections juridiques au niveau international puisque le régime juridique de la navigation relève des détroits servants à la navigation internationale et donc soumis aux dispositions prévues par la convention des Nations unies sur le droit de la mer de 1982 (dite convention de Montego Bay), et à la règle de liberté de transit sans entrave des navires marchands.

À la suite du naufrage de l'Amoco Cadiz et de la catastrophe écologique qui a suivi, un dispositif innovant a été installé dans le rail d'Ouessant. Les navires sont obligés de naviguer sur une autoroute de mer de trois voies de circulation. Deux séparant les navires montant en Manche des navires descendant vers l'Atlantique ; la troisième située à une trentaine de milles au nord-ouest d'Ouessant dédiée à la navigation des cargos transportant des matières dangereuses. Au début des années 1980, une tour radar de 72 mètres de hauteur est construite à Ouessant afin de surveiller le trafic et de prévenir le Centre Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage à la pointe de Corsen (CROSS Corsen). La station radio « Ouessant Trafic » veille à l'application du respect de la réglementation stricte (information aux navires, relevés des infractions). Depuis mai 2003, il n'y a plus que deux voies, les navires descendants sont repoussés de 17 à 34 milles sous la vigilance depuis 2005 de deux remorqueurs de haute mer basés à Brest et à Cherbourg.

Plus tardivement, face aux risques de pollution dans les bouches de Bonifacio, les Assemblées de Corse et de Sardaigne ont adopté entre 1990 et 1992 de nombreuses motions demandant à leurs états respectifs l'interdiction de tout trafic d'hydrocarbures et de matières dangereuses. En février 1993, les deux États interdisent la zone pour les cargos transportant des produits dangereux sous pavillon français ou italien. À partir de 1998, un dispositif d'aide à la navigation est établi avec la création d'une route maritime recommandée à double sens de circulation pour les navires de plus de vingt mètres. Les navires de plus de 300 tonneaux doivent prévenir la station radio « Bonifacio Trafic » sur le contenu de la cargaison, la route suivie, les avaries. L'ensemble est surveillé par le sémaphore du Pertusato côté français et la station des gardes-côtes de la Maddalena côté italien. En période de mauvais temps, un remorqueur de

haute mer est positionné dans les Bouches. Les résultats sont tangibles avec une diminution du trafic (400 navires en moins en 2002 par rapport à 2001) et une diminution par huit des produits pétroliers transportés en 10 ans.

Certaines dispositions touchent des espaces géographiques plus étendus comme la Méditerranée ou la Caraïbe puisqu'une partie des pollutions marines provient des dégazages et échouages. Ainsi les États membres de la communauté caribéenne et les États associés ont signé un accord visant à surveiller la pollution marine. En effet, les économies de ces États dépendent de la mer, de la pêche et du tourisme ; or on constate que le cabotage augmente entre les différentes îles mais aussi vers le canal de Panama. La taille et le nombre de navires des lignes internationales sont aussi en croissance. Les navires transportant des produits toxiques et dangereux sont de plus en plus nombreux (dérivés d'hydrocarbures, pesticides, produits chimiques et radioactifs).

Les États de la Caraïbe ainsi ont obtenu que la mer des Caraïbes soit considérée comme une zone spéciale au sein de l'organisation maritime internationale (*annexe V of the Convention on the prevention of pollution from ships*). Afin de mieux suivre les bâtiments de cabotage, cet accord englobe les Antilles françaises et néerlandaises et les États du Caricom. Le plan POLMAR repose sur le respect des normes de navigation, la mise en place d'un dispositif de plan de sauvetage et d'assistance des navires en danger et sur l'aide mutuelle des États en cas de pollution.

Ces mesures, et les amendes qui les accompagnent, pouvant atteindre cinq fois la valeur du navire ou de sa cargaison, permettent de limiter avec le contrôle technique des pétroliers, les risques sans les faire totalement disparaître.

Une grande inégalité existe entre les différentes situations en fonction du poids politique des États et des opinions locales ou internationales. Une petite pollution de 80 tonnes de fioul aux Galápagos, sanctuaire de l'humanité pour les scientifiques, a généré une indignation plus grande que l'actuelle pollution qui touche les îles de l'archipel des Philippines. De même le poids politique et militaire de la France permet de mieux pénaliser capitaines et armateurs pollueurs de la mer d'Iroise.

III. Quelles énergies pour quel développement ?

Face à la situation actuelle d'augmentation du prix des hydrocarbures, le degré d'isolement, l'intégration à des ensembles politiques plus vastes et plus riches, le niveau de richesse et de développement engendrent une grande variété de situations.

A. Une dépendance énergétique accrue

Mis à part le Royaume-Uni qui fut le berceau de la révolution industrielle, la grande majorité des îles et surtout les petites, a fait l'impasse de l'ère industrielle pour entrer récemment et de plain-pied dans l'économie tertiairisée.

Aux Antilles, les économies agricoles utilisaient encore jusqu'aux années 1950, la force humaine pour le travail de repiquage de la canne à sucre et pour sa récolte. Peu à peu les machines à vapeur ont renforcé la seule force hydraulique, en utilisant les résidus de canne comme combustible. Dans les Grandes Antilles, quelques usines liées aux activités extractives complètent l'esquisse industrielle, mais l'ensemble des économies reste agricole. La faible mécanisation des campagnes du fait de l'utilisation généralisée d'un prolétariat agricole, le faible rôle des mondes urbains, tout concourt à une utilisation réduite et parcimonieuse des ressources énergétiques.

Si certaines villes comme Castries à Sainte-Lucie ou encore Fort-de-France à la Martinique disposaient de dépôts de charbon, ils étaient destinés aux cargos à vapeur, ces ports constituant des relais pour le ravitaillement le long des routes maritimes.

Depuis les années 1970, le brusque passage de la canne aux services, de la ruralité à la péri urbanité, de l'éloignement voir l'isolement à la connexion aux réseaux économiques, sociaux et culturels mondiaux s'accompagnent d'une forte consommation d'énergie. Bien évidemment des différences de niveau de vie au sein des îles et entre-elles dessinent cette mosaïque antillaise si visible par vol de nuit entre Miami et Fort-de-France. Si l'obscurité totale recouvre les campagnes haïtiennes où percent parfois les lumières blafardes des petites villes et des quartiers riches de Port-au-Prince, l'île de Saint-Martin, la région pointoise de Guadeloupe, le centre de la Martinique offrent le lacis de leurs routes bordées de maisons éclairées, ponctuellement relayées par les zones commerciales brillantes d'enseignes et de voitures. Entre les deux, le Nord de la Martinique, la Dominique, Saint-Kitts et Nevis offrent des césures entre les zones rurales peu éclairées où le groupe électrogène domine encore parfois et les petites villes côtières, liserés de lumières.

Dans les îles du Ponant, il faut aussi attendre les années 1960 pour que l'électrification remplace la bougie (1955 pour Groix et Ouessant, 1963 pour Houat, 1965 à Sein) (Péron F., p. 181).

Ainsi le niveau de développement et l'isolement influencent grandement l'accès aux ressources d'énergie. À Mayreau, petite île de l'archipel des Grenadines,

comme sur de nombreux atolls peu peuplés du Pacifique, l'électricité provient du groupe électrogène, l'absence de voiture limite par ailleurs l'utilisation de carburant pour les moteurs des bateaux de pêche.

Dans les îles où l'économie est la plus tertiairisée, la consommation d'énergie est exponentielle, liée au mode de vie. Les maisons climatisées, la possession de deux à trois voitures par ménage, la consommation de produits importés nécessitant le transport maritime et aérien, les déplacements quotidiens en voiture, les voyages à l'extérieur en avion, tout ceci entraîne une forte consommation énergétique.

Depuis les années 1960, le développement économique repose aussi sur des modèles de rentabilité fortement consommateurs d'énergie : la mécanisation de l'agriculture et de la pêche. Dans ce secteur, afin de préserver les ressources littorales, l'effort de pêche s'est porté vers le large et les techniques de pêche à la traîne coûteuse en énergie. Le tourisme qui apparaît comme une diversification économique logique est aussi fortement demandeur d'énergie pour le transport aérien, les navires de croisières, les hôtels illuminés et climatisés.

Ce déséquilibre entre les ressources énergétiques et la consommation entraîne des situations de dépendance vis-à-vis de l'approvisionnement et des hydrocarbures en général. Dans les îles du Ponant, l'électricité arrive par câbles sous-marins pouvant être endommagés (tempête, dragues de pêche). À la Réunion, en l'absence de raffinerie, l'approvisionnement en produits finis provient du Golfe Persique, nécessitant une gestion précise des stocks. À Mayotte, c'est le service des essences de l'armée française qui approvisionne l'île, les produits finis étant importés de la raffinerie de Durban en Afrique du Sud.

Dans tous les cas, la dépendance vis-à-vis des hydrocarbures pour le fonctionnement des centrales électriques et pour le transport est souvent totale, fragilisant les économies insulaires.

B. La nécessaire diversification des sources d'énergie

L'augmentation de la consommation d'énergie, la dépendance par rapport aux grandes sociétés de distribution et la hausse des prix des hydrocarbures poussent les communautés insulaires à rechercher de nouvelles sources d'énergie. Il y a une trentaine d'années, la géothermie utilisée en Islande, les éoliennes des îles danoises étaient les précurseurs en énergie alternative. Aujourd'hui, un grand nombre d'îles mènent des expériences dans ce sens.

La région Pacifique dépend principalement des produits pétroliers pour la production d'électricité et 70 % des Océaniens n'y ont pas accès. Dans ces régions isolées et peu peuplées, les prix des produits pétroliers sont parmi les

plus élevés au monde. Quinze États insulaires : les îles Cook, Fidji, États fédérés de Micronésie, Nauru, Samoa, Tonga, Kiribati, république des îles Marshall, Niue, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tokelau, Tuvalu, Palau, les îles Salomon et le Vanuatu, ont décidé de se regrouper et de fédérer leurs moyens.

Avec le soutien du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) par l'intermédiaire du Fonds des Nations unies pour le développement (PNUD), le projet océanien sur l'énergie renouvelable (PIREP) constitue la première étape d'une démarche beaucoup plus vaste. Plusieurs options sont possibles. Par rapport à d'autres régions, le Pacifique jouit d'un ensoleillement élevé et relativement constant, donc favorable à la production d'énergie solaire. Les unités solaires à conversion thermodynamique se généralisent à l'ensemble des îles. Aux Tonga, Tuvalu et Kiribati on utilise aussi des convertisseurs photovoltaïques. Grâce au progrès technologique, l'énergie éolienne constitue maintenant une option viable pour les services énergétiques commerciaux. Le potentiel de petits systèmes éoliens-diesels est à l'étude. La biomasse agricole peut se substituer aux combustibles fossiles, elle est notamment utilisée aux Fidji, comme combustible dans les sucreries. Le biocarburant sert à alimenter des petits générateurs diesels au Fidji et Tuvalu. Un certain nombre de pays disposent également des ressources nécessaires à la production d'énergie hydroélectrique (Fidji, PNG, Samoa, îles Salomon). Les systèmes d'incinération ou de conversion de déchets en biogaz favorisent l'indépendance énergétique et aident également à faire face aux problèmes de pollution et de santé publique tout en constituant une source d'engrais organiques. Les ressources géothermiques demeurent inexploitées, tout comme les vastes ressources énergétiques de l'océan tropical. La fourniture de sources d'énergie propre et bon marché stimulera les économies de la région tout en favorisant la propreté de l'environnement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la probabilité du développement durable dans l'avenir.

La Guadeloupe, montre aussi une voie exemplaire en matière de diversification énergétique puisque l'archipel guadeloupéen ne dépend qu'à 75 % de l'électricité produite par le pétrole importé. Dès 1994, dans le cadre du plan État-Région, un programme pour la maîtrise de l'énergie est signé avec l'État et l'ADEME. Il est renouvelé pour la période 2000-2006. Traditionnellement, les usines sucrières utilisaient les résidus de canne à sucre, la bagasse. Depuis 1998, comme à la Réunion, une centrale thermique de cogénération alimentée au charbon et à la bagasse produit de l'électricité. L'autre source ancienne, c'est la géothermie qui actionne les turbines de l'usine de Bouillante. Avec deux nouveaux puits, cette centrale devrait fournir entre 8 et 10 % de la consommation locale. Le solaire est aussi très répandu, pour produire l'eau chaude domestique et près

de 3000 habitations sont équipées. Enfin, depuis la fin des années 1990, les parcs éoliens se sont développés du fait de la présence constante des alizés. On compte 192 aerogénérateurs qui produisent 5 % de l'électricité et un doublement de la production est envisagé. Cette part de l'éolien peut être plus importante dans les petites îles, il couvre ainsi 80 % de la consommation électrique à la Désirade (2 millions de kwh/an, la production de Marie-Galante s'élève à 5 millions de kwh/an). En cas de cyclone, ces éoliennes peuvent être couchées pour mieux résister aux vents. Ainsi des solutions existent, permettant de diminuer le déficit de la balance énergétique, il faut aussi que les comportements évoluent.

C. Changer les modes de vie

La gestion durable et la maîtrise des énergies nécessitent une éducation des citoyens et des acteurs économiques et politiques afin de réduire les dépenses. Ainsi, dans les îles tropicales, la climatisation, signe de confort et aussi signe extérieur de richesse, constitue un poste de forte consommation d'énergie et pourrait être fortement réduite en respectant quelques règles simples de construction. En effet, l'utilisation généralisée du béton armé, des enduits en ciment pour les murs et les sols et surtout des tôles en aluminium pour les toitures entraîne une forte augmentation de la chaleur de l'air. Les surfaces cimentées et carrelées qui entourent les maisons réfléchissent la lumière et la chaleur à l'intérieur. Ces matériaux conduisent par ailleurs la chaleur jusqu'au centre des habitations.

Au contraire les haies, les pelouses maintiennent la fraîcheur. Le bois et la tuile sont des matériaux traditionnels qui offrent vraiment de très bonnes qualités d'isolation. De même, une bonne orientation aux vents permet la ventilation permanente suivant le réglage des jalousies qui doivent retrouver leur place et remplacer le verre. La généralisation des panneaux solaires permettra également la production d'eau chaude sanitaire.

Ces différentes solutions s'appliquent aux maisons d'habitation mais aussi aux immeubles et bâtiments de travail. La construction de centres commerciaux fermés, climatisés est aberrante, alors que d'autres exemples existent. Ainsi, le centre commercial de Destreland en Guadeloupe est en partie ouvert. L'hypermarché se trouve dans un bâtiment climatisé, par contre la galerie marchande est ouverte, les arcades permettant le cheminement à l'ombre ou à l'abri de la pluie. Un exemple plus ancien, concerne le patio de la Maternité de Saint-Paul à la Martinique. Les chambres donnent directement sur cette petite cour, l'étage supérieur étant protégé par un auvent.

Cependant certains architectes prévoient des projets plus performants qui malheureusement ne sont pas assez copiés. Ainsi le Rectorat de l'Académie de Martinique est un exemple d'architecture bioclimatique situé en hauteur sur le plateau de Terreville dans la commune de Schoelcher. Afin de permettre une ventilation naturelle, le bâtiment réalisé en structure légère présente des façades formées de jalousies en verre et en bois. À l'intérieur, des jalousies s'ouvrent sur les bureaux dont les cloisons sont en bois. Aucune façade n'est directement frappée par le vent et la circulation de l'air repose sur la différence de pression entre les deux façades (Merton N., p. 115).

Le transport est aussi un second poste de consommation d'énergie qui pourrait être réduit en augmentant l'offre de transports en commun, le transport voyageur par voie maritime et la multimodalité. D'autres mesures comme le transport des employés par les entreprises, les horaires d'embauche décalés, autant de possibilités qui permettraient de réduire le trafic. À la Martinique, le Plan de développement urbain (PDU) vise à assurer un équilibre durable entre les besoins de mobilité urbaine, les facilités d'accès et la protection de l'environnement. Le PDU s'applique à réduire les embouteillages et à permettre la meilleure fluidité du trafic en réduisant le nombre de véhicules dans une problématique de justice sociospatiale. Les mesures sont nombreuses.

Tout d'abord, les taxis collectifs qui desservent la zone urbaine disparaissent au profit de bus urbains de grande taille qui chemineront sur des itinéraires protégés permettant d'effectuer un plus grand nombre de rotations. Le transport en commun en site propre (TCSP), un tramway sur roues reliera l'aéroport du Lamentin à Fort-de-France. La multimodalité sera privilégié afin que le TCSP puisse être au service des usagers. Des parkings sont prévus aux différentes stations importantes (Dillon) pour que le bus, le tramway ou le vélo puissent être complémentaires. Pistes cyclables et parkings à vélos permettront aussi de développer ce mode de transport. Enfin la multimodalité s'applique aussi au transport maritime qui devient un axe fort du PDU. Une gare maritime sera construite au port Cohé au Lamentin et renforcera le transport maritime transrade avec des liaisons entre les hôtels des Trois-Îlets et l'aéroport en fonction des vols. Dans un second temps, la liaison maritime permettra de joindre Schoelcher, Fort-de-France, Lamentin et Trois-Îlets avec deux nouveaux points d'embarquement port Cohé et Étang Z'abricot. À chaque arrêt, les usagers pourront continuer en bus ou reprendre leur voiture sur le parking.

Les exemples insulaires sont nombreux, ils doivent cependant aujourd'hui se diffuser davantage afin de faire face à l'augmentation croissante des coûts énergétiques. Il faudra aussi envisager d'autres modes économiques de production et de consommation, sans pour autant glisser vers un passéisme

complaisant. Utiliser la voile dans le domaine de la pêche, sûrement mais avec des techniques du XXIè siècle comme le font les paquebots de croisière Club Méditerranée. Il y a de nouvelles formes de production à inventer et les îles peuvent être des laboratoires innovants.

Conclusion

Si les grandes îles peuvent davantage varier leurs sources d'énergie d'autant qu'elles ont la capacité financière nécessaire, il n'en est rien des petites îles. Elles ont souvent connu un passage très rapide d'une économie agricole à utilisation parcimonieuse en énergies fossiles à une économie tertiairisée dont le modèle de réussite repose sur une surconsommation énergétique. La modernisation de l'agriculture et de la pêche a toujours été synonyme de motorisation. Le développement du tourisme a longtemps reposé sur les standards de confort américain et européen : climatisation, piscine, éclairage. L'isolement nécessite l'avion et le paquebot de croisière. L'accroissement des classes moyennes a aussi diffusé ses modes de vie : la possession de voitures, de logements et de bureaux de plus en plus climatisés, l'achat de biens importés nécessitant une forte augmentation du trafic aérien et maritime, tout conduit à une forte dépendance énergétique.

Si les projets alternatifs ne manquent pas, ils demeurent coûteux et les petites îles les plus pauvres sont exclues sans pouvoir envisager d'alternative par manque de moyens. Certaines connaissent même des modes de vie dégressifs comme sur l'île Nauru. Pour les îles les plus riches, il sera difficile de dépasser les 25 % d'énergie produite renouvelable sans une mutation radicale des modes de vie, des contre-valeurs difficiles à envisager. La périphéricité liée à l'insularité risque alors de se renforcer et toutes les petites nations insulaires ou non, risquent de connaître une décélération de leurs économies. Même les plus riches comme les Bahamas, les îles-hôtels des Seychelles, pâtiront de la baisse de la fréquentation touristique du fait de la répercussion de l'augmentation du prix des hydrocarbures sur le tarif du billet d'avion ou du paquebot. Enfin les menaces de pollutions liées au trafic maritime et à l'exploitation plus hasardeuse en off shore profond augmenteront et pénaliseront les petits États insulaires déjà fragilisés.

Bibliographie

Brigand L. 2002. *Les îles du Ponant : histoires et géographie des îles et archipels de la Manche et de l'Atlantique*. Plomelin : Palantines, 479 p.

Desse M. 2004. « Les littoraux de la Caraïbe insulaire, des territoires en mutation ». *Habilitation à Diriger la Recherche*, tome 2, Université Paris IV-Sorbonne, 285 p.

Le Berre M, Maillardet J. 1998. « Sur terre comme sur mer : organisation en mer du Nord et en mer de Norvège ». *Mappemonde*, vol. 51, n° 3, p. 17-22.

Merton N. 1998. *La population martiniquaise et son climat insulaire : perception et adaptation*. TER, Université des Antilles et de la Guyane, 150 p.

Péron F. 1999. « Les îles : cas particuliers des relations espace et sociétés sur les littoraux », in : *L'espace littoral, approche de géographie humaine*. Rennes : PUR, coll. « Didactiques » Géographie, p. 159-216.

Poncet F. (sous la direction de L. Brigand). 2002. *Les marées noires dans les îles. Les îles du Ponant*, Plomelin : Palantines, p. 438-441.

Wilson M. (sous la direction de D. Barker et C. Newby).1998. *The natural gaz industry of Trinidad and Tobago, a reader in Caribbean geography*. IRP : Kingston. p. 107-117.

Sites internet :

Espaces et catastrophes majeures : http://www.disasterscharter.org/charter_f.html

BRGM, la géothermie : http://www.geothermie-perspectives.fr/

Pacific Régional Environment Programme : http://www.sprep.org/

Total : http://www.total.com/

Dossier n° 4

Le rôle structurant des récifs coralliens dans la mise en tourisme du littoral réunionnais

Émilie Mirault
Gilbert David

Introduction

L'attraction pour les littoraux tropicaux relèves de la combinaison de l'haliotropisme (Corlay, 1998) et de l'héliotropisme (Flament et Dewailly, 1998). Pourtant, si comme l'affirme J.-P. Lozato-Giotart (1998), le littoral est la « première destination touristique du monde », les rivages des tropiques sont encore loin d'égaler les taux de fréquentation de ceux de la zone tempérée : la distance et le coût du voyage qui lui est associé sont un frein puissant aux velléités de vacances balnéaires de bon nombre d'Européens et de Nord-Américains. Reste le rêve, l'envie non assouvie de retour à la pureté originelle, que rien ne symbolise mieux que les littoraux récifaux, qui associent à la fois les références au passé, images d'un âge d'or révolu – le jardin d'Eden (Bachimon, 1998), versus *Le monde du silence* de J.-Y. Cousteau, et les références au futur : le récif, riche de sa biodiversité – un quart des espèces marines du monde y sont présentes (Moberg and Rönnback, 2003) – étant érigé en patrimoine de l'humanité. Dans l'océan Indien, Maurice est l'île qui a le mieux su utiliser ces images tout en s'engageant dans un tourisme de masse, celui-ci ayant un rôle central à jouer dans l'économie nationale (Pébarthe, 2001). La Réunion (Figure 1) aspire également au développement touristique (Région Réunion, 2000), mais le modèle suivi par « l'île sœur » peut-il s'appliquer, compte tenu du fait que le littoral récifal se limite à 12 % du linéaire côtier de l'île. À moins que les paysages de l'intérieur de l'île, uniques dans la région, soient

suffisamment attractifs pour le tourisme international ? Si tel était le cas, nous aurions alors un des seuls exemples au monde d'une île tropicale structurant son développement touristique sur sa seule beauté intérieure.

I. Le tourisme réunionnais : entre littoral et montagne

A. Genèse et évolution du tourisme réunionnais

À l'instar de la majorité des îles tropicales, le développement touristique de la Réunion n'a été amorcé qu'avec l'instauration d'un système de dessertes aériennes internationales régulières. Il faudra attendre la seconde moitié des années 1980 pour qu'il prenne un réel envol, sous les effets conjugués de la baisse significative des tarifs du transport consécutive à la libéralisation du secteur et de la loi de défiscalisation qui a permis le développement des capacités d'hébergement. Durant la décennie 1989-1998, le nombre de touristes a continuellement augmenté, passant de 170 000 à 450 000 personnes (figure 2). Depuis, la fréquentation stagne : s'agit-il d'une « perte de vitesse passagère » ou d'une stabilité déclinante ? Seul l'avenir pourra répondre à cette interrogation.

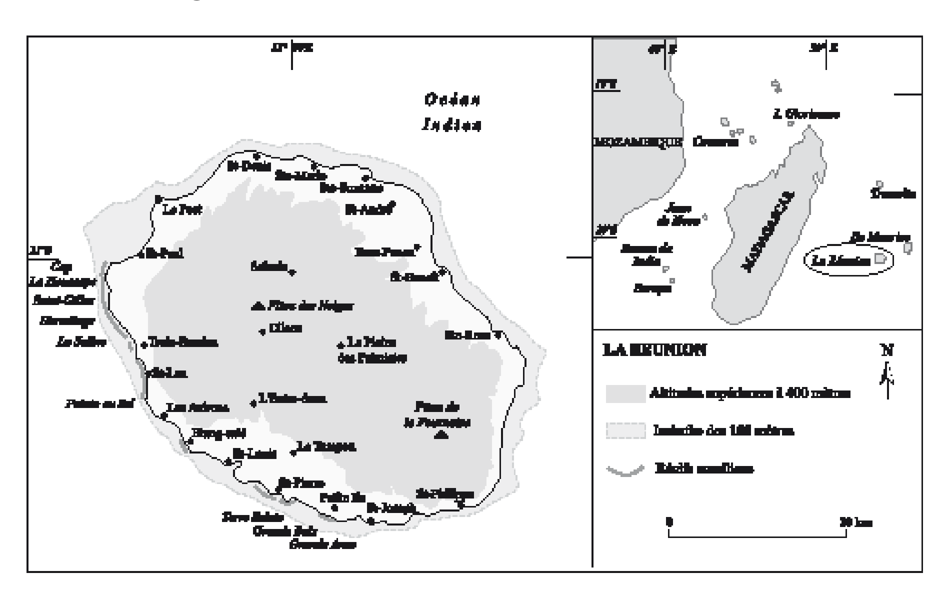


Figure 1 : Localisation de La Réunion

D'une manière générale, si le tourisme réunionnais est dual, vert et bleu, les touristes sont pluriels. Ainsi les touristes internationaux se ventilent-ils selon

quatre catégories[1]. Avec 48 % des effectifs enquêtés en 2002 (INSEE, 2003), les touristes d'agrément sont les plus nombreux. Viennent ensuite les touristes affinitaires (37 %), les touristes d'affaire (11 %), et les autres (4 %).

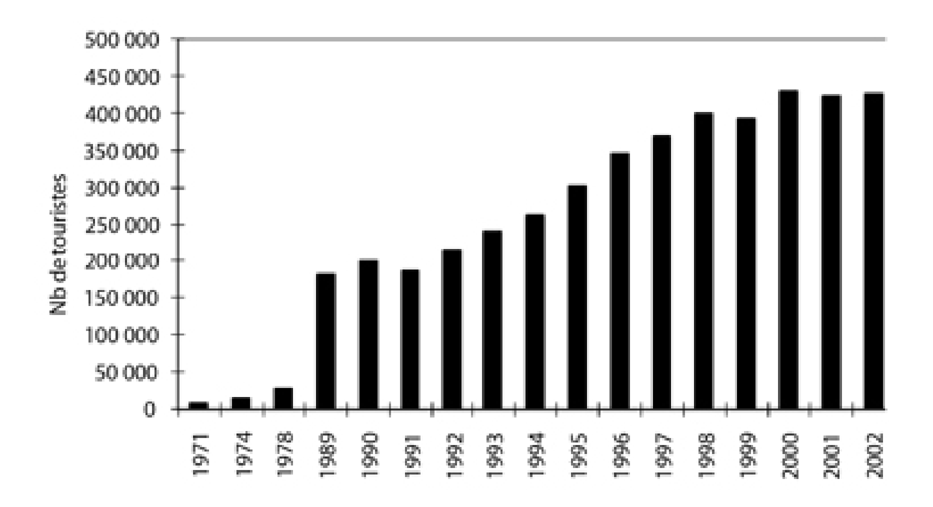


Figure 2 : Évolution de la fréquentation touristique
(*sources : M. Serviable, Comité du Tourisme de la Réunion, INSEE*)

Lors de l'enquête menée par l'Observatoire du développement de la Réunion (ODR) sur les loisirs (Torit, 2000), 26,5 % des Réunionnais déclaraient être partis en vacances à La Réunion, et 53,6 % être sortis de leur quartier le week-end précédant l'enquête. Avec une population s'élevant à 716 000 habitants[2], le tourisme domestique ou local joue donc un rôle significatif dans la fréquentation de l'espace réunionnais. Durant longtemps, ce tourisme local a été jugé plus « porteur » que le tourisme international. À ce titre, il avait la priorité dans les politiques d'aménagement touristique. Ainsi, dans les années 1980, M. Serviable (1983) écrivait-il que « *le tourisme international, s'il n'est pas déconsidéré, semble toutefois relégué à la portion congrue* ». Cette vision du tourisme n'était-elle pas le reflet d'une certaine fatalité face à l'absence d'une desserte aérienne de qualité sans laquelle il est impossible d'envisager un réel tourisme international, plus qu'une réelle volonté politique ? Quoi qu'il en soit, dès « l'ouverture des airs », les politiques d'aménagements et de promotion touristiques se sont tournées vers le tourisme international.

1. Tourisme d'agrément : la motivation de séjour est la découverte de la Réunion, les vacances ; Tourisme d'affaires : séjour lié aux activités professionnelles, aux séminaires ; Tourisme affinitaire : la motivation du séjour est la visite à des parents ou amis, en plus du séjour de vacances.
2. Population en 2000. En 2003 la population était estimée à 753 600 habitants.

Cependant, durant de nombreuses années, la Réunion s'est considérée comme le parent pauvre des destinations touristiques de l'océan Indien. Elle estimait ne pouvoir concurrencer les autres destinations insulaires de cette région dont les caractéristiques correspondent davantage aux archétypes de l'île tropicale tant recherchés par les touristes.

B. Tourisme bleu et tourisme vert : dualité ou complémentarité ?

Ce que la Réunion a longtemps considéré comme un handicap est finalement devenu un de ses atouts touristiques majeurs : sa double offre touristique. Depuis quelques années, le Comité du Tourisme de la Réunion (CTR) appuie sa communication sur l'image d'une « île intense » où le bleu et le vert sont combinés. « *En termes de promotion extérieure, La Réunion a une valeur ajoutée extraordinaire constituée par une offre de type nature et découverte dans les « hauts » de l'île*[1] *et une offre balnéaire type « île tropicale classique » sur le littoral. Mais il faut également que sa promesse de base soit forte […]. Et cette promesse, c'est le minimum d'exotisme balnéaire qu'on trouve à La Réunion. Le soleil et l'eau sont les deux valeurs fortes, du choix d'une destination touristique*[2] ».

Ces propos s'appuient sur les attentes formulées par les touristes non-résidents lors de deux enquêtes menées par l'INSEE en collaboration avec le CTR[3]. À la question « quelles étaient vos attentes avant de venir à la Réunion ? », les réponses les plus citées par les touristes interrogés sont les suivantes : a) la découverte d'un nouveau pays (47 %), b) un combiné mer-montagne (35 %), c) le soleil et la chaleur (35 %), d) les attraits d'une île exotique (32 %). Seuls 10 % d'entre eux ont affirmé être venus exclusivement pour la montagne et 3 % pour la mer. Toujours selon la même étude, 84,5 % des personnes enquêtées ont fréquenté la plage au moins une fois durant leur séjour (plages de l'Hermitage, Boucan Canot, Saint-Gilles, La Saline et Étang-Salé…), 49,8 % se sont rendus au moins une fois dans l'un des trois cirques (Cilaos, Salazie et Mafate) et 66 % au Piton de la Fournaise (le volcan). Le rapport entre le tourisme vert et le tourisme bleu se décline donc plus en termes de complémentarité que de dualité. La même tendance s'observe-t-elle chez les Réunionnais adeptes du tourisme local ?

---

1. Le terme « les hauts » est très spécifique à la Réunion. La définition et la délimitation restent très vagues du fait qu'il ne se rapporte pas uniquement à l'altitude. Cela dépend également de l'appropriation des espaces attractifs par les usagers réunionnais.
2. Propos tenus par M. R. Barrieu, Directeur du CTR. Cité dans La perception du tourisme.
3. CTR, INSEE (1998) Étude sur les comportements des touristes non-résidents à l'île de La Réunion. 100 p. CTR, INSEE (2001) Étude sur les comportements des touristes non-résidents/Comparaison 1998-2001. 101 p.

À la suite de la thèse de J. Defos du Rau (1960), il est commun de dire que les habitants de la Réunion ont tendance à tourner le dos à la mer et lui préférer largement la montagne. Pourtant la préférence affichée pour les « Hauts » est beaucoup moins nette lorsqu'on interroge la population à ce sujet. Ainsi en 2000, près de 48 % des personnes enquêtées par l'ODR se sont déclarées plutôt attirées par la montagne[1], contre 40,1 % par la mer (12,2 % ne se prononçant pas). Les pratiques de loisirs des Réunionnais apportent un éclairage complémentaire. Ainsi, les personnes sondées par l'ODR (2000) sur leur dernière sortie du week-end ont déclaré être allées dans les « Hauts » (21,5 %) plutôt qu'à la mer (13,1 %). Toutefois, cette propension varie beaucoup selon l'âge. L'attirance pour la mer est plus importante dans les jeunes générations (55,8 % chez les moins de 25 ans, 40,2 % pour les 25-39 ans, 34, 2 % pour les 40-59 ans et 19,3 % pour les plus de 60 ans). La raison est-elle uniquement imputable à l'âge ou à un changement d'habitudes des nouvelles générations qui devrait se confirmer d'ici les prochaines années ?

Bien que les lieux de curiosité touristique comme les lieux de loisir se répartissent sur l'ensemble de l'île de manière relativement homogène, force est de constater que la mise en tourisme a une inscription spatiale différente selon qu'il s'agit des « Hauts » ou du littoral. Le degré de touristification peut s'évaluer à partir de ce que l'on peut appeler des marqueurs territoriaux du tourisme. Parmi ces paramètres, il est notamment possible de se référer aux :

– types et capacités d'hébergement ;
– structures de restauration ;
– aménagements touristiques et d'attraction (aires de pique-niques, parcs de loisirs…).

Dans le cadre de cet article nous mettons l'accent essentiellement sur l'hébergement touristique. Bien que les « Hauts » concentrent de nombreuses attractions naturelles (un volcan actif, trois cirques, des paysages lunaires, des cascades, 500 km cumulés de sentiers balisés de randonnée), ce type de tourisme a du mal à retenir les touristes sur place. Les petites structures d'hébergement et d'accueil (gîtes ruraux, chambres d'hôtes, gîtes de montagne…) y sont orientées vers les séjours brefs (une ou deux nuits dans chaque lieu), ce qui correspond généralement aux besoins des randonneurs. Dispersées sur l'ensemble des principaux sites touristiques (les trois cirques, le volcan, Plaine des palmistes, forêt de Bébour-Bélouve…), ces structures ne sont pas consommatrices d'espace. D'ailleurs, les professionnels du tourisme, les

1. Questions posées lors de l'enquête menée 2000 par l'ODR sur la sensibilité des Réunionnais à la préservation des récifs coralliens.

politiques et l'ONF s'attachent à conserver cette image de grands espaces naturels protégés, dans l'optique du projet de parc régional qui va prochainement devenir réalité. Si le processus de touristification des « Hauts » est resté très limité et peu inscrit dans les paysages, la mise en tourisme du littoral est plus intense et spatialement plus hétérogène. Les espaces touristiques balnéaires se concentrent sur les côtes « sous le vent » et sud (figure 3). L'empreinte du tourisme sur cette portion du littoral réunionnais transparaît notamment à travers les structures hôtelières. En 1977, sur les 28 établissements hôteliers que comptait l'île, 12 se situaient en zone urbaine, 7 sur le littoral ouest (entre Boucan Canot et Étang-Salé) et 9 dans l'arrière-pays (Serviable 1983, op.cit. p. 94). Aujourd'hui, 83 % des chambres sont situées sur l'ensemble du littoral dont 70 % de Boucan Canot à Saint-Pierre ce qui, dans l'ensemble, correspond à l'emprise des récifs coralliens.

Lieu de prédilection des grands opérateurs touristiques à La Réunion, cette portion du littoral concentre à elle seule la majorité des établissements hôteliers de prestige : Les trois hôtels classés quatre étoiles de l'île et 73 % des hôtels trois étoiles y sont installés (figure 4). À côté de cette hôtellerie de prestige qui tient une place essentielle, cohabite toute une gamme d'hébergement formée de petits hôtels, de villages de vacances, de locations saisonnières, de chambres d'hôtes ou encore de quelques rares terrains de camping, lesquels tendent à disparaître les uns après les autres.

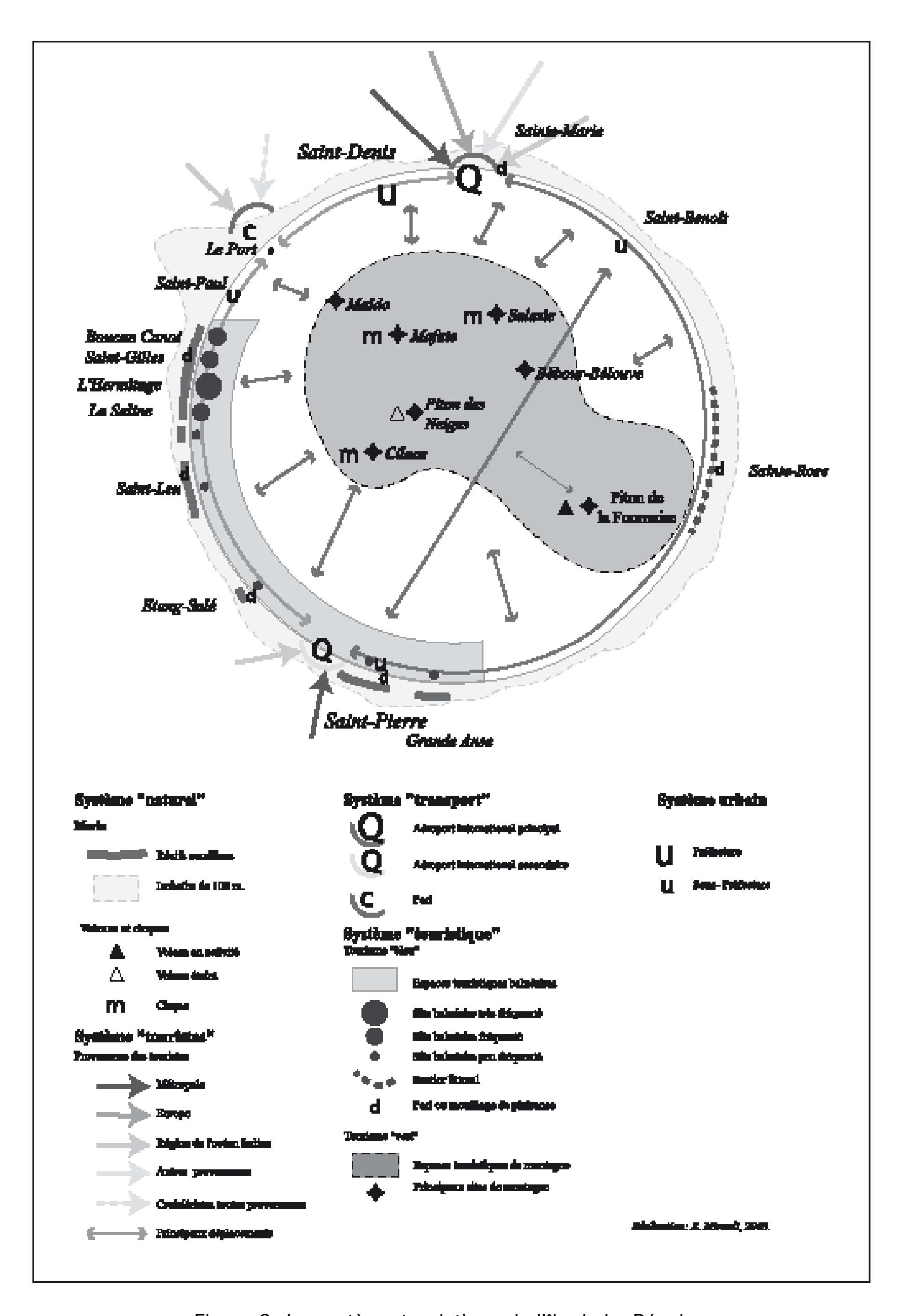


Figure 3: Le système touristique de l'île de La Réunion

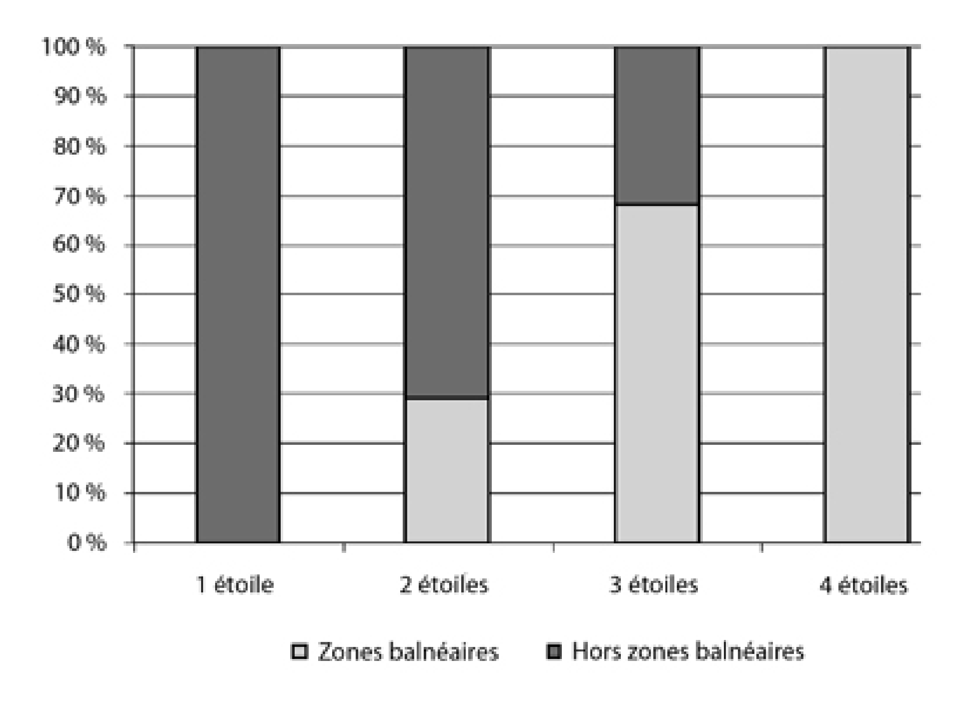


Figure 4 : Les zones balnéaires attirent les hôtels de luxe
(*source : Comité du tourisme de la Réunion*)

En résumé, il existe une complémentarité entre les différents sites touristiques du littoral et des « Hauts » qui fait toute l'originalité de l'île au regard des autres destinations insulaires de la région. En termes d'infrastructures touristiques, aux petites structures d'hébergement à tendance itinérante, caractéristiques des « Hauts » s'opposent les hôtels internationaux du littoral. Malgré cette double offre touristique, le littoral reste avant tout une valeur sûre du tourisme réunionnais. Reste à déterminer si les récifs coralliens y jouent un rôle prépondérant ou non.

II. Quels sont les attraits touristiques de l'écosystème corallien ?

A. Spécificités de l'écosystème corallien réunionnais

Associés pour l'essentiel au littoral occidental et méridional, les complexes récifaux de la Réunion ourlent la côte de Cap La Houssaye à Grande Anse au sud (Figure 1). Ils s'étendent sur un linéaire total de 25 km, la circonférence de l'île avoisinant les 210 km. Ils sont faiblement développés, leur superficie

n'est que de 12 km², soit un indice récifal de 0,005[1] contre respectivement des indices de 0,15 et 2,1 pour l'île Maurice et la Nouvelle-Calédonie. Si l'on compare avec les complexes récifaux de Mayotte, dont l'indice est de 4, le contraste est encore plus saisissant. Bien que la plupart des récifs appartiennent au type frangeant, il existe deux autres types d'édifices récifaux : les plates-formes récifales et les bancs récifaux ou récifs embryonnaires. Au total, les formations coralliennes réunionnaises peuvent être divisées en quatre parties (Conand et Bonneau, 1997) :

- le complexe récifal de Saint-Gilles-La Saline, le plus grand (9 km) ;
- les récifs de Saint-Leu ;
- les récifs de l'Étang-Salé ;
- l'unité de Saint-Pierre.

Depuis le large vers la plage se succèdent différents biotopes (figure 5). La pente externe comprend la dalle corallienne de l'horizon profond (25-50 m), recouverte d'une faible épaisseur d'algues et de divers invertébrés sessiles (Hydraires, Bryozoaires, Éponges), une zone mixte entre 20 et 25 m, et la zone à éperons et sillons (0-20 m) qui demeure la plus riche, notamment en madréporaires et en poissons. Le platier débute par la zone frontale sur laquelle se brisent les vagues. La dépression d'arrière-récif ou chenal d'embarcation, large de quelques mètres à 200 ou 300 m (La Saline) est très peu profonde (1 m à 1,5 m en moyenne). Dans le langage commun « réunionnais », tous ces biotopes (sauf la pente externe) sont regroupés sous l'appellation de « lagon ».

La présentation de l'écosystème corallien serait incomplète sans aborder les plages coralliennes. En effet, nous partons du postulat selon lequel l'écosystème corallien regroupe tous les espaces constitués de coraux qu'ils soient morts ou vivants. Correspondant au point de transfert des éléments en provenance des aires productrices, les plages sont constituées d'éléments détritiques issus des bioconstructions coralliennes (Montaggioni, Faure, 1980, p. 33). Au total, ces plages coralliennes associées aux récifs s'étendent sur environ 21 km, soit 10 % du linéaire côtier. L'atout touristique principal des plages vient de leur localisation à l'arrière des récifs coralliens qui constituent une barrière protectrice contre les fortes houles, les courants et les requins.

Bien que ces édifices coralliens ne couvrent qu'une petite superficie et soit d'origine récente (moins de 8 500 ans), ils constituent des milieux d'une exceptionnelle biodiversité (Montaggioni, 1978). L'écosystème corallien est le lieu d'expression de diverses fonctions et enjeux qu'il serait réducteur de limiter

---

1. km² de structures récifales / km² de terres émergées.

aux seuls enjeux écologiques. Pourquoi, comment et dans quelles proportions cet écosystème corallien aussi peu développé soit-il, est-il devenu un atout touristique et de loisir pour la Réunion ? Pour tenter d'apporter des éléments de réponse à ces interrogations, intéressons-nous dans un premier temps aux fonctions touristiques de ses ressources.

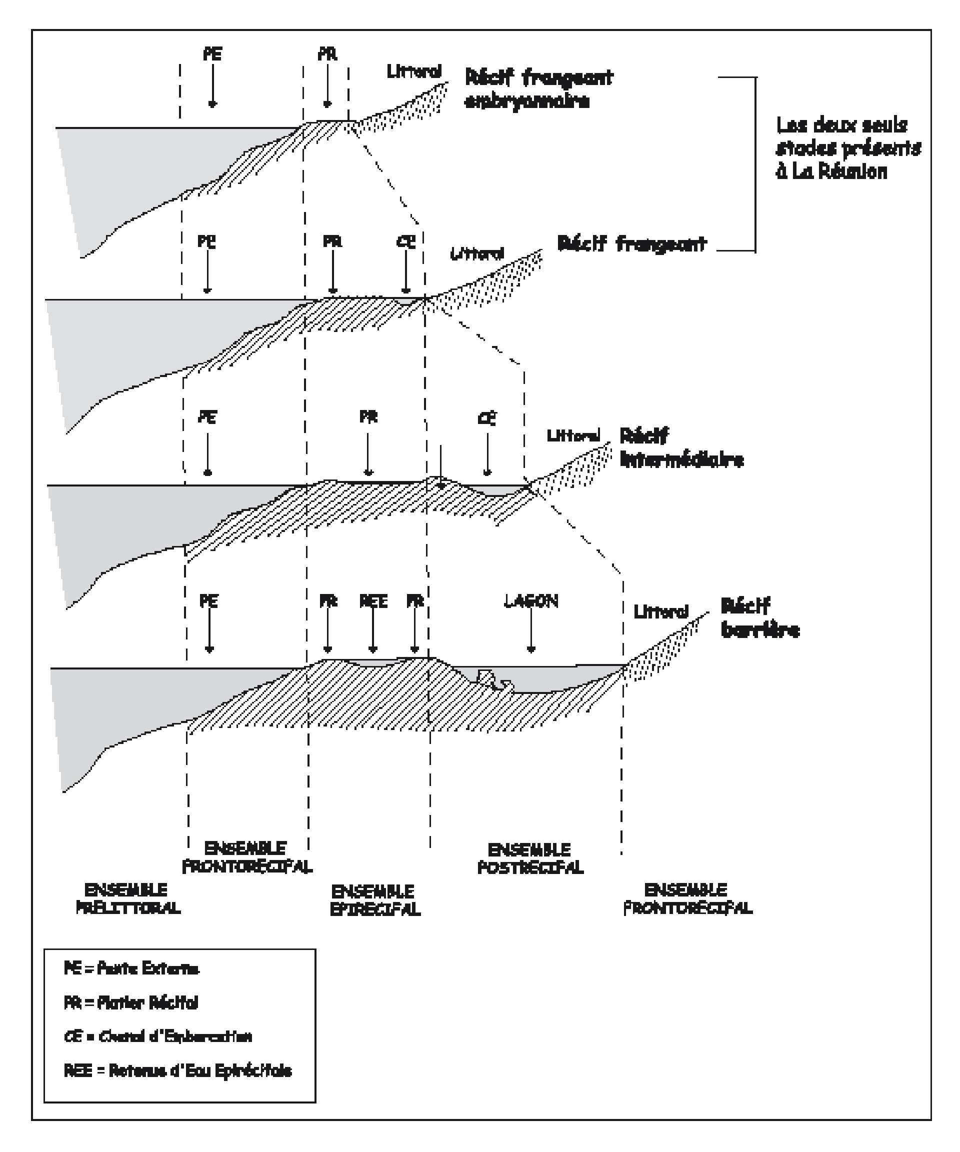


Figure 5 : Coupes schématiques des différents stades d'évolution d'un récif corallien (*d'après Battistini et al. 1975*)

B. *Quelles sont les fonctions touristiques des espaces-ressources récifaux ?*

Nous partons du principe que les ressources naturelles sont des richesses potentielles non productibles par l'homme et révélées uniquement par les usages qu'il en fait (Godard, 1981 ; Weber *et al.*, 1990 ; Brunet *et al.* 1993 ; Pinchemel 1997). Tout le fondement de notre réflexion repose sur cette interrelation entre ressources et usages qui s'exprime à travers la circulation des flux de matière, d'énergie et d'information mis en jeu par les activités humaines (David, 1994 ; Mirault *et al.*, 2002). Il ne s'agit pas de se focaliser sur les ressources, mais plutôt sur le couple que forment l'espace et les ressources qu'il abrite que nous qualifierons « d'espace-ressource » (David, 1998).

Mettre l'accent sur ces derniers revient à identifier les logiques qui animent ces espaces en tant que support et produit des usages. Les caractéristiques biophysiques de chaque entité de l'écosystème déterminent les usages qui y sont pratiqués. Toutefois, il est essentiel de distinguer les niveaux de dépendance qui unissent les usages à l'écosystème corallien. Trois principales catégories d'usage peuvent être distinguées en fonction de ce lien de dépendance :

– **les usages directs**, il s'agit des pratiques qui dépendent exclusivement de la présence de l'écosystème corallien. Au sein de cette catégorie on fait la distinction entre d'une part les usages qui extraient une partie des ressources et d'autre part les usages non extractifs. À la différence des ressources halieutiques, la majorité des ressources touristiques des récifs coralliens ne font pas l'objet de prélèvements ;
– **les usages semi-directs**, cette catégorie regroupe les usages qui dépendent des caractéristiques physiques générées par la présence des récifs coralliens mais non inhérentes à l'écosystème (vagues, zone de baignade…) ;
– **les usages indirects**, Nous qualifions d'usages indirects, l'ensemble des activités dont l'existence ne dépend pas directement de la présence de l'écosystème corallien, mais plutôt de l'existence des usages directs et/ou semi-directs.

Les diverses phases observatoires et enquêtes que nous avons effectuées sur le terrain[1] nous ont conduits à identifier l'ensemble des usages pratiqués en liaison avec l'écosystème corallien ainsi que les logiques spatio-temporelles qui les déterminent.

1. Les différentes phases d'observations et d'enquêtes ont été menées sur le terrain entre 2000 et 2002.

Au total, ce sont environ 22 usages touristiques qui ont été recensés sur l'ensemble des entités récifales (Tableau 1). Seuls 18 % des usages sont directs. Certains types d'usages peuvent être considérés soit comme semi-directs, soit comme indirects selon leur localisation. À titre d'exemple, l'hébergement touristique peut être considéré comme un usage semi-direct s'il bénéficie d'une vue sur l'écosystème corallien et/ou les plages associées ou totalement indirectes s'il ne bénéficie de l'existence de l'écosystème corallien que par la présence d'usages directs ou semi-directs.

Tableau 1 : Les espaces ressources du tourisme

Espaces ressources		**Descriptions des usages**	**Type d'usages**			**Ressources impliquées**	**Conditions nécessaires**
			Directs	**Semi-directs**	**Indirects**		
Frontorécifal	pente externe	Plongée subaquatique				Eau, paysages sous-marins (faune, flore récifales)	Bonne visibilité, absence de houle
		Découverte des fonds sous-marins à partir de bateaux à fond de verre				faune, flore récifales	Bonne visibilité, absence de houle, bonne accessibilité
		Photographies et films sous-marins				Paysages sous-marins (faune, flore récifales)	Bonne visibilité, absence de houle
Epirécifal	platier	Plongée (palmes, masque, tuba)				faune, flore récifales	Bonne visibilité, absence de houle, marée haute
		Baignade				Eau de baignade de qualité	Absence de houle, marée haute
		Photographies et films sous-marins				Paysages sous-marins (faune, flore récifales)	Bonne visibilité, absence de houle
Postérécifal	dépression d'arrière récif	Baignade				Eau de qualité	Absence de houle, marée haute, absence de beach rock
		Plongée (palmes, masque, tuba)				faune, flore récifales, eaux de baignade de qualité	Absence de houle, marée haute
		Planche à voile				Eau	Marée haute, présence de vent, espaces suffisants
		Canoe kayak				Eau	Marée haute, absence de houle, espaces suffisants
		Pédalos				Eau	Marée haute, absence de houle, espaces suffisants
		Kitesurf				Eau	Présence de vent, de houle, marée haute, espaces suffisants
		Photographies et films sous-marins				Paysages sous-marins (faune, flore récifales)	Bonne visibilité, absence de houle

Espaces ressources		Descriptions des usages	Type d'usages			Ressources impliquées	Conditions nécessaires
			Directs	Semi-directs	Indirects		
Frontolittoral	plage ou estran	promenade,				Zones sableuses, paysages	Marée basse
		Photographies et films				Paysages	Absence de précipitations
	haute plage	promenade,				Zones sableuses, paysages	Espaces suffisants
		Sports de plage				Zones sableuses planes	Espaces suffisants
		Photographies et films				Paysage	Ensoleillement
		promenade,				Zones sableuses, paysages	
	Arrière-plage	Restaurants de plage				Paysage,	
		Commerces ambulants (articles de plage, alimentation, boissons)					Présence de personnes sur la plage
		Photographies et films				Paysage	Bonne visibilité, absence de houle
		Bronzage				Zones sableuses	Ensoleillement
		Détente				Zones sableuses	Absence de précipitations
		Pique-nique				Zones sableuses	Absence de précipitations, zones ombragées
		Sports de plage				Zones sableuses planes	Espaces suffisants
Passes et fausses passes		Surf, bodysurf				Vagues	Houle, vent
Front de terre		Hébergements touristiques				Paysage	
		Restauration				Paysage	
		Commerces d'articles de plage et nautiques (ventes et locations)				Plages, zones de baignade, spots de surf,	
		Clubs de plongée, de surf...				Sites de plongée et spots de surf	
		Entreprises de découvertes in situ de fonds sous marins				faune et flore corallienne, paysages sous-marins et marins	
		Résidences secondaires				Paysages, plages, zones de baignade	

Indubitablement, toutes les entités récifales n'ont pas toutes la même propension à disposer de ressources susceptibles de répondre aux attentes des usagers touristiques.

Comme on peut le constater à la vue du Tableau 1, des « espaces-ressources » concentrent plus ou moins d'usages touristiques et de loisirs. Certains usages ne sont pas réalisés exclusivement sur des « espaces-ressources » particuliers, mais à partir de l'écosystème corallien dans sa globalité (photographie, hébergement touristique…). D'autres usages nécessitent des conditions naturelles bien spécifiques qui ne dépendent pas directement de l'écosystème lui-même mais plutôt de son environnement (présence ou non de houle, marée haute…). La ressource peut être alors considérée comme le fruit d'une combinaison parfois fragile ou éphémère de divers éléments.

Afin d'apporter quelques éléments de réponse au rôle joué par l'écosystème corallien dans le système touristique, nous nous sommes attachés à identifier ses principales fonctions touristiques à partir des ressources disponibles et des usages qui en sont faits.

Une matrice a été réalisée (Figure 6) afin de souligner les principales fonctions touristiques des différents « espaces-ressources », à partir d'une sélection de paramètres globaux. Bien que ces derniers aient été sélectionnés afin d'avoir une vision synthétique de la situation, il nous a semblé pertinent d'intégrer certains paramètres plus spécifiques. Ceux-ci sont pris comme des indicateurs de pratiques révélant soit des habitudes locales, soit l'expression d'un tourisme international en zone tropicale. Au total six principales fonctions touristiques ont été distinguées :

- **fonction de loisirs aquatiques** : cette fonction est déterminée par l'ensemble des activités liées au milieu marin, qu'elles soient subaquatiques, nautiques ou de baignade. Pour la majorité d'entre elles, ce sont des activités emblématiques du milieu tropical ;
- **fonction de convivialité** : la plage et son arrière-plage peuvent être considérées comme un lieu de convivialité familiale et sociale. À La Réunion, il existe une grande tradition du « pique-nique créole » qui permet aux cellules familiales et amicales de se réunir autour d'un repas dans un espace public. Les arrières plages ombragées sont un des hauts lieux de cette pratique réunionnaise. La fonction de convivialité peut également se déterminer à partir de l'implantation de structures de restauration en arrière-plage ou en front de terre. Ce sont des lieux de rituels d'observation mais aussi de rencontres ;
- **fonction héliomarine** : le bronzage sur la plage est le symbole même de l'importation de pratiques européennes sur l'île. Bien que les bains de soleil

soient, à l'origine, une activité d'Européens en mal de soleil, on assiste petit à petit à un mimétisme chez les jeunes réunionnais qui s'y adonnent de plus en plus ;

- **fonction de loisirs de plage** : toutes les autres activités pratiquées sur les plages que celles déjà évoquées, déterminent également une certaine fonctionnalité touristique et de loisir des plages (promenade, jeux de plage, détente…) ;
- **fonction paysagère** : il s'agit d'une fonction particulièrement complexe dans la mesure où elle n'est pas facilement identifiable. Il existe de multiples usages qui bénéficient même, secondairement, des paysages (Hôtellerie, restauration, activités de plage…). Bien que cela suppose des biais, nous avons décidé d'identifier cette fonction, uniquement à travers les images qui sont diffusées dans un but touristique (cartes postales, brochures touristiques…) ;
- **fonction commerciale** : le récif et les plages peuvent également se définir par une fonction commerciale révélée par toutes les infrastructures touristiques riveraines à caractère commercial (les hôtels, les différents services de restauration, les magasins d'articles de plage) et par les ventes ambulantes qui se pratiquent sur les plages et arrières plages.

Dans son ouvrage consacré au tourisme dans l'espace français, D. Clary (1993) déclare que « *Les stations balnéaires, peuvent être, au premier examen, considérées comme concurrentes, mais, à la réflexion, on s'aperçoit que pour la clientèle, elles sont complémentaires car chacune à ses caractères propres, donc ses attraits, et il se crée un effet de synergie qui profite à l'ensemble* ». Ces propos s'appliquent tout à fait aux stations balnéaires de l'île, dont les caractéristiques et fonctionnalités se complètent et renforcent l'attractivité touristique de cette portion de côte. Toutefois, on peut s'interroger sur le poids réel de ces fonctionnalités issues de la présence de l'écosystème corallien dans les processus de touristification du littoral.

III. Le rôle et l'importance des récifs coralliens dans les processus de touristification des littoraux et l'implantation des stations balnéaires

A. Une mise en tourisme du littoral récifal non homogène

Les principales fonctionnalités liées aux espaces-ressources, recensées précédemment, laissent à penser que tout espace du littoral récifal peut être *a priori* porteur d'activités touristiques. Pour autant, une étude spatiale de la

mise en tourisme de cette portion du littoral à une échelle plus grande fait apparaître immédiatement des hétérogénéités aussi bien dans la répartition spatiale des pôles touristiques que dans leur système de fonctionnement.

Au regard de la figure 3 la répartition des espaces touristiques symbolisés par les stations balnéaires se fait de façon discontinue sur cette ceinture littorale. Trois secteurs bien distincts se démarquent :

- le premier regroupant Boucan Canot, Saint-Gilles, l'Hermitage et La Saline ;
- le second constitué des stations de Saint-Leu et d'Étang-Salé ;
- et enfin le troisième, au sud, comprenant Saint-Pierre et Grande Anse.

La classification des sites selon leur **fonctionnalité touristique**, la figure 6 met en évidence un gradient spatial de décroissance de la pression touristique au fur et à mesure que l'on se dirige du nord vers le sud de l'île, le long de sa façade occidentale. Trois catégories peuvent ainsi être distinguées.

La première regroupe les sites à la fonctionnalité touristique élevée : Boucan Canot, les Roches Noires (Saint-Gilles), l'Hermitage et La Saline.

La seconde est une catégorie intermédiaire dans laquelle les sites à la **fonctionnalité touristique moyenne** s'insèrent. Cela concerne les sites de Grande Anse, de Saint-Pierre, d'Étang-Salé et de St-Leu. Certains de ces sites (St Leu par exemple) disposent de potentialités touristiques qui ne sont pas totalement valorisées et peuvent donc être considérés comme étant à l'heure actuelle dans une phase transitoire.

La troisième intéresse les sites de Grands Bois, des Aigrettes et de Grand fond à la **fonctionnalité touristique faible, voire très faible**. Seul le premier d'entre eux se situe au sud, des secteurs touristiquement non attractifs peuvent donc s'insérer dans des espaces de forte pression touristique. Ainsi, entre Boucan Canot et les Roches Noires, les plages de la pointe des Aigrettes et de Grand fond ne sont que très faiblement investies par le tourisme et les loisirs. De manière analogue, le littoral de la commune de Trois-Bassins (entre La Saline et Saint-Leu), connaît des difficultés à attirer le tourisme, à moins que ce ne soit le tourisme qui ait des difficultés à s'emparer de cet espace.

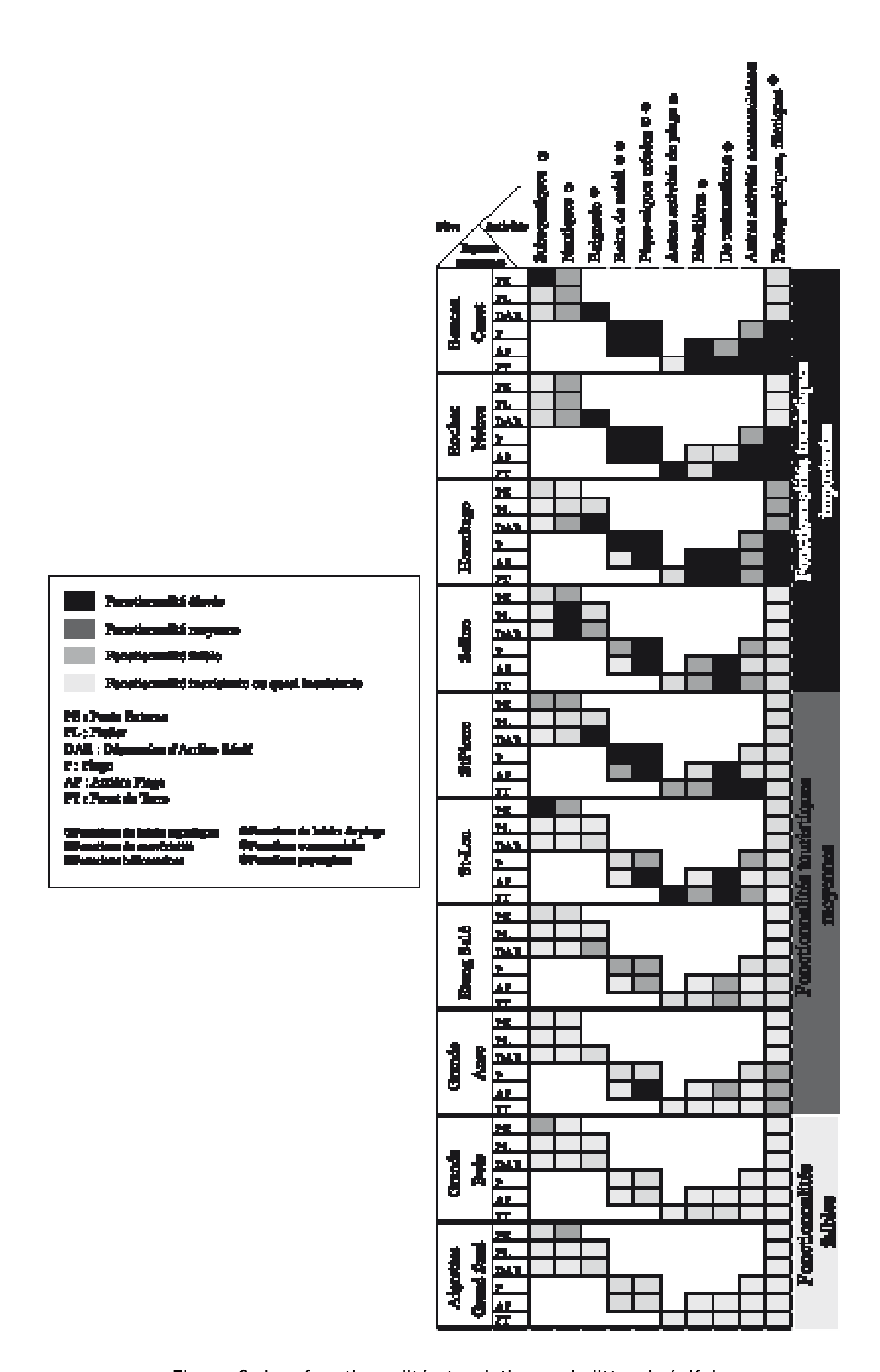


Figure 6 : Les fonctionnalités touristiques du littoral récifal

B. Quels sont les facteurs déterminants dans la localisation touristique ?

Le milieu naturel est généralement envisagé comme la matière première du tourisme. Toutefois, cette composante n'est pas exclusive. Elle peut être considérée comme une condition nécessaire mais non suffisante à l'attraction touristique d'un lieu, pour laquelle d'autres paramètres relatifs au patrimoine culturel et historique, à l'environnement économique et politique interviennent soit seul, soit en combinaison. À La Réunion, huit facteurs entrent en jeu dans le processus de touristification du littoral récifal. Seuls trois d'entre eux relèvent du milieu naturel, il s'agit des plages, des zones de baignade et du climat. Trois autres facteurs relèvent des infrastructures et de la planification territoriale dont elles sont issues, il s'agit des politiques publiques relatives à la mise en tourisme du littoral, à son aménagement, à la gestion et à sa protection. Les deux autres facteurs relèvent des perceptions et des pratiques au quotidien. Il s'agit des capacités d'accueil et d'animation des sites comme de leur image et de l'art de vivre qui y prévaut.

– **Les plages** représentent le principal pôle attractif à partir duquel se structure l'espace touristique balnéaire. Avec les ports, elles sont également l'unique voie d'accès au milieu marin pour qui vient de l'intérieur des terres et se trouve face à des falaises vives de plusieurs mètres de hauteur ou à un mur ininterrompu de résidences principales ou secondaires en front de mer. Les plages forment alors une sorte de passerelle entre le milieu marin et le milieu continental.

D'une manière générale, la composition et la granulométrie du sable déterminent le confort de la plage et son attractivité vis-à-vis des usagers. C'est pour renforcer cette dernière que certains hôtels ou plagistes retirent les gros morceaux de coraux de la plage située devant leur établissement, avec pour conséquence négative d'aggraver l'érosion du rivage sableux et de modifier le profil de la plage. Mais il arrive qu'une simple gêne devienne un véritable handicap. Ainsi la plage d'Étang-Salé les Bains est dite mixte, c'est-à-dire composée à la fois de sable corallien et de sable basaltique, et les jours d'ensoleillement la température élevée de ce sable « noir » rend la plage particulièrement inconfortable pour les usagers. Précisons toutefois que selon la sensibilité individuelle des touristes, certaines caractéristiques relatives aux plages et aux arrière-plages peuvent être un atout attractif pour les uns et au contraire un élément plutôt répulsif pour d'autres. Ainsi la prédominance d'espaces ombragés en arrière-plage peut être considérée comme un inconvénient majeur pour les adeptes du bain de soleil et au contraire un avantage pour les pique-niqueurs à la recherche d'ombre et de fraîcheur.

Ces perceptions peuvent conditionner certains usages, voire la fonctionnalité touristique même du site. Lorsque celui-ci est jugé suffisamment attractif, tout l'espace peut être structuré par et pour le tourisme. Boucan Canot est l'exemple même de ce type de station balnéaire. Son développement est relativement récent. Aujourd'hui cette petite station ne concentre pas moins de sept hôtels et résidences hôtelières classés. Nul doute que le milieu marin en général et la plage en particulier ont été les principaux facteurs de son développement touristique.

Si toutes les stations touristiques du littoral s'organisent autour d'une ou plusieurs plages coralliennes, ces dernières n'ont pas toujours conduit à l'émergence d'un pôle touristique attractif. Les plages sont donc une condition nécessaire mais non suffisante dans la mise en tourisme du littoral. D'autres paramètres interviennent, notamment la présence de zones de baignade.

– **Les zones de baignade** ressortent en effet comme une nécessité dans la touristification des sites. Toutefois, leur impact dans les processus de mise en tourisme varie selon les conditions qu'elles offrent aux usagers. Ainsi pour des raisons de sécurité élémentaires (courants importants, fortes houles, présence de requins…) nombreuses sont les plages où la baignade est formellement interdite par des arrêtés municipaux. Deux types de zones de baignade peuvent être distingués à la Réunion : le premier correspond aux zones d'arrière-récif. Ces zones de baignade présentent l'avantage d'être sécurisées. La faible profondeur d'eau qui les caractérise peut être un avantage, car elle garantit une certaine sécurité pour les jeunes enfants, comme une gêne pour la baignade des adultes. À l'Hermitage par exemple, à marée basse, la profondeur d'eau ne permet qu'une immersion partielle des adultes ce qui entraîne par conséquent une impossibilité totale de pratiquer toute forme de natation. La seconde zone de baignade correspond à des passes ou des fausses passes, à l'exemple des Roches Noires ou de Boucan Canot.

La qualité de la baignade peut être également altérée par la présence de « beach rock » (grès de plage) ou encore d'oursins. À ces conditions naturelles propices ou au contraire défavorables aux pratiques balnéaires, ajoutons l'effet attractif de la présence des postes de surveillance (maîtres nageurs et sauveteurs), lesquels renforcent la sécurité du site. Au total, huit sont implantés à la Réunion (Boucan Canot, les Roches Noires, l'Hermitage (2), La Saline, Saint-Leu, Étang-Salé les Bains et Saint-Pierre).

– **Le climat**. En raison du caractère montagneux de l'île, les conditions climatiques sont contrastées d'un point à l'autre de l'espace insulaire et ne correspondent pas toujours à l'idée que l'on peut se faire d'un climat tropical

insulaire. Exposée aux alizés, la côte « au vent » est très pluvieuse (de 3000 à 5000 mm d'eau par an), alors que la côte « sous le vent » est protégée par les massifs montagneux (moins de 1 000 mm par an). Côté température, la distribution se fait régulièrement dans le temps et l'espace. La saison dite chaude va de novembre à avril, avec des maxima à plus de 30 °C sur le littoral. La saison fraîche va de mai à octobre. De plus, la température diminue régulièrement avec l'altitude (1 °C tous les 150 m environ) ce qui donne aux « Hauts » de l'île des températures plus proches de celles que l'on peut trouver en métropole en hiver que dans une île tropicale (au volcan, par exemple les températures moyennes varient entre 8 et 15 °C avec des minima qui peuvent descendre jusqu'à 1 °C). Les plages de l'ouest jouissent d'un microclimat résultant de leur caractère abrité, caractérisé par la rareté des averses et un fort taux d'ensoleillement particulièrement propice aux desiderata des touristes. Les données fournies par Météo France[1] font état de 46 jours de pluie en moyenne par an à Saint-Gilles, contre 250 jours à Sainte-Rose située sur la côte « au vent ». En combinaison avec la présence des plages et des zones de baignade, ce climat est incontestablement un atout majeur pour le développement du tourisme dans l'ouest de l'île. Dans le sud, les alizés peuvent constituer un facteur limitant. Le rôle attractif de la combinaison mer et soleil est suffisamment puissant pour justifier de nombreux flux émetteurs en direction des plages. Toutefois, tous les sites bénéficiant de cette combinaison miracle ne font pas nécessairement l'objet d'une importante touristification. Certes, les composantes naturelles favorisent ou limitent le tourisme mais ne déterminent pas à elles seules la fréquentation ou non d'un site. Cela ne fait qu'infirmer l'hypothèse selon laquelle d'autres éléments sont décisifs dans la mise en tourisme du littoral, notamment son accessibilité.

– **L'accessibilité** du littoral se décline à trois échelles différentes : l'international, l'île, le site touristique.

À l'échelle internationale, l'importance de l'accessibilité via les dessertes aériennes (fréquence et coût) – thème que nous avons d'ores et déjà évoqué au début de notre propos –, est la condition *sine qua non* pour qu'un tourisme international émerge et s'accroissent réellement. L'insularité ne fait qu'accentuer cette donne.

À l'échelle de l'île, la question de l'accessibilité est délicate et déterminante dans l'organisation spatiale du territoire, à La Réunion, comme dans la majorité des milieux insulaires. Le tourisme et les loisirs balnéaires ont débuté timidement

1. http://www.meteo.fr/temps/domtom/La_Reunion/

à Saint-Gilles avec l'apparition des moyens de transport. Bien que rudimentaire et limitée, la première ouverture du rivage Saint-Gillois sur le reste de l'île débuta réellement avec la construction d'une route commencée en 1863 qui changea complètement la physionomie de la localité. En 1865, les journaux mentionnaient que « *[…] l'éloignement, la difficulté des communications, le peu de ressources, tout contribuait à isoler la localité. Toute une classe de gens gagnera à cette route, les baigneurs pourront arriver à Saint-Gilles qui deviendra une ville de bains égale à Trouville* » (Lavaux, 1998). La première « révolution balnéaire », c'est-à-dire le passage du thérapeutique à l'hédonique, se fera avec l'apparition du chemin de fer (1883[1]) et la construction d'une gare à Saint-Gilles qui couronnera sa vocation balnéaire. Mais le réel début de la croissance de la vocation balnéaire de l'ensemble des plages de l'Ouest et du Sud de l'île est largement imputable à la construction de la route « littorale » (1963[2]), ainsi qu'à la démocratisation de l'automobile qui a insufflé un grand courant de liberté.

À l'échelle du littoral et des sites, le critère d'accessibilité peut devenir plus subjectif dans le sens où la perception de l'accessibilité peut être modulée selon les usagers, la finalité et la volonté dont ces derniers font preuve pour y parvenir et enfin selon les sites concernés. Le libre accès aux plages a été pendant longtemps maintenu par l'inaliénabilité de la zone des cinquante pas géométriques[3]. Cette bande littorale qui appartient à l'État ne peut en aucune façon être occupée par des particuliers. Cependant, entre 1922 et 1955, le déclassement du Domaine Public Maritime a permis la vente à des particuliers, l'habitat s'est développé sur le littoral, formant ainsi, dans certaines zones,

1. Celui-ci sera supprimé en 1955 pour la section Sud, 1956 pour la section Est et 1976 pour le tronçon entre Saint-Denis et La Possession.
2. Route reliant Saint-Denis à La Possession.
3. Instaurés en 1876, les 50 pas géométriques, anciennement les « 50 pas du Roi », correspondent à une bande de 81,20 mètres de large calculée à partir de la ligne des plus hautes eaux. La loi « littoral » joue dans les DOM un rôle protecteur, notamment en réincorporant au domaine public maritime la zone des cinquante pas géométriques qui, en 1955, avait été déclassée dans le domaine privé de l'État). Mais ce retour destiné avant tout à mettre fin aux prescriptions acquisitives résultant des occupations sans titres, a été accompagné de mesures spécifiques destinées à faciliter l'évolution de ces espaces. Cette superposition, dans la zone des cinquante pas géométriques, de positions d'urbanisme et de domanialité publique et la complexité qui en est résultée ont conduit le législateur à intervenir à nouveau : c'est l'objet de la loi du 30 décembre 1996 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la zone des 50 pas géométriques dans les départements d'outre-mer. La loi a pour objectif de stabiliser la situation actuelle de cette bande de terrain qui fait l'objet souvent d'une occupation anarchique, afin d'assurer une préservation durable des parties encore naturelles qui sont confiées au conservatoire du littoral et de favoriser une cession des emprises urbanisées, soit aux collectivités pour organiser cette urbanisation, soit aux occupants eux-mêmes afin de développer les activités économiques qui s'y déroulent.

de véritables fronts d'habitations. Ces secteurs urbanisés constituent sur certaines portions de véritables frontières entre l'arrière-pays et les plages, en obstruant totalement ou partiellement l'accès aux plages. La nécessité de garantir la pérennité du libre accès à la mer a donc conduit à créer, à travers ces fronts d'habitations un certain nombre de chemins perpendiculaires au rivage. Il existe les « chemins des pêcheurs » qui se trouvent sur le domaine public et des servitudes de passage pris sur des espaces privés. Toutefois, toutes les portions du littoral urbanisées ne bénéficient pas de ces chemins d'accès. Entre la plage des Brisants située au sud du port de Saint-Gilles et la plage de l'Hermitage, sur près de 900 mètres, aucun accès ne permet d'atteindre directement la plage. Il en résulte une fréquentation quasi inexistante de l'ensemble de cet espace. À ces chemins d'accès, il faut également ajouter les possibilités ou non de stationnement qui peuvent conditionner à certaines périodes le degré d'accessibilité aux sites. Nul doute que ces paramètres ont une influence significative sur la fréquentation touristique des sites balnéaires.

- **Les ports de plaisance** et les zones de mouillage peuvent, à l'instar des plages, être considérés comme étant de « *véritables aires de mise en contact entre deux domaines de circulation : l'un maritime et l'autre continental* » (Vigarié, 1998), qui créent des activités elles-mêmes génératrices de richesses. Sur l'ensemble de son linéaire côtier, la Réunion dispose au total de six ports ou zones de mouillage (Figure 3). Il est indéniable que comparativement à d'autres littoraux (par exemple métropolitains ou antillais) la plaisance à la Réunion reste une activité limitée du fait de conditions de navigation difficiles aux abords de l'île[1]. Cependant, ces ports, notamment Saint-Gilles, Saint-Leu et dans une moindre mesure à Saint-Pierre, sont des éléments structurants dans le développement de clubs de plongée ou d'entreprises de découvertes des fonds sous-marins à partir de bateaux à fond de verre. À Saint-Gilles, les nouvelles infrastructures portuaires, réalisées en 1999-2000, sont devenues un pôle touristique important avec l'implantation de l'aquarium de la Réunion, de nombreux établissements de restauration, de commerces de souvenirs et d'entreprises liés aux activités nautiques et subaquatiques (clubs de plongée, pêche au gros, découvertes des fonds sous-marins, voile…). Outre sa fonction d'accueillir des embarcations, le port devient ainsi un véritable espace touristique et de loisirs.
- **L'image et l'art de vivre**. Une station balnéaire n'est pas uniquement un espace touristique proposant des équipements attractifs, c'est également

1. En 2003, la capacité d'accueil des quatre principaux ports s'élève à plus de 1 300 bateaux, soit une progression d'environ 10,7 % par rapport à l'année précédente.

une image construite par les usagers qui la fréquentent et s'auto-influencent. C'est pourquoi certaines stations balnéaires sont plus à la mode que d'autres et ce sont les usagers eux-mêmes qui construisent et alimentent en partie cette image. Notons que de certains sites (comme Boucan Canot ou Saint Gilles, couramment appelé « zoreil land »), il se dégage une image de loisirs symptomatique d'un milieu tropical très recherché par une population d'origine métropolitaine ou européenne ; d'autres sites au contraire, tels que Grande Anse, ont une fonctionnalité touristique plus orientée vers des loisirs emblématiques réunionnais (comme les pique-niques créoles).

– **Les capacités d'accueil et d'animation**. Contrairement au système touristique balnéaire de l'île Maurice où la majorité des hôtels sont situés les « pieds dans l'eau », la Réunion ne compte au total que six hôtels donnant directement sur la plage. (trois à Boucan Canot, deux à La Saline les Bains et un à Saint-Pierre). Les autres structures sont localisées généralement à quelques mètres, voire à 3 ou 4 km au maximum, des sites balnéaires. Les plages qui sont les plus fréquentées sont également les sites où se concentrent la majorité des structures hôtelières. L'Hermitage, par exemple, haut lieu balnéaire, dispose de six hôtels (430 chambres environ) et un village de vacances, tous localisés à moins d'un kilomètre de la plage. À Boucan Canot on ne recense pas moins de six hôtels (soit 340 chambres environ). Par contre Étang-Salé, station balnéaire relativement récente, à la fonctionnalité touristique moyenne, ne dispose que d'un seul hôtel. Les sites de concentration s'accompagnent souvent de structures d'animation du type casinos, boîtes de nuit, cinémas, théâtres…
– **Les politiques publiques** sont un autre facteur clef de la mise en tourisme du littoral récifal, au même titre que les caractéristiques naturelles ainsi que l'offre et de la demande de services touristiques. Le choix des stratégies touristiques doit normalement se faire en adéquation avec toutes les mesures prises en faveur du littoral en général et des récifs coralliens en particulier. Cela concerne toutes les mesures réglementaires (Loi littorale, arrêtés préfectoraux ou municipaux…), les schémas d'aménagement et les outils de gestion foncière[1]]. À l'heure actuelle, toute implantation touristique doit être en conformité avec tout cet arsenal réglementaire. On peut alors se demander si les caractéristiques naturelles d'un site ne passent pas au

1. Le SAR (depuis la loi du 2 août 1984, les régions d'outre-mer sont compétentes pour élaborer et adopter les Schémas d'Aménagement Régionaux, celui de la Réunion a été approuvé par le Conseil d'État, décret n° 95-1169 le 6 novembre 1995), le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (inclus dans le SAR), le Schéma de services collectifs des Espaces Naturels et Ruraux, le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.

second plan, la mise en tourisme n'étant plus une affaire d'opportunités à saisir mais une affaire de contraintes à lever.

Conclusion

Depuis le début des années 1990, la Réunion est valorisée sur le marché international du tourisme par le slogan « l'île intense » qui vise à promouvoir un tourisme de nature et sportif dans les « Hauts » de l'île afin de différencier celle-ci des destinations concurrentes de la région (Maurice et Seychelles) dont l'offre touristique est exclusivement balnéaire. Toutefois, après quinze ans d'activités, force est de constater que le tourisme des « Hauts » n'a généré aucune capacité d'hébergement de classe internationale. Les seules structures existantes d'envergure sont localisées sur le littoral et pas n'importe où sur ce littoral, mais exclusivement sur sa partie récifale. Cette situation n'est pas le fruit du hasard, mais répond bien à une demande des touristes relayées par les opérateurs touristiques. Ainsi, même dans des conditions défavorables de comparaison par rapport aux littoraux mauriciens et Seychellois, où les formations récifales sont bien plus étendues, comme aux Hauts de l'île, aux paysages bien plus spectaculaires, le récif reste l'élément essentiel de la mise en tourisme de la Réunion. Pour les touristes européens, le milieu corallien est consubstantiel de l'île tropicale et toutes vacances insulaires sous les tropiques ne peuvent donc s'envisager sans séjour balnéaire.

Cette attraction qu'exerce le milieu corallien sur l'homme n'est pas exclusive au tourisme. Depuis une trentaine d'années, le littoral récifal est la zone résidentielle la plus recherchée et la plus prisée de la Réunion. Ce processus tend même à s'accélérer depuis une dizaine d'années, générant un nombre de nuisances de plus en plus important sur l'écosystème corallien. Afin de préserver ce dernier, une réserve naturelle devrait être mise en place en 2005 sur l'ensemble du littoral récifal du Cap La Houssaye à Étang-Salé les bains. Cette protection est à la fois une puissante contrainte au développement touristique futur de ce littoral et en même temps un atout important pour attirer de nouveaux touristes et passer ainsi le seuil des 500 000 touristes que les pouvoirs publics s'étaient déjà fixés en 1997. La protection du récif constitue en effet un label de qualité environnemental qui ne manquera pas d'être exploité pour la promotion touristique de l'île.

Bibliographie

Bachimon P. 1998. « From Eden to tourist Paradise, Tahiti and the geography of paradisac spaces », in : *The French Speaking Pacific, Population, Environment and Development issues*. Jost (éd.), Boombana Publications/Geopacifique, p. 205-219.

Battistini R. 1975. « Éléments de terminologie récifale indopacifique ». *Thetys*, Vol. 7, n° 1, p. 1-111.

Brunet R., Ferras R., *et al.* 1993. *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*. Éd. Reclus/La documentation française, coll. « Dynamiques du Territoire », 2e édition, 518 p.

Clary D. 1993. *Le tourisme dans l'espace français*, Paris : Masson, coll. « Géographie », 358 p.

Connand C., Bonneau S. 1997. « Récifs coralliens de La Réunion ». NS. *Bulletin de Vie océane*, 12 p.

Corlay J.-P. 1998. « Facteurs et cycles d'occupation des littoraux ». in : *Géographie humaine des littoraux*. Cabanne C., Chaussade J. *et al.* (éds). Paris, SEDES/CNED, p. 91-170.

CTR., INSEE. 1998. *Étude sur les comportements des touristes non-résidents à l'île de La Réunion*, 100 p.

CTR., INSEE. 2001. *Étude sur les comportements des touristes non-résidents/Comparaison 1998-2001*, 101 p.

David G. 1994. « Dynamics of the coastal zone in the high islands of Oceania : management implications and options », in : *The margin fades : geographical itineraries in a world of islands*. Suva : The University of the South Pacific, p. 189-213.

David Gilbert. 1998. « Acteurs, espaces-ressources, échelles : premiers éléments pour une gestion durable de la pêche artisanale en Mélanésie », in : *Îles et Littoraux tropicaux*. Actes des VIIe journées de Géographie tropicale du Comité national des géographes français, Brest, septembre 1997. Rennes : Presses Académiques, Ouest Éditions, p. 69-80.

Defos du Rau, J. 1960. *L'île de la Réunion : Étude de géographie humaine*. Bordeaux : Institut de géographie de Bordeaux, thèse de Doctorat de 3e cycle.

Flament E., Dewailly J.-M. 1998. « Le tourisme littoral », in : *Les littoraux : espaces de vies.* Paris : SEDES, p. 179-205.

Godard O. 1981. *Dialectique de l'environnement, styles de développement et politiques publiques*. Ministère de l'Environnement, MER Groupe de prospective.

INSEE. 2003. *Tableau Économique de la Réunion*. 2003-2004.

Lavaux C. 1998. *La Réunion : du battant des lames au sommet des montagnes*. Éd. Cormorans. 455 p.

Lozato-Giotart J.-P. 1998. « Le littoral : premier espace touristique mondial », in : *Géographie des littoraux : activités liées à la mer*. Paris : Éditions du Temps, p. 195-224.

Mirault E., David G. *et al.* 2002. « Proposition d'une méthodologie d'étude socio-économique des littoraux coralliens dans une perspective d'application à l'île de La Réunion », *The journal of Nature*, vol. 14, n° 1, p. 10-26.

Moberg F., Rönnbäck P. 2003. « Ecosystem services of the tropical seascape : interactions, substitutions and restoration », *Ocean & Coastal Management*, vol. 46, p. 27-46.

Montaggioni L. 1978. *Recherches géologiques sur les complexes récifaux de l'archipel des Mascareignes, océan Indien*. Université d'Aix-Marseille, thèse, 213 p.

Montaggioni L., Faure G. 1980. *Les récifs coralliens des Mascareignes (océan Indien)*. Saint-Denis : Travaux du centre universitaire de La Réunion, 71 p.

Pebarthe H. 2001. « Littoral mauricien et tourisme : quelles perspectives de développement et de gestion intégrée pour le Sud-Est de l'île ». *Graphigéo*, n° 12, 96 p.

Pinchemel G., Pinchemel P. 1997. *La face de la Terre*. Paris : A. Colin, 5e éd., 517 p.

Région Réunion. 2000. Contribution à une politique touristique pour La Réunion. Rencontres du conseil régional de La Réunion, 15 novembre 2000, 32 p.

Serviable M. 1983. *Le tourisme aux Mascareignes-Seychelles*. Saint-Denis : Université de La Réunion, coll. des travaux du centre universitaire, 182 p.

Torit S. 2000. *Les loisirs.* Observatoire du développement de La Réunion : coll. « Études et synthèses », n° 51, 69 p.

Torit S. 2000. *La perception du tourisme.* Observatoire du développement de La Réunion : coll. « Études et synthèses », n° 53, 53 p.

Torit S. 2001. *La sensibilité des Réunionnais à la préservation des récifs coralliens.* Observatoire du développement de La Réunion : coll. « Documents », n° 38, 53 p.

Troadec R., Fourcade J.N. *et al.* 2002. « Suivi de l'évolution du profil des plages coralliennes de La Réunion, 1998-2001 ». *Rapport Association Parc Marin de La Réunion*, Laboratoire des Sciences de la Terre ; Université de La Réunion. 17 p. + Annexes.

Vigarie A. 1998. « Les ports maritimes et leur environnement humain et économique », in : *Les littoraux espaces de vie*. Éd. SEDES, coll. « Dossiers des images économiques du monde ».

Weber J., Betsch J.-M. *et al.* 1990. *À l'interface hommes-nature : les ressources renouvelables.* Colloque « Recherche et Environnement ». Strasbourg, 24-25 septembre 1990, CNRS, Programme Environnement, p. 39-50.

Deuxième partie

Les ressources : entre consommation et appropriation

À travers la problématique du tourisme se pose la question des ressources matérielles et idéelles. Les ressources sont revisitées à travers une certaine représentation de la tropicalité insulaire avec les lagons et leurs eaux turquoises, des paysages idylliques, des autochtones exotiques, et un volcan en arrière-plan bercé par le souffle des alizés. Les images des paradis tropicaux, offrant la jouissance des merveilles de la nature, sont réduites à de simples artefacts. Autour de ces ressources (matérielles et immatérielles) se définissent de nouveaux usages à forte valeur ajoutée qui s'imposent aux sociétés insulaires traditionnelles. L'île tropicale, lieu du quotidien pour les uns répond aussi à la fonction d'un espace-temps hors du quotidien, hors de l'ordinaire, pour les visiteurs.

Se dessinent des conflits d'usage localisés mais dont les acteurs et les enjeux s'inscrivent dans un contexte global avec des processus d'appropriation des territoires locaux qui s'inscrivent dans le cadre de logiques économiques mondialisées. Des positionnements contradictoires nourrissent des tensions et des conflits latents entre les nouvelles modalités d'exploitation des ressources et les usages des sociétés d'accueil qui entretenaient des relations privilégiées avec le milieu naturel qu'elles exploitaient de façon raisonnée (Erwan, Bernard).

Précisons que l'une des particularités du tourisme est de transformer les rapports entre production et consommation : les touristes (qui disposent de deux ressources essentielles : du temps libre et de l'argent) sont des consommateurs qui se déplacent sur un lieu de production pour satisfaire leur consommation. Il y a donc des rapports directs entre producteurs et consommateurs avec des différentiels économiques considérables. Les logiques du marché favorisent des délocalisations au profit de lieux de production offrant la meilleure plus-value

(jouant largement sur les concurrences exacerbées entre ces îles tropicales à l'échelle mondiale), mais la ressource reste territorialisée et la consommation ne permet pas l'anonymat. Il ne s'agit pas ici d'acheter une paire de chaussures de marque dans un centre commercial, mais bien d'acheter directement un bien sur son lieu même de production. Le touriste va directement consommer dans le territoire hôte et, au-delà de la transaction marchande (plus ou moins équitable), se pose la question de l'usage et de la valeur des ressources. Les différents acteurs en présence n'ont pas le même regard sur l'espace et tous sont conscients des limites des ressources et donc des processus actuels d'exploitation.

Nathalie Bernadie-Tahir analyse les logiques de la diffusion du tourisme dans l'île de Zanzibar, insistant sur les choix sélectifs d'occupation du territoire. Anne-Marie d'Hauteserre souligne les enjeux économiques et culturels que soulève le développement touristique et pose la question de l'accès aux ressources, du poids des populations locales face aux investisseurs étrangers dans les îles des Tuamotu. L'auteur insiste sur le rôle des pouvoirs qui construisent les lieux et entendent en contrôler la signification, les modes d'actions et l'identité. Poursuivant la réflexion Nicolas Bernard et Erwan Breton soulignent les processus de désappropriation de l'espace de vie des Caïçaras et des transformations sociétales qui s'opèrent dans l'île brésilienne d'Ilhabela.

Lorsque les ressources se dégradent et que les revendications de la jeunesse locale (comme le droit aux loisirs et l'accès aux ressources côtières communes) se précisent, les tensions se polarisent sur les derniers îlots à préserver de la Martinique (Dehoorne, Marc, Saffache). Les limites des ressources et leur grande vulnérabilité entraînent des processus d'appropriation au profit de certaines catégories de protagonistes qui entendent user à bon escient de l'argumentation écologique pour se réserver les lieux et contrôler les mobilités des populations indésirables. Ces derniers « jardins d'Éden » deviennent alors le primat ultime de quelques élites ou pseudo-élites.

Des conflits silencieux, loin des médias, sur fond d'exclusion sociale, de ségrégation éthno-socio-spatiales, pèsent lourd sur le devenir de ces îles. De rapides déploiements policiers permettent de calmer ponctuellement les résistances locales, les revendications des « occupants légitimes », des populations invisibles en voie de marginalisation face aux nantis qui investissent les lieux. Le contrôle des accès aux lieux (le bateau, l'avion) et par conséquent des mobilités est fondamental (par exemple pour éviter l'arrivée des latinos dans les îles du golfe du Honduras) et favorise même le départ des insulaires les plus démunis vers de nouvelles perspectives continentales (le fameux génocide par substitution). De nouvelles communautés d'intérêts s'organisent

dans les îles pour se donner les moyens de s'approprier les ressources, de se réserver le territoire. Les enjeux économiques que suscitent ces nouveaux usages fragilisent davantage des sociétés locales complexes à partir desquelles s'affirment des intérêts contradictoires. Selon les situations, les aristocraties terriennes locales peuvent investir dans le tourisme pour préserver leur mainmise sur le territoire, ou inversement, opter pour une attitude de repli face aux risques de bouleversements, notamment social et culturel, que peut induire l'instauration d'une économie politique.

Les différents acteurs en présence usent largement de l'argumentaire écologique pour asseoir leur position : pour les uns, il s'agit de promouvoir le développement du tourisme comme facteur permettant de lutter contre la pauvreté qui est elle-même la première cause de dégradation écologique. À l'opposé, d'autres composantes de la société entendent lutter contre le tourisme qui est le premier destructeur de la nature. Enfin, plus subtiles, d'autres protagonistes (associant souvent des élites nationales et internationales) entendent se réserver les lieux en s'érigeant comme garant de leur préservation ; il s'agit alors de contenir les foules extérieures (les touristes à faible pouvoir d'achat) et de réglementer les usages traditionnels pour circonscrire les premiers occupants de l'île.

Confrontés à la finitude du monde, les derniers Édens que constituent les petites îles, longtemps oubliées, trop souvent isolées, sont devenus le théâtre de nouveaux enjeux de pouvoir. Des rapports de force asymétriques et complexes s'établissent dans ces derniers prés-carrés que les élites entendent défendre face à la progression du tourisme de masse. La démocratisation des loisirs concerne aussi les sociétés locales longtemps simples spectatrices du tourisme, qui entendent désormais jouir pleinement de leurs ressources.

Dossier n° 5

L’hôtel, la pension, le village-club : la trilogie du tourisme à Zanzibar

Nathalie Bernardie-Tahir

Introduction

À l’heure de l’internationalisation des échanges, de l’effacement relatif de la distance géographique et surtout de la généralisation progressive de la culture des loisirs dans les sociétés riches, le fait touristique tend aujourd’hui à tisser une toile de plus en plus large à la surface de la planète. Chaque année, en réponse à une demande de plus en plus exigeante sur le plan du dépaysement et de « l’exotisme », de nouvelles destinations apparaissent sur la carte mondiale des lieux touristiques, réduisant ainsi comme peau de chagrin les « angles morts » du tourisme international. À cet égard, l’Afrique, qui a longtemps fait figure de « terra incognita » en matière touristique, s’ouvre timidement au tourisme international, du moins là où les risques sanitaires et surtout politiques sont les moins prégnants.

C’est ainsi que l’île de Zanzibar[1], région insulaire de la république de Tanzanie (figure 1), après une longue période de fermeture politique et économique faisant suite à la Révolution de 1964, a commencé récemment à jouer la carte du tourisme. « Île des Mille et Une Nuits », « paradis de l’océan Indien », « porte parfumée »… Zanzibar évoque une multitude d’images dont la forte charge onirique a depuis longtemps fait d’elle une île « rêvée » : des poèmes d’Arthur Rimbaud qui écrivait « *déguerpir, trouver mieux un peu plus loin, je suis appelé à Zanzibar* », aux récits d’Henri de Monfreid, c’est toute une littérature qui a nourri le rêve, le mythe, la légende de Zanzibar aujourd’hui largement

1. Zanzibar est un archipel composé de deux îles principales Unguja (1 664 km^2) et Pemba (868 km^2), entourées d’une multitude d’îlots. L’île de Unguja ainsi que la capitale portent aussi le nom de Zanzibar, d’où de fréquentes confusions entre l’archipel, l’île ou la ville homonymes. Nous désignerons ici sous le nom de Zanzibar la seule île d’Unguja.

reprise et mise en scène dans les brochures touristiques. L'attractivité de l'île repose aussi sur des attraits paysagers et culturels bien réels qui, du charme suranné des ruelles labyrinthiques de la ville de pierre aux longues plages de sable blanc qui ourlent les eaux lagonaires de la côte orientale, constituent les supports privilégiés de l'activité touristique.

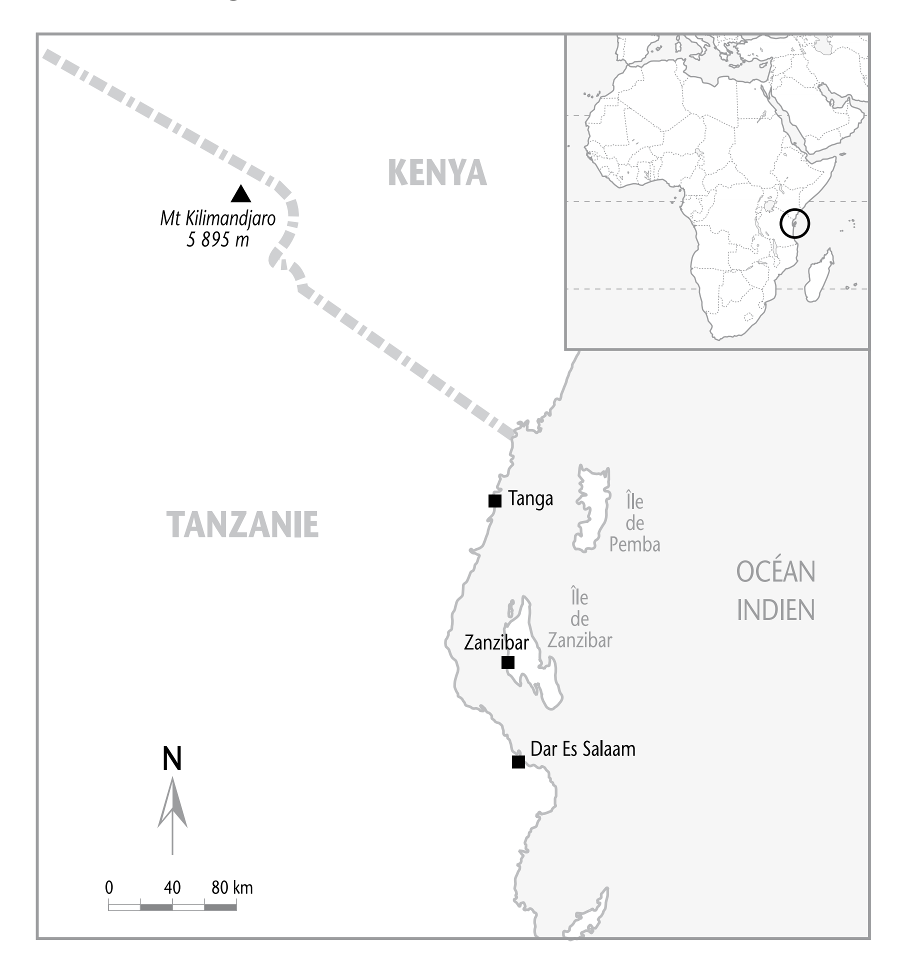


Figure 1 : L'archipel de Zanzibar, au large des côtes africaines

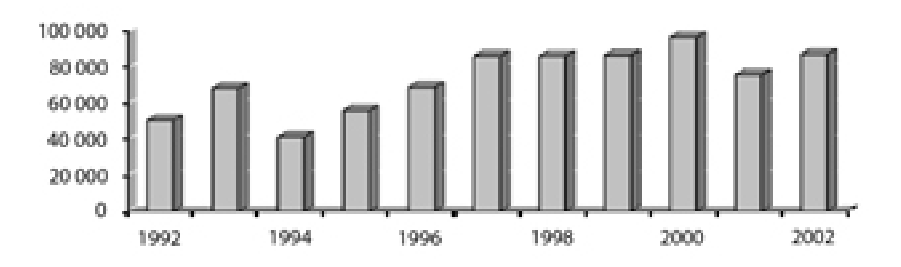


Figure 2 : Évolution des effectifs touristiques (1992-2002)
(*source : Commission for tourism, Zanzibar*)

Malgré tout, avec une fréquentation annuelle stabilisée depuis le milieu de la décennie 1990 autour de 85 000 visiteurs (figure 2), la « destination Zanzibar » reste encore relativement confidentielle si on la compare à d'autres espaces insulaires de l'océan Indien, comme Maurice par exemple, véritable « poids lourd » du tourisme dans cette région avec près de 700 000 visiteurs en 2002, la Réunion ou les Maldives avec près de 450 000 touristes chacune ou encore les Seychelles qui en accueillent quelque 150 000 chaque année.

Pour autant, cette destination émergente est aujourd'hui le théâtre d'un tourisme multiforme, marqué par la diversité de l'offre, des produits, des clientèles, des équipements, des lieux et des logiques touristiques. À la faveur du vent libéral qui commença à souffler dans l'île au milieu de la décennie 1980, l'inscription du tourisme international s'articula en trois temps (Villecroix, 1999) : de 1986 à 1989, la première génération d'infrastructures d'accueil se matérialisa par la multiplication des pensions (guest houses), principalement le long de la côte orientale ; le début de la décennie 1990 inaugura le développement des villages-clubs dans le même secteur ; enfin, à partir de 1992, les constructions hôtelières commencèrent à fleurir dans Stonetown. Ainsi, encore balbutiant, le tourisme n'en est pas moins au cœur de processus de production spatiale et territoriale spécifiques, faisant ainsi de l'île un laboratoire des différentes formes de production des territoires touristiques. À cet égard, le village-club, l'hôtel et la pension constituent les figures emblématiques et métonymiques des principales logiques de production touristique à l'œuvre à Zanzibar.

I. Le village-club : l'archétype du comptoir touristique

C'est en effet à la fin des années 1980, moment où Zanzibar commence timidement à s'ouvrir à nouveau à l'économie internationale après une longue période d'ostracisme (Bernardie, 2000), que les premières formes « lourdes »

du tourisme apparurent sur le territoire insulaire, particulièrement à travers l'éclosion du concept des « villages-clubs ». Inscrit dans ce nouveau contexte libéral, l'« Investment Act » de 1986 constitue rapidement le cadre juridique de l'ouverture en favorisant l'investissement privé et étranger grâce à la mise en œuvre de tout un arsenal de mesures incitatives (exonérations de taxes, de droits de douane, d'impôts sur le revenu pendant une période déterminée, etc.). Afin de compléter ce dispositif, la ZIPA (Zanzibar Investment Promotion Agency) est créée en 1991 pour faciliter la concrétisation de ces investissements à travers une triple mission d'information, d'aide et de conseil. Parmi les secteurs prioritaires définis par le gouvernement, le tourisme occupe une place de choix avec plus de 80 % des projets approuvés chaque année par la ZIPA ; cette évolution spectaculaire déboucha sur la mise en place, quelques années plus tard, de la ZATI (Zanzibar Association of Tourism Investors). Parmi les principaux projets qui virent ainsi le jour au tout début de la décennie 1990, les villages-clubs constituèrent indubitablement les formes les plus fréquentes et les plus vivement encouragées par les autorités locales.

Vulgarisé dans les années 1960 notamment par Gilbert Trigano à travers l'extraordinaire épopée de son « Club Méditerranée », le concept de village-club se distingue assez nettement dans l'offre d'accueil touristique d'abord par une ligne architecturale spécifique, mais également parce qu'il repose sur une nouvelle conception culturelle et sociale de la pratique et de la perception touristiques. Morphologiquement, le village-club est fondé sur le modèle du village – imitant autant que possible le modèle local – regroupant des petits bungalows d'une ou deux chambres, organisés autour d'un bâtiment central et disposés le plus souvent en arrière de la plage. Ainsi, face au caractère monolithique de l'hôtel, le village-club se présente selon une structure « éclatée », permettant ainsi d'offrir, à travers le bungalow, une plus grande intimité à l'individu et une autonomie accrue au sein du territoire touristique tout en restant dans une structure qui favorise et qui repose sur le groupe. Le village-club, c'est toute l'ambivalence du respect et de la reconnaissance de l'individu, notamment à travers l'unité d'habitation qu'il s'approprie provisoirement et à laquelle il s'identifie d'autant mieux qu'elle est de type individuel, et d'un fonctionnement fondamentalement communautaire illustré notamment par des espaces de restauration et de loisirs collectifs ou encore par les nombreuses animations qui ont pour but de créer un effet « groupe ». La figure du village-club joue ainsi pleinement de la symbolique du village qui renvoie à une forme d'autant plus rassurante, solidaire, conviviale et humaniste qu'elle se définit implicitement par sa petite taille (contrairement à la ville), même si, on le sait, le village peut-être aujourd'hui « planétaire ». C'est donc la forme du village-club qui a

été la plus représentée dans les nombreux projets touristiques qui ont fleuri à Zanzibar il y a une quinzaine d'années. Si on en trouve quelques-uns uns sur la côte ouest, au nord et au sud de Stonetown – ce sont les plus récents –, la quasi-totalité s'égrène sur la côte est de l'île (figure 3).

Il faut bien reconnaître que les conditions naturelles s'y prêtent singulièrement : ourlées d'un vaste lagon protégé par une longue barrière de corail (ce qui n'est pas le cas des côtes occidentales dépourvues de récifs-barrières), légèrement rafraîchies par la brise des alizés et partiellement ombragées par la cocoteraie littorale, les longues plages de sable blanc qui s'étirent à perte de vue forment un environnement rêvé pour l'activité touristique, l'archétype de la plage tropicale fondé sur le triptyque sable blanc/cocotiers/eaux turquoises, idéalisée et vantée dans les brochures touristiques du monde entier. C'est dans cet environnement naturel privilégié, devenu le support d'un tourisme se nourrissant exclusivement du produit balnéaire, que les villages-clubs ont choisi de s'implanter. Pour autant, la mise en tourisme ne s'est pas faite de façon linéaire et uniforme le long des rivages orientaux (figure 3). On observe en effet trois types de régions touristiques : la première correspond à la zone touristique la plus ancienne, où hôtels et villages-clubs se côtoient et se concentrent autour du village de Nungwi au nord ; la seconde se distingue par une forte concentration de villages-clubs polarisés autour du village de Kiwengwa à l'est ; la dernière renvoie à un secteur moins densément « touristifié », où les villages-clubs forment un chapelet littoral assez lâche, s'intercalant de manière sporadique entre les villages de pêcheurs comme dans la zone située au sud de la baie de Chwaka, entre Michamvi et Paje. En dehors de ces trois secteurs, l'inscription du tourisme reste très limitée.

Sur cette côte orientale, le village-club apparaît comme l'élément emblématique d'un tourisme fermé, nouvelle forme contemporaine du comptoir (équipe MIT, 2002), figure archétypale de l'invention touristique. Le village-club se présente ainsi comme un territoire reclus derrière de hauts murs et surveillé en permanence par des gardiens qui patrouillent sur tout le périmètre, et plus particulièrement au niveau de la plage qui, du fait de son appartenance au domaine public, constitue un espace accessible à tous et d'autant plus poreux que le village-club se situe à proximité d'un village. L'inscription spatiale du village-club sur le littoral oriental se traduit par un bouleversement profond de la structuration territoriale préexistante, fondée sur des discontinuités longitudinales (figure 4) : entre le « bush » (formation broussailleuse sèche) qui représente une barrière naturelle dense et épineuse à l'ouest, et le récif-barrière à l'est, se juxtapose une série de bandes territoriales correspondant successivement aux zones du lagon, de la plage, de la cocoteraie et de ses

villages, des jardins, des routes et du talus. À plus grande échelle, le finage villageois s'articule selon cette configuration longitudinale, permettant ainsi aux sociétés villageoises de bénéficier des complémentarités de terroirs et de « merroirs » différents : les produits de la pêche, au large ou à l'intérieur du lagon, de l'algoculture, de la cocoteraie (pour l'alimentation : coprah, lait de coco ; pour la construction : bois, palmes pour les toitures ou pour le tressage de divers objets, fibres de coco pour le tissage de cordes) et des jardins (taros, patates douces, etc.) constituent ainsi les fondements économiques de ces communautés d'agriculteurs-pêcheurs.

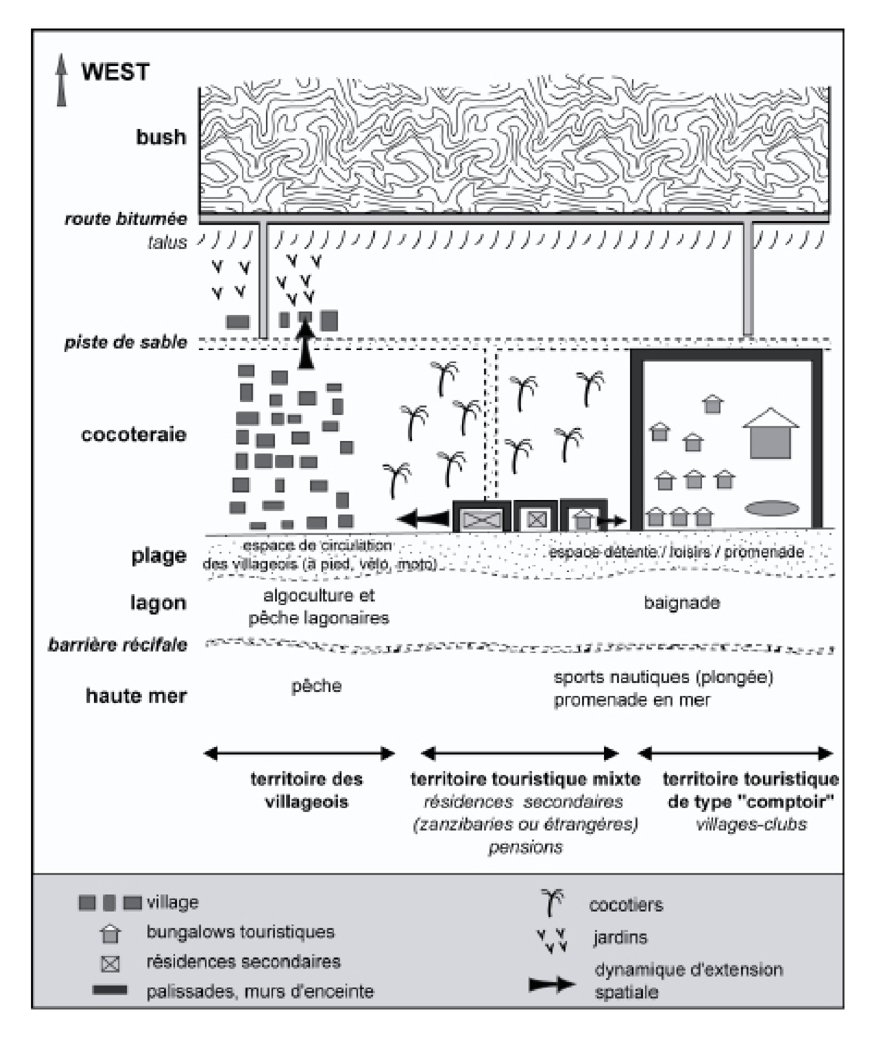


Figure 3 : L'hébergement touristique à Zanzibar (hors Stonetown)
Service de cartographie de l'université de Limoges, F. Boumédiène, N. Bernardie-Tahir

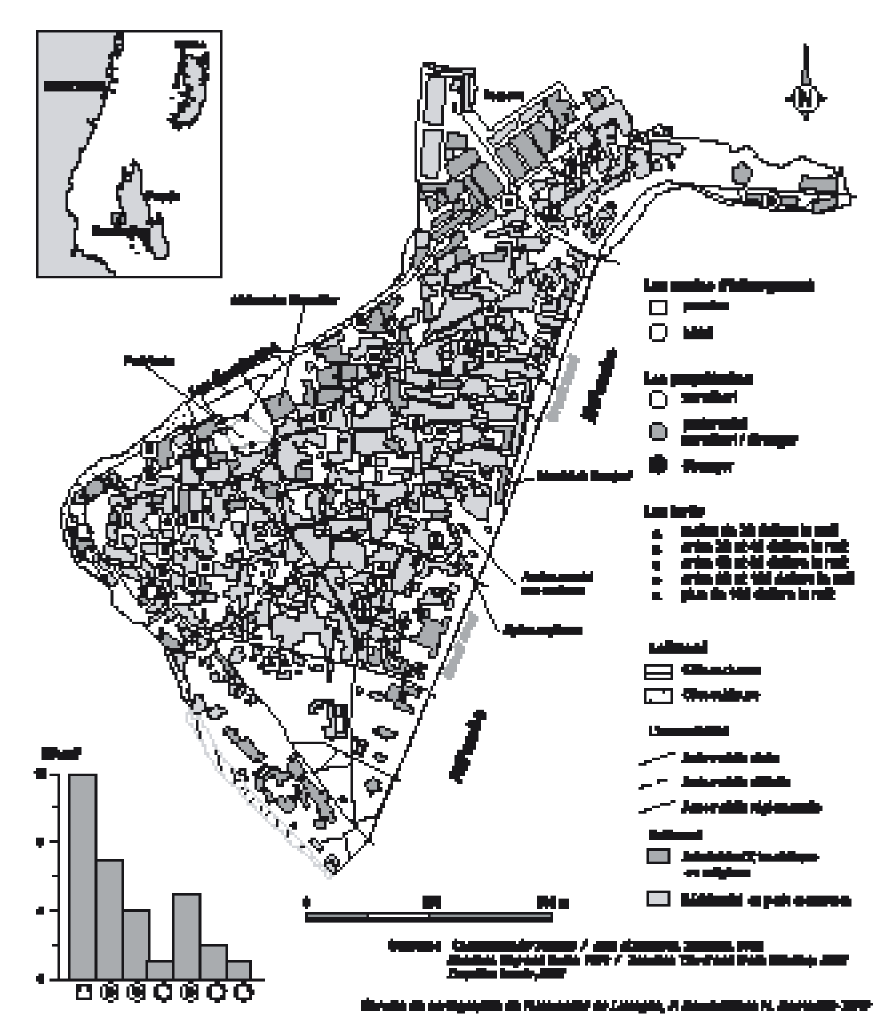


Figure 4 : Du village au village-club – organisation
et discontinuités territoriales sur la côte ouest de l'île de Zanzibar

La construction du village-club va dès lors introduire un nouveau processus de production territoriale, fondé sur une discontinuité orthogonale, matérialisée par les murs et les hautes palissades. Aux barrières longitudinales originelles, poreuses et fécondes, vont désormais se surimposer des barrières orthogonales hermétiques et stériles. Même la plage, seul espace qui aurait pu constituer un lieu de contact ou d'une certaine mixité entre les populations touristique et locale, est relativement obturée, d'abord par la surveillance des gardes qui empêchent les villageois (notamment les enfants) de venir « importuner » les

touristes et qui forment autant d'épis invisibles mais bien réels, mais également par les touristes eux-mêmes qui l'investissent assez peu et qui restent le plus souvent retranchés autour de la piscine.

Physiques et matérielles, les barrières introduites par le village-club sont aussi d'ordre psychologique et mental : le territoire du village-club, c'est le territoire de l'Occident, du « M'zungu » (le Blanc), dont les descriptions sont d'autant plus fantasmées et déformées qu'on ne fait que l'entr'apercevoir, en maillot de bain sur les transats ou en jogging le matin sur la plage. De la même façon, le village de pêcheurs est la figure extrême de l'altérité pour les touristes, même pour ceux qui osent une promenade le long de la plage mais qui ne s'aventurent jamais sous la cocoteraie.

Enclave territoriale, le village-club forme aussi une enclave économique. En effet, tous émanent de grands groupes étrangers, principalement italiens et espagnols[1], qui engagent d'ailleurs chez eux le personnel d'encadrement : au Karafuu par exemple, les managers, moniteurs de gym ou de plongée sont italiens. En revanche, le « petit personnel » (serveurs, femmes de chambre, cuisiniers) est essentiellement d'origine continentale (Mainland tanzanien), pour des raisons qui portent officiellement sur le niveau médiocre de la formation professionnelle à Zanzibar, mais qui officieusement tiennent davantage au fait que les continentaux, loin de leur famille et de leur village, sont incontestablement beaucoup plus « disponibles » que les Zanzibaris[2]. Même les animations qui ont lieu régulièrement dans les villages-clubs reposent sur des spectacles offerts par des groupes continentaux : les soirées « masaï » par exemple – vision surréaliste dans l'univers de Zanzibar ! – qui se déroulent une fois par semaine dans la plupart des villages-clubs, sont proposées par des Masaii qui offrent aux touristes un petit aperçu « folklorisé » de leurs chants et danses traditionnels ; la mise en scène va parfois plus loin encore avec, dans certains cas, la reconstitution d'un faux village masaï dans l'enceinte du village-club.

Les villages-clubs ont par ailleurs un fonctionnement endogène, pourvoyant le plus souvent eux-mêmes aux équipements de base : ce sont eux en effet qui financent le plus souvent la construction et le goudronnage des routes qui les desservent ; dans certains cas même, l'approvisionnement en eau provient

1. Pour l'heure, aucun village-club ne procède de capitaux zanzibaris. Un premier projet est toutefois actuellement en cours : celui élaboré par Hashim J. Siddique, un puissant homme d'affaires zanzibari qui, après avoir investi dans l'hôtellerie à Stonetown (voir plus loin), projette aujourd'hui la construction d'un vaste village-club sur 2 ha à Kiwengwa, bâti en plusieurs blocs sur le modèle d'un palais arabe. Le montant de l'investissement dépasse 1,5 million d'US$.
2. On peut d'ailleurs remarquer leur « banga » (habitation légère faite en palmes tressées), construite hors de l'enceinte hôtelière, où ils logent une fois leur service terminé.

de leur propre unité de dessalement. Enfin, les villages-clubs ne s'intègrent pas dans des réseaux de tours-opérateurs locaux ; ils sont en lien direct avec de grands groupes touristiques occidentaux et notamment italiens, ce qui a d'ailleurs eu pour effet la mise en service d'une ligne aérienne directe Milan-Zanzibar par la compagnie Alitalia, la seule qui existe aujourd'hui entre l'Europe et l'île – la compagnie KLM assure presque quotidiennement la liaison Amsterdam / Zanzibar, mais toujours via Dar-es-Salaam ou Nairobi.

De l'enclave au « kyste » voire au « ghetto », le pas est aisément franchi par nombre de géographes travaillant sur ces aspects, un glissement/dérapage sémantique qui traduit combien la caractérisation du village-club a du mal à s'inscrire dans un discours rationnel et scientifique. Toujours plus proche du procès que de l'apologie, l'analyse critique de cette forme touristique reste trop souvent empreinte de préjugés et de raccourcis réducteurs.

À Zanzibar, la multiplication des villages-clubs n'a pas été sans soulever un certain mécontentement, à commencer par la question du foncier. Depuis la nationalisation des terres en 1964, le foncier appartient à l'État, mais les arbres appartiennent à celui qui les a plantés. Ainsi, dans le cas d'un projet de construction d'un village-club, le promoteur s'adresse à l'État qui peut lui vendre le terrain et qui négocie parallèlement avec le propriétaire des arbres une indemnisation qui sera fonction du nombre de cocotiers perdus et donc du manque à gagner potentiel […] un dédommagement dérisoire, de l'ordre de 1 000 shillings (1 euro) par cocotier, ce qui fait naître, au sein des communautés villageoises, un vif sentiment de frustration et de spoliation, surtout dans la zone de Kiwengwa où l'emprise foncière des villages-clubs est particulièrement importante[1]. Par ailleurs, les sociétés locales se plaignent amèrement de ne pas être impliquées dans cette nouvelle activité qui préfère recruter sa main-d'œuvre sur le Continent, ce qui aggrave d'autant un ressentiment anti-continental déjà dangereusement exacerbé (Bernardie, 2003). Certaines voix s'élèvent également contre une pratique qui, à travers la figure du village-club, îlot de richesse dans un environnement pauvre, introduit un vrai choc économique (la plupart des villages-clubs affichent des tarifs supérieurs à 100 US$ par nuit, ce qui représente plus de deux fois le salaire minimum mensuel qui est de l'ordre de 45 US$ à Zanzibar) et contribue ainsi à construire une représentation biaisée de l'Occident et de l'Occidental. Dans le même ordre d'idée, le choc culturel, né de la confrontation entre des touristes exubérants et peu scrupuleux du respect des us et coutumes locaux et des populations autochtones heurtées

1. La capacité hôtelière à Kiwengwa dépasse d'ailleurs les « quotas » autorisés, puisqu'une loi stipule que le nombre de lits touristiques ne doit pas excéder le nombre de villageois du district. À Kiwengwa, le rapport est de 1 à 4.

par de tels comportements, est bien souvent dénoncé. L'argument repose pourtant sur une contradiction : on stigmatise d'un côté ces villages-clubs qui, par leur retranchement volontaire, interdisent le contact économique et culturel avec les sociétés locales ; de l'autre, on s'irrite contre des touristes qui se montrent en bikini sur la plage et qui boivent de l'alcool. Trop fermés ou pas assez, les villages-clubs sont ainsi très décriés à Zanzibar, un phénomène que l'on retrouve de façon analogue aux Comores par exemple (Gay, 2000), où la population locale aimerait pouvoir bénéficier, comme aux Maldives (Gay, 2001), de l'argent des touristes sans les touristes.

On oublie par ailleurs que les retombées financières du tourisme sont loin d'être négligeables, même si une partie est effectivement rapatriée dans le pays d'origine des investisseurs. À l'instar des autres secteurs d'activités, le tourisme est en effet non seulement soumis au régime de la TVA (20 %), mais les bénéfices sont aussi imposés à hauteur de 30 %, ce qui permet d'alimenter de façon très substantielle les caisses de l'État. Aussi ne faut-il pas accuser de façon systématique les promoteurs touristiques étrangers si cet argent, glané par un État déliquescent et corrompu, n'est pas toujours réinjecté dans les rouages de l'économie insulaire. De plus, le village-club n'est pas, loin s'en faut, la seule forme d'hébergement touristique à Zanzibar.

II. L'hôtel : la figure paradigmatique du tourisme intégré

Nouveau venu dans l'offre d'accueil, l'hôtel s'est effectivement assez rapidement diffusé à Zanzibar depuis dix ans, certes en partie sur la côte Est, mais surtout à Stonetown[1] (figure 5) qui est devenue l'autre lieu du tourisme zanzibari fondé quant à lui sur un autre imaginaire, bien différent de celui de la figure classique de l'île tropicale. Riche en connotations oniriques mêlant l'image fugace des boutres, la suavité des parfums d'épices et de girofle et la psalmodie rituelle des appels à la prière du muezzin, Zanzibar apparaît en effet comme le lieu de l'aventure, de l'exotisme, de l'Orient mâtiné d'Afrique, à

1. Précisons ici que Stonetown, la « ville de pierre » correspond à la vieille ville, c'est-à-dire à la ville arabe construite pour l'essentiel par les commerçants omanais à l'époque du grand commerce maritime et de l'épanouissement de la civilisation swahili à Zanzibar (à partir du Xe). Mais la ville de Zanzibar (le nom de Zanzibar peut parfois prêter à confusion car il désigne à la fois la ville-capitale, mais aussi l'île principale dont le nom swahili est Unguja et enfin l'archipel tout entier) ne peut être réduite à la seule ville de pierre qui ne représente que le dixième de la superficie et de la population totale. L'autre partie de la ville, Ng'ambo, née aux lendemains de l'abolition de l'esclavage, concentre en effet l'essentiel des habitations et des effectifs urbains. Pour autant, seule la vieille ville fait l'objet d'une fréquentation touristique.

moins que cela ne soit l'inverse… Au mythe de la plage immaculée, « intacte », accolé au village-club de la côte est, s'ajoute celui du rêve oriental associé à l'hôtel de la ville de pierre.

Là, le tourisme s'inscrit, à travers la figure de l'hôtel, dans une relation double avec le patrimoine. L'hôtel s'implante en effet dans les murs d'anciennes maisons ou palais omanais rénovés, nombreux dans cette ville de pierre qui, faute de moyens suffisants et en dépit de son classement au patrimoine mondial de l'Unesco, se dégrade d'autant plus vite que le climat équatorial consume les murs rongés par le salpêtre. C'est ainsi que dans le courant de la dernière décennie, la construction hôtelière a permis, certes, de façon ponctuelle, de faire revivre un certain nombre de ces anciennes bâtisses tombées en ruine. Riche homme d'affaires zanzibari, Hashim J. Siddique raconte volontiers l'histoire de son « aventure hôtelière » à Stonetown[1]. En 1987, il achètera au gouvernement (propriétaire du foncier à Zanzibar depuis la nationalisation de 1964) une maison arabo-omanaise en ruine dont il n'entreprendra la restauration qu'en 1990, au moment où le tourisme commence à poindre dans la ville et après en avoir obtenu l'autorisation préalable auprès de la « Stonetown Conservation and Development Authority » (The Aga Khan Trust For Culture, 1996). Trois ans plus tard, il ouvre les portes du Dhow Palace, hôtel de caractère dont les 17 chambres sont entièrement décorées et meublées selon le style zanzibari. L'année d'après, il ouvre un second hôtel de très grand standing, le Tembo qu'il a acquis et rénové selon les mêmes modalités. Rapidement, des histoires similaires se répètent, ici l'Emerson & Green, là le Serena Inn… un à un, les hôtels qui fleurissent dans la ville redonnent vie à ce patrimoine bâti moribond, en reproduisant à l'identique les formes architecturales propres au style zanzibari (Bock-Digne, 2003, 2004). À l'opposé de la création ex-nihilo, l'hôtel à Stonetown s'insère au contraire dans une enveloppe existante, investissant discrètement le territoire de la vieille ville et permettant non seulement de sauver une petite partie de ce patrimoine en déshérence, mais également de le faire revivre à travers la nouvelle fonction touristique.

Acteur dans la restauration du patrimoine, l'hôtel relève dans le même temps d'un tourisme qui se nourrit du produit patrimonial. À Stonetown, pas de tourisme balnéaire malgré une situation littorale ; les visiteurs séjournent dans la vieille ville pour y admirer, à travers le dédale des ruelles étroites et ombragées, qui des palais arabes aux murs imposants, qui des moucharabiehs, qui des portes magnifiquement ouvragées, qui des églises et des mosquées, le reflet syncrétique d'une civilisation swahili née du commerce maritime. Les

1. Entretiens réalisés en décembre 2002 et novembre 2003.

murs suintent l'histoire étonnante d'une île extravertie, longtemps porte d'entrée de l'Afrique de l'Est, véritable plaque tournante entre Afrique, Arabie et Inde pour le commerce de l'ivoire et des esclaves (Bernardie, 2000).

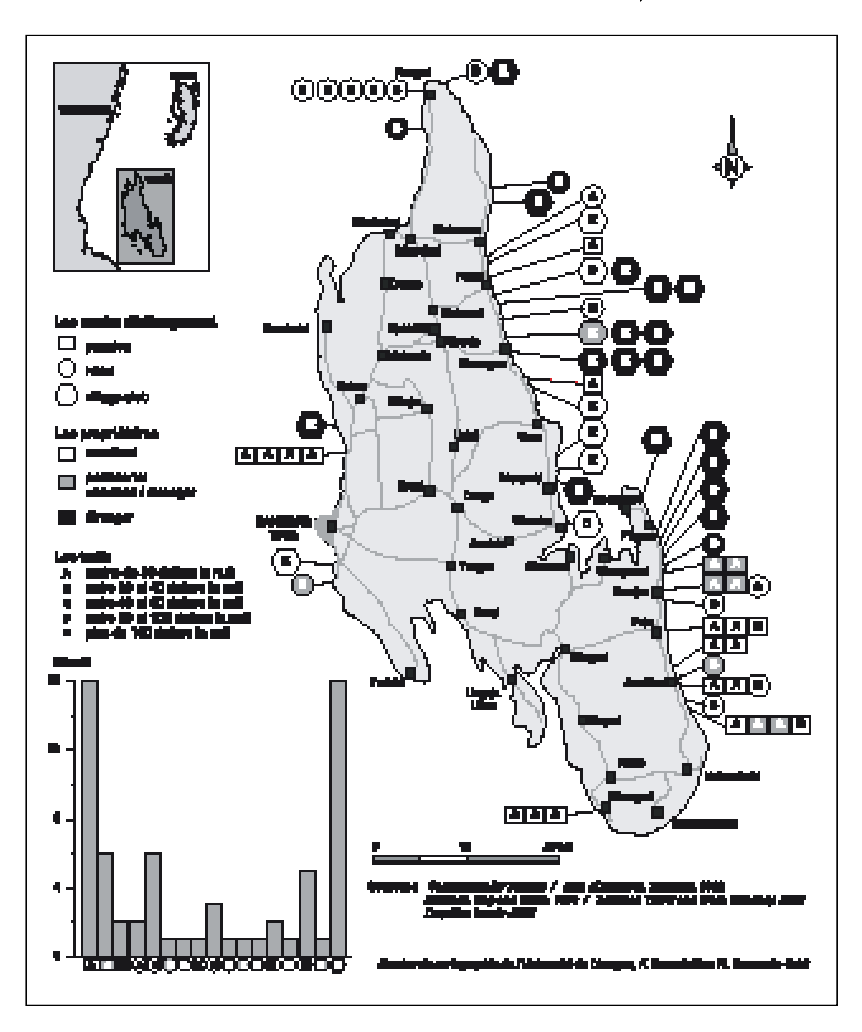


Figure 5 : L'hébergement touristique à Stonetown

Le tourisme à Stonetown s'appuie donc sur le patrimoine tout autant qu'il l'investit (Équipe MIT, 2002), produisant ainsi une relation rétroactive originale et féconde.

Insérés dans le tissu urbain, les hôtels sont par ailleurs assez dispersés, produisant un territoire touristique en archipel (figure 5). On ne trouve en effet aucune concentration hôtelière véritable à Stonetown, comme on peut le voir dans nombre de villes littorales touristiques : ici, pas de quartiers touristiques,

encore moins de front de mer subverti (les hôtels en bord de mer sont très peu nombreux), l'hôtellerie est très diffuse même si la plupart des établissements sont implantés dans le secteur occidental et deviennent plus rares vers l'est. Il existe toutefois un gradient économique assez marqué entre le front de mer où les quelques hôtels (Tembo, Serena Inn et Africa House) sont de très grand standing (avec des tarifs supérieurs à 60 voire 100 US$ la nuit) et le secteur oriental où les petits hôtels et pensions bon marché sont les plus représentés.

À l'éclatement spatial du territoire hôtelier répond le déploiement complet des pratiques touristiques à l'échelle de Stonetown, suivant les pérégrinations errantes des visiteurs découvrant la ville dans ses ruelles. L'entrelacs des itinéraires possibles et parcourus le plus souvent individuellement aboutit à une appropriation totale de la ville par le touriste. La vieille ville devient dans son intégralité le territoire du touriste, un territoire physiquement ouvert, sans ruptures ou discontinuités spatiales apparentes. L'hôtel s'ouvre sur la rue au sens propre du terme – la porte est toujours ouverte – et la rue conduit partout, s'enfonçant ici dans le cœur de la ville, débouchant là sur une petite place, sur le marché de Darajani, sur une église, sur une mosquée, sur le palais des merveilles. Le tourisme dans la vieille ville est bien l'expression d'une découverte essentiellement individuelle et plutôt libre, même si les « papaasi » (rabatteurs, jeunes pour l'essentiel, qui travaillent le plus souvent pour le compte de tours-opérateurs locaux ou pour des hôtels ; en swahili, ce terme signifie « parasites » !) sont de plus en plus nombreux à proposer des visites guidées dans la vieille ville ou des « spice tours » (excursions organisées à la demi-journée ou à la journée en dehors de la ville à la découverte de la variété des épices de l'île), canalisant ainsi dans une certaine mesure une partie des flux touristiques.

À travers l'hôtel, l'intégration spatiale du fait touristique se traduit, sur le plan socio-culturel, par un contact assez étroit entre les visiteurs et la population locale. Bien évidemment, ces contacts restent superficiels et se heurtent vite à des barrières, matérielles ou immatérielles, qui interdisent aux touristes de pénétrer l'intimité domestique, religieuse et mentale de la société zanzibarie. Pour autant, le touriste que les enfants dans la rue interpellent en riant sous le nom de « M'zungu » rencontre les insulaires en se promenant dans la rue, en entrant dans les Internets cafés qui se sont multipliés au cours des dernières années et où il se mêle aux jeunes zanzibaris de plus en plus nombreux à surfer sur le net, ou encore dans les jardins de Forodhani où Zanzibaris et étrangers se retrouvent le soir autour des étals rougeoyants pour manger des grillades de poissons et boire du sirop de canne.

Ultime déclinaison de l'intégration, l'hôtel de Stonetown procède d'investissements pour l'essentiel d'origine zanzibarie. Sur l'ensemble des établissements hôteliers recensés dans la vieille ville, seuls trois appartiennent à des étrangers : le Serena Inn (propriété de l'Aga Khan), l'Emerson (acheté et rénové par un Américain) et l'Africa House (récemment racheté par un Arabe originaire du Golfe). Tous les autres, des plus luxueux aux plus rudimentaires, sont des investissements zanzibaris. Il s'agit là d'un aspect d'autant plus étonnant et original que dans la plupart des pays émergents, faute de moyens publics et/ou privés, l'équipement hôtelier est le plus souvent financé par des capitaux étrangers. C'était d'ailleurs précisément le cas à Zanzibar, nous l'avons vu, au début de son développement touristique inscrit sur la côte est. Mais à partir des années 1990, à la faveur de la libéralisation économique et de la progression de la fréquentation touristique initiée par des acteurs étrangers quelques années plus tôt, les nouveaux projets hôteliers qui fleurissent dans l'île émanent d'hommes d'affaires ou de marchands de biens zanzibaris qui, dans un contexte politico-économique instable et déprimé, avaient jusqu'à présent préféré investir ailleurs, soit à l'étranger, soit dans d'autres secteurs économiques. Il est important ici de comprendre que ce qui anime ces nouveaux acteurs du tourisme c'est, certes, la volonté de tirer profit d'une économie touristique florissante, mais c'est aussi et surtout le souci de participer au développement économique de leur île. C'est précisément la raison pour laquelle les nouveaux hôteliers de Stonetown, contrairement à ce qui est pratiqué dans les villages-clubs, se font un point d'honneur de n'employer que des Zanzibaris, estimant que l'activité touristique doit prioritairement bénéficier à la population locale. Par ailleurs, la quasi-totalité des hôtels s'approvisionne localement pour les produits alimentaires que l'on peut trouver dans l'île et qui sont achetés pour l'essentiel au marché de Darajani, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire de prestataires de services locaux (c'est notamment le cas pour les hôtels Tembo et Dhow Palace qui font appel aux services d'une société zanzibarie chargée d'approvisionner quotidiennement les deux établissements). Enfin, quand les réservations ne se font pas directement, via Internet, entre le client et l'hôtel, elles s'effectuent par le biais de tours-opérateurs étrangers internationaux qui s'appuient sur tout un réseau de tours-opérateurs locaux, zanzibaris (Fisherman Tours & Travel par exemple) ou tanzaniens (Leopard Tours), qui assurent le relais entre le local et l'international. Intégrée dans un réseau d'acteurs touristiques locaux, l'activité hôtelière à Stonetown joue incontestablement un rôle d'entraînement sur l'économie locale qui bénéficie avantageusement des retombées générées par les nombreux emplois directs et indirects induits.

Ainsi, à travers la synecdoque de l'hôtel, le tourisme à Stonetown présente le visage d'un tourisme intégré et intégrateur, ouvert, approprié et confondu. Expression d'une intégration aux multiples déclinaisons, paysagères, économiques, sociales et culturelles, l'hôtel de la vieille ville de Zanzibar offre la démonstration de l'existence d'un tourisme constructif et constructeur, n'en déplaisent aux « touristophobes » de tous ordres (Équipe MIT, 2002), qui considèrent le plus souvent unilatéralement cette activité comme source de graves nuisances, combinant les effets de la dépendance économique, de la dégradation environnementale et paysagère et de l'acculturation de sociétés dites « originales ».

III. La pension : l'anti-modèle touristique

À côté du village-club et de l'hôtel, la pension (guest house) se singularise par son caractère bon marché (moins de 30 US$ la nuit). C'est d'ailleurs certainement là sa seule distinction spécifique car elle constitue par ailleurs une forme d'hébergement intermédiaire, placée sous le signe de la diversité, de l'hétérogénéité, de la mixité, sorte d'anti-modèle reposant sur des caractères morphologiques et territoriaux protéiformes. Contrairement aux deux figures précédentes, la pension ne s'inscrit pas dans un contexte spatio-temporel bien défini. Elle est en effet présente à chaque étape de la mise en tourisme de l'île (Miossec, 1998) : c'est sur elle que s'appuie la phase pionnière (phase I) du tourisme au début des années 1980, elle se développe ensuite parallèlement à la multiplication des villages-clubs (phase II) à la charnière des décennies 80-90, elle progresse enfin dans la vieille ville au moment de la construction hôtelière des années 1990, période de l'épanouissement de cette activité (phase III). Elle n'est en outre d'aucun lieu spécifique : on la trouve tout autant sur la côte orientale, que ce soit dans les villages ou à proximité ou bien entre deux villages-clubs, que dans la vieille ville où elle s'éparpille indifféremment dans tous les quartiers (figures 3 et 5).

Sur le plan morphologique, tous les styles sont représentés. La pension peut s'apparenter à un petit hôtel de quelques chambres, forme largement répandue à Stonetown où elle s'inscrit discrètement dans le tissu urbain, un peu plus rare toutefois au cœur des villages de la côte est. Là, les pensions sont en effet plutôt implantées à la périphérie des villages et tendent le plus souvent à copier, en miniature, la structure territoriale des villages-clubs avec une poignée de bungalows organisés parfois autour d'un bâtiment central et clôturés par des murs (figure 4). Polymorphe, la pension peut ainsi produire des territoires touristiques bien différenciés, complètement ouverts dans le cas des établissements de type hôtelier, partiellement fermés dans le cas

des structures de type « bungalows » qui sont également ceinturées par des murs et surveillées la nuit par des « askari » (gardiens), souvent d'origine masaii ; toutefois, les discontinuités spatiales n'y atteignent jamais le niveau observé dans les villages-clubs, la proximité des villages et surtout l'absence de vigiles au niveau de la plage facilitant en effet passablement les contacts entre touristes et villageois.

Diverses par leurs formes et leurs caractéristiques territoriales, les pensions restent en revanche le plus souvent d'initiative locale ou bien peuvent être le fruit de partenariats entre locaux et étrangers. C'est particulièrement le cas dans certains secteurs de la côte est comme à Paje ou encore à Bwejuu où ces petites « joint-venture » se sont multipliées à la faveur de la promotion touristique de l'île et plus particulièrement dans le cadre d'une contrainte juridique spécifique. En effet, afin de favoriser l'émergence de projets touristiques locaux, les autorités zanzibaries ont mis en place une loi qui fixe à un million de US$ le montant de l'investissement minimum que doit apporter un étranger pour monter un projet hôtelier à Zanzibar. Or, dans la mesure où l'investissement moyen pour la construction d'une pension est assez largement inférieur à cette somme, une telle disposition permet donc d'établir un seuil financier au-dessous duquel ce sont les acteurs zanzibaris qui sont surtout privilégiés et protégés d'une certaine manière, et au-dessus duquel on autorise et incite les gros investissements étrangers. On comprend dès lors pourquoi les propriétaires des petits hôtels et des pensions sont toujours zanzibaris, à moins qu'il ne s'agisse d'un partenariat entre un local, parfois propriétaire foncier officiel, souvent simple prête-nom, et un étranger qui apporte le plus souvent la mise de fonds manquante nécessaire. C'est ainsi que ces structures « hybrides » ont fleuri au cours des dernières années dans le cadre de partenariats multiples, zanzibari-allemand pour « Evergreen » ou zanzibari-italien pour « Twisted Palms original », deux pensions situées à côté du village de Bwejuu.

Conclusion

L'hôtel, la pension, le village-club sont les trois figures d'un tourisme multiforme, procédant de logiques de production territoriale très différentes. Monde clos dans le microcosme insulaire zanzibari, figure « surinsulaire » de l'îlot touristique inséré dans la grande île (Pelletier, 1997) ou expression fractale d'une double insularité emboîtée, le village-club s'apparente à une greffe étrangère, enclave occidentale qui détonne particulièrement dans un pays pauvre où la force des valeurs musulmanes imprègne toute la société. À cet égard, l'hôtel constitue le négatif du village-club, tant il renvoie à une forme de tourisme ouvert, sur la rue, sur la culture et sur la société zanzibaries. Figure mixte et

intermédiaire, la pension se veut quant à elle l'expression d'un tourisme diffus, moins encadré et plus hétérogène. Le tourisme à Zanzibar s'inscrit ainsi dans un spectre très large, tant sur le plan de l'architecture et de l'implantation des différentes formes d'accueil, que sur celui du concept touristique, des filières économiques, des produits offerts ainsi que des niveaux de prix proposés. À cet égard, Zanzibar est bien un laboratoire (Meistersheim, 1999) des formes et logiques touristiques dont les mécanismes sont d'autant plus faciles à observer et à décrypter que les dimensions de l'île autorisent une analyse à grande échelle et que la fréquentation encore limitée permet de dégager avec plus de force les modèles existants.

Toutefois, la montée de l'instabilité et de l'insécurité à Zanzibar risque de remettre en cause la place et la structure du tourisme dans l'île. Sur le plan intérieur d'abord, la multiplication des agressions sur des touristes le soir dans la ville de Stonetown remplit d'inquiétude les hôteliers qui ont massivement investi et qui redoutent une insécurité de plus en plus médiatisée. Par ailleurs, l'incertitude liée à l'échéance des prochaines élections présidentielles prévues en novembre 2005 paralyse les investissements, qu'ils soient zanzibaris ou étrangers. De fait, après deux élections truquées, en 1995 et en 2000, suivies par des émeutes durement réprimées (Bernardie, 2000), la situation politique s'est profondément assombrie à Zanzibar où les tensions et les appréhensions, à deux ans des élections, sont d'ores et déjà palpables au sein de la population comme chez les entrepreneurs et investisseurs insulaires. En outre, depuis les attentats du 11 septembre 2001, le contexte géopolitique international pointe plus que jamais le risque terroriste, notamment dans les régions ou pays musulmans (Dehoorne, 2003). La Tanzanie était déjà dans le collimateur des instances internationales et plus particulièrement américaines depuis les attentats perpétrés contre l'ambassade américaine de Dar-es-Salaam en 1998 et dans lesquels des Tanzaniens dont un Zanzibari étaient impliqués[1]. Mais plus récemment, l'annonce faite conjointement par les gouvernements américain et britannique le 15 janvier 2003 concernant des risques d'attentats sur le territoire zanzibari a eu un effet dévastateur sur une activité déjà déprimée[2]. Dans un tel contexte d'instabilité endogène et exogène, le tourisme à qui on prédisait un avenir prometteur piétine et s'inquiète. Les questions sécuritaires

1. Cet événement marqué par l'implication d'un Zanzibari a d'ailleurs suscité l'écriture d'un roman récemment publié et écrit par Giles Foden : *Les tortues de Zanzibar*, Éd. de l'Olivier.
2. Suite à cette annonce, des centaines d'annulations de réservations ont été enregistrées dans les hôtels de Zanzibar, certains d'entre eux évoquant même plus de 50 % d'annulation.

sont désormais au cœur des enjeux de développement dans cette île considérée jusqu'ici comme un laboratoire touristique, laboratoire que les événements récents remettent plus que jamais en question.

Bibliographie

Bernardie-Tahir N. 2000. « Zanzibar, entre insularité et africanité », *Acta Geographica*, n° 124, p. 20-38.

Bernardie-Tahir N. 2003. *Zanzibar, la dialectique complexe d'un relais en panne*. Colloque « Les dynamiques contemporaines des îles-relais, de l'île-escale aux réseaux insulaires ». Porquerolles, 12-13 septembre.

Bock-Digne S. 2003. « Zanzibar : patrimoine et culture urbaine swahilis. Réhabilitations pour un développement durable », in : *Patrimoines et développement dans les pays tropicaux*, *Espaces tropicaux*, Bordeaux : Dymset-Cret, Éd. P. Cosaert, F. Bart, n° 18. p. 463-472.

Bock-Digne S. 2003. *Identités architecturales urbaines et îles-relais : Saint-Denis de la Réunion et Stone Town (Zanzibar)*. Colloque « Les dynamiques contemporaines des îles-relais. De l'île-escale aux réseaux insulaires ». Porquerolles, 12-13 septembre.

Chauvin Maïlys (2003). « Acteurs et réseaux sociaux du tourisme international en Tanzanie, entre échelles locale et globale », in : *Afrique des réseaux et mondialisation*. Paris : MSHA – Karthala, éd. F. Bart et A. Lenoble-Bart, p. 131-151.

Dehoorne O. 2003. Tourisme international et risques terroristes. Quelles perspectives pour les pays du Sud ? Communication présentée lors des Xe Journées de géographie tropicale, Les espaces tropicaux face à la mondialisation des risques, Orléans, 24-25-26 septembre[illegible].

ÉQUIPE MIT. 2002. Tourismes 1 – Lieux communs. Paris : *Mappemonde*, Belin, 320 p.

Gay J.-C. 2000. « Le tourisme dans un espace non touristique : le cas de la République fédérale islamique des Comores », *L'information géographique*, n° 4, p. 300-313.

Gay. 2001. « L'île-hôtel : symbole du tourisme maldivien », *Les Cahiers d'Outre-mer*, n° 213, p. 27-52.

Meistersheim A. 1999. *L'île laboratoire*. Ajaccio : A. Piazzola, 459 p.

Miossec J.-M. 1998. « Le tourisme et les aménagements touristiques littoraux », in : *Géographie humaine des littoraux maritimes*. Paris : SEDES, p. 309-412.

Pelletier P. 1997. *La Japonésie, géopolitique et géographie historique de la surinsularité au Japon*. Paris : CNRS éditions, 400 p.

Staszak J.-F. 1998. L'ouverture économique et le tourisme : zones franches et villages-clubs, in : *Zanzibar aujourd'hui*, Paris : IFRA-Karthala, Éd. Colette Le Cour Grandmaison et Ariel Crozon, p. 169-187.

The Aga Khan Trust For Culture. 1996. *Zanzibar – A plan for the Historic Stone Town*. Zanzibar : The Gallery Publications, 218 p.

Villecroix P. 1999. « Les littoraux à Zanzibar : des espaces investis et subvertis par le tourisme », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 208, p. 396-416.

Dossier n° 6

Paradis extrêmes : restructuration économique ou perte de culture ? Les Tuamotu et le tourisme

Anne-Marie d'Hauteserre

Introduction

L'intégration dans le système global semble bien obligatoire aujourd'hui, mais la mondialisation, qui signifie réorganisation spatiale et restructuration économique, peut aussi signaler une réorganisation qualitative. Est-ce que l'archipel des Tuamotu peut maintenir sa spécificité locale « face à l'obligation de s'intégrer dans le système global » (Altvater & Mahnkopf, 1997 : 309) ? Krugman (1991) argumente que les nouvelles circonstances ou même des prises de décision agressives en matière de développement économique local peuvent déranger la concentration géographique actuelle de croissance (ou son développement inégal) et permettre l'émergence de nouveaux lieux de croissance. Les acteurs économiques et sociaux des zones dites « périphériques » doivent maintenant créer de nouvelles géographies de la production pour capturer les capitaux mobiles.

Les lieux touristiques sont construits par certains pouvoirs qui en contrôlent la signification, le mode d'action et l'identité selon des dynamiques socioculturelles spécifiques comme l'expliquent Shurmer-Smith et Hannan (1994 : 13) : « nous voulons démontrer que les lieux n'existent que d'une façon culturelle et qu'ils peuvent donc apparaître et disparaître, changer de taille et de caractère [...] selon comment les gens les ont construits ». Nous cherchons à déterminer quelle forme de développement économique le gouvernement territorial, en association avec celui de l'État français, encourage dans ces atolls où une forme post-traditionnelle (Nabudere, 1998) serait la plus adaptée. Ce modèle post-

traditionnel devrait combiner les modes d'être et les aspirations des résident(e)s de ces atolls afin de contrecarrer l'imposition unilatérale de modernisation et d'acculturation occidentales.

On a présenté le tourisme comme panacée de tous les maux économiques jusque dans les îles les plus éloignées du Pacifique telles que Palau, Wallis et Futuna ou les Tuamotu, sans aucune considération pour les contraintes majeures qui puissent y exister ou pour les préférences de leurs résidents, pourtant une condition *sine qua non* de durabilité. Ce chapitre examine donc, à partir d'une perspective postcoloniale, comment le tourisme, en quête perpétuelle de nouveaux paradis, restructure l'évolution économique et sociale des atolls des Tuamotu et comment leurs résidents réagissent. La demande augmente pour les périphéries lointaines, aux paysages vierges et aux cultures « primitives et traditionnelles », lieux que les touristes veulent croire encore « authentiques ». Il existe en même temps une contradiction profonde entre la fixité de la vie quotidienne et la mobilité du capital, de la main-d'oeuvre et du matériel nécessaire à la construction de cette vie quotidienne.

Les périphéries sont des mythes construits et promus par le « centre » et qui ne survivent que si ces périphéries continuent d'être marginalisées. Leurs habitants, eux voudraient croire qu'ils peuvent s'intégrer dans le monde afin de profiter d'une vie matériellement moins dépouillée, contrairement à l'affirmation de Kerdilès que « quand on a appris à se passer du superflu, pourquoi en (re)devenir tributaire » (1998 : 53) ; ou doivent-ils renoncer au capitalisme et pratiquer une économie de subsistance? Une telle politique ne peut se justifier que dans les îles qui désirent préserver un mode de vie « traditionnel », tournant carrément le dos à la modernité et à la mondialisation, plutôt que de se transformer en produit touristique.

I. Géographie des Tuamotu

L'archipel des Tuamotu est composé intégralement d'atolls coralliens qui sont saisissants vus du ciel avec leurs couronnes vertes bordées de blanc qui entourent un lagon turquoise, dispersées dans une mer bleue profonde. Ils sont disposés en deux lignes parallèles de presque 1 200 km de long entre les latitudes 14° et 23° sud. L'archipel contient 80 îles dont la moitié seulement est habitée (Figure 1). Les Tuamotu qui contenaient 11 % de la population du territoire en 1962, n'en comptaient plus que 6,8 % en 1967, pourcentage qui s'est stabilisé depuis. Elles abritent aujourd'hui 6,4 % de ses emplois. Le Centre d'Expérimentation du Pacifique (CEP) a entraîné le déplacement d'un grand nombre de Polynésiens entre 1962 et 1996 et pas uniquement de la périphérie vers le centre (Tahiti). Le CEP était installé sur l'atoll de Hao et les

tirs s'effectuaient sur Fangataufa et Moruroa (un atoll inhabité lors de l'annexion du territoire en 1842 et terre domaniale depuis 1890). Les principales activités économiques sont le tourisme, la culture de la perle noire et la préparation du coprah.

Les atolls sont des couronnes récifales qui se sont développées comme les autres récifs, sauf que leur soubassement îlien se trouve en dessous de la surface de l'océan. Ces volcans, qui ont pris naissance sur la ride est-Pacifique, sont entraînés vers le nord-ouest par le déplacement de la plaque du Pacifique qui s'enfonce inexorablement (Salvat *et al.*, 2000) mais leur couronne récifale se développe tant que la vitesse de l'affaissement ne dépasse pas celle de leur croissance. Du matériel détritique corallien est accumulé lors de tempêtes et de cyclones sur le platier récifal. Les accumulations de blocs du côté océan, où le platier affleure souvent, constituent des levées détritiques qui se superposent dans le temps et évoluent avec les tempêtes. Du côté lagon les formations détritiques sont plus fines et prennent parfois la forme de plages de sable blanc. Une des attractions pour les adeptes de l'écotourisme, sur certains *motus* de Rangiroa, est la présence de sable rose. C'est en fait du sable blanc coloré par des bactéries dont la survie requiert une protection adéquate et attentive pour éviter leur destruction rapide.

Les terres émergées (*motu*) se distribuent en chapelets le long de la couronne récifale de chaque atoll, séparés par des *hoas* (zones du récif recouvertes d'eau de mer). À Rangiroa, par exemple, 415 groupes d'îlots d'une superficie de 7 900 ha ceinturent un lagon intérieur de 80 km de long, 32 km dans sa plus grande largeur et 5 km dans sa plus petite largeur. Il n'y existe que deux villages qui regroupent les 2 000 habitants de l'atoll dont celui d'Avatoru sur un îlot du même nom qui mesure 12,5 km de long sur 500 mètres de large. L'hôtel international Kia Ora[1] a été construit sur cet îlot. Le village de Tiputa se situe sur un *motu* de 4 km de long et 300 mètres de large juste au-delà d'une passe qui le sépare de celui d'Avatoru. L'atoll de Tikehau est presque

1. Le Kia Ora est un établissement très recherché par les touristes en quête de calme : il n'arrive pas à satisfaire la demande entre mai et novembre. Son taux moyen de remplissage sur l'année est de 78,9 % par rapport à une moyenne de 65 % pour le reste de l'hôtellerie en Polynésie française. On a donc rajouté 15 bungalows en 2001 pour un total de 68. Dix bungalows seulement demeurent sur pilotis dans le lagon car le propriétaire du Kia Ora estime qu'ils nuisent à l'écologie lagunaire. La compagnie Sheraton doit construire un établissement semblable sur le même motu mais les travaux ont été retardés par les attentats depuis le 9 septembre 2001. Le Kia Ora considère ces nouvelles implantations (à Fakarava et Tikehau aussi) comme un plus car leur publicité attirera encore plus d'attention (et donc de visites) vers les Tuamotu. L'hôtel emploie cent personnes directement et travaille avec les prestataires de services et excursions locaux. Ces activités sont décrites chaque après-midi aux clients présents.

circulaire avec une couronne récifale d'environ 78 km de 300 à 1 300 mètres de large (Institut, 1998). Les plus grands atolls sont Rangiroa, Fakarava, Makemo et Hao.

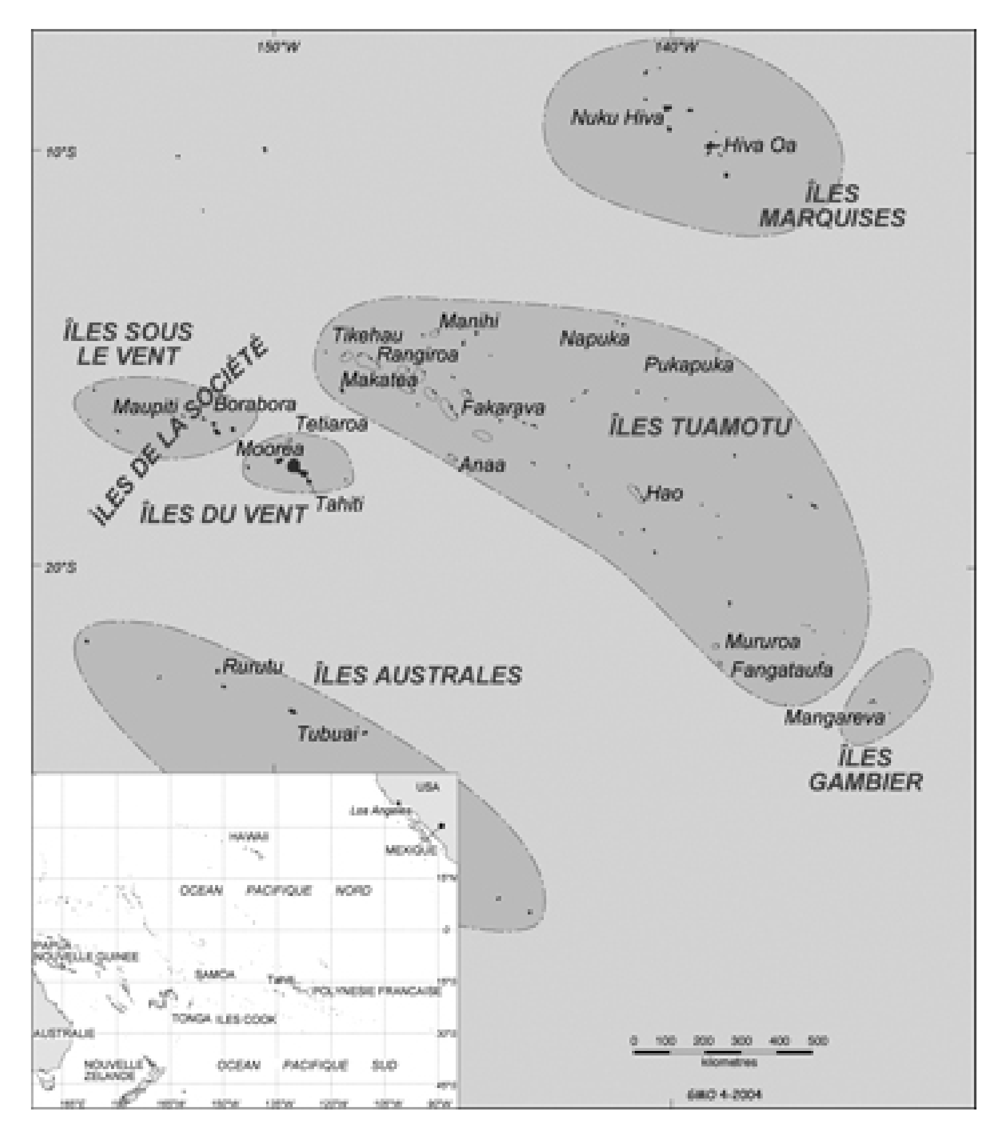


Figure 1 : Les archipels de la Polynésie française

La partie interne des motus est recouvertes d'un sol peu évolué et de faible épaisseur. Des cocoteraies ont été plantées depuis cent cinquante ans dans les zones les plus abritées des *motus*, aux sols plus profonds où une nappe phréatique a pu se développer. Le copra est la production agricole principale des Tuamotu parce qu'il est subventionné généreusement depuis 1977 et

parce que le corail ne se prête guère à d'autres cultures ni même à l'élevage. La production de coprah (et donc les paysages où dominent les cocotiers ; la culture de la vanille, la pêche pour la nacre…) furent des exigences (qui suivirent des rencontres heurtées) coloniales, pour satisfaire la demande de marchés métropolitains. Cette production « traditionnelle » des Tuamotu fournit 60 % de la production de la Polynésie française. Les paysages que cette forme de production a créés sont ceux qui sont le plus souvent promus par le tourisme bien que l'arbre traditionnel de la Polynésie française soit l'arbre à pain que l'on voit rarement dans les dépliants pour touristes.

La situation des *motus* dans une zone d'échanges entre océan et lagon en fait un ensemble dynamique dont la stabilité (mais non l'existence) est relativement menacée. Les cyclones peuvent entraîner la destruction complète de certaines parties des formations coralliennes qui deviennent alors les débris dont dépend la construction des motus. Des travaux d'aménagement, qui peuvent perturber cet équilibre, ont été effectués dans les villages. Les dégradations les plus importantes ont été induites par les infrastructures aéroportuaires pourtant nécessaires à leur désenclavement et par le prélèvement de coraux pour les routes. Des directives ont été publiées par le ministère de l'Environnement pour encourager un développement qui respecte les équilibres essentiels de ces îlots (Ministère, 1997a). Le ministère du Tourisme distribue une brochure pour la préservation des lagons et des récifs (Ministère, 1997b ; Délégation, 1995).

Un des principaux problèmes de la vie sur les atolls est l'approvisionnement en eau. La désalinisation de l'eau de mer, pratiquée à Hao lors des essais nucléaires, coûte très cher. Les touristes exigent des quantités bien plus grandes que les résidents, mais dans les deux cas on doit ensuite en disposer dans un environnement où la lentille d'eau douce est à quelques centimètres de la surface et ne mesure qu'un (ou plus rarement deux ou trois) mètres de fond (quand elle existe). Un programme gouvernemental a fourni les habitants de certains atolls en citernes qui doivent être alimentées par les eaux de pluie. Lors de la première phase du programme (1997-1998), 1 100 citernes furent installées grâce à la coopération financière de l'État (45 %), du territoire (20 %), des communes (25 %) et des bénéficiaires (10 %) ; 1 035 citernes furent livrées pendant la seconde phase (2000-2001 ; Lettre, 2001).

II. Développement socio-économique des Tuamotu

La production et la consommation de l'espace ne peuvent se comprendre que si on examine les pratiques qui les engendrent : l'action des gouvernements, celles des investisseurs, mais aussi celle des résidents des atolls ainsi que celles

de ceux qui ont abandonné ces atolls à la recherche d'un mieux pas toujours bien défini. Pour que la Polynésie française continue son développement économique, les Paumotu doivent demeurer dans leurs îles. L'État et le gouvernement territorial ont choisi, à cette fin, de soutenir des activités économiques adaptées à cet environnement ainsi qu'aux exigences du capitalisme global bien que l'on n'ait guère vérifié la compatibilité de ces deux perspectives. Le contrat de développement économique de 1994 (État-territoire, 1994) a été signé par les deux gouvernements afin d'encourager le retour des jeunes émigrés de ces atolls et d'y retenir ceux qui ne sont pas encore partis (d'Hauteserre, 2003). Le plan de développement économique est basé sur la diversification des activités pour assurer leur durabilité : tourisme et artisanat en sont deux piliers (Laventure, 1997). Aucune législation n'est cependant prévue pour assurer la mise en place de leur durabilité (Mission, 2000a).

Le tourisme est devenu un élément intégral de l'économie politique nationale. Il demeure la première activité économique du Territoire puisqu'il représentait en 2003 un chiffre d'affaires estimé à 2 milliards de FF (7 % du PNB du territoire). Pour les Tuamotu, « le tourisme n'est pas une chance à saisir, c'est un impératif de développement […] Le tourisme crée des emplois pour des personnes disposant d'une faible qualification ; il est adapté aux populations des archipels. Ceci permet d'enrayer les flux migratoires vers les Îles du vent (dont Tahiti) et le chômage urbain qui l'accompagne » (Mission, 2000b : 87). Les deux gouvernements ont construit des infrastructures qui semblent conforter les résidents dans leur décision de rester dans leur fenua. On ne peut donc pas parler de contraste entre des indigènes traditionalistes enracinés et des exilés multiculturels qui seraient cosmopolites et modernes. Ne pas quitter sa localité est aussi une décision active dans ces sociétés qui, bien qu'éloignées physiquement, sont restées en contact avec d'autres lieux et opportunités, hier tout aussi efficacement qu'aujourd'hui et que rares sont ceux qui n'ont jamais voyagé hors des Tuamotu.

La décision de soutenir le tourisme se base sur le fait que la consommation touristique a pris des formes flexibles et plus individualisées relativement adaptées à l'environnement des archipels et que parallèlement, les migrants de retour ont parfois du capital et une formation qu'ils peuvent exploiter au service de ce nouveau tourisme. La décision se base aussi sur les progrès prévus par le tourisme mondial dans le proche avenir (WTTC). Le tourisme devrait en même temps permettre au territoire d'ouvrir de nouveaux débouchés pour les secteurs de production locale (agriculture, pêche, artisanat…) et de services ; de créer des pôles dans les archipels extérieurs ; de drainer un flux de devises important ; de pourvoir un grand nombre d'emplois. Cela suppose

une augmentation conséquente de la demande en même temps que la création de produits de qualité, originaux, rentables et compétitifs (Fiche de contrat 1994). Ces produits comprendraient les voyages de noces, le tourisme marin, le tourisme sportif, l'écotourisme et le tourisme culturel. Ce développement touristique devrait être géographiquement éclaté sur de multiples îles du territoire et réduire le monopole actuel des îles de la Société.

La petite hôtellerie familiale et l'hébergement chez l'habitant devraient préparer l'ouverture des Tuamotu sur le tourisme international. Ce tourisme de proximité en pensions de famille ou en gîtes aiderait à sensibiliser la population aux exigences (notamment de qualité de services et de propreté de l'environnement) du tourisme. On note une croissance du pourcentage de petites unités d'hébergement dans les archipels extérieurs, soit 37 % de ce genre d'hébergement en 2001, contre seulement 3,6 % de l'hôtellerie de luxe (Institut, 2001). Trois des quatre hôtels de luxe (à Manihi, Tikehau et Fakarava) ont été construits par des investisseurs locaux. Le Kia Ora appartient à un entrepreneur japonais. Ces hôtels ont aussi recours à des entreprises locales pour la fourniture d'excursions ou d'activités que recherchent leurs clients (R10). Ces derniers ne sont pas très nombreux puisque chaque hôtel ne contient en moyenne qu'une trentaine de bungalows.

Bien que les résidents soient ouverts au tourisme, leur attitude est parfois désarmante. Les clients peuvent être oubliés à l'aéroport, mais on trouve toujours une excuse avec un large sourire. Une des pensions de trois bungalows avait trois carcasses de voitures à l'entrée. La commune essaie de convaincre la population de ramasser ou de recycler les déchets, mais comme soupirait un des adjoints, « ils n'ont pas l'habitude, il faut aller doucement ». La Mission d'évaluation avait donc conclu qu'il fallait faire de gros efforts d'information et de formation de la population, « levier significatif pour la redynamisation de notre tourisme » (Mission, 2000b : 94). Ceci est d'autant nécessaire aujourd'hui que le nombre de touristes en Polynésie française n'a guère augmenté entre 2000 et 2003 (210 800 à 212 687). La conjoncture internationale pourrait en être la cause principale (elle a réduit le nombre des croisiéristes), mais la Nouvelle-Zélande a vu le nombre de ses visiteurs croître pendant la même période.

III. Le soutien au tourisme

Les deux gouvernements fournissent donc une aide financière à qui veut construire de petits hôtels ou gîtes. La plupart des acteurs dans les (ou en provenance des) archipels éloignés n'auraient pas les moyens de construire un produit touristique ni de le promouvoir sur le marché international. Cette aide ne s'adresse qu'à des entrepreneurs motivés qui ont une vision et qui

sont encouragés à devenir porteurs de projets. Ils doivent démontrer leur désir d'entreprendre une affaire. Les familles que j'ai rencontrées manifestaient toutes un esprit d'entreprise combatif car elles ont souvent dû persévérer malgré des conditions initiales décourageantes et de nombreuses difficultés par la suite.

La famille Ma1 avait tenté une première installation, mais au bout de quelques années, un cyclone a tout balayé en mer. La famille a dû se réinstaller à Tahiti, le temps (trois ans) que le mari ait les moyens financiers pour retourner dans les Tuamotu. La propriétaire d'une pension en bord de mer (qui marche bien en haute saison) (R6) la tient seule et offre aussi des repas. Elle a ouvert la pension en 1991 car elle préfère passer sa retraite dans son île natale. Un couple (R1) qui vivait de façon précaire à Tahiti est rentré à Rangiroa quand la femme s'est trouvée enceinte car ils pouvaient plus facilement y vivre de la pêche du mari et de l'artisanat de la femme. Une sœur leur passa la direction d'un snack. Ils y travaillaient tous les jours, 15 heures par jour, sans arrêt, les premières années, pour assurer leur affaire.

Cette aide est souvent mal comprise car très réglementée à cause d'abus dans le passé. N1 confirme que « […] chaque personne a la possibilité de recevoir le soutien de tous ces services, mais il faut savoir aller demander avec toutes les pièces justificatives. Tu ne peux pas travailler sans l'un ou l'autre ». Une autre attend d'avoir fait suffisamment d'économies pour ne pas devoir subir les contraintes imposées par l'administration de ces aides (HO1). Ces personnes doivent également avoir acquis un minimum d'instruction scolaire occidentale afin de pouvoir comprendre la nécessité de remplir les documents exigés, de les remplir correctement et de savoir naviguer à travers la bureaucratie gouvernementale. Ces aides comprennent le Fonds sur les restructurations de défense (FRED., 1995), les Aides à la création et au développement des entreprises (ACDE., 1999), les Fonds d'entraide aux îles (FEI., 1994-1995), les Fonds d'aménagement et de développement des îles de la Polynésie française (FADIP., 1979), le code des investissements (1991 à 1999) et l'aide à la création d'une pension de famille ou d'un petit hôtel familial (2000).

On note ainsi que les personnes qui ont établi des petites entreprises de tourisme (pensions de famille, excursions, locations diverses, etc.) proviennent d'un milieu relativement aisé. Il ne s'agit donc pas de membres du sous-prolétariat de Tahiti ou des îles sauf dans de très rares cas. Pour (Ma1), la présence d'un aéroport a fait partie du choix. Ils ne voulaient pas être trop isolés (pour leurs déplacements personnels et pour le ravitaillement). La famille tient une

pension et une ferme perlière. Trois pensions de famille et un snack[1] sur un autre atoll appartiennent à différents membres d'une famille dont le père ou frère est une figure politique. Toutes les pensions avaient été créées avant que ne débute cette carrière politique, révélant bien l'esprit d'entreprise qui caractérise toutes ces familles. Une de ces pensions dut être reconstruite après le passage d'un cyclone. La propriétaire vivait alors dans le garage, mais elle ne s'est pas découragée.

Une seule petite entreprise (qu'un membre de la famille puisse gérer) ne peut souvent pas faire vivre la famille. La majorité des pensions dans les Tuamotu offre moins de six chambres. Certaines entreprises comptent sur la famille pour une aide gratuite ou l'enseignement de compétences pour poursuivre leurs projets et en assurer la pérennité économique. Elles sont parfois tenues par un autre membre de la famille propriétaire d'une petite ferme perlière artisanale (Ma1, M2, M3). Le salaire d'un conjoint ou d'un enfant, ou une retraite permet de survivre lors de saisons creuses. La propriétaire d'une pension de famille (R3) raconte : « la pension seule est insuffisante, mais avec les excursions (organisées par son mari), ça va. Il y a du monde qui vient pour les excursions. » Il offre d'ailleurs ses services à plusieurs établissements de l'atoll. Ces petites entreprises sont fort peu nombreuses et ne pourraient pas absorber les chômeurs. Elles servent à faire revenir des migrants/investisseurs ou à ancrer quelques familles qui n'ont pas voulu partir (M2, M3, R3). Leurs exploitant(e)s se sont regroupé(e)s en fédérations d'associations, leur permettant une promotion commerciale plus efficace. Cette activité est devenue une voie très modeste de développement pour l'économie des archipels éloignés.

IV. Pour un développement durable ?

Les deux gouvernements soulignent que tout développement doit y être durable pour entretenir un mode de vie et non le marchander, en application de la Charte du tourisme durable développée à Lanzarote en avril 1998. Un rapport au gouvernement recommandait de ce fait la poursuite d'un tourisme « authentique » plus proche de la vie polynésienne et donc facteur d'intégration

---

1. Les roulottes snack représentent une innovation en restauration. Des cuisiniers entreprenants qui ont un capital restreint transforment des camionnettes en cuisine : un des côtés de la camionnette est sectionné le long du milieu horizontal. La partie supérieure se soulève comme un auvent permettant de servir les clients. Il suffit de trouver un espace public où il est permis de se garer et de vendre son produit, d'installer quelques tables et chaises et d'allumer ses fourneaux. Ces roulottes offrent une nourriture variée (repas complets chinois, polynésiens ou européens, desserts seulement, pizza ou sandwichs, etc.) et généralement appréciée des acheteurs car le rapport qualité-prix est excellent (dans un territoire où tout le reste est extrêmement cher). Le quai des bateaux de croisière à Tahiti en rassemble tous les soirs le plus grand nombre, mais elles existent aussi dans tous les archipels.

économique des résidents des archipels (Mission, 2000b). La culture des habitants de ces îles, « animée alternativement par ses diverses composantes » (Mission, 2000b : 23), est une entité vivante et dynamique qui risque peu d'être bousculée ou effacée par la dissémination de la culture de consommation du capitalisme international. Leur culture ne pourra donc pas être anéantie par les touristes, qui ne représentent qu'une seule de ces multiples attaches locales ou globales des habitants des Tuamotu. L'image est valide puisque, bien que colonisés, les Polynésiens n'ont jamais eu à subir les lois de l'indigénat.

Poirine, cependant, affirme qu'« il est tout à fait illusoire de vouloir développer des initiatives « au ras du sol », donc à faible productivité [...] quand les hauts salaires « exogènes » permis par la rente administrative (ou atomique) dans le secteur public et dans le secteur protégé des services exigent dans les autres secteurs (capitalistes ou « informel ») une forte productivité » (1995 : 128-9). Cette situation se traduit aussi par des coûts élevés qui entraînent à leur tour des prix peu concurrentiels. Dans les Tuamotu, seules quelques rares activités sont suffisamment rémunératrices : les roulottes snack[2] et les fermes perlières individuelles. Les pensions de famille qui reçoivent des touristes et des missionnaires marchent quand d'autres membres de la famille soutiennent l'entreprise par leur salaire ou par une autre occupation. L'obstacle principal à un développement voulu par le gouvernement réside dans le fait que les activités économiques y ont des effets secondaires réduits.

On peut, cependant, se demander si les résidents des atolls pourront poursuivre leurs propres agendas plutôt que ceux d'investisseurs étrangers, y compris celui du gouvernement territorial dont l'attitude demeure paternaliste. Un des hôtels de classe internationale était inauguré le 26 octobre 2001. Comme beaucoup de dirigeants, le Président estime que l'hôtellerie classique suscite la création de nombreux emplois pour les Polynésiens. Le Tikehau Pearl Beach de 30 bungalows (dont 16 sont sur pilotis) appartient à une chaîne hôtelière polynésienne et 30 des 42 salariés sont originaires de l'atoll de Tikehau. L'hôtel a bénéficié d'exonérations fiscales à hauteur de 202 millions par rapport à un investissement de 900 millions de FCFP (environ US$9 millions). Des crédits alloués par le ministère de l'Emploi et de la Formation à hauteur de 15 millions ont permis la réalisation par le GREFOC (un organisme géré par la Présidence) de la formation des personnes recrutées sur l'atoll de Tikehau. Il existe pourtant un organisme territorial chargé d'effectuer une formation hôtelière et touristique à travers le territoire et notamment dans les archipels extérieurs (l'AFOMETH).

Gaston Flosse justifiait de telles largesses en affirmant qu'il faut donner « l'exemple aux investisseurs étrangers, leur montrer que nous, Polynésiens,

nous sommes les premiers à croire en notre tourisme. C'est un acte de foi, un acte de confiance qui est indispensable à notre développement » (*Te Fenua*, 26 octobre 2001). D'après le Président du territoire, « nous devons être prêts pour profiter pleinement de la reprise puisque les destinations qui offrent les meilleures garanties de sécurité surmonteront cette crise » (*Te Fenua*, 26 octobre 2001). Il ne s'agit pas d'espaces de durabilité indigène. Ces enclaves « hétérotopiques » (selon Foucault) permettent aux touristes de maintenir leur position privilégiée sans besoin de négocier leur présence. Il existe pourtant sur l'atoll de petits hôtels et des hébergements chez l'habitant totalisant 43 chambres. Un nombre d'activités de qualité comme la plongée faisait déjà la renommée de cette île. Les statistiques n'indiquent cependant pas la qualité de ces hébergements ni leur état de marche.

La rhétorique pour le développement du tourisme semblerait continuer sa marche moderniste puisque les pauvres ne sont toujours pas inclus dans cette forme de croissance économique. Ils ne sont pas complètement oubliés puisqu'un petit nombre trouve un emploi dans les hôtels de luxe. D'autres ont pu se faire embaucher dans les fermes perlières qui servent aussi d'attrait touristique mais la perliculture est aujourd'hui en crise. Elles ont fourni la majorité des emplois nouveaux aux Tuamotu. Un total de 1 000 emplois avait ainsi contribué à un solde migratoire positif vers les Tuamotu et les Gambier du reste de la Polynésie (en particulier de Tahiti) de 1 498 entre 1988 et 1996. La croissance de la population des Tuamotu n'était plus que de 3,2 % entre 1996 et 2002, en partie due à un solde migratoire négatif de 1 149 (Institut 1998, 2001). Un tel développement ne serait guère moins coûteux en investissements publics : aéroports, routes goudronnées ou en ciment, installations portuaires, moyens sophistiqués de télécommunication, énergie solaire ont été déjà construits pour leur désenclavement. Les touristes utiliseront ces services tout en exigeant une fourniture d'eau abondante. La communauté devra aussi assurer l'évacuation écologique des eaux usées.

V. Autres aspects et difficultés

Des actions importantes de formation initiale et professionnelle se poursuivent, en particulier dans le domaine de l'hébergement pour standardiser et améliorer la qualité. L'AFOMETH (association pour la formation aux métiers du tourisme et de l'hôtellerie) fut créée en 1994 spécifiquement dans ce but. Les formateurs sont tous Polynésiens et ils réalisent des enseignements en situation d'accompagnement, sur les lieux de travail des stagiaires. Dans certaines îles, le besoin en formations spécifiques adaptées aux situations locales est très fort à cause de l'absentéisme et du changement fréquent de

personnel (Institut, 1998). Les subventions qui ont accompagné les essais nucléaires du CEP et CEA ont permis une adoption sélective de la culture occidentale : les valeurs de la société de consommation ont été facilement absorbées, mais le productivisme a été refusé, ce qui rend aussi l'adaptation des jeunes au modèle « traditionnel, primitif » d'autant plus difficile puisqu'ils n'ont pas eu d'exemple. On a maintenu certaines traditions dans un esprit de résistance et de différence. La société polynésienne avait déjà absorbé le choc de la colonisation et elle avait intégré la communauté chinoise.

Le tourisme domestique est une activité économique importante aujourd'hui et ne peut que s'accroître au fur et à mesure des améliorations de l'infrastructure et des structures d'accueil (hôtels et excursions, par exemple). Leur qualité constitue un facteur favorable vis-à-vis de pays concurrents généralement moins bien dotés. De telles activités devraient contribuer à la durabilité du développement économique prévu pour les Tuamotu à court terme aussi bien qu'à long terme, comme complément au tourisme international. Beaucoup de Polynésiens, tout comme les visiteurs étrangers, reviennent dans les îles en vacances. Beaucoup d'émigrés manifestent un tel intérêt, même s'ils n'ont pas l'intention d'y retourner de façon permanente. Certains se déplacent pour s'y approvisionner en matières premières pour leur artisanat (coquillages et nacre aux Tuamotu). D'autres visiteurs sont des fonctionnaires en mission pour leurs organismes. Toutes ces formes de tourisme soutiennent les fréquences aériennes appréciées par les résidents locaux dont le retour ou le maintien sur place est cautionné par cette possibilité d'évasion vers « le centre » (Tahiti).

Les deux gouvernements soutiennent aussi le développement de l'artisanat car il offre des ressources économiques quand les produits et les modes de production sont adaptés au marché, comme c'est le cas dans les îles de la Société. L'artisanat offre aussi un exutoire pour les surplus de matières premières en provenance des archipels extérieurs (nacres et coquillages des Tuamotu, par exemple). Il représente aussi un soutien pour la culture polynésienne/paumotu en aidant la transmission des connaissances traditionnelles. Il contribue au maintien d'une cohésion sociale quand il favorise des échanges entre générations et qu'il permet de gagner sa vie sans devoir quitter l'archipel d'origine. L'artisanat n'a entraîné le retour d'aucun expatrié bien que nombre d'entre eux en vivent à Tahiti, mais il a effectivement ralenti l'émigration. Il garantit aux familles qui préféraient rester une rentrée d'argent liquide tout en autorisant un mode de vie traditionnel, familier, sur des terres qui peuvent demeurer indivises.

La femme d'un instituteur *popa'a* a développé l'artisanat de son atoll d'origine pour vendre sur commande à Tahiti car l'atoll n'est pas équipé pour recevoir des visiteurs (HA8). La plupart des visiteurs connaissent le *pareo* et

les *tifaifai*, ainsi que les colliers en coquillages. Dans la production artisanale, chaque archipel bénéficie d'une grande latitude créatrice, et aujourd'hui de nouvelles formes sont inventées à base de nacre, de coquillages, de perles et autres produits locaux, qui englobent, dépassent et devancent les formes plus traditionnelles. Leur commercialisation ne signifie pas automatiquement la disparition de leur valeur et de leur authenticité culturelle et sociale. L'artisanat et le tourisme occupent une part prépondérante de l'aide aux porteurs de projet des Tuamotu Gambier : soit 21,83 % et 19,65 % des subventions entre 1994 et 1999 (Lettre, 2001).

Rares sont les entrepreneurs (ou leur conjoint) qui ne soient pas de l'archipel où ils montent leur affaire. La propriété foncière est essentielle pour les pensions de famille ou pour la restauration : seuls les membres de la famille acceptent de communiquer l'historiographie du foncier de l'île. La propriété sert de cautionnement auprès des banques. Les étrangers doivent se contenter de louer ou de faire des recherches prolongées et coûteuses avant de trouver les titres de propriété des terrains en vente ou devoir faire face à des réclamations une fois l'affaire prospère. Beaucoup de ces résidents doivent aussi affronter le tribunal des terres pour établir leur droit à une parcelle du terrain tenu jusqu'alors en indivision par la famille. Les démêlés d'une indivision peuvent prendre quinze ans ou plus, avant de se résoudre. La propriété foncière coutumière affecte les investisseurs individuels qui veulent établir une entreprise autant que ceux qui construisent des hôtels de luxe (d'Hauteserre, 2004).

Le *Fakarava Dream Hotel*, un ensemble de bungalows de luxe n'a pas pu ouvrir à la fin des travaux en 2000. Un propriétaire « probable » soumit une requête en justice déclarant qu'il détenait un titre de propriété sur le terrain et qu'on lui devait un loyer. Aucune action ni aucune activité ne pouvaient être engagées sur le terrain tant que cette prétention n'était pas résolue (communication personnelle du juge itinérant, 2001). Les investisseurs croyaient qu'ils construisaient sur une terre domaniale. Les limites du cadastre original de l'atoll ainsi que les titres dûment enregistrés ne correspondaient pas aux dimensions de l'atoll (qu'ils dépassaient). Il fallut redessiner le cadastre. L'hôtel fut inauguré en septembre 2002. Un juge itinérant voyage à travers les Tuamotu, les Australes et les Gambier une semaine tous les mois pour écouter les témoins locaux qui n'auraient pas les moyens de se déplacer à Papeete. L'adoption du mode de propriété occidental n'est pas absolument nécessaire. Un complexe semblable à celui de Fakarava fut inauguré sur l'atoll de Tikehau en octobre 2001, sans soulever de réclamation. Le Kia Ora est construit sur un terrain qui a 23 propriétaires.

VI. Le tourisme et les réalités socio-culturelles aux Tuamotu

La création d'espaces touristiques signifie un changement dans les pratiques sociales locales (une certaine forme de heurts), dans leur expérience vécue puisque l'espace où ils travaillent et vivent doit devenir l'espace de détente et de loisirs pour d'autres. Il s'agit de réconcilier des mondes et des usages différents et concurrents dans un site de taille réduite. De tels efforts sont bâtis sur une évaluation nouvelle de la valeur sociale et économique des îles. Le matériel ainsi que le symbolique sont appréhendés et transformés par les pratiques sociales. La culture aussi a été livrée aux forces du marché, y compris celle des résidents des Tuamotu. On dit que dans le cas de cultures indigènes c'est aussi leur chance de survie (Meethan, 2000 : 133). L'économie globale a assigné une valeur esthétique et symbolique à ces atolls : ont-ils ainsi été transformés en produits à consommer ou à échanger sur le marché global au même titre que les services et les marchandises qui leur sont associés ? Ou ont-ils dynamiquement reconfiguré leur organisation sociale et transformé les conceptions de leur communauté au contact de ce capitalisme de consommation ?

Pour la plupart des consommateurs du monde développé, les îles sont comme leurs images, brillantes et génériques – île signifie île tropicale – quelles que soient leurs caractéristiques particulières (King and Connell, 1999), ainsi que le démontre la popularité des *Centre Parcs* avec leurs cocotiers artificiels et leurs plages blanches (Augé, 1997). Pour ces consommateurs, les îles lointaines sont devenues des produits commerciaux de loisirs accessibles. Les différences entre destinations sont en fait le résultat d'un régime de production et non un phénomène naturel : « les identités locales ne sont ni autonomes ni indépendantes. Elles nourrissent et soutiennent la croissance de la machine impériale capitaliste » (Hardt & Negri, 2000 : 45). Les îles deviennent des destinations touristiques attrayantes quand elles anticipent l'avancée globale du capitalisme.

Les particularités locales existent, cependant, comme des « failles géopolitiques parmi les civilisations modernes » (Held *et al.*, 1999 : 327). Les forces qui émanent de localités spécifiques peuvent-elles matériellement fléchir les impacts de processus externes ? Les localités peuvent activement participer à leurs propres transformations même si d'après Prakash l'état subalterne « signifie, par définition, l'impossibilité d'être autonome » (1994 : 1 480). On doit comprendre qu'il existe des « modernités alternatives » (Rofel, 1996). L'ordre social et économique des Tuamotu est constamment en état de reconstruction et de transformation. Les Tuamotu sont à l'extrême périphérie

de l'Europe, mais ses circuits sociaux sont bien implantés dans le Pacifique à la suite d'échanges historiques entre groupements d'îles. Les Polynésiens n'ont pas « échoué » sur des îles rencontrées au hasard de dérives (Kirch, 1986). Rangiroa, par exemple, noua des relations avec les autres îles des Tuamotu Nord et de la Société, au XVIIe siècle, fait attesté par les vestiges de grands maraes (temples polynésiens) et d'importants villages près des passes.

Les discours internationaux construisent certains environnements naturels comme vulnérables ou fragiles. Ces déclarations sont reprises par les organismes de tourisme privés comme publics car il s'agit d'une des antonomases les plus porteuses en promotion touristique. Le paradis attire parce qu'il est fugace. Les Polynésiens n'ont jamais considéré leur existence comme isolée, marginale ou précaire. Leurs mouvements depuis leurs premières migrations reflètent une façon d'être, un processus d'élargissement social. Les migrants polynésiens n'ont jamais rompu les liens (contrairement à de nombreuses autres diasporas) physiques, sociaux ou même émotionnels d'avec leurs lieux d'origine. Les Polynésiens ont toujours considéré l'océan Pacifique comme une « grand'route » et non comme un obstacle (Teiawa, 2001 ; Hau'ofa, 1994). Ils ont, très tôt dans l'ère coloniale, adapté les flots d'informations, de produits et de visiteurs qu'elle entraînait déclarant que « sur la base de la fréquence des visites d'Européens ce doit être le plus beau coin de tous ceux habitables de par le monde » (Newbury, 1980 : 78). Aujourd'hui ces réseaux du Pacifique sont maintenus grâce aux liaisons aériennes ou par satellite.

De nombreux auteurs estiment que le « mode de vie Pacifique » ou « savoir bien vivre » (Poirine, 1995) attire les touristes vers ces îles et vers les villages du Club Med (qui le pastichent), où l'absence d'argent et la fraternisation sociale sont de rigueur. Il s'agit là de pratiques réductrices stéréotypées. La solidarité familiale ou sociale existe en Polynésie, mais le maintien d'un mode de vie « traditionnel » requiert un soutien financier qui le rende aussi acceptable qu'une émigration éventuelle vers d'autres opportunités économiques. Il ne peut également continuer à exister que dans des normes (contraintes) de durabilité. Une véritable base agricole pour le maintien d'une autosuffisance alimentaire (présente et/ou future) doit être fondée sur les productions originelles qui ne suscitent, par rapport aux représentations actuelles pour touristes de ces lieux exotiques, aucun attrait. Les visiteurs recherchent leur vision du Pacifique, comme elle est décrite dans le magazine d'Air Tahiti Nui (volume 10 : 14).

Autrefois pratiquée en de grandes occasions comme l'inauguration d'un temple, la pêche au caillou est aujourd'hui devenue une pêche spectaculaire où touristes et Polynésiens viennent vivre quelques instants d'un temps révolu. Une bonne partie de la population de l'île est mobilisée jusqu'à la préparation

d'un gigantesque tama'ara'a (banquet) qui succède à la pêche. Au son des conques, les pirogues prennent position. Un homme barre pendant qu'un autre frappe l'eau d'un lourd caillou. Affolés par le bruit, carangues, becs de canne et perroquets refluent dans la direction [...] d'un grand filet que femmes et enfants refermeront sur eux. L'heure est à la fête [...] L'eau bouillonne, les cris et les rires fusent de toutes parts. Instants inoubliables et trop rares.

La notion de « tradition authentique », que l'on attribue à certaines destinations touristiques, efface les connections et les interrelations (amicales ou heurtées) qu'elles entretiennent avec le global : communautés religieuses, chaînes d'approvisionnement (d'export import par exemple), liens culturels, ici francophones, rapports avec d'autres groupements du Pacifique sud et cheminements migratoires. Cette notion voudrait gommer leurs typologies de réseaux d'agents dynamiques et variés. Cela restreint aussi leur identité qui ne peut s'ancrer que dans un passé figé. Bien qu'ils se soient déplacés, ils ont retenu leur identité polynésienne établie, non à partir d'un territoire défini (qui n'existe en fait que d'après des décrets coloniaux), mais à travers des réseaux dont les îles sont les nœuds qui sustentent leurs nombreuses attaches géographiques (dont l'une se matérialise dans l'enfouissement du cordon ombilical ; Panoff 1970).

VII. Pourquoi le tourisme ? La perspective des visiteurs

Les fantaisies postcoloniales attirent les touristes vers les Tuamotu, une des ultimes « périphéries ». À Rangiroa, « la sensation d'éloignement et d'espace qui fait partie du mythe polynésien est exhilarante » (Linden, 1996 : 160). La valeur de cet « intervalle d'espace » est d'ailleurs vantée par la publicité : vous ne pouvez pas trouver plus loin de tout lieu civilisé que Manihi (voir figure 1). Les atolls évoquent effectivement, pour les visiteurs un décrochement émotif dans le temps et au-delà des mers (symbolisé par les pirogues tirées sur les plages) vers des rivages qui enjôlent et le droit à une hospitalité sans retour ce qui a entraîné des heurts lors de visite en Europe par les hôtes polynésiens. Les atolls sont la matérialisation de ces images idylliques de plages de sable blanc bordées de cocotiers. Margueron (1987 : 6) observe que « l'Europe semble avoir toujours eu besoin d'îles heureuses ». Les explorateurs ont fourni les éléments pour l'idéalisation des sociétés polynésiennes. L'imagination fantasque précède la plupart des voyages, moulant les préconceptions et les expectations des touristes. Les touristes apprécient aussi les paysages qui ont été entérinés par des peintres célèbres, Gauguin en particulier.

Les bungalows des pensions de famille n'ont pas l'élégance de ceux du Kia Ora à Rangiroa parce qu'on n'a pas utilisé des matériaux de construction

locaux. Une nuit au Kia Ora coûte entre 500 et 800 US$. On dépense rarement plus de 100 US$ dans la petite hôtellerie ! Visiter Tahiti et ses Îles coûte cher. La construction d'une chambre en matériaux locaux coûte entre 227 000 et 440 000 US$ contre une moyenne internationale de 104 000 à 230 000 US$ (Mission, 2000b). Les propriétaires de pensions de famille n'ont pas les moyens financiers de se fournir en matériaux locaux, quand on en trouve. L'intérieur est souvent décoré à la mode polynésienne mais de façon moins élaborée qu'au Kia Ora où, par exemple, on a incrusté la bordure des miroirs de morceaux de nacre polie. Les nacres sont jetées par les fermes perlières, mais leur transport jusque chez les sculpteurs ou n'importe quel autre utilisateur revient très cher. Elles doivent alors être polies et sculptées et elles ne sont pas toutes d'une qualité suffisante pour la vente.

La plupart des hôtels et des pensions sont construits en bordure du lagon puisque 80 % des activités touristiques sont tournées vers la mer dont l'utilisation est ici organisée (plongée en bouteille ou en apnée, nourrissage de requins et sports nautiques) : l'oisiveté du touriste n'est pas de mise. Et pourtant il n'existe que 8 zones protégées dans le territoire qui représentent juste 1,8 % des terres émergées et 0,1 % des lagons. La plupart des visiteurs repartent absolument enchantés car on peut s'approcher de centaines de poissons y compris diverses espèces de requins, de raies, de dauphins et même de baleines. Rangiroa est le paradis des raies mantas. La plongée se place juste derrière « la lune de miel », comme attraction touristique en Polynésie et 18 % de tous les touristes à Tahiti et ses Îles viennent pour y faire de la plongée. La plupart des plongeurs ont des revenus élevés (42 % gagnent plus de 50 000 US$/an) et dépensent environ 100 US$ par jour/personne rien que pour cette activité (et plus de 4 000 US$ par an). Ils sont aussi plus à même de visiter cet archipel (Institut, 2001).

Conclusion

Les transformations qu'opère le tourisme ne sont qu'un maillon dans une chaîne historique de rencontres plus ou moins heurtées entre habitants et visiteurs et entre humains et la nature. Rares sont les sites naturels où il n'y a eu aucune ingérence humaine. La culture des terres n'est pas non plus le seul moyen de provoquer des transformations majeures et durables des écosystèmes concernés. Peu de structures sociales, culturelles et/ou économiques des zones dites « périphériques » ont échappé à la colonisation qui ne fut pas non plus uniquement européenne. En 1979, Piore indique dans son ouvrage que l'expérience d'un mode de vie différent change les goûts et les motivations. L'administration coloniale de nombreux territoires a aussi

engendré des déplacements massifs de populations qui ont apporté avec elles une culture étrangère et des heurts (indiens aux Fidji, chinois en Polynésie française, par exemple).

Le développement économique diversifié des Tuamotu est nécessaire pour y maintenir un maximum de leurs résidents. Cette politique s'est avérée positive depuis 1988 puisque la population continue d'y croître. La perliculture a été un des agents de ce développement en synergie avec le tourisme et l'artisanat. Le soutien à la production de coprah doit continuer pour assurer à tous un complément de revenus, une forme de redistribution de la richesse du territoire. Ce développement économique devrait encourager une identité polynésienne vécue pour que son succès n'entraîne pas l'abandon du « mode de vie Pacifique », contrairement à l'affirmation de Poirine qui pense que « le succès dans la nouvelle société exige le renoncement des valeurs traditionnelles » (1995 : 112). Cette spécificité culturelle ne présuppose, cependant, pas non plus un contexte global homogène. Les résidents de Polynésie française surent utiliser leurs rapports avec le global pour négocier les divers contrats de subventions avec la France (d'Hauteserre, 1999) qui doivent continuer au-delà de 2015 et ils sauront répondre au développement du tourisme.

Bibliographie

Altvater E., Mahnkopf B. 1997. « The world market unbound », in : *The Limits of Globalisation*. London : Routledge, Éd. A. Scott, p. 306-326.

Auge M. 1997. *L'Impossible voyage : le tourisme et ses images*. Paris : Éd. Fayot.

Bare J.-F. 1985. *Le malentendu Pacifique*. Paris : Hachette.

Collins W. 1999. *Iolani*. Princeton : Princeton University Press.

Coombes A., Brah A. 2000. « Introduction : the Conumdrum of "Mixing" », in : *Hybridity an dits Discontents*. London : Routledge, éds. A. Brah et A. Coombes, p. 1-15.

Délégation à l'Environnement. 1995. Agir pour le lagon. Papeete : Délégation à l'environnement.

Edmond R. 1997. *Representing the South Pacific*. Cambridge : Cambridge University Press.

État-Territoire. 1994. Contrat de développement État-Territoire 1994-1998, *Journal Officiel de la Polynésie française,* vol. 1, n° 143, p. 2-51.

Faessel S. 1995. « La femme dans l'idylle polynésienne », in : *La femme entre tradition et modernité dans le Pacifique Sud*. Paris : l'Harmattan, éd. *S.* Faessel.

Hau'ofa E. 1994. « Our Sea of Islands ». *The Contemporary Pacific*, vol. 1, n° 6, p. 147-161.

Held D., Mcgrew A., *et al.* 1999. *Global Transformations : Politics, Economics and Culture*. Cambridge : Polity Press.

D'Hauteserre A.M. 2004. « Forthcoming. Customary Practices and Tourism Development in the French Pacific », in : *Handbook of Oceania*, éds. C.M. Hall et A. Williams.

D'Hauteserre A.M. 2003. « Développement touristique et dynamiques migratoires dans les archipels éloignés de Polynésie française », *Espace, Populations, Sociétés*, n° 2, p. 291-302.

D'Hauteserre A.M. 1999. « Tourism in French Polynesia, what Future ? », *Tourism Analysis*, n° 4, p. 201-211.

Institut territorial de la statistique de la Polynésie française (ITSPF). 1998. *Les Tuamotu Gambier : recueil des données essentielles*. Papeete : Imprimerie Officielle.

Institut territorial de la statistique de la Polynésie française (ITSPF). 2001. *Regards sur l'Industrie Touristique de la Polynésie française*. Papeete : Tahiti.

Ishtar Z. 1994. *Daughters of the Pacific*. Melbourne : Specific Press.

Kerdilès M. 1998. *Itinéraire Polynésien*. Papeete : Au Vent Des Îles.

King R., Connel J. 1999. *Small Worlds, Global Lives. Islands and Migration*. London : Pinter.

Kirch P. 1986. « Exchange Systems and Inter-island Contact in the Transformation of an Island Society : the Tikopia Case », in : *Island Societies : Archeological Approaches to Evolution and Transformation*. Cambridge : Cambridge University Press, éd. P.V. Kirch, p. 33-41.

Krugman P. 1991. *Geography and Trade*. Cambridge, MA : MIT Press.

Laventure M. 1997. *Le tourisme, facteur de développement de l'Outre-Mer français*. Paris : Direction des Journaux Officiels.

Lettre de l'État. 2001. *Publication des services de l'État en Polynésie française*, n° 17.

Linden E. 1996. Reimagining Polynesia, *Condé Nast Traveler*, June : p. 111-119 ; 161-162.

Lippard L. 1997. *The Lure of the Local, senses of Place in a Multicentered Society*. New York : The New Press.

Margueron D. 1987. « Permanence d'un mythe », *Bulletin de la Société d'études océaniennes*, vol. 3, n° 238.

Meethan K. 2000. *Tourism and Global Society*. Basingstoke : Palgrave.

Ministère de l'Environnement (1997a). *Aménagements hôteliers*. Papeete : CAREX Environnement.

Ministère de l'Environnement (1997b). *Protection du littoral contre l'érosion du milieu récifal*. Papeete : CAREX Environnement.

Mission d'évaluation et de prospective (2000a). Rapport d'évaluation. Papeete : Présidence du gouvernement de la Polynésie française.

Mission d'évaluation et de prospective (2000b). Rapport de prospective. Papeete : Présidence du gouvernement de la Polynésie française.

Nabudere D. 1997. « Beyond modernisation and development, or why the poor reject development ». *Geografiska Annaler*, 79 B4, p. 203-215.

Newbury C. 1980. *Tahiti Nui. Change and Survival in French Polynesia, 1767-1945*. Honolulu : University Press of Hawaii.

Panoff M. 1970. *La terre et l'organisation sociale en Polynésie*. Paris : Payot.

Piore M. 1979. *Birds of Passage : Migrant Labor in Industrial Societies*. New York : Cambridge University Press.

Poirine B. 1995. *Les petites économies insulaires : théorie et stratégies de développement*. Paris : L'Harmattan.

Prakash G. 1994. « Subaltern studies as postcolonial criticism », *American Historical Review*, vol. 5, n° 99, p. 1475-90.

Rofel L. 1997. « Rethinking modernity : space and factory discipline in China », in : *Culture, Power, Place*. Durham : Duke University Press, éds. A. Gupta and J. Ferguson, p. 155-178.

Salvat B., Hutchings P. *et al.* 2000. *Situation des récifs coralliens et des ressources marines de Polynésie française*. Bora Bora : IFRECOR.

Teiawa, T. 2001. « L(o)osing the edge », *The Contemporary Pacific*, vol. 13, n° 2, p. 343-357.

Wilkinson C.R. 1998. *Status of Coral Reefs of the World. Global Coral Reef Monitoring Network*. Townsville : Australian Institute of Marine Science.

Woods G. 1995. « Fantasy Islands : popular topographies of marooned masculinity », in : *Mapping Desire : Geographies of Sexualities*. London : Routledge, éds. D. Bell et G. Valentine, p. 126-148.

Dossier n° 7

Le développement touristique en milieu insulaire tropical : enjeux spatiaux et transformations sociétales, l'exemple d'Ilhabela (État de São Paulo, Brésil)

Nicolas Bernard
Erwan Breton

Introduction

Ilhabela est une petite île (346 km^2) de l'État de São Paulo (figure 1), peuplée par les Caïçaras qui vivaient exclusivement, jusqu'à ces dernières années, de l'agriculture vivrière et de la pêche artisanale. L'amélioration des voies de communication, l'essor du tourisme, la création d'une réserve écologique et la raréfaction des ressources biologiques marines provoquent de profondes mutations socio-spatiales. Cette société traditionnelle subit un choc culturel et économique qui implique une évolution des modes de vie. L'activité touristique tend à homogénéiser les comportements, à nier les différences culturelles et à imposer les valeurs marchandes comme nouvelle référence économique.

Dans ce contexte de transformations spatiales et sociales, il est intéressant de s'interroger sur la manière dont une communauté littorale se trouve marginalisée dans son propre espace de vie par le développement du tourisme. De quelle façon réagit-elle face à cette évolution de l'environnement économique et culturel, qu'elle ne maîtrise pas ? Quels sont le rôle et le niveau d'intervention des différents acteurs, qu'ils soient insulaires ou continentaux, engagés ou non dans le secteur touristique ? Nous nous proposons ici d'analyser tout d'abord les facteurs économiques, sociaux et culturels qui conduisent à une telle situation, puis la manière dont les Caïçaras ont été en grande partie dépossédés de leur

espace de vie, enfin le rôle du développement touristique dans le processus de marginalisation ou d'intégration de la communauté des pêcheurs-artisans à la nouvelle société littorale en cours de constitution.

I. Une société de pêcheurs-artisans confrontée à la crise des activités halieutiques

A. La pêche artisanale : un mode de vie ancestral

L'exiguïté de l'île et les données topographiques n'ont pas permis un développement conséquent de l'agriculture. S'il existe quelques petites exploitations (bananier, manioc, haricot, mil), l'essentiel de la production agricole étant destiné à l'autoconsommation, l'activité principale des insulaires a longtemps été la petite pêche. Aujourd'hui, sur les 6 000 habitants permanents que compte Ilhabela, on dénombre un millier de pêcheurs qui représentent environ le tiers de la population active.



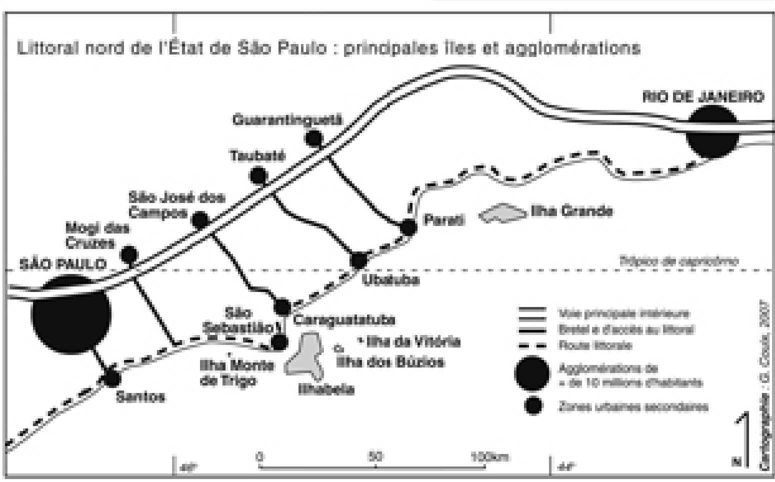


Figure 1 : Localisation du secteur d'étude

La vocation halieutique remonte aux premiers habitants de l'île, les indiens Tupinambas, surnommés les « senhores do mar » (seigneurs de la mer). Bons navigateurs, ces derniers vivaient en symbiose avec la nature. Les apports migratoires de Portugais et d'Africains se sont mêlés à cette population indigène pour former ainsi la société des Caïçaras. Si ce brassage humain a quelque peu modifié la culture initiale (la religion catholique s'est imposée), les Caïçaras ont malgré tout conservé la même relation avec la nature. En effet, ces pêcheurs-agriculteurs exploitent parcimonieusement la forêt (coupe de bois et cueillette) et de petites parcelles de terre situées à proximité des habitations. Les produits de la mer constituent la base de leur alimentation. La pêche cimente la collectivité : la coupe de l'arbre et le creusement de la pirogue sont réalisés en communauté, la pêche s'effectue en groupe de trois ou quatre personnes et, en fin de journée, les pirogues sont ramenées en haut de l'estran par les membres du village. La plage est le principal espace social : les Caïçaras y travaillent (réparation des filets, traitement du poisson, stockage du matériel dans des abris appelés « ranchos ») mais s'y retrouvent également pour les loisirs. L'inégale ouverture sur la société moderne a provoqué de fortes disparités au sein de cette communauté. Ainsi, l'activité halieutique est aujourd'hui protéiforme : certains pêcheurs ne possèdent qu'une petite pirogue non motorisée tandis que d'autres ont des canots pontés propulsés par un moteur in bord. Sur la côte occidentale qui fait face au continent, les pêcheurs utilisent des embarcations plus grandes et disposent d'infrastructures portuaires. En revanche, sur la côte orientale beaucoup moins peuplée, la vie est plus précaire (ni port, ni eau courante, ni électricité). Malgré leur isolement, les pêcheurs se plaignent moins de leur existence que ceux de la côte occidentale, confrontés à la société de consommation. Tous connaissent néanmoins une situation de crise profonde.

B. Un avenir hypothéqué

Il n'existe pas de statistiques de production de la pêche dans l'île, mais tous les pêcheurs témoignent d'une chute des captures d'environ 60 % depuis le début des années 1990. Elle est causée par la pêche industrielle et l'inadaptation de la législation halieutique. Ces dernières années, la pêche industrielle s'est considérablement développée. Par ailleurs, les navires de São Sebastião et de Santos qui chalutent toujours plus près des côtes, provoquent l'épuisement irrémédiable de la ressource.

Créée en 1962, la SUDEPE (Surintendance du développement de la pêche) avait pour objectif principal d'accroître la production afin d'améliorer l'approvisionnement du marché brésilien et de stimuler les exportations des produits de la mer, génératrices de devises. Mais cette politique profita

exclusivement à la pêche industrielle, la pêche artisanale ne disposant que de 12 % des fonds consacrés au secteur halieutique entre 1967 et 1977. Une zone de pêche côtière réservée à la pêche artisanale a pourtant été créée, mais dans les faits, la loi n'a pas été respectée et les chalutages de la pêche industrielle s'y poursuivent toujours. Créé à la fin des années 1980, l'IBAMA (Institut brésilien de l'environnement) est dorénavant chargé de la pêche, sa préoccupation actuelle étant la protection des ressources. Mais les moyens de surveillance faisant défaut, force est de constater que les mesures conservatoires (périodes d'interdiction de pêche, quotas par espèce) ne sont pas respectées.

La crise de la ressource s'est accentuée ces dernières années du fait des mauvaises conditions climatiques. D'août à décembre 1997, les pêcheurs ne sont pratiquement pas sortis en mer et la diminution des apports n'a pas été compensée par la hausse du prix des poissons. Les pêcheurs-artisans ne peuvent pas non plus compenser la chute des captures par l'intensification de leur effort de pêche qui nécessiterait l'achat de nouveaux matériels très coûteux. Or, les prises quotidiennes sont insuffisantes pour permettre aux pêcheurs d'épargner et d'investir et ils n'ont par ailleurs pas accès au crédit bancaire. De ce fait, les mareyeurs se sont progressivement approprié leur outil de production et les barques les plus récentes leur appartiennent. Ils passent alors un contrat avec les pêcheurs qui ne peuvent plus négocier le prix de vente des captures et dans le même temps, les mareyeurs se sont approvisionnés dans d'autres ports et ont importé du poisson chilien et argentin. Ainsi, nombre de pêcheurs cherchent des activités complémentaires et les jeunes tentent de se reconvertir. Cette crise s'accompagne d'un processus de marginalisation sociale et spatiale.

II. La désappropriation de l'espace de vie

A. La création d'un parc d'État

Ilhabela présente des écosystèmes variés. La forêt, qui occupe 74 % de sa surface, offre une grande richesse floristique et faunistique. Île tropicale montagneuse, le relief y induit un grand étagement écologique. L'éventail de la flore y est très large : mangrove blanche (*Laguncularia racemosa*), poivrier à feuille de térébinthe (*Schinus terentifolius*), arbre à fleurs rouges (*Erythrina speciosa*), ananas sans fruit (*Bromelia anthiacanthe*), etc. En altitude, se développe la « forêt des nuages », riche de nombreuses variétés d'orchidées

et de fougères. Sur le plan faunistique, on dénombre 248 espèces d'oiseaux, 29 espèces de reptiles, 58 espèces de mammifères à Ilhabela. Mais ce milieu naturel exceptionnel présente également une grande fragilité.

Conscient de la valeur de ce patrimoine naturel, le gouvernement fédéral brésilien a créé en 1977 le parc d'État d'Ilhabela (figure 2). Ce domaine couvre l'ensemble du domaine forestier. L'objectif de la création de ce parc est la conservation de la nature, de sorte qu'il est interdit d'y couper le bois, d'y pratiquer la cueillette ou encore l'agriculture. La création de cette « réserve de la biosphère » a provoqué le mécontentement des Caïçaras, car cette population a besoin de bois pour construire et réparer les maisons et les pirogues. Des pêcheurs vont dans la forêt et coupent illégalement des arbres. Outre l'amende, ils encourent également la destruction de la pirogue. Depuis l'instauration du parc, on assiste à la multiplication des conflits entre la police forestière et les Caïçaras. Si les responsables du parc préconisent l'utilisation de barques en fibre de verre, aucun fonds n'est pourtant débloqué pour permettre aux pêcheurs d'acquérir des embarcations de ce type. La pêche traditionnelle est donc condamnée à disparaître. Dans le même ordre d'idée, la petite agriculture et la cueillette qui leur permettaient de subvenir à leurs besoins vivriers sont désormais interdites. En effet, si les terrains inclus dans le parc ne peuvent plus être construits ni cultivés, il en est de même pour les parcelles situées en dehors du parc qui sont soumises à la même réglementation. Ainsi, les propriétaires coutumiers qui n'ont plus aucun droit sur leurs terres n'ont été indemnisés d'aucune manière et la police forestière verbalise les contrevenants. Mais si les riches Paulistes construisent illégalement des résidences secondaires et s'acquittent facilement des amendes, les pêcheurs-artisans, en revanche, n'ont pas les moyens de les payer.

Les populations les plus démunies sont les principales victimes de ces décisions administratives. Aujourd'hui, la crise de la pêche se conjugue donc à une politique environnementale qui prive les populations traditionnelles de ressources naturelles. Dans cet espace insulaire, les mesures de protection de la nature favorisent finalement un tourisme haut de gamme qui permet de contenir, par contrecoup, le tourisme de masse dont les implications sont jugées négatives, tant par les gestionnaires du parc que par les résidents les plus riches, pour des raisons bien différentes au demeurant : préoccupations environnementales d'un côté, souci de distinction sociale et de tranquillité de l'autre.

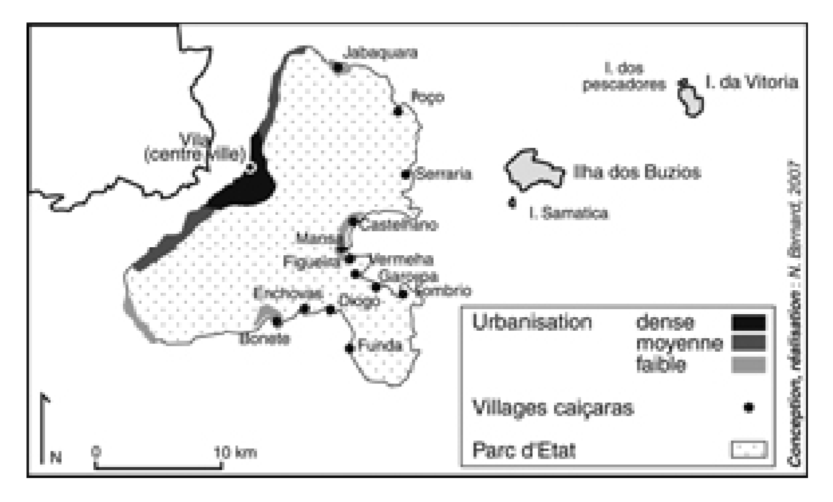


Figure 2 : Ilhabela : l'urbanisation accélérée sur la côte occidentale

B. Une intense spéculation foncière

La spoliation de l'espace de vie des Caïçaras s'explique également par la forte spéculation foncière qui a accompagné l'ouverture de l'île au tourisme, à partir des années 1960. La population autochtone s'est vue déposséder de ses terres en bord de mer, secteurs qu'elle occupait depuis toujours, mais parfois sans titre de propriété. Ceci a favorisé la démarche d'investisseurs peu scrupuleux ou de particuliers en quête de terrains à bâtir, qui usèrent de différents stratagèmes pour « déloger » les Caïçaras : expulsion pure et simple des habitants (parfois avec la complicité ou la passivité bienveillante des autorités locales), échanges de terres contre divers équipements (téléviseurs, moteurs hors-bord…), achat de parcelles pour des sommes dérisoires. L'opération fut facilitée par le fait que les Caïçaras ignoraient les données du marché foncier. Ils furent d'emblée séduits par la perspective de gagner rapidement de l'argent, sans imaginer la valeur réelle de leur bien. Après ces transactions, particulièrement nombreuses dans la partie occidentale de l'île faisant face au continent (figure 2), les Caïçaras se sont d'abord repliés sur les premières pentes, en retrait de la frange côtière désormais occupée par les résidences secondaires, sans disposer d'accès direct à la mer. Parfois, certains propriétaires peu pressés de construire et d'occuper les lieux ont laissé provisoirement l'usage des terres aux pêcheurs-artisans, qui s'y maintiennent pour quelque temps encore, dans une situation de grande précarité. Pour l'instant, le processus de privatisation du littoral par les riches spéculateurs du continent affecte peu la côte orientale de l'île très enclavée. Des communautés Caïçaras y survivent

en perpétuant leurs activités traditionnelles. Qu'adviendra-t-il lorsque la façade occidentale d'Ilhabela sera saturée et qu'un axe de communication amélioré mettra efficacement en relation les deux rivages opposés de l'île ?

III. Le tourisme, tantôt facteur de marginalisation, tantôt moteur d'intégration de la communauté des pêcheurs-artisans

Depuis une quarantaine d'années, le mode de vie des pêcheurs-artisans Caïçaras a connu une évolution très marquée qui résulte de l'ouverture d'Ilhabela au tourisme.

A. L'essor du tourisme

L'essor du tourisme dans l'île s'explique par la conjonction de facteurs techniques, socio-économiques et culturels. La population aisée de São Paulo a pu « s'évader » de cette métropole de 19 millions d'habitants (victimes des encombrements, de la pollution, de l'insécurité…) grâce aux aménagements routiers réalisés à la fin des années 1960 le long de l'étroite plaine côtière. Ces derniers ont permis aux Paulistes de gagner rapidement la « linha verde[1] ». Les agglomérations littorales du secteur (Ubatuba, Caraguatatuba, São Sebastião et Ilhabela) (figure 1) ont été précocement desservies par des services réguliers de cars (« *la littoranea* ») à partir de villes comme Rio de Janeiro, São Paulo et les villes secondaires de l'État. Dès lors, ces stations littorales situées à seulement deux ou trois heures de voiture vont progressivement s'affirmer comme les prolongements balnéaires de São Paulo.

Ilhabela s'ouvre alors à la riche clientèle pauliste par une liaison maritime régulière, opérationnelle depuis 1958. Si la traversée du chenal ne prend qu'une quinzaine de minutes, l'attente pour accéder au bac dure parfois plusieurs heures les jours de grande affluence. Ilhabela n'échappe donc pas à la touristification accélérée de ce secteur côtier. Comme tout espace insulaire, elle cristallise un certain nombre de valeurs et de symboles particulièrement prisés par les vacanciers : espace préservé porteur de rêves et de mythes, lieu de repos et de détente coupé du continent et de ses tensions.

L'île présente un potentiel touristique remarquable. Riche d'une quarantaine de plages de sable fin (dont seule, il est vrai, une minorité est facile d'accès), elle est baignée par des eaux claires et couverte d'une végétation luxuriante (la « *mata atlântica* ») qui s'étire sur les reliefs vigoureux de la « *sierra do mar* »

1. La « Linha verde » (ligne verte) désigne la bande de forêt atlantique (mata atlantica) qui longe cette portion de littoral brésilien.

(chaîne côtière). Le chenal de deux kilomètres qui la sépare du continent (et plus précisément de la ville portuaire de São Sebastião) compose un bassin de navigation sous le vent de l'île, exceptionnel par ses qualités nautiques. C'est un atout supplémentaire que les professionnels du tourisme exploitent en proposant à la clientèle touristique toute une gamme de loisirs et de sports nautiques : dériveurs, motonautisme, planche à voile, ski nautique, jet-ski, plongée et même le surf sur les plages du Sud et de l'Est de l'île, exposées au vent et à la houle (praia dos Castelhanos, praia do Gato, praia da Figuera…). Les conditions naturelles incitent donc à la pratique du nautisme, ce qui a valu à Ilhabela le surnom de « capital da vela » (capitale de la voile). De nombreuses compétitions d'envergures nationales et internationales s'y déroulent, et la consécration fut obtenue en février 1998 lorsque la « *Whitbread* », course autour du monde à la voile, y fit escale. Le développement des structures d'accueil a accompagné l'engouement des touristes pour Ilhabela : on compte actuellement sur l'île une quarantaine de restaurants et de bars, vingt-sept hôtels, seize « *pousadas* » (pensions de famille), cinq campings et une multitude de résidences secondaires, souvent de grand standing. Le commerce est florissant, surtout dans les quartiers de Barra Vela et de Vila, où se côtoient commerces de détail et magasins de luxe. La fréquentation de l'île se fait principalement en fin de semaine ou lors des vacances d'été (janvier-février). Ces dernières années, elle est estimée à 250 000 visiteurs annuels environ. Les trois quarts de la clientèle sont originaires de l'État de São Paolo, le reste des touristes provenant des autres États du Brésil tels que ceux de Rio et du Paraná (figure 3). Il faut y ajouter une proportion très réduite de touristes internationaux, surtout des Argentins jusqu'en 2001[1].

Le tourisme est ainsi devenu la première activité d'Ilhabela. Il a des incidences sur les autres secteurs économiques de l'île comme le bâtiment et l'artisanat (construction et entretien des villas), le transport ou encore le commerce et la restauration.

1. Depuis cette date, l'Argentine subit une grave crise économique qui entraîne une baisse des départs vers l'étranger et notamment le Brésil.

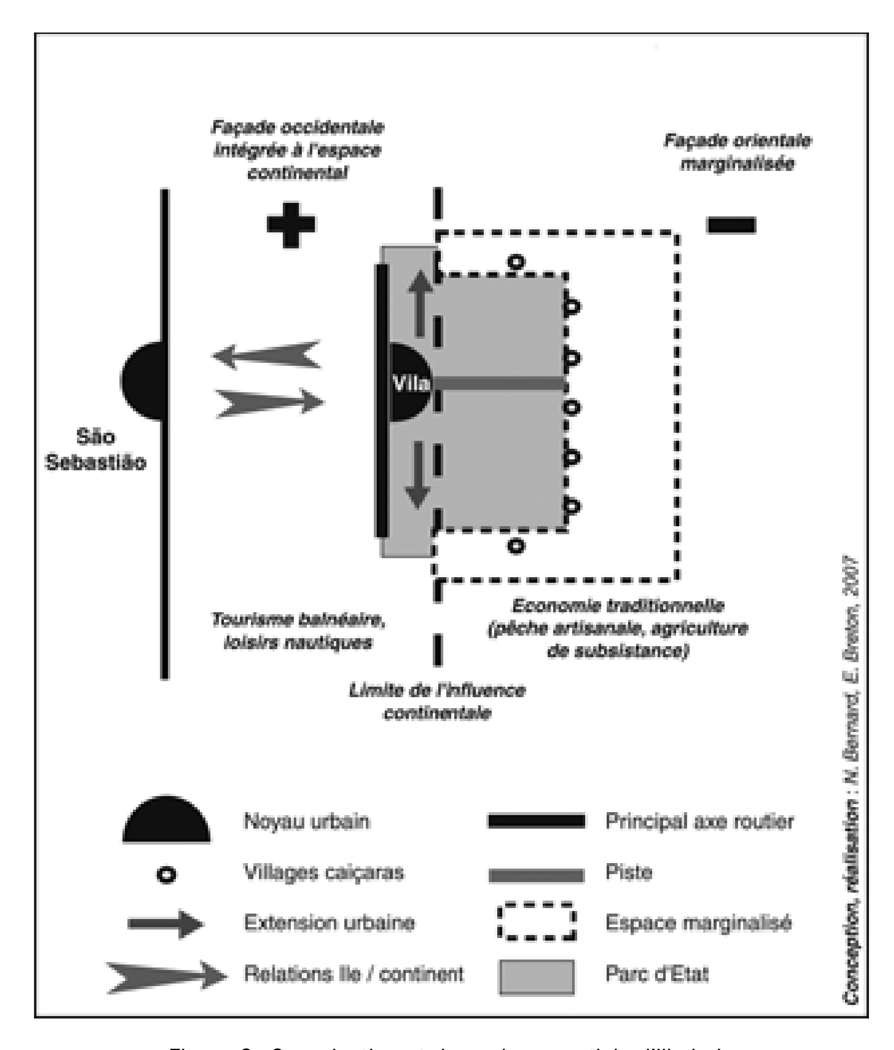


Figure 3 : Organisation et dynamique spatiale d'Ilhabela

B. Le tourisme : facteur de marginalisation des Caïçaras

Cette mise à l'écart se manifeste tout d'abord sur le plan économique et social. Ici, le développement du tourisme se traduit par un étalage ostentatoire des richesses qui révèle l'écart de niveau de vie entre les habitants de l'île, permanents ou occasionnels. D'une société insulaire relativement homogène, on est passé à partir des années 1970 à une société hétérogène marquée par l'inégalité des conditions de vie. En outre, la vitalité du secteur touristique souligne en comparaison le malaise du secteur halieutique qui disparaît des priorités économiques et des préoccupations des responsables politiques et administratifs locaux ou nationaux. La marginalisation est également culturelle,

dans la mesure où la culture Caïçara, pour des raisons comparables, se trouve « diluée » par les apports extérieurs d'une culture urbaine fortement standardisée.

Cette évolution n'est pas propre à Ilhabela, mais s'observe aussi sur l'ensemble du littoral de l'État. L'appauvrissement culturel des sociétés littorales s'y produit dans l'indifférence générale. Seules quelques personnes se préoccupent aujourd'hui de sauvegarder la mémoire de la communauté Caïçara et de promouvoir les sociétés maritimes traditionnelles. Regroupées au sein de l'association « São Sebastião Tem Alma » (São Sebastião a une âme), elles s'efforcent de rendre à ces populations marginalisées leur fierté d'appartenance à une communauté et de les sortir de l'oubli administratif, médical, éducatif dont elles sont victimes. L'association se bat également pour que les membres de la communauté perpétuent les traditions et la mémoire collective (chants, danses, coutumes…) et les savoir-faire ancestraux (techniques de pêche et de construction des pirogues tout particulièrement). L'ampleur de la tâche ne décourage pas ces bénévoles qui refusent l'appauvrissement culturel inhérent au processus de développement et de globalisation des économies.

La marginalisation des Caïçaras est aussi spatiale, nous l'avons vu, à la fois par la mise en réserve de la Mata Atlântica (forêt atlantique) dans le cadre du parc d'État d'Ilhabela et par la spéculation foncière qui a privé la communauté des pêcheurs-artisans d'une grande partie de son espace de vie. La communauté se trouve aujourd'hui en partie dispersée dans les petites îles environnantes (Vitória, Búzios ou Monte de trigo) ou confinée dans les secteurs les plus enclavés d'Ilhabela, sur la côte orientale face au large. Un millier de Caïçaras s'y répartissent par groupes de cinquante à cent individus dans l'un des quatorze villages traditionnels autour de la baie des Espagnols (Castelhanos, Mansa, Vermelha…) et de l'anse d'Enchovas (Enchovas, Funda, Bonete, Diago…). C'est la voie maritime, par le biais des pirogues, qui permet le mieux les contacts entre ces établissements humains, dont certains constituent de quasi isolats. Les hameaux sont coupés de la côte occidentale par une topographie accidentée et un couvert forestier très dense. Seule une mauvaise piste de dix-huit kilomètres relie, en une heure et demie de véhicule tout terrain, le noyau urbain d'Ilhabela à la plage des Espagnols. La marginalisation spatiale qui vient d'être décrite s'observe également à une échelle plus fine. Les Caïçaras employés dans la partie urbanisée de la côte ouest habitent la périphérie des zones résidentielles, et s'installent tout particulièrement sur les premières pentes, délaissées par les touristes car éloignées de la mer.

Ilhabela présente donc une forte dichotomie sociale (figure 3) : sur un espace insulaire relativement réduit, dont seule la frange littorale est occupée,

coexistent deux communautés que tout semble opposer : l'origine géographique, le niveau des revenus, le mode de vie, la culture, l'usage du milieu insulaire et maritime…

C. La difficile intégration des Caïçaras au nouveau contexte socio-économique

Tous les pêcheurs – artisans n'ont pas la même attitude face à la nouvelle donne socio-économique. Si l'on observe des attitudes de méfiance ou de rejet face à l'afflux des touristes, conduisant à un repli sur soi de certaines communautés, on assiste dans le même temps à une volonté d'ouverture chez de nombreux Caïçaras. En effet, le développement touristique à Ilhabela n'a pas eu que des effets pervers sur la population autochtone. Certains, et notamment les jeunes adultes, ont saisi l'opportunité qui s'offrait à eux. L'ouverture touristique de leur île est un moyen de conjurer l'immobilisme social dont ils sont prisonniers ; c'est aussi l'occasion d'améliorer les difficiles conditions d'existence, en se détournant progressivement de la pêche, activité pénible dont les revenus restent maigres et aléatoires. Les plus entreprenants des Caïçaras, même sans qualification professionnelle, sont déterminés à tirer parti de la manne touristique qui se présente à eux.

Cette reconversion peut prendre divers aspects mais trois options prédominent : tout d'abord, certains pêcheurs-artisans profitent de l'augmentation de la demande en produits de la mer, résultant de la fréquentation touristique, pour vendre directement leurs poissons aux restaurateurs ou aux vacanciers, sans passer par les intermédiaires traditionnels qui écoulent, le reste de l'année, la marchandise sur le continent. Certains d'entre eux proposent aux touristes une promenade de quelques heures en pirogue, ou une partie de pêche au mérou. Le retour à terre est aussi l'occasion de vendre aux visiteurs quelques produits de l'artisanat local. Cette pratique se développe même sur la côte orientale de l'île où l'ouverture au tourisme est pourtant beaucoup plus timide. La seconde option est fournie par la partie urbanisée de l'île : les Caïçaras sont fréquemment recrutés par les propriétaires de résidences secondaires comme employés de maison, gardiens de villa, ou encore jardiniers. Les commerces, les bars et les restaurants recherchent également du personnel, tout particulièrement lors de la saison touristique. Les services municipaux embauchent aussi durant cette période pour faire face à l'afflux de vacanciers (entretien de la voirie, nettoyage des plages…). Enfin, l'écotourisme, qui n'est encore qu'à ses débuts, constitue une activité à fort potentiel. Il s'annonce prometteur en termes d'emplois et de revenus si la tendance observée ces derniers temps se confirme dans un proche avenir. La biodiversité et la qualité des paysages qui caractérisent Ilhabela séduisent une clientèle de plus en

plus vaste de citadins en mal de nature. L'île regorge de trésors cachés (160 cascades ont été recensées!) que seule la randonnée pédestre permet de découvrir. Si l'essor de l'écotourisme venait à se confirmer, les Caïçaras pourraient facilement s'imposer comme guide, en raison de leur excellente connaissance du milieu.

Conclusion

Face au développement du tourisme, les activités traditionnelles des pêcheurs-artisans d'Ilhabela sont en repli constant : pêche et agriculture sont aujourd'hui des activités résiduelles dans l'île. Cette évolution de l'économie insulaire a de fortes implications sociales et culturelles. L'alternative est à la fois simple et terrible pour les Caïçaras : s'intégrer à la société dominante, entre l'espoir (le mirage ?) d'un enrichissement économique et la menace d'un appauvrissement culturel, ou refuser cette ouverture et se marginaliser davantage. Dans les deux cas, la destruction de la communauté littorale ne fera que s'accentuer, entraînant la perte de l'identité et la disparition progressive de la culture Caïçara dans une indifférence quasi générale. Le développement du tourisme a broyé les particularismes locaux ; il a induit un processus d'intégration de l'espace insulaire au domaine continental voisin. L'uniformisation culturelle est largement amorcée : une grande partie des « Povos do mar » (peuples de la mer) dont font partie les Caïçaras du litoral Norte est totalement assimilée à la nouvelle société littorale. Elle ne garde plus aucun contact avec l'ancienne communauté d'appartenance. D'ailleurs, le terme « Caïçara » revêt aujourd'hui davantage un sens géographique (population littorale, en opposition à celle de l'intérieur de l'État) qu'une dimension culturelle.

Bibliographie

Breton E., De Paula J.I. 1997. *Développement du littoral brésilien ou la rapide conversion au tourisme*, in : Actes du colloque « Îles et littoraux tropicaux », Brest, 11-13 septembre 1997, Ouest Éditions, p. 221-229.

Diegues A. 1992. *Tradition and social change in the coastal communities of Brazil*. CEMAR : Université de São Paulo, 207 p.

Huertas Calvente M. 1993. *No territorio do azul – marinho a busca do espaço caïçara*. Université de São Paulo, Département de géographie, 182 p.

Jacolot M.P. 1999. *Ilhabela : une société de pêcheurs-artisans confrontée au développement touristique*. Mémoire de maîtrise de géographie, Université de Bretagne occidentale, Département de géographie, Brest, 182 p.

Le Bail J. 1997. *Les mutations du littoral pauliste, facteurs de marginalisation des pêcheurs-artisans : l'exemple du municipe de São Sebastião*, in : Actes du colloque « Îles et littoraux tropicaux », Brest, 11-13 septembre 1997, Ouest Éditions, p. 127-132.

Le Bail J. 1997. « Communautés littorales traditionnelles et environnement dans la réserve de la biosphère Juréia – Itatins », in : *Pratiques de gestion de l'environnement dans les pays tropicaux*, Espaces tropicaux, n° 15, CRET-DYMSET, Bordeaux, p. 331-335.

Pebayle R. 1996. *Le Brésil*. PUF, coll. « Que sais-je ? », 126 p.

Thery H. 1995. *Le Brésil*. Paris : Masson – A. Colin, Coll. « U », 280 p.

Rodrigues B.A. 1997. *Turismo e géografia – Réflexoes téoricas en enfoques regionais*. São Paulo : Hucitec, 273 p.

Dossier n° 8

Des ressources naturelles convoitées. De nouveaux enjeux autour des Îlets de la Martinique

Olivier Dehoorne
Jean-Valéry Marc
Pascal Saffache

Introduction

Au cœur de l'Arc antillais, l'île de la Martinique est une destination touristique reconnue depuis les années 1980. Sa richesse touristique repose sur le classique triptyque soleil-mer-plage avec les clichés des plages de sable fin bordées de palmiers, de lagons, une ambiance « tropicale » inspirée par la luminosité, le souffle des alizés, les longs couchers de soleil. Le potentiel touristique de cette île, bordée de 350 km de côtes, est considérable (Desse & Saffache, 2005). De grandes plages de sable blanc s'étendent dans le Sud, alors que sur les côtes atlantiques alternent des anses et des baies, plus ou moins larges, bordées de nombreuses petites îles, tandis que dans le Nord dominent des plages de sable noir (Saffache, 2000 [1]). Si la fréquentation touristique dans son ensemble reste raisonnable, l'une des principales difficultés à gérer est certainement les fortes concentrations supportées par les secteurs littoraux les plus attractifs qui engendrent « *une forte dégradation de l'environnement naturel et de l'équilibre écologique* », comme le soulignait déjà Vellas (1991), la situation écologique peut rapidement devenir préoccupante. Dans un territoire touristique comme celui de la Martinique, la préservation de la qualité du cadre de vie en général est essentielle pour que la destination reste attractive. Or, l'île est confrontée à de nombreuses difficultés économiques et sociales. Des politiques volontaristes sont nécessaires pour répondre aux défis que posent l'urbanisation et la diffusion de la périurbanisation qui s'étend sur la majeure

partie de son territoire. Les ressources naturelles qui supportent les activités touristiques sont donc soumises à des pressions anthropiques préoccupantes, relevant autant des usages quotidiens des insulaires que des consommations touristiques. Les pressions anthropiques accentuent les tensions autour des ressources.

C'est dans ce contexte que se pose la problématique de la gestion des ressources dans les îlets[1], ultime front touristique de l'espace martiniquais. Dès la fin des années 1980, la région du littoral atlantique et des Îlets des communes du Robert et du François étaient reconnus pour leurs potentialités naturelles exceptionnelles ; ce secteur devait devenir une région pilote en matière de développement permettant d'associer protection de l'environnement et développement économique dans le cadre d'un programme conjoint entre l'ARDTM (Agence régionale du développement touristique de la Martinique – devenue depuis Comité martiniquais du tourisme) et l'Unesco (Divisions des sciences écologiques) (Vellas, 1991, p 356). Le programme défini répondait bien aux enjeux de développement touristique et toutes les conditions semblaient réunies pour la réussite de cette expérience ; or, une quinzaine d'années plus tard, force est de constater l'échec du programme annoncé au regard des objectifs définis. Les dégradations des ressources sont considérables et les retombées économiques ridicules. L'une des clés de compréhension de ce revers, repose sur l'absence de considération pour les aspects historiques, culturels et sociaux particulièrement prégnant dans les Antilles françaises.

En ce sens, ces micro-espaces maritimes constituent un véritable laboratoire (Saffache, 2000 [2]) permettant de cerner les enjeux autour du contrôle des ressources et la complexité des jeux d'acteurs. Pour conduire cette réflexion, nous proposons dans un premier temps un rapide état des lieux des logiques touristiques et d'anthropisation de la Martinique, afin de bien mettre en évidence l'importance de ces ultimes ressources que représentent les îlets. Nous verrons ensuite les logiques d'appropriation et d'exploitation qui motivent les conflits d'usage dans ces espaces.

I. Crise du tourisme international sur fond de perte d'attractivité de la Martinique

A. Les limites actuelles du tourisme international à la Martinique

La Martinique a perdu plus de 40 % de ses visiteurs au cours des sept dernières années. Aucun véritable diagnostic n'a été réalisé et le sujet demeure

1. Petite île aux Antilles françaises. Synonyme d'îlot. Il y a 48 îlets autour de la Martinique.

très sensible. Derrière les espoirs légitimes que suscite le tourisme se dissimulent de lourdes contradictions et tensions dans la société martiniquaise. En 1968, G. Cazes soulignait déjà le « *paradoxe touristique martiniquais* » et s'interrogeait « *sur la lenteur et les difficultés de son développement* ». Deux décennies plus tard, O. Soubeyran (1991) insistait sur le « *mal développement* » dont souffre le touristique Martiniquais qui « *est aussi l'objet de sous-développement, lorsqu'on le compare à d'autres îles de la Caraïbe* ».

Le secteur touristique s'est organisé progressivement à partir du début des années 1980, soutenu par l'essor des transports aériens, notamment des vols charter, et l'aménagement de quelques complexes hôteliers d'envergure internationale. En 1985, la fréquentation touristique a dépassé les 300 000 visiteurs ; les flux se partageaient entre les touristes de séjour (55 %), les croisiéristes (environ 42 %) et les plaisanciers (moins de 7 %). Sa progression fut constante jusqu'au milieu des années 1990 (plus de 750 000 visiteurs en 1991 et plus de 950 000 en 1995). Dès 1993, la croisière a commencé à marquer le pas tandis que la progression régulière du tourisme de séjour se poursuivait jusqu'en 1999. La Martinique a enregistré son maximum d'arrivées en 1998 avec 1 039 761 personnes pour des revenus touristiques estimés à 1,7 milliard de francs.

Tableau 1 : La fréquentation touristique de la Martinique de 1985 à 2005[1]

	1985	1990	1995	1998	1999	2000	2005
Touristes de séjour	183 783	281 517	457 226	548 766	564 303	526 290	513 886
Croisiéristes	152 989	421 259	428 032	414 588	339 086	290 097	93 063
Plaisanciers	24 854	28 058	43 712	44 097	43 000	44 825	29 759
Autres excursionnistes*	-	2 524	9 150	32 310	47 052	67 525	32 111
TOTAL		733 358	938 120	1 039 761	993 441	928 737	639 000

1. Les statistiques disponibles ne permettent pas d'identifier avec précision les touristes : les données disponibles mêlent les touristes et les déplacements des Antillais (immigrés installés en France continentale ou simples étudiants de retour dans leur île pour les vacances). Elles tendent à surestimer le fait touristique.

* Les autres excursionnistes sont des visiteurs qui relèvent du trafic inter-île (aérien ou maritime) *(Source : Comité martiniquais du tourisme, bilans annuels*)

Le début des années 2000 s'est caractérisé par une crise latente. La fréquentation touristique n'a cessé de régresser. L'activité globale de l'aéroport de la Martinique a marqué le pas avec 1 518 400 passagers en 2004 contre 1 665 963 cinq années auparavant (en dépit des mobilités croissantes des Antillais). Le secteur de la croisière a été le plus lourdement touché par la crise : la Martinique a reçu moins de 100 000 croisiéristes (répartis sur 151 navires) en 2005 ; il est loin le temps où l'île accueillait annuellement plus de 500 bateaux de croisière (506 en 1992 et 678 en 1991) (Dehoorne, 2007).

Les Antilles françaises évoluent dans un environnement régional très concurrentiel, d'autant que les principaux atouts des îles caribéennes reposent sur une même représentation de la « tropicalité », les « 3 S » (*Sea, Sun, Sand*) auxquels les destinations phares comme Cuba, la République dominicaine ou la Jamaïque ajoutent un quatrième « S » : le *Sex*. Les inégalités de développement attisent encore ces rivalités : les îles les plus riches supportent des coûts salariaux plus importants qu'elles doivent intégrer dans leurs prestations, à l'inverse de celles en voie de développement qui commercialisent des séjours peu dispendieux en profitant notamment de leurs faibles charges salariales, souvent accompagnées de législations environnementales très permissives. Dans ce contexte, les Antilles françaises, dont le niveau de vie est parmi les plus élevés de la région, connaissent de sérieuses difficultés ; leurs prestations touristiques onéreuses sont incapables de soutenir la compétition des principaux concurrents de la Caraïbe. Longtemps protégées par leur position privilégiée sur le marché français (87,5 % des clientèles actuelles proviennent de la France continentale), les Antilles françaises ont été surprises par l'essor du marché régional.

Les enjeux économiques qui accompagnent ce secteur d'activité sont considérables : le cap du milliard de francs de dépenses touristiques fut dépassé en 1989 pour atteindre 1,7 milliard de francs en 1998 ; le tourisme était le premier secteur économique de l'île avec plus de 10 000 salariés, soit plus de 10 % de la population active. Mais à partir des années 2000, la baisse de la fréquentation touristique s'est traduite par une perte de revenus (222,5 millions d'euros, soit une perte de 15,5 % en cinq ans) (cf. IEDOM). Or, l'effet d'entraînement des consommations touristiques est primordial pour l'économie martiniquaise : un euro de dépense directe d'un touriste génère 0,60 euro de production pour les autres secteurs et chaque emploi direct procure 0,5 emploi supplémentaire. Ainsi, sur la base 380 euros de recette

touristique (ce qui correspond à la dépense moyenne d'un touriste qui séjourne à la Martinique), 263 euros restent à la Martinique et créent 171 € de richesses (Para *et al.*, 2003).

Enfin, dans ce contexte de recul prononcé du tourisme international, il faut souligner la place croissante des pratiques touristiques et récréatives intérieures. Les séjours touristiques des Antillais dans leurs îles dominent largement l'activité lors des périodes de grandes vacances. L'économie touristique est donc très largement soutenue par les consommations touristiques locales. Déjà en 1997, il apparaissait que 60 % de la production touristique étaient le fait du tourisme intérieur. Des campagnes touristiques spécifiques ciblent les populations locales avec des tarifs attractifs pour les « résidents ». Trop souvent négligée dans les études, il convient désormais d'insister sur cette nouvelle catégorie de protagonistes : les touristes locaux et plus largement tous les résidents de l'île qui s'adonnent aux pratiques récréatives lors des fins de semaine et des périodes de vacances.

B. L'étroitesse d'un espace touristique en voie de dégradation avancée

L'activité touristique est très concentrée dans l'espace martiniquais : seuls 2 % du territoire connaît une fréquentation intense et 10 % une fréquentation importante. Les trois cinquièmes des 12 200 lits touristiques de l'île sont regroupés dans les quatre communes du Sud (Trois-Îlets, Sainte-Anne, Sainte-Luce, Diamant) et dans chacune de ces communes, les complexes hôteliers se concentrent sur quelques secteurs privilégiés comme la Pointe du Bout, l'Anse Mitan et l'Anse à l'Ane dans la commune des Trois-Îlets, la Presqu'île de la Chery au Diamant, les quartiers de Gros Raisin et de Corps de Garde à Sainte-Luce et les zones du Domaine de Belfond, de la Pointe Marin et de l'Anse Caritan à Sainte-Anne. Sur un total de 7,5 millions de nuitées touristiques, les trois quarts sont effectués sur les franges méridionales de l'île, le pourtour de la baie de Fort-de-France et dans quelques secteurs des côtes sud atlantiques (Dehoorne, 2007).

L'extrême concentration spatiale des activités touristiques se traduit par une perte d'attractivité : outre la faiblesse des aménagements (parking insuffisant ou inexistant, équipements sanitaires rudimentaires), la concentration des flux s'accompagne de nuisances : les axes routiers sont saturés lors des week-ends et des vacances scolaires, on note aussi une circulation anarchique des véhicules 4/4 à travers les formations végétales littorales « protégées », etc. Le site de la plage des Salines, la plus réputée de l'île (commune de Sainte-Anne) reçoit plus d'un million de personnes par an. Si le déséquilibre touristique en

faveur des littoraux méridionaux reflète le pouvoir d'attraction de quelques ressources, la détérioration des lieux (actuellement surfréquentés) pose le problème de la valorisation économique et de la pérennité des ressources.

L'espace martiniquais connaît des pressions anthropiques croissantes. Les 400 000 habitants de l'île (estimation INSEE) sont très inégalement répartis : l'agglomération foyalaise et son prolongement sur la rive sud de la baie de Fort-de-France concentrent plus de 40 % du peuplement et plus de 50 % en incluant les communes périurbaines proches. Les communes urbaines qui se partagent les littoraux les plus touristiques de la moitié méridionale, regroupent un autre quart de la population. 75 % des Martiniquais vivent sur 40 % de la superficie du territoire (correspondant aux plaines et aux mornes peu élevés du centre de l'île et aux franges littorales du sud), la densité moyenne de cet espace urbanisé, où alternent des noyaux de fortes densités et de vastes secteurs occupés par un habitat pavillonnaire diffus, est de l'ordre de 750 habitants/km^2.

Cette situation contribue à une dégradation accélérée des ressources environnementales. Outre la vétusté des réseaux d'assainissement, leur insuffisance est considérable : 45 % des habitations urbaines ne sont pas raccordées au réseau du tout à l'égout, contre plus de 60 % dans les zones périurbaines et rurales. Les rejets d'eaux usées non traitées contribuent à la pollution des littoraux. La détérioration des eaux de baignade nuit à la destination et nécessite parfois la fermeture ponctuelle des plages (comme celles de la commune de Schœlcher).

La situation est particulièrement critique sur le plan des transports. Les infrastructures routières ne correspondent pas aux nouvelles logiques du peuplement dans les espaces centre et sud de l'île. Les 315 kilomètres de routes nationales et les 7 kilomètres d'autoroute (sur un total de 2 000 km de routes) supportent quotidiennement une moyenne de plus 100 000 véhicules. Lors de navettes quotidiennes, 2 à 3 heures peuvent facilement être perdues dans les embouteillages pour parcourir une cinquantaine de kilomètres. La Martinique n'a aucun transport en commun digne de ce nom. La situation s'aggrave chaque année et la surprise est grande pour le touriste de passage immobilisé au milieu d'embouteillages qui lui étaient inimaginables. Les processus d'urbanisation se poursuivent et les terres agricoles connaissent de généreuses reconversions dans de fructueuses opérations immobilières.

Mitage de l'espace, dilution des paysages ruraux dans la périurbanisation, saturation des axes routiers et accumulation des déchets domestiques, sont devenus les réalités incontournables d'une île qui voit son attractivité touristique fragilisée.

Enfin, les crises économiques et sociales concourent également au processus de fragilisation de la destination. L'insuffisance des logements sociaux, le chômage et la précarisation sont autant d'éléments qui contribuent à accentuer les tensions sociales dans une île où plus de 63 000 personnes (17 % de la population) vivent sous le seuil de pauvreté. Le chômage est endémique et la Martinique compte plus de 30 000 Rmistes et 500 personnes dites errantes. Les tensions se traduisent par la multiplicité des grèves, comme lors de l'année 2004 qui a connu un paroxysme avec 26 830 journées individuelles non travaillées. La jeunesse, de mieux en mieux formée, confrontée au chômage et à la précarité, réclame sa place dans la société. Ces populations ne veulent plus envisager leur avenir à travers d'incertaines perspectives migratoires vers la France continentale. Violences routières et petite délinquance participent au développement d'un climat d'insécurité, alors que la petite criminalité s'organise principalement dans les zones touristiques : les Trois-Ilets, le cœur de Fort-de-France, les plages de Sainte-Anne (Dehoorne, 2007).

C'est dans ce contexte de crise touristique, de perte d'attractivité globale du territoire martiniquais et de fortes pressions récréatives sur les littoraux (notamment avec les nouvelles pratiques des Antillais), qu'il convient de replacer les enjeux autour des îlets de la côte Atlantique, ultime front touristique de la Martinique.

II. De la nécessité de valoriser les ressources des îlets de la côte Atlantique

La Martinique est circonscrite par 48 îlets dont les deux tiers se localisent sur la côte Atlantique. De forme globalement conique ou oblongue, ils sont peu étendus : les plus grands couvrent une vingtaine d'hectares et les superficies moyennes sont de l'ordre d'un à trois hectares (figure 1). Faiblement élevés par rapport au niveau de la mer – une trentaine de mètres environ, excepté le Rocher du Diamant qui culmine à 176 mètres –, ces îlets regroupent tous les faciès littoraux avec des falaises, des anses à galets, des anses sablonneuses et des vasières et des situations mixtes juxtaposent des anses sablonneuses, des grèves et des mangroves, surplombées par des microfalaises ou des escarpements. Leur couvert végétal varie d'une formation climacique biostasique à une couverture arbustive ou herbacée de nature rhéxistasique qui n'est en réalité qu'un stade intermédiaire vers la dégradation ultime avec la formation de pierriers ou de surfaces terrigènes dénudées. En mer, ces îlets sont circonscrits par des platures coralliennes avec des franges côtières recouvertes de sable blanc ou par des accumulations de débris volcaniques donnant naissance à des plages de sables noirs ou gris (Marc *et al.*, 2004). La principale fragilité des

îlets résulte de la sur-expression des conditions climatiques, hydrodynamiques marines et anthropiques. La moindre altération de leurs caractéristiques naturelles (déboisement, prélèvements sableux, par exemple) peut avoir des conséquences graves pour l'ensemble du fonctionnement du système.

A. Richesses sous-marines et inégal intérêt des ressources terrestres

La côte Atlantique de la Martinique est bordée par une large plate-forme continentale, colonisée par des constructions madréporiques. Elle s'étend jusqu'à une quinzaine de kilomètres vers le nord-est, tandis qu'elle se rétrécit dans l'extrémité méridionale à une étroite bande d'un à deux kilomètres. Les récifs vivants les plus développés de la Martinique se localisent sur cette côte. Du Vauclin à la presqu'île de la Caravelle, il existe une double barrière récifale active : une zone de récifs frangeants située près de la côte et un récif-barrière, beaucoup plus continu, d'une longueur de 25 kilomètres et distant du précédent de 2 à 5 kilomètres. Cet édifice calcaire fut construit au cours des millénaires par de minuscules polypes des coraux qui évoluent dans les eaux tièdes (20 °C), limpides, bien éclairées et surtout bien oxygénées. Plusieurs variétés de corail y sont inféodées[1] et la faune sous-marine particulièrement riche suscite autant l'intérêt des amateurs de plongées sous-marines que des pêcheurs professionnels[2].

Ces écosystèmes marins d'une grande richesse sont très sensibles. Si les dégradations qui les affectent sont surtout d'origine naturelle, il n'en demeure pas moins que celles d'origine anthropique, deviennent de plus en plus importantes et préoccupantes du fait de la pression croissante qui s'exerce sur ces espaces. L'une des principales causes, lente et insidieuse, est l'augmentation générale de la turbidité des eaux côtières due à la déforestation de l'arrière-pays, la destruction des mangroves, et l'urbanisation des littoraux (Saffache, 2000 [1] ; Saffache *et al.*, 2004 [1]). Viennent ensuite les pollutions d'origine agricole liées à l'utilisation abusive d'engrais et de pesticides, ainsi que la pollution industrielle par les hydrocarbures, les métaux lourds et les rejets des usines à sucre. Enfin la pollution urbaine n'est pas moins négligeable notamment avec les rejets de grandes quantités de détergents, de matière organique et de bactéries d'origine fécale.

---

1. Comme l'éventail de mer (ou gorgone avec une ophiure), le concombre de mer (holothurie), l'éponge-cuvette changeante, le corail-cerveau (ou cervelle de Neptune), le corail millépore (ou corail de feu), le cierge de la mer, corail cylindrique (ou corail pilier), la pâte-à-chaux (ou corail-corne-d'élan).
2. Avec la présence d'espèces comme le chirurgien rayé, le poisson-coffre zinga, le rouge mombin ou le poisson-ange tricolore. L'intérêt des pêcheurs concerne surtout des espèces comme les soudons, tourteaux, homards, lambis, tazards, carangues, poissons rouges.

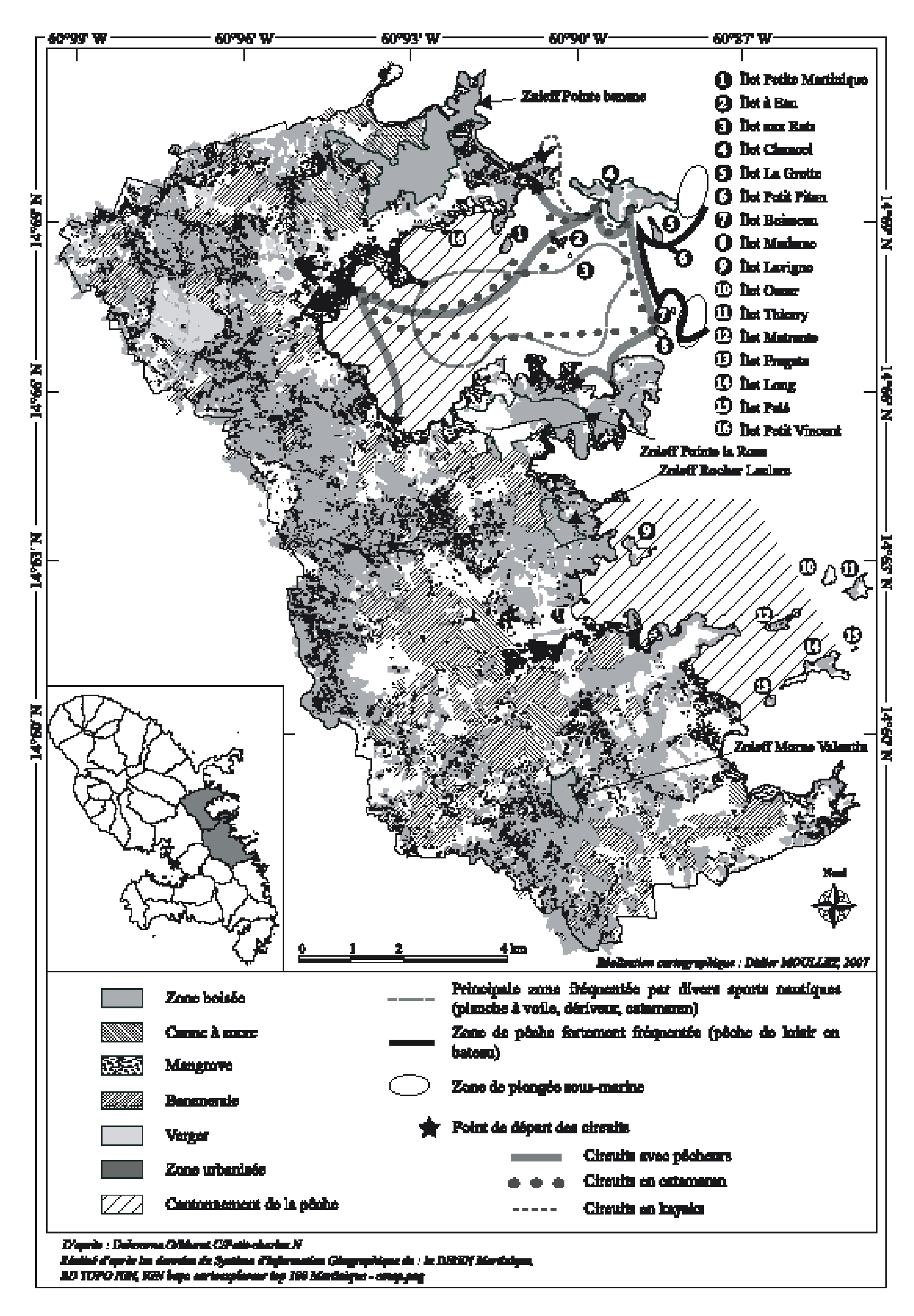


Figure 1 : Littoral et conflits d'usage :
l'exemple de la baie du Robert et du François (Martinique)

Les îlets constituent des milieux naturels singuliers avec des espèces endémiques originales, comme l'*iguana delicatissima* sur l'îlet Chancel. Ils abritent une avifaune particulièrement riche : 235 espèces recensées, permanentes ou migratoires. Les îlets protègent notamment des sternes de Dougall, des colibris (sur l'îlet Lavigne) ou encore le sucrier à ventre jaune, le quiscale, le tyran gris (l'îlet Madame). La richesse des îlets est très variable d'un site à l'autre. Tous n'ont pas la même biodiversité ; par exemple, l'îlet Lapins, très peu élevé et d'une superficie d'environ 3 500 m², est circonscrit dans sa quasi-totalité par une anse à galets provenant des falaises de l'îlet Lavigne tout proche ; sa végétation se limite à quelques touffes d'herbes éparses (Marc *et al.*, 2004 ; Marc, 2005).

Considérées individuellement, les potentialités touristiques des îlets sont très variables. L'un des plus emblématique est certainement l'îlet inhabité du Loup-garou, de forme ovoïdale, recouvert d'un sable blanc très fin et de quelques palmiers.

En fait, l'intérêt touristique des îlets repose essentiellement sur leur singularité paysagère : ils sont baignés par des eaux turquoises et bordés de récifs coralliens qui semblent se perdre dans l'océan à quelques encablures des baies et des échancrures de la côte.

B. Un enclavement naturel à proximité des côtes

Les îlets du Robert et du François ne sont pas isolés des côtes martiniquaises, puisqu'ils n'en sont qu'à un kilomètre en moyenne. L'îlet le plus éloigné de la côte est celui du Loup-Garou situé à une distance de quatre kilomètres. Le plus proche de la côte est l'îlet Petit Vincent situé à cent vingt-cinq mètres du rivage. Cependant si l'on se situe par rapport aux bourgs des deux communes précédemment citées (qui sont les points de départ habituels pour se rendre sur les îlets), ces derniers ne sont pas aussi proches qu'on pourrait le penser. Étant entendu que le moyen de transport le plus adéquat pour y accéder est le bateau à moteur, il faut tenir compte des hauts-fonds et des différents chenaux à suivre qui allongent considérablement les distances. L'îlet Madame par exemple, qui se situe à trois cent soixante-quinze mètres du littoral robertin se trouve en réalité à sept kilomètres du bourg du Robert. Il en est de même pour l'îlet Long au François, situé à huit cent vingt-cinq mètres de la côte, qui nécessite un parcours de cinq kilomètres pour atteindre la Marina de la commune. Les îlets du François sont en moyenne à quatre kilomètres de la Marina ; ceux du Robert se situent en moyenne à cinq kilomètres du bourg.

De manière générale, tous les îlets du Robert et du François sont accessibles en bateau ; cet accès est d'ailleurs facilité par les nombreux appontements

ou quais mis à la disposition des usagers de la mer. Seuls trois îlets ont un accès très dangereux : ce sont les îlets Boisseau (qui offrent peu de possibilités d'accostage en raison de ses falaises abruptes), Petit Piton (dans l'alignement septentrional de l'îlet Boisseau) et enfin l'îlet Loup-Garou, situé en plein océan Atlantique, dont l'accès est le plus périlleux. Les forts courants et de très gros rouleaux venus de toutes parts ont déjà été dramatiques pour bon nombre de pêcheurs et plaisanciers. Cet îlet n'est vraiment accessible que lorsque les conditions maritimes sont optimales (mer très calme, temps dégagé). Certains îlets sont accessibles à pied (depuis la côte) à marée basse, comme l'îlet Madame qui ne nécessite qu'une marche de 400 mètres avec un niveau d'eau de 20 à 50 centimètres. Il en est de même pour l'îlet Ragot, accessible depuis la plage du Trapèze de l'îlet Chancel. Le bras de mer de 150 mètres environ qui sépare l'îlet Ragot de l'îlet Chancel peut être traversé à pied aussi bien à marée basse qu'à marée haute.

L'enclavement dans la proximité renforce l'intérêt pour les îlets. Même s'ils sont proches de la côte, l'accessibilité par voie maritime contribue à réduire l'affluence : lorsque les littoraux sont saturés entre les usages récréatifs locaux et les pratiques balnéaires des touristes français, les îlets demeurent des lieux privilégiés, relativement paisibles. De fait, l'accès qui nécessite des moyens économiques plus coûteux devient sélectif. Les touristes et estivants à l'étroit sur le littoral entendent bien réclamer leur droit d'accès aux îlets tandis que les protagonistes qui contrôlent ces derniers « refuges paradisiaques » déploient des stratégies leur permettant d'en conserver le contrôle.

III. Les ressources convoitées des îlets Atlantiques de la Martinique

A. La place singulière des îlets dans l'histoire de la Martinique

Occupés par les Caraïbes au début de la colonisation, convoités dès le XVIIe siècle par les esclavagistes, puis le siècle d'après par les notables, les îlets du Robert et du François ont très tôt suscité un grand intérêt. Ils ont d'ailleurs chacun une petite histoire. L'îlet Madame est appelé ainsi, car il servait de lieu de repos à Madame Duparquet (épouse du Gouverneur de la Martinique, Jacques Duparquet). L'îlet Chancel a connu l'histoire la plus mouvementée, puisqu'il a changé plusieurs fois de propriétaires et de noms. Au début de la colonisation, il était habité par les Caraïbes, ce fut d'ailleurs sur cet îlet que le Gouverneur Duparquet vint négocier avec les Caraïbes. En 1658, à la mort de Duparquet (qui marqua le début de l'élimination des Caraïbes), l'îlet qui appartenait à ses héritiers fut attribué à l'ordre religieux des Dominicains, mais ces derniers ne

parvenant pas à le mettre en valeur le vendirent. Plusieurs propriétaires se succédèrent et changèrent son nom. Au XIXe siècle, l'îlet fut racheté par un dénommé Chancel qui lui donna son dernier nom. Il est à noter que l'esclavage bien qu'aboli en 1848 fut pratiqué sur l'îlet Chancel jusqu'en 1891.

Au François sur l'îlet Lapins, le plus petit de tous, on peut encore observer les vestiges d'une chapelle. L'îlet Anonyme ou îlet Métrente, le plus habité de tous, fut aussi dénommé îlet Pilote du nom d'un chef Caraïbe. Plus à l'Est, se trouve l'îlet Oscar encore appelé îlet Viviès, du nom d'Auguste Viviès ancien maire du François (de 1923 à 1935) qui y détenait une résidence secondaire. Il en est de même pour l'îlet Long qui fut aussi appelé îlet Calonne du nom d'un autre maire (de 1944 à 1956), Isidore Calonne, qui y avait aussi sa résidence secondaire (Saffache *et al.*, 2004 ; Marc, 2005).

L'histoire contemporaine des îlets est assimilée à celle des héritages de la colonisation. Cet espace est communément qualifié de « *Békéland* » du nom de leurs propriétaires les Békés, les descendants des premiers colons français. Ces *Blancs-Pays*, *Blancs-Créoles* ou *Békés* (20 familles environ), qui pratiquent l'endogamie et une solidarité clanique, constituent une véritable caste. Leur poids reste prépondérant dans l'économie de l'île, avec des dominations bien établies dans l'industrie agroalimentaire, le commerce des matériaux de construction et la grande distribution, sans négliger le secteur bancaire, l'hôtellerie d'affaires. Si les concurrences économiques sont plus fortes aujourd'hui dans l'espace martiniquais, avec l'introduction de nouveaux groupes internationaux, l'un de leurs principaux atouts hérités de l'histoire coloniale reste le contrôle d'un foncier qui autorise toutes les spéculations. Les *Békés*, produits de l'histoire de la plantation, détiennent aujourd'hui quelque 240 exploitations agricoles (soit moins de 5 % des exploitations de l'île) qui représentent plus de 50 % de la surface agricole utilisée[1]. Au regard de l'histoire, les îlets (et secondairement quelques enclaves littorales) apparaissent encore comme les ultimes refuges de ces héritiers de l'histoire coloniale, face aux pressions urbaines qui se concentrent sur les rivages, comme dans la Baie du Robert. Ce n'est que depuis une quinzaine d'années que la population antillaise réclame son droit d'accès aux îlets. À travers ce partage de l'espace entre les îlets et les littoraux se polarise une ancestrale opposition entre afro-antillais, descendants d'esclaves, et aristocrates békés, héritiers du système esclavagiste. Cette confrontation se trame sur fond de crise sociale et de revendication du droit d'accès aux ressources communes.

1. Voir *BusinessNews*, numéro spécial « Békés puissance économique : mythe ou réalités ? », mars 2007, n° 19.

B. Les ressources des îlets : entre surexploitation et dégradation

1. Richesse biologique du milieu marin et importance de la pêche

Les ressources halieutiques des milieux récifaux offrent aux populations riveraines une véritable manne alimentaire. Les espèces animales (poissons, crustacés, coquillages), pour la plupart sédentaires, y sont aisément accessibles par des méthodes et des engins de pêche peu sophistiqués. Quelque 340 personnes travaillent aujourd'hui dans ce secteur sur les communes du Robert et du François, mais les ressources font l'objet d'une surexploitation (Saffache *et al.*, 2004 ; Marc, 2005).

Deux types de pêche sont pratiqués dans les baies du François et du Robert et aux abords des îlets : la pêche à la nasse ou au casier et la pêche au trémail. La première se concentre dans les zones récifales coralliennes, par 10 à 30 mètres de fond mais rarement au-delà de 80 mètres. Les nasses sont relevées après 4 à 8 jours environ. Une nasse rapporte en moyenne 1,1 kg de poisson ou autre, notamment des carpes, des sardes, des serranidés, des marignans et des langoustes.

La pêche au trémail est pratiquée par 10 à 80 mètres de fond, avec des filets de 200 à 500 mètres de long, voire de 800 m dans certaines communes. Les prises, de 20 kg en moyenne, sont composées principalement de carpes, de sardes, de carangues et de langoustes. Le trémail « trois nappes », composé d'un filet central et de deux autres filets disposés de part et d'autre du filet central, est utilisé pour la pêche à la langouste avant tout. Il existe aussi d'autres types de filets, comme le *filet-fond*, appelé ainsi car il dort toute la nuit au fond de l'eau.

2. Des pratiques touristiques et récréatives en plein essor

De la navigation de plaisance à l'essor des sports nautiques, les baies et leurs îlets offrent de vastes plans d'eau abrités très appréciés des touristes et des populations résidentes (figure 1). Les îlets proposent de discrets sites de mouillage, des plages intimes comme celle de l'îlet Madame ; la plus fréquentée est « le Trapèze » sur l'île Chancel. Les plongeurs profitent de la qualité des eaux claires et les fonds blancs offrent des sites uniques pour la baignade comme la « Baignoire de Joséphine »

Aujourd'hui, un peu moins d'une cinquantaine de prestataires de services, répartis sur huit communes assurent la visite des îlets. Le panel de transport va de la ballade à bord d'une yole de pêcheur ou d'un catamaran à l'excursion en kayaks ; d'autres formules privilégient le scooter des mers ou à l'inverse

la yole traditionnelle à voile. Après la visite d'un ou deux îlets et un repas bien arrosé, l'excursion à la journée se termine souvent par une baignade sur l'une des plages du secteur.

Le premier à avoir improvisé ces promenades en mer autour des îlets, il y a une trentaine d'années, est un marin-pêcheur aujourd'hui à la retraite. Les prestations sont particulièrement développées sur la commune du François où quatre prestataires de services sillonnent les îlets Oscar, Thierry, Long et les fonds blancs. La principale entreprise « Espaces Caraïbes Albert Mongin » propose depuis une vingtaine d'années un circuit autour du site communément appelé « *Baignoire de Joséphine* », ainsi que sur l'îlet Oscar. La simple yole des premiers temps a cédé la place aujourd'hui à trois vedettes ayant chacune une capacité de soixante-dix à quatre-vingt-cinq personnes.

L'îlet Oscar reçoit en moyenne 250 personnes par jour en période de haute saison touristique (de mi-novembre à début avril), ainsi que durant les grandes vacances. Lors de certaines journées de grande affluence, cet îlet peut recevoir jusqu'à 350 voire 400 personnes. Et selon certaines sources locales[1], la fréquentation de cet îlet pourrait même atteindre 700 personnes certains jours. L'îlet Thierry est bien moins encombré, sa fréquentation moyenne oscillant autour d'une centaine de touristes et de plaisanciers. L'îlet Long est nettement moins visité car il est considéré comme la chasse gardée de quelques blancs créoles.

Dans le secteur du Robert, l'îlet Madame est le plus fréquenté. Il reçoit jusqu'à 400 personnes les dimanches de Pâques et de Pentecôte et les jours fériés. À l'îlet Chancel, l'affluence de la plage dite du *Trapèze* n'excède pas une cinquantaine de personnes par jour.

L'exploitation spontanée de ces ressources ne s'est pas accompagnée d'une mise en valeur rationnelle et cohérente. Les pressions anthropiques accentuent les dégradations en tout genre : prélèvements de plantes exotiques (orchidées, cactus), de fragments minéraux et toutes sortes de petits souvenirs naturels, camping sauvage, etc. En dépit de la présence de bornes de collecte de détritus, certains d'îlets sont couverts de déchets ; certains plaisanciers n'hésitent pas non plus à déverser en mer leurs détritus (alimentation, verres, plastiques en tout genre, etc.) qui se retrouvent ensuite sur les rivages des îlets ; la prolifération des rongeurs en est alors une conséquence logique. Si on ajoute à cela les rejets d'eaux vannes non traitées, toutes ces nuisances perturbent la qualité des lieux, le caractère naturel et l'esthétique paysagère.

1. Informations recueillies auprès des pêcheurs de la zone étudiée et auprès de professionnels franciscains et robertins de la mer.

Certains pêcheurs et professionnels effectuent périodiquement un ramassage des ordures, particulièrement sur les îlets Madame et Chancel (plage du Trapèze). Cette collecte est également effectuée par des agents municipaux et de l'ONF relayés à certaines occasions par des associations écologiques.

3. Habitat privé et tourisme de luxe

Une soixantaine d'habitations peuvent être recensées sur les îlets de la Baie du Robert qui comptent en moyenne six à sept maisons. Au François, le plus anthropisé est l'îlet Métrente avec vingt et une résidences. Sur certains îlets les villas sont cossues, comme à l'îlet Petite Martinique. Lors des grandes vacances, des week-ends de Pâques ou de Pentecôte, les lieux sont particulièrement fréquentés. Ce sont surtout des « *Blancs Créoles* » ou « *Békés* » qui détiennent ces résidences ainsi que les parcelles sur lesquelles elles sont construites. Quelques rares Antillais possèdent des résidences secondaires (comme sur les îlets à Eau et aux Rats dans la baie du Robert).

Les propriétaires s'emploient à privatiser progressivement les franges littorales pour se préserver l'espace. S'il est vrai que les fonds dominants[1] appartiennent très souvent à des propriétaires détenteurs d'un authentique et ancestral titre de propriété, il n'en demeure pas moins que les plages des îlets, pourtant propriété inaliénable du domaine public, font l'objet de pratiques de privatisation. Depuis les années 1980, la question de la propriété de certains îlets, notamment au Robert, est source de conflits, les dits propriétaires faisant de la totalité des lieux leur fief, et interdisant alors à quiconque l'accès aux plages, ainsi qu'aux pontons d'accès[2]. Revendiquant l'entière propriété de l'îlet, certains propriétaires mettent en place de véritables stratégies politiques pour dissuader les divers usagers des îlets (prestataires touristiques de proximité, visiteurs occasionnels, plaisanciers, etc.). Elles consistent par exemple, sous couvert d'arguments culturels, à mener des actions auprès des réseaux d'influence locaux, afin d'aboutir à la patrimonialisation officielle du site pour interdire in fine toute activité sur les plages et la zone des cinquante pas géométriques.

La discrétion de ces résidences est propice à l'accueil de quelques clientèles argentées (que tout oppose aux touristes des classes moyennes qui séjournent

---

1. Parcelle de terrain sur un îlet situé au-delà de la zone des dites des « cinquante pas géométriques » ou « cinquante pas du roi » (bande littorale d'une largeur de 81,20 m appartenant au domaine public).
2. Voir Miram Marthe-Rose F., 1983, « Non ! Les îlets du Robert ne sont pas privés », *Trait d'Union*, mensuel d'information générale du Robert, n° 5.

traditionnellement à la Martinique). Ces confortables maisons sont bien souvent louées lors des week-ends et des vacances scolaires ; le locataire s'assurant quelques jours d'exclusivité en échange de 10 000 à 15 000 euros.

Le tourisme de luxe et l'organisation de manifestations ostentatoires renforcent les rancœurs à l'encontre de ces privilégiés qui entendent affermir leurs logiques d'appropriation afin de se réserver l'exclusivité de la jouissance des ressources. Plus généralement, l'absence de concertation dans l'usage des ressources et de l'espace des îlets aboutit à une dégradation environnementale, à des processus de retranchement des îlets en toute illégalité, et à des débordements en tout genre qui caractérisent les îles défouloirs (certains îlets comme ceux de Mandoline, Pelé ou Petit îlet sont le théâtre de discrètes soirées privées à caractère sexuel).

IV. Crises et tension autour des ressources

A. La complexité des jeux d'acteurs

Les populations qui gravitent autour des îlets sont diverses : des pêcheurs, des touristes, des prestataires touristiques, des résidents, des amateurs de sports nautiques (figure 2). Mais la source du conflit est bien locale, l'opposition principale concerne un groupe de personnes, propriétaires des lieux, qui entend contrôler l'accès aux ressources, et des catégories d'acteurs, antillais, longtemps exclus de ces ressources. La valeur que les uns et les autres donnent aux ressources des lieux est très changeante : le pêcheur privilégie la ressource halieutique, tandis que le *Béké* est attaché à la ressource foncière, qui est sa propriété historique. Les touristes et les plaisanciers y recherchent la valeur paysagère. Même si la valeur de cette dernière repose sur des représentations imaginaires, il n'empêche que tous les éléments qui constituent ce paysage sont articulés sur des données biophysiques bien réelles ; des éléments porteurs d'une très forte valeur ajoutée dans l'économie touristique. La concentration de ces usagers sur un espace restreint génère des conflits.

Les tensions se traduisent sur le terrain par des menaces : des menaces avec armes, des menaces par le nombre lors de manifestations, des petits larcins. Les différents protagonistes édifient avec plus ou moins de réussite leurs réseaux de soutien. Les *békés* interviennent auprès des services de la préfecture et vont solliciter le soutien de quelques hauts fonctionnaires ministériels, alors que les Antillais s'en remettent à leurs élus et à l'intervention des collectivités territoriales.

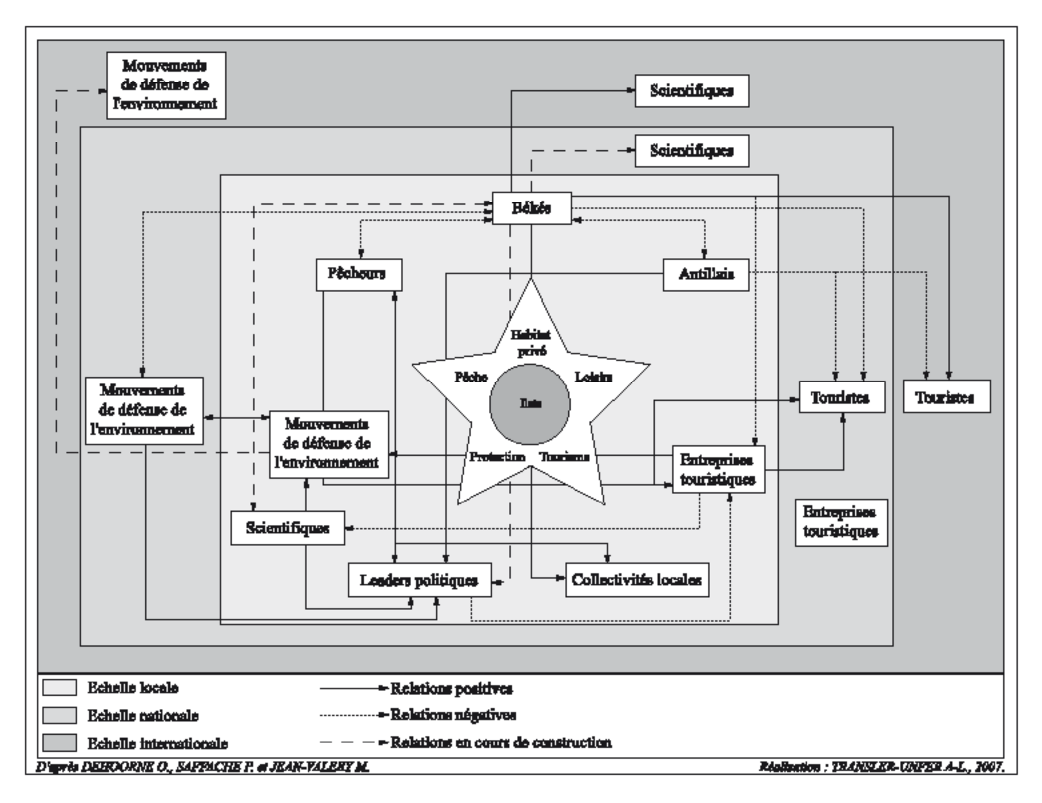


Figure 2 : Jeux d'acteurs autour du contrôle des ressources des îlets (Martinique)

Au cœur de la scène, les *Békés* s'emploient à maintenir leur position privilégiée (le contrôle des îlets). Ils se sentent cependant de plus en plus agressés par la démocratisation des pratiques nautiques : le développement de la plaisance (du simple zodiaque au catamaran), les sports à moteur (type scooter des mers), etc. Les rivages des îlets jusqu'alors épargnés font alors l'objet d'une fréquentation croissante qui nuit à leur cadre de vie ancestrale. Une nouvelle économie récréative se développe autour des îlets de plus en plus prisés par les populations locales.

Pour le moment, les maîtres du jeu semblent être les *Békés* qui s'activent à préserver leur espace de vie, protéger leur territoire face aux pressions venues des Antillais depuis les rivages martiniquais. Alors que les autres acteurs se concertent peu, progressent de façon inorganisée – et donc assez peu prévisible – les *békés* élaborent des stratégies offensives appuyées par leurs ressources financières qui permettent de soutenir des programmes

de recherche universitaire ou des projets politiques ; d'où la discrétion des collectivités locales qui se limitent à quelques grandes déclarations de principes, nécessaires pour rassurer leur électorat.

À partir de cette situation conflictuelle, trois types de coalitions d'acteurs s'organisent :

– la première réunie des acteurs qui ont des intérêts économiques communs dans l'exploitation actuelle des ressources ; ce sont les pêcheurs, les entreprises touristiques locales et leurs clientèles touristiques. Les limites reposent alors sur la gestion de la ressource et la régulation des flux. Aucune réflexion de fond n'a été engagée à leur niveau, leur priorité étant d'abord la reconnaissance officielle de leur activité et leur acceptation en tant qu'acteur à part entière sur cet espace ;
– la seconde position regroupe des leaders politiques locaux, des mouvements de défense de l'environnement qui entendent imposer une stricte préservation des îlets : la protection absolue des ressources s'impose compte tenu de la fragilité des écosystèmes. L'objectif est de mettre fin aux privilèges qui ont permis cette occupation (« illégale ») des lieux et d'en contenir les usages récréatifs. Il s'agit en quelque sorte de mettre les îlets sous scellés. Les positions sont étayées par des scientifiques locaux engagés politiquement et/ou à la recherche de tribune. Des soutiens sont sollicités à l'échelle nationale par le biais de la fibre écologique notamment auprès du parti des Verts ;
– la troisième voie portée par les *Békés* est désormais celle des îlets bien de l'humanité. Dans ce cas, l'urgence est de contrôler les accès aux îlets, de lutter contre le tourisme de masse. Les *békés* se proposent d'être les gardiens des lieux. Au besoin, ils n'hésitent pas à jouer sur la fibre patriotique en développant un discours de la touristophobie ordinaire contre ces touristes français qui n'apportent rien à l'économie. Leur solution est un tourisme haut de gamme avec quelques clientèles internationales, discrètes et généreuses pour l'économie locale.

B. La Baignoire de Joséphine : une ressource symbolique

L'analyse des stratégies des acteurs doit prendre en compte les facteurs d'ordre culturel, symbolique et psychologique, susceptibles de mieux cerner les profils des acteurs. Dans les conflits d'usage autour des îlets, au-delà des ressources exploitables, il convient de porter une attention particulière aux enjeux symboliques que représentent « ces cailloux » sur lesquels évoluent en toute quiétude les descendants des esclavagistes.

Aujourd'hui, les populations antillaises sont en mesure de défier l'ordre établi par leur nombre et par des incursions répétées dans les territoires réservés. Ces démonstrations de force sont autant de signaux appelant à la négociation, à un plus juste partage des ressources.

La « Baignoire de Joséphine » est l'un des lieux emblématiques de ces confrontations. Cette « baignoire », située sur les fonds blancs entre les îlets Oscar et Thierry, est appelée ainsi car selon la rumeur populaire l'impératrice Joséphine Tascher de la Pagerie, compagne de Napoléon Bonaparte, aurait eu l'habitude de s'y baigner. En réalité, ce lieu s'appelle ainsi car l'ancien président du club nautique du François avait l'habitude de s'y baigner et d'y boire du punch avec quelques amis, à bord de sa yole qui s'appelait « Joséphine ». L'expression est restée et a ensuite été reprise par les prestataires touristiques qui lui ont greffé une fausse légende historique. Ce site est désormais le plus fréquenté du secteur ; une paillote illégale a été construite sur l'îlet Oscar pour la restauration des visiteurs.

Les tensions sont à leur paroxysme entre le propriétaire des fonds dominants (un personnage qui doit sa fortune aux plantations de bananes) et le prestataire touristique, chef d'une petite entreprise performante qui n'entend pas se donner de limite dans l'exploitation de son filon. Le résident de l'îlet n'a toujours pas obtenu la destruction de l'installation illégale, en dépit de ses interventions auprès de la préfecture. Les menaces sont permanentes entre les protagonistes. Ultime épisode en ce début d'année 2007, l'occupant de l'île a engagé sur ses fonds propres des fouilles archéologiques avec la participation de deux spécialistes vénézuéliens renommés et les sondages effectués en pleine nuit sous la paillote illégale ont révélé qu'elle était justement disposée sur un site archéologique amérindien. Aux habituels arguments qui opposent la prépondérance des intérêts économiques à la préservation des ressources naturelles, s'ajoute désormais la valeur du patrimoine historique.

Plus que la simple réalité géographique des lieux, c'est la valeur symbolique qui prime, mais le symbole n'est jamais neutre, « *le symbole est instrumentalisé dans un contexte précis* » (Rosière, 2003).

Conclusion

Les enjeux autour des îlets de la Martinique relèvent d'ordres écologique, économique et touristique. Écologique, car la richesse naturelle de ces micro-espaces maritimes, tant au niveau de la flore (terrestre et sous-marine) que de la faune (aviaire, marine, terrestre), est menacée. Économique, car plusieurs centaines de personnes vivent de ces ressources et donnent aux

îlets une véritable valeur marchande (Saffache *et al.*, 2004 ; Marc, 2005). Enfin, touristique, puisque les îlets font partie des atouts mis en avant pour la promotion de la Martinique. L'existence de conflits autour de ces ressources est donc inévitable et la clé est d'ordre politique.

Les discours autour des ressources et des dégradations de l'environnement ont un écho très fort dans la société locale. Ils contribuent à mobiliser les populations, à construire un sentiment d'appartenance autour d'un lieu ; ils donnent à l'identité collective une dimension spatiale. Les populations antillaises sont loin de constituer une société cohérente. Les rapports de forces sont permanents et les jeux d'acteurs complexes et subtiles ; des coalitions d'intérêts se composent et se recomposent au gré des opportunités. La discrétion relative d'une catégorie d'acteurs sur la scène politique locale n'enlève rien à son poids effectif auprès d'élus confrontés quotidiennement aux difficultés économiques et sociales de leur territoire.

Des arguments écologiques sont volontiers développés à des fins très partisanes par des mouvements dits « indépendantistes » qui entendent contrôler l'accès aux ressources contre le « risque d'invasion ». Dans ce débat, l'environnement et la gestion des ressources sont très largement instrumentalisés. Jean-Marie Breton (2003) insiste sur « *le risque corrélatif de politisation (fondée, ou prétexte) des enjeux de l'urbanisation touristique et de la politique environnementale* ». Différentes catégories d'acteurs s'unissent autour de la nécessité de conserver l'environnement en état, d'en limiter les accès. L'environnement est « *un secteur type hypersensible, à la fois secteur facile et mobilisateur de « nationalismes » et exacerbés (au niveau en particulier des relations des individus à la terre, dans un contexte allégué de « spoliation » […]. Le discours de certaines associations de défenses de la nature et du patrimoine est à cet égard révélateur, qui met en avant la dualité de l'« invasion/dépossession » exogène, face à des pratiques foncières certes archaïques mais persistantes, à forte connotation socioculturelle et identitaire* » (Breton, 2003). Les convictions environnementaliste et indépendantiste sont très proches et « *finalement défendre l'environnement pourrait bien être l'un des canaux privilégiés par lequel la question de l'identité nationale martiniquaise pourrait s'exprimer sans qu'elle en soit un enjeu explicite* » (Soubeyran, 1991).

Les représentations contradictoires, chargées de valeurs, s'opposent et se confrontent autour des îlets de la Martinique. Dans le cas présent, les rivalités de pouvoir ne sont pas le fait « *d'un État ou d'un peuple, mais de personnages ou de petits groupes qui les ont formulées ou inventées* » (Lacoste, 1995). Les données objectives des lieux ne sont pas faciles à établir ; il convient d'insister sur les singularités du contexte avec le poids des facteurs historique, culturel,

psychologique et économique, qui nécessitent d'interpréter les comportements des protagonistes au regard des évolutions globales. Les crispations locales et les mobilisations identitaires exacerbées sont aussi des stratégies de repli face aux logiques d'une mondialisation qui effraie. La protection des richesses écologiques en est certainement le symbole le plus fort.

Bibliographie

Breton J.-M. 2003. « Urbanisme touristique, littoral et environnement, entre fait et droit : enjeux et limites de la démarche normative (le cas de la Guadeloupe) », *Revue Juridique de l'Environnement*, n° 1, p. 61-78.

Cazes G. 1968. « Le développement du tourisme à la Martinique », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, t. 21, n° 83, p. 225-256.

Dehoorne O. 2006. « L'avènement du tourisme de masse sous les tropiques. Éléments de réflexion sur les enjeux touristiques dans l'espace caribéen », *Études Caribéennes,* n° 4, p. 41-50.

Dehoorne O. 2007. « Les déboires du tourisme à la Martinique », *Travaux et Documents*, n° 32, numéro spécial : Approche des littoraux réunionnais et martiniquais, p. 85-106.

Desse M., Saffache P. 2005. *Les littoraux antillais : des enjeux de l'aménagement à la gestion durable*. Paris : Ibis Rouge Éditions, 116 p.

Duval. T.-D. 2004. « Trends and circumstances in Caribbean tourism », in : T.-D. *Tourism in the Caribbean. Trends, Development, prospects*. Routledge : Duval Éd. p. 3-22

Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer – Institut d'Émission d'Outre-Mer. 1993. *Le tourisme dans les Dom-Tom*. Paris : IEDOM-IEOM, 550 p.

Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer 2006. *La Martinique en 2005*. Paris : IEDOM. Rapport annuel. 190 p.

Lacoste Y. (dir.). 1995. *Dictionnaire de Géopolitique*. Paris : Flammarion, 1699 p.

Marc J.-V. 1999. *Les îlets des communes du Robert et du François : quel développement ?* S.L. : S.N., mémoire de maîtrise, Université des Antilles et de la Guyane, 102 p.

Marc J.-V., Saffache P. 2004. « Les îlets de la Martinique : entre tourisme et dégradations », *La Géographie (Acta Geographica)*, n° 1513 (2004/II), p. 70-76.

Marc J.-V. 2005. *Les Îlets du Robert et du François (Martinique) : entre environnement et développement*. Paris : Éditions Publibook, 90 p.

Para G., Marquès B. *et al.* 2003. *Évaluations de l'impact économique du tourisme international à la Martinique : vers l'élaboration d'un compte. Satellite du tourisme 1997-2000*, FdF, INSEE-ARDTM-UAG, 71 p.

Rosière S. 2003. *Géographie politique & Géopolitique. Une grammaire de l'espace politique.* Ellipses, 320 p.

Saffache P. 2000 [1]. « Caractéristiques physiques, fonctionnements dynamiques et modalités de protection du littoral martiniquais », *Terres d'Amérique*, 3, p. 293-312.

Saffache P. 2000 [2]. « Estimer l'évolution future du littoral martiniquais à partir de l'exemple des îlets », *Antilla*, n° 869, p. 28-29.

Saffache P., Jandia J. *et al.* 2004 [1]. « Pour une gestion raisonnée du littoral martiniquais », *La Géographie (Acta Geographica)*, n° 1513 (2004/II), p. 64-70.

Saffache P., Marc J.-V. 2004 [2]. « Vers une tertiarisation des espaces maritimes : le cas des îlets Chancel et de Sainte-Marie (Martinique) ». *Combat Nature*, n° 146, p. 22-23.

Soubeyran O. 1991. « Environnement et crise du tourisme en Martinique : vers une perspective autopoïétique », *Cahiers de Géographie du Québec,* vol. 35, n° 95, p. 369-383.

Vellas F. 1991. « Tourisme et environnement : le cas des îlets de la Martinique », in : F. Gourmelon et L. Brigand Éd. *Territoires et sociétés insulaires*. Paris : Éd. du ministère de l'Environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs, p. 355-359.

Site Internet : http://www.tlfq.ulaval.ca/AXL/amsudant/martinique.htm (l'histoire de la Martinique).

Dossier n° 9

Tourisme et accès aux ressources dans les petites îles de la Caraïbe : éléments de réflexion à partir de l'exemple des Îles de la Baie (Honduras)[1]

Olivier Dehoorne

Introduction

Les îles et les rivages caribéens entrent dans l'ère du tourisme de masse avec des flux évalués à quelque 25 millions de visiteurs dans la partie insulaire et 50 millions sur l'ensemble des territoires de la Grande Caraïbe. Si, en termes de volumes, l'activité régionale reste très inférieure à celles des grands foyers d'accueil, comme la Méditerranée, les réalités touristiques doivent être reconsidérées au regard de l'exiguïté des territoires (235 000 kilomètres carrés sur la partie insulaire), de leur niveau de peuplement (37 millions d'habitants dans les îles), des ressources disponibles et de la fragilité des milieux d'accueil (à l'exemple les récifs coralliens) (Dehoorne 2006).

Compte tenu de l'inégale diffusion de ces flux, les enjeux autour des pressions touristiques sont particulièrement exacerbés sur certains micro-territoires et les charges supportées influent directement sur la qualité des lieux : certains, soutenus par de vols charters et contrôlées par des grands voyagistes, sont ouverts au plus grand nombre (comme la République dominicaine, Porto Rico, Cuba, Aruba) tandis que d'autres, moins accessibles, parfois méconnus du grand public, entendent se protéger des « nuisances » induites par l'effet de

1. Ce texte reprend les analyses initialement publiées dans la revue *Études Caribéennes* sous le titre « Tourisme et accès aux ressources dans les petites îles de la Caraïbe. » (2006, n° 5 p. 61-72).

masse (MIT 2002). Les élites qui investissent ces derniers lieux déploient des stratégies financières classiques limitant l'accessibilité et les conditions de séjour (comme Saint-Kitts, Saint-Barthélemy, certaines îles des Bahamas, des Grenadines, des Îles Vierges) et, au besoin, elles s'appuient volontiers sur une argumentation scientifique qui insiste sur la nécessité de contenir les flux pour préserver la biodiversité des lieux et donc s'en réserver l'exclusivité (par exemple Barbuda, les Grenadines, les archipels côtiers de Belize).

Les pressions sur les ressources du milieu, au cœur des enjeux touristiques, s'accentuent sous les effets conjugués de la croissance démographique, de l'urbanisation et des consommations touristiques. L'accès aux ressources et leurs modalités de consommation et de gestion doivent alors être reconsidérés sachant que, comme le souligne R. Knafou (1992), « chacun des types de tourisme, même le plus doux, n'est pas sans effet pervers sur l'environnement. Il ne faut pas oublier que le tourisme, grand créateur de richesses, est à la fois une vision du monde […] et une formidable force de subversion de la nature et de la culture, des territoires comme des sociétés. Il ne faut donc pas sous-estimer le caractère potentiellement pernicieux de tous les types de tourisme, y compris de ceux qui se présentent comme respectueux de l'environnement et armés de bons sentiments ».

Dans le cadre de cette réflexion, nous souhaitons mettre l'accent sur les stratégies politiques qui se dessinent autour du contrôle des ressources naturelles notamment à travers l'exemple des Îles de la Baie (Honduras) qui proposent un terrain d'étude complexe et riche d'enseignements sur les enjeux et les stratégies politiques qui motivent les considérations écologiques.

I. Des pressions croissantes sur les ressources

Pressions anthropiques croissantes, massification des flux touristiques, dégradation des ressources premières sont autant de réalités qui affectent les lieux touristiques. L'hôtel de plage des années 1970, fleuron du tourisme international d'hier, est désormais noyé dans des quartiers résidentiels comme à San Juan, Port of Spain, Bridgetown ou Fort-de-France. Son architecture verticale de béton d'un autre âge, son manque d'espace (absence de jardin, de terrain de jeu en plein d'air), la promiscuité avec la ville, ses nuisances (bruits, embouteillages, petite criminalité) et ses plages souillées sont autant de réalités qui soulignent le vieillissement des structures et le déclin inéluctable de certains lieux touristiques incapables de répondre aux attentes des clientèles qui séjournent aujourd'hui sous le soleil des Caraïbes.

A. Qualité des ressources et réorganisation des fonctions touristiques

Confrontés à la dégradation de leurs ressources, des lieux anciennement touristiques perdent progressivement leur valeur internationale ; leur aura d'hier autorise un processus de reconversion auprès des touristes nationaux, flattés de s'installer dans ces établissements où se sont distingués de prospères visiteurs internationaux. Les élites nationales, confortées par les bourgeoisies urbaines se rencontrent désormais dans ces lieux (cf. Porto Rico, la Barbade, les Antilles françaises). Corrélativement de nouveaux lieux possédant les qualités requises du moment pour le tourisme international sont investis ; sous la conduite d'investisseurs transnationaux, une nouvelle génération de complexes touristiques, spacieux et enclavés, se déploie dans la région. C'est dans ce contexte que, dès le milieu des années 1990, le tourisme international se réorganise dans le nord-ouest de Porto Rico, sur les côtes nord de Sainte Lucie, sur celles de la République dominicaine et dans les îles et archipels côtiers cubains (Cayo largo, Cayos de la Herradura, Cayo Coco et son prolongement Cayo Guillermo).

Dans le cadre de ce redéploiement, la finalité des lieux est établie : certains sont construits pour répondre aux demandes immédiates du marché du tourisme de masse (comme en République dominicaine, à Porto Rico et à Cuba). Quelques destinations plus anciennes, autrefois réservées aux élites, perdent en prestige et rejoignent ce marché (comme l'île d'Aruba).

À l'inverse, de nouvelles implantations, effectuées dans de petits archipels qualifiés de « vierges », sont destinées au tourisme de luxe, voire haut de gamme. Stratégies financières et argumentations écologiques (« pour un développement durable ») sont les clés du processus d'appropriation de ces lieux. L'accessibilité y demeure réduite, onéreuse et les déplacements aériens sont essentiellement privés.

B. Des ressources convoitées, l'ouverture de nouveaux territoires au tourisme

Rappelons que l'activité touristique se caractérise par le déplacement de consommateurs (les touristes) vers les lieux de production (les pays d'accueil) ; les consommations sont attachées à des ressources territorialisées. Et si elles concernent notamment la dimension immatérielle des ressources du territoire d'accueil (la photographie d'une plage au soleil couchant), elles reposent largement sur des ressources matérielles fondamentales (l'eau, le lagon) et bien intégrées à des logiques des consommations localement. Comme l'indique C. Gazes (1992) « il faut bien prendre conscience que nulle autre

activité dans l'espace ne se préoccupe autant que le tourisme et les loisirs de son décor et de ses paysages, de l'attractivité et de la spectacularisation de son environnement, de la protection de son image collective. Ce n'est pas l'espace dans son acceptation objective qui en constitue la « matière première » mais sa présentation, sa mise en scène et son entretien, son aménagement fonctionnel pour le regard extérieur. On peut aussi comprendre la double logique – apparemment contradictoire mais obligatoirement complémentaire – qui préside à toute opération volontaire : *d'un côté, mettre en valeur, faire produire et rentabiliser en ouvrant largement à la fréquentation rémunératrice ; de l'autre, préserver le capital environnemental, éventuellement en limitant son libre accès* ».

Le tourisme va donc accentuer les pressions anthropiques autour des ressources du lieu. Si les priorités en matière de consommations des ressources sont clairement décidées au niveau d'un gouvernement, d'une autorité centrale, en partenariat avec des investisseurs internationaux, les pressions et le partage de ces biens à l'échelle de la localité d'accueil sont sources de tension.

L'internationalisation du territoire influe sur le rythme traditionnel des insulaires attachés à ces territoires aux économies les moins développées qui vivent d'activités complémentaires entre les ressources terriennes et océaniques, sans exploitation massive des ressources halieutiques. Leur faible emprise spatiale sur les plages conduit bien souvent à des analyses hâtives qui négligent les relations des sociétés traditionnelles à la mer et qui ignorent leurs représentations territoriales. Les plages apparaissent alors tels des « espaces vierges » dont l'appropriation matérielle et son urbanisation à des fins touristiques semblent aisées.

L'archipel sort alors brutalement de son isolement séculaire et ses résidents sont confrontés à un double processus d'internationalisation et de privatisation dont ils ne sont pas en mesure de cerner les enjeux immédiats. Des usages ancestraux font désormais l'objet de réglementations lorsqu'ils ne sont pas prohibés localement ou déplacés. Des portions du front de mer se ferment, des enclaves hôtelières se greffent au littoral, des îlots de richesse et de surconsommation s'imposent à des populations locales dépourvues. L'accès aux ressources et les modalités de consommations (rythme, volumes) sont au cœur des enjeux de développement de ces petites îles (Wilkinson 1989).

L'environnement, la définition et la gestion des ressources sont alors au cœur des conflits ; selon les pressions des différents groupes d'acteurs : elles peuvent être motivées par des sociétés locales soucieuses de contenir les arrivées de ces étrangers ou, inversement, elles sont le fait d'une minorité de privilégiés qui, soutenus par d'autres élites internationales, entendent se

réserver l'usage de certains lieux (comme dans de nombreuses petites îles privées de la région) mais les prises de décisions relèvent du domaine politique dans un contexte de concurrence et de course à l'emploi avec des associations d'intérêts, parfois occultes, entre des catégories d'acteurs endogènes et exogènes. Les dynamiques récentes qui affectent le paisible archipel des Îles de la Baie (Honduras) illustrent ces nouveaux enjeux.

II. Les Îles de la Baie ou la privatisation des ressources

Possession hondurienne située à cinquante kilomètres des côtes, l'archipel des Îles de la Baie (ou *Islas de la Bahía*) se compose de trois îles majeures Roatán (127 km^2), Guanaja (56 km^2), Utila (42 km^2) et d'environ soixante-dix petites îles pour une superficie totale de 258 km^2 et 735 kilomètres de côtes sur la mer des Caraïbes (figure 1).

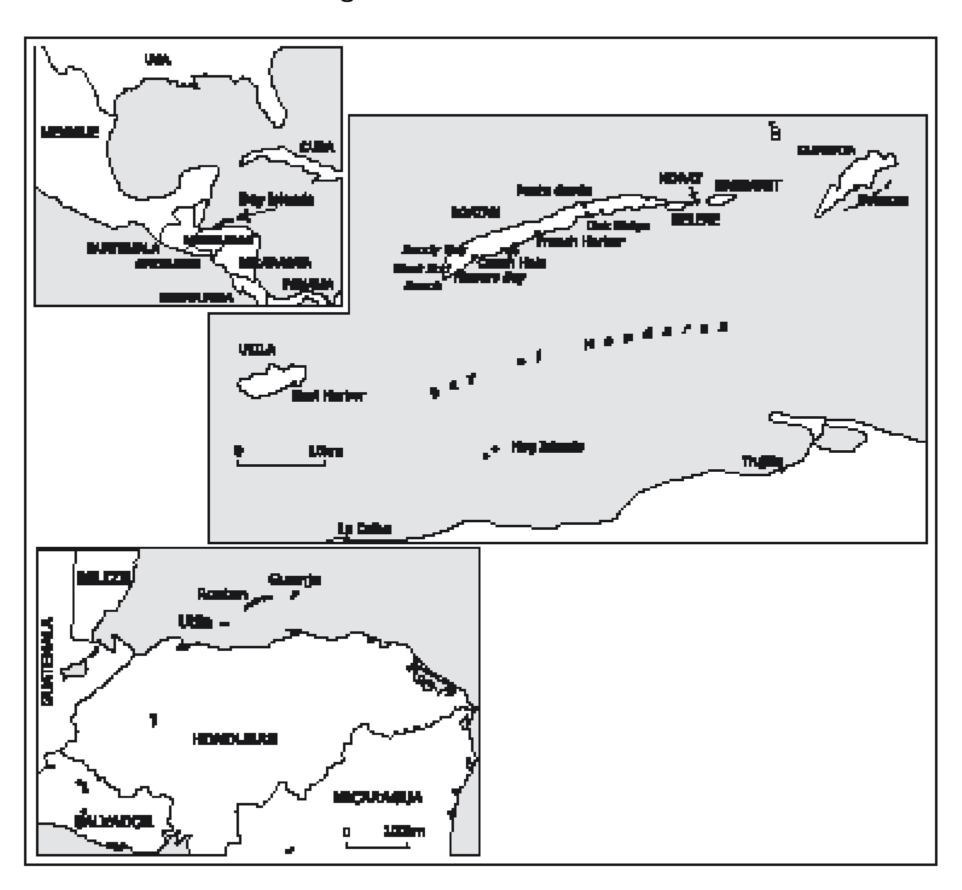


Figure 1 : Les îles de la baie (Honduras)

Les caractéristiques du lieu répondent au fantasme du voyageur en quête de l'éden tropical : « the perfect islands in the eye of yours dreams could not surpass the scenic beauty and special appeal of the Bay Islands of Honduras. Tucked away in a corner of the Western Caribbean and protected by the hush of time, the Bay Islands are the classic portrayal of forgotten tropical isles – unspoiled, sensuous, and totally irrestible ». (Honduras Tourist Board, 1985, in Stonich 2000). Des dizaines d'îles et d'îlots, des plages bordées de palmiers, des lagons, les récifs de coraux, autant des ressources qui font la richesse touristique de l'archipel. La barrière de corail qui borde l'archipel est réputée pour ses sites de plongées entre récifs frangeants (directement accolé à la côte, ils constituent des zones de frayères et de nurseries), récifs-barrières (séparés de la côte par un lagon peu profond autorisant la formation de petits îlots coralliens) et banc récifal (les fameuses « cayes », petites îles coralliennes édifiées sur un haut fond en pleine mer à partir de sédiments accumulés). Ses écosystèmes coralliens abritent quelque 520 espèces végétales et animales, parmi lesquels 285 espèces d'organismes benthiques et 54 taxons de corail (Corro-Barrientos 2006, Harbone, alii. 2001).

Mais, comme le démontre Susan C. Stonich (2000) dans sa thèse *The Other Side of Paradise*, il y a aussi l'envers du décor que peu de touristes sont en mesure de saisir. Et assez paradoxalement, la promulgation officielle des Îles de la Baie comme « parc marin national » à la fin des années 1990, soit une dizaine d'années après l'ouverture au tourisme international, ne semble avoir satisfait qu'une minorité d'acteurs (locaux et internationaux) pour laisser un profond sentiment d'amertume localement face à cette spoliation programmée.

A. Le peuplement des lieux

Découvert en 1502 par Christophe Colomb, l'archipel des Îles de la Baie fut longtemps revendiqué par l'Empire britannique pour finalement être définitivement récupéré par les forces espagnoles en 1782 et rattaché à le Honduras en 1872. Le peuplement des lieux reflète son histoire tourmentée entre : 1/ les derniers représentants de tribus amérindiennes, 2/ les descendants de pirates, de naufragés, d'aventuriers et de contrebandiers essentiellement britanniques, 3/ les descendants d'esclaves fugitifs (les Garifuna) puis des esclaves libres (la Couronne britannique y « a déposé » environ cinq mille esclaves libérés), 4/ des fermiers britanniques venant des Îles Caïman, 5/ et enfin les migrants hispaniques (les Ladinos) et les métis venus du continent sont les derniers[1].

1. Pour plus d'informations sur la question ethnique du Honduras, voir M.-C. Borjas : « La cuestión étnica en Honduras » in L. Salomón, *Panorama y Perspectivas*, Tegucigalpa, CEDOH, 1991, pp. 201-242.

L'isolement, qui a prévalu jusqu'au milieu des années 1980, a contribué à la conservation des héritages culturels qui a permis aux Anglo-caribéens, l'élite économique anglophone et protestante, d'asseoir son pouvoir face aux Afro-caribéens et à la minorité latino-américaine. Cette situation a favorisé l'instauration d'un sentiment de proximité avec les États-Unis. L'archipel ne comptait alors que 20 000 habitants, dont 75 % résidaient dans l'île principale. Les pressions anthropiques sont restées relativement faibles jusqu'à l'ouverture de l'aéroport de Roatán à la fin des années 1980 qui situe désormais l'archipel à six heures de Miami et de Houston.

B. Tourisme international et mobilités dans les Îles de la Baie

Au cours de la dernière décennie, la fréquentation annuelle est passée de 15 000 personnes à plus de 100 000 pour un total de 500 000 nuitées. L'offre hôtelière de standing compte désormais quelque 2 000 lits répartis entre 160 établissements (contre deux hôtels dans les années 1960).

Les structures d'accueil restent contrôlées par les insulaires (62 %) au sein desquels il faut distinguer les élites anglo-caribéennes, propriétaires de luxueux hôtels[1], des quelques afro-caribéens qui gèrent de modestes hôtels et pensions. De nouveaux immigrants venus du Nord (surtout de Californie et Floride) investissent aussi le secteur (35 % des structures). En l'espace d'une décennie, 10 000 nouveaux résidents, principalement des Latinos, fuyant la pauvreté du continent, se sont installés dans ces îles qui avaient notamment besoin de travailleurs dans le domaine du bâtiment. Seuls les plus qualifiés ont réussi à s'intégrer au marché touristique émergent (ils détiennent aujourd'hui 4 % des infrastructures touristiques) ; les autres alimentent un prolétariat sans perspective (Stonich, 2000).

Les pressions anthropiques sont devenues considérables. L'archipel compte plus de 30 000 habitants permanents, la densité de l'île de Roatán est de l'ordre de 200 hab./km^2. L'accès aux ressources génère des tensions et conflits et ces dernières se détériorent rapidement face aux importantes sources de pollutions (eaux usées, déchets solides). Dans ces conditions extrêmes, les logiques ségrégatives se précisent à travers l'inflation, la privatisation et la fermeture de l'espace. Les divisions s'accentuent entre les communautés et se traduisent par des processus d'enclavement[2]. Les ressources marines sont au centre des conflits. C'est dans ce contexte que fut créée la première réserve

---

1. Sur le modèle du Cooper's Key Resort dans la baie Sandy, l'hôtel le plus ancien (créé en 1964, 140 lits).
2. À l'image de Sandy Bay (luxueuse et nord-américaine), des West End Beach (des élites insulaires et continentales) et de Flowers Bay (dominée par la vieille communauté afro-caribéennne).

marine de la baie Sandy en 1989, sur l'initiative du principal propriétaire, prolongée par une seconde réserve quatre ans plus tard. Dans le cas présent, les volontés environnementales qui aboutissent à ces nouvelles formes d'aires marines protégées (MPA ; *Marine protected areas*) relèvent d'une élite locale vivant du tourisme (et donc des ressources marines) qui construit sa légitimité à l'aide des soutiens internationaux sans rechercher de réels appuis à l'échelon national. Une trentaine d'hommes d'affaires financent la réserve (soit 2 200 $US/mois en 1996 ; Luttinger 1997) gérée par une ONG « Bays Island Conservation Association (BICA) ». Le principal hôtelier couvre la moitié d'un budget largement consacré à l'équipement des gardes. Ce dernier dispose même d'une patrouille privée pour surveiller le périmètre protégé au large de son domaine[1].

La dite protection des ressources, unissant élite locale et ONG (largement construite par cette même élite), se traduit par une spoliation des richesses naturelles au profit d'une oligarchie. L'application des nouvelles réglementations, contestée par les usagers traditionnels, donne lieu à une privatisation accompagnée d'une « sécurisation » des lieux. Ce processus n'est pas exceptionnel dans les Caraïbes. Les mérites de cette opération, dite de protection du milieu marin, sont largement diffusés à travers les médias (notamment l'Internet) et relayés par des articles scientifiques (Luttinger, 1997). Dans ce cas, les autorités nationales, plutôt démunies, reconnaissent et appuient l'opération dont la stratégie de communication pourrait servir le pays. Mais les différentes populations locales restent sceptiques face à ces élites renouvelées qui entendent gérer les richesses. Les nouvelles réglementations de la pêche traditionnelle transforment la pratique en braconnage nocturne ; les tensions sont vives entre les occupants les plus anciens, davantage respectueux des ressources naturelles, et les nouveaux immigrants latinos. La pauvreté ne se partage pas, elle exacerbe les tensions. Des membres de la communauté afro-caribbéenne organisés en mouvement de résistance (*Native Bay Islanders Professionals and Labourers Association*, NABILPA) réclament le partage des bénéfices de ce développement et insistent sur le fait que la première « espèce en danger » est d'abord leurs propres enfants. Mais certains doivent se familiariser avec l'idée de devoir quitter leur île devenue un paradis pour étrangers.

C. Communauté d'intérêts et processus d'exclusion

Dans les territoires d'accueil, les habitants des lieux sont très souvent perçus et/ou traités comme un ensemble cohérent. L'emploi des termes de « population locale » et de « communautés », qui supposent une sorte de

1. Les contrevenants s'exposent à des amendes (de 100 à 600 $US) voire la mise en détention.

masse homogène, simplifie les analyses (Richards & Hall, 2000). En fait ces sociétés sont particulièrement ségréguées, les divisions sont profondes entre les classes, les ethnies, les genres. Des contentieux hérités d'une douloureuse histoire sont toujours d'actualité. Les rapports de force asymétrique expliquent les tensions autour des décisions prises en matière d'aménagement touristique. L'État, parfois partial, aux moyens limités, n'est pas toujours en mesure de contrôler l'évolution des projets engagés par certaines élites locales aux intérêts transnationaux.

Dans le cas des Îles de la Baie, les leaders politiques qui s'imposent comme porte-parole de la communauté des *Bay Islanders* sont en fait les représentants d'une communauté d'intérêt associant des entrepreneurs, des investisseurs et des nouveaux résidents fortunés nord-américains et occidentaux en général. Ces leaders sont des Anglo-caribéens qui ont toujours entretenu un sentiment d'indépendance vis-à-vis du Honduras, se distinguant notamment par leur niveau de vie plus confortable, supérieur à celui de leurs compatriotes du continent. Dans l'archipel, leur position est confortée les arrivées de nouveaux résidents (très fortunés) nord-américains et européens avec lesquels ils entretiennent des relations d'affaires privilégiées. Ouverture internationale a contribué au renforcement de leur pouvoir, avec des relais internationaux (politiques, financiers, intellectuels, dans le domaine des ONG). Ils donnent le sentiment de « contrôler et d'orienter la loi ». Lorsque les transactions foncières soulèvent des conflits ou rencontrent des contraintes administratives, des interventions se font auprès de l'ambassade états-unienne.

Les populations afro-caribéennes sont partagées entre quelques petits entrepreneurs qui investissent dans le tourisme, de familles de pêcheurs dépourvus de perspective et des jeunes qui n'envisagent leur avenir qu'à travers un projet migratoire vers le continent.

Les Latinos venant du Honduras revendiquent leur légitimité dans cet archipel qui appartient à leur territoire national. À côté de leurs compatriotes employés du gouvernement (administration, police, enseignement), le quotidien des migrants venus tenter leur chance est bien précaire. Peu respectueux de l'environnement dans un territoire où ils ne trouvent pas leur place, ils s'attirent les hostilités en raison de leurs prédations (tant envers les ressources du milieu que contre les biens et les personnes). Les dégâts provoqués par l'ouragan Mitch en 1998 dans un pays encore fortement rural ont précipité les flux de ces Honduriens continentaux attirés par les perspectives touristiques de l'archipel.

Dans ce contexte, l'annonce de l'instauration d'un parc naturel avec son lot de nouvelles réglementations sonne le glas à cette période de quinze années d'absence de régulation, de libéralisation et d'appropriation des ressources

communautaires. Désormais chacun campe sur ses positions. Il n'y a plus de place pour les derniers arrivants. La position des élites est renforcée par les nouveaux résidents occidentaux, les ONG et des experts scientifiques dont le seul but est « de protéger l'environnement ». Des financements internationaux soutiennent des programmes d'éducation à l'environnement décontextualisés dont l'objectif est de sensibiliser les populations à la préservation de la biodiversité.

III. « Du bon usage de l'écologie » ou l'écologie au cœur de stratégies de pouvoir

Dans les petites îles de la Caraïbe, la ressource touristique repose d'abord sur des richesses biophysiques spécifiques (à l'image des récifs coralliens) ; les représentations touristiques leur confèrent une valeur immatérielle supplémentaire, mais l'activité se développe en étroite relation avec ces milieux particulièrement vulnérables. Des études spécialisées (comme celles du World Resources Institutes, 2004) démontrent la fragilité de ces ressources et soulèvent des inquiétudes quant à leur évolution récente compte tenu de l'importance des pressions enregistrées localement.

Au-delà de la simple mise en évidence des dégradations, il s'avère indispensable de contextualiser les processus et d'identifier les enjeux autour des demandes sociétales. Rappelons, dans l'exemple étudié, les profondes divisions de classes, de genre, d'ethnies qui caractérisent ces sociétés d'accueil où perdurent des contentieux hérités de l'histoire coloniale. Le recours à l'argumentation écologie par telle ou telle catégorie d'acteurs doit interpeller quant à son intentionnalité réelle. Les tentations sont grandes : privation, réservation, exclusion… Des stratégies de retranchement s'imposent dans ces lieux touristiques sous tension où des logiques antagonistes (tourisme des élites et tourisme de masse) se fondent alors dans la complexité des sociétés d'accueil. De nouvelles alliances se dessinent entre des élites internationales et certains protagonistes locaux et les enjeux écologiques deviennent un leitmotiv pour chaque catégorie de protagonistes qui entend les utiliser à ses fins.

Les rapports de forces asymétriques et les profondes divisions attisent les tensions autour des décisions prises en matière d'aménagement touristique et de gestion des ressources naturelles. L'État, parfois partial, aux moyens limités, n'est pas toujours en mesure de contrôler l'évolution des projets impulsés par certaines élites locales aux intérêts transnationaux. En ce sens, C Edie (1991, cité par Daniel 1996) insiste sur « l'unité dialectique entre clientélisme interne et dépendance externe » où « dépendance et clientélisme peuvent être mieux

compris s'ils sont appréhendés comme les différentes facettes d'une même réalité ; ils reposent sur le même modèle d'échanges asymétriques entre dominants et dominés ».

Dans cette logique, le contrôle des ressources touristiques est essentiel pour asseoir la domination sur le territoire investi. Les acteurs dominants développent des argumentaires écologiques destinés à appuyer leur volonté de s'approprier ces ressources et par conséquent de se donner les moyens de contrôler les mobilités touristiques. L'approche écologique est alors instrumentalisée par ces élites ; l'adoption de réglementations conformes à leur projet (conditions d'utilisation des ressources, limites et interdictions, etc.) occasionne des nouvelles contraintes susceptibles de limiter les flux migratoires qui étaient alimentés par les perspectives économiques d'un foyer touristique émergent (comme les migrants ladinos dans les Îles de la Baie) et d'encourager le départ de populations résidentes, installées de longue date et démunies, confrontées à la perte de leurs sources traditionnelles de revenus (telles des familles de pêcheurs afro-caribéens dans ces mêmes îles). Ainsi dans le cas des Îles de la Baie, les nouvelles réglementations environnementales profitent d'abord à la communauté d'intérêts dominante des élites anglo-caribéennes, nord-américaines et secondairement européennes qui s'approprient l'archipel et se réservent l'usage de ressources.

Conclusion

L'ouverture de ces marchés lointains, longtemps réservés au tourisme de masse, dévoile des difficultés de gestion jusqu'alors ignorées. Les situations extrêmes observées localement posent le problème de la gestion des milieux et interpellent quant à leur capacité à intégrer ces nouvelles consommations. Dans les pays les moins développés, elle met en exergue les enjeux de pouvoir, d'enclavement et de privatisation des ressources limitées. Les logiques du tourisme international sont confrontées à des sociétés d'accueil diverses, aux spécificités locales et nationales prononcées. L'histoire des lieux, les relations au pouvoir, les compatibilités entre les catégories d'acteurs, principales ou secondaires, doivent être envisagées sans négliger les associations occultes au service d'intérêts privés, du local à l'international.

L'analyse des conditions d'accès aux ressources met en lumière la nature contradictoire et conflictuelle des configurations sociopolitiques autour du tourisme international dans ces petits territoires insulaires. Il convient d'identifier les catégories d'acteurs, leur positionnement et leur niveau d'intervention pour clarifier les discours et d'analyser les motivations comme dans le cas des démarches préservationnistes par exemple ; soutenus par les élites, ces

raisonnements s'inscrivent dans le cadre de stratégies de type « ségrégation-exclusion spatiale » dont les objectifs sont l'appropriation des ressources et le contrôle des flux autour des derniers « édens tropicaux ».

Bibliographie

Britton R.A. 1977. « Making Tourism More Supportive of Small State Development : The case of St-Vincent », *Annals of Tourism Research,* n° 6, p. 269-278.

Butler R. 1993. « Tourism-An Evolutionary Perspective », in : J.-G. Nelson, R. Butler, G. Wall (eds.), *Tourism and Sustainable Development : Monitoring, Planning, Managing,* Waterloo, Heritage Resources Centre And Department of Geography, University of Waterloo, p. 27-44.

Cazes G. 1992. *Fondements pour une géographie du tourisme et des loisirs*, Paris : éd. Bréal, p. 124-125.

Corro-Barrientos N. 2006. « Propositions pour un tourisme durable à Utila (Honduras) », in : J.-M. Breton (dir.) : *Développement viable et valorisation environnementale (Caraïbe – Amérique latine),* Khartala – Crejeta, p. 307-330.

Daniel J. 1996. « Pour une réévaluation des rapports entre l'économie et le politique », in : J. Daniel (dir.), *Les Îles Caraïbes. Modèles politiques et stratégies de développement*, Paris : Khartala-CRPLC, p. 11-44.

Dehoorne O. 2006. « L'avènement du tourisme de masse sous les tropiques. Éléments de réflexion sur les enjeux touristiques dans l'espace caribéen », *Études Caribéennes*, n° 4, p. 41-50.

Edie C.-J. 1991. *Democracy by Default? Dependency and Clientelism in Jamaica.* London-Kingston, Lynne Rienner Publishers/Ian Randle Publishers.

Équipe MIT. 2002. *Tourismes 1. Lieux communs*. Paris : Belin, 320 p.

Harborne A.R., Afzal D.C. *et al.* (2001). « Honduras : Caribbean Coast », *Marine Pollution Bulletin,* vol. 42, n° 12, pp.1221-1235.

Knafou R. 1992. « De quelques rapports souvent contradictoires entre tourisme et environnement », in : *Actes du colloque « Tourisme et Environnement »,* Paris : La documentation française, p. 16-23.

Luttinger N. 1997. « Community-Based Coral Reef Conservation in the Bay Islands of Honduras », *Ocean & Coastal management*, vol. 36, n° 1-3, p. 11-22.

Richards G., Hall D. 2000. « The community : A sustainable concept in tourism development ? » in : G. Richards & D. Hall (eds.), *Tourism and sustainable community development*, London, Routledge, p. 1-13.

Stonich S.C. 2000. *The Other Side of Paradise : Tourism, Conservation and Development in the Bay Islands*, New York, Cognizant Communication Corporation, 205 p.

Wilkinson P. 1989. « Strategies for Tourism in Island Microstates », *Annals of Tourism Research,* n° 16, 153-177.

Troisième partie

Limites et fragilités des ressources : le développement durable en question

La disparition ou la simple dégradation des ressources littorales et marines est susceptible d'induire de véritables mutations économiques et de profonds traumatismes dans les sociétés insulaires.

Dans son texte, Virginie Cazes-Duvat insiste sur la nécessaire gestion et protection des ressources et leurs conséquences sur l'aménagement des littoraux de l'océan Indien ; elle définit quelques recommandations en matière d'aménagement des côtes en s'appuyant sur des expériences de développement intégré. Enfin, Didier Moullet *et al.*, présentent l'ensemble des pressions qui s'exercent sur les milieux littoraux de la Martinique et de l'archipel de la Guadeloupe, et dressent un constat de forte pression anthropique et de faible prise de conscience environnementale dans les Antilles françaises.

Ces deux approches complémentaires devraient interpeller le lecteur, sur l'intérêt de gérer et d'aménager durablement les espaces insulaires littoraux. Cela s'avère d'autant plus nécessaire que dans l'optique d'une élévation du niveau de la mer, les processus érosifs seront beaucoup plus marqués et les conséquences sur les aménagements beaucoup plus visibles. Dans certaines parties du monde, ces dynamiques sont déjà en cours, puisque dans les Petites Antilles, par exemple, l'érosion côtière affecte la plupart des plages qui reculent à un rythme variant de 0,2 à 3 m/an environ. En 1995, lors du passage de la tempête tropicale Iris et de l'ouragan Luis, la plage de *La Vigie* à Sainte-Lucie s'est repliée de 11 mètres en moins de 48 heures, alors qu'elle ne se replie traditionnellement que de quelques dizaines de centimètres chaque année (Fisheries department *et al.*, 2003). Les auteurs sont unanimes et comme le dit Virgine Cazes-Duvat, « à long terme, les insuffisances des politiques de gestion de l'environnement littoral risquent de compromettre le développement des petits états insulaires dont les ressources et l'espace disponible sont très limités. Certaines situations apparaissent déjà comme irréversibles parce que

les conditions de régénération du milieu ont été irrémédiablement altérées ». Une vraie politique de gestion côtière ou d'harmonisation de cette dernière s'avère nécessaire à l'échelle insulaire intertropicale.

Dossier n° 10

Recommandations d'aménagement et de gestion des côtes sédimentaires pour un développement durable du tourisme dans les petites îles tropicales : les leçons à tirer de la situation de l'océan Indien

Virginie Cazes-Duvat

Introduction

Dans les petites îles tropicales, le développement du tourisme littoral a souvent accéléré la nécrose des récifs coralliens et l'érosion des plages. Au-delà de ce constat général, le rôle du tourisme dans la dégradation des milieux varie suivant les archipels et les îles qui les composent, comme l'illustre bien la situation de l'ouest de l'océan Indien. En effet, alors que le tourisme apparaît comme un facteur secondaire de la dégradation des milieux côtiers aux Seychelles et dans les Mascareignes où les effets de l'urbanisation et de la construction des infrastructures sont prédominants, il est en revanche à l'origine d'importants travaux d'équipement qui sont fortement préjudiciables à l'écosystème corallien aux Maldives (Cazes-Duvat & Magnan, 2003). Dans ce pays, on peut estimer que le tiers de l'extraction totale de corail est lié à l'aménagement des îles-hôtels.

À long terme, les insuffisances des politiques de gestion de l'environnement littoral risquent de compromettre le développement des petits États insulaires dont les ressources et l'espace disponible sont très limités. Certaines situations apparaissent déjà comme irréversibles parce que les conditions de régénération du milieu ont été irrémédiablement altérées. Dans certains cas, la dégradation

de l'environnement a déjà conduit à la fermeture temporaire ou définitive d'un hôtel ou à la chute de son taux de remplissage. Elle a donc des conséquences socio-économiques non négligeables pour des pays dont l'économie est en général peu diversifiée – à l'exception, dans la région qui nous concerne, de l'Île Maurice et de La Réunion – et elle contribue à rendre chaotique et incertain le processus de développement. Quand le recul de la ligne de rivage a été accéléré par des aménagements inadéquats, la défense du bâti impose des coûts récurrents et des travaux répétés aux compagnies hôtelières. Ceci a pour conséquences la perte de qualité du produit, la baisse des bénéfices touristiques, ainsi que la dégradation des paysages, qui réduit la valeur patrimoniale des sites.

Dans un tel contexte, l'objectif de cette contribution sera de définir les conditions d'un développement durable du tourisme littoral. Il s'agira d'analyser les impacts environnementaux des aménagements touristiques dans trois archipels, ceux des Seychelles, des Maldives et des Mascareignes, et d'exposer les difficultés que rencontrent les hôteliers. Ceci nous amènera à formuler des recommandations au travers de trois thématiques : le choix des sites d'implantation des hôtels, la gestion des risques liés à la mer, et le rôle du tourisme dans la réhabilitation des milieux.

Il semble aujourd'hui d'autant plus important de promouvoir une approche préventive et intégrée de la gestion des côtes que les changements climatiques annoncés laissent attendre une aggravation de l'érosion des plages et une accélération de la dégradation des récifs coralliens dont on connaît le rôle protecteur pour les espaces côtiers et, par conséquent, pour les aménagements qu'ils portent.

I. Les sites d'implantation des équipements touristiques

A. La situation actuelle

Dans les archipels qui nous concernent, le choix des sites d'implantation des complexes touristiques obéit d'abord à la logique des investisseurs qui recherchent des parcelles accessibles, situées au plus près de la mer, et relativement vastes. Cette situation s'explique par la priorité qui a été donnée au développement économique sur la préservation des milieux à partir des années 1970. Le retard de développement de la plupart des petites îles tropicales au lendemain de leur indépendance[1] a incité les États à soutenir le

1. L'indépendance politique des Maldives et de Maurice date de 1968 et celle des Seychelles de 1976. Quant à La Réunion, elle est département d'outre-mer depuis 1946.

décollage du secteur touristique alors qu'il n'existait encore aucun document d'aménagement du territoire[1]. Ainsi s'expliquent la prolifération rapide des hôtels et leur implantation sur l'ensemble des rivages, comme on peut facilement l'observer à l'Île Maurice et dans la partie centrale de l'archipel des Maldives. À Maurice, rares sont les littoraux restés à l'état naturel, sauf dans le sud, région d'ailleurs très convoitée par les groupes touristiques. On estime que 30 % du linéaire côtier total, soit 107 km, sont occupés par les hôtels (95 au total) et les nombreuses résidences de vacances (Republic of Mauritius, Ministry of environment, 2002). Aux Maldives, en l'absence de plan d'aménagement du territoire, deux critères commandent le choix des îles qui accueilleront un hôtel : la distance temps qui les sépare de l'aéroport international d'Hulhulé situé dans l'atoll de Malé Nord, celle-ci devant rester inférieure à une heure trente, et l'absence de vocation agricole préétablie. Toute île, grande ou petite, sensible à l'érosion côtière ou non, dotée ou pas d'un port naturel, quelle que soit la nature de ses rivages (*beachrock*, plage de débris coralliens ou de sable) et la richesse de son récif corallien, peut donc devenir touristique. En 2000, on comptait ainsi 87 îles-hôtels, dont la plupart ont été aménagées au prix de lourds travaux, pour 199 îles habitées. La situation des Seychelles et de La Réunion est différente car elles connaissent une pression touristique moins importante qui limite la multiplication des structures d'hébergement. Mais on peut néanmoins constater aux Seychelles que certains hôtels sont déjà implantés et d'autres en projet dans des parcs marins ce qui illustre bien la forte dépendance de l'État à l'égard des investisseurs étrangers.

De nombreux hôtels implantés sur des côtes ou sur des îles en recul sont aujourd'hui menacés par l'érosion, en particulier dans le nord de Maurice et dans les atolls de Malé Nord et de Malé Sud aux Maldives, ces régions accueillant environ 50 % de la capacité d'hébergement totale de leur pays. Souvent, les plages qui les bordaient ont fini par disparaître, à moins que les hôteliers les rechargent en sable à partir des platiers récifaux, comme cela se fait à Maurice. Le bâti a dû être protégé d'une destruction certaine par des ouvrages de défense, des murs, des gabions, des enrochements et des brise-lames, qui dégradent inévitablement le paysage. Certains établissements ont ainsi perdu de leur intérêt pour les touristes. À Maurice et plus encore aux Maldives, l'érosion a été accélérée par l'extraction de coraux et par le creusement de chenaux de

1. Les plans d'aménagement du territoire des Seychelles et de Maurice datent respectivement de 1989 et de 1994. À La Réunion, il existe un Schéma d'aménagement régional (1995). Rodrigues n'a été dotée de plan d'aménagement qu'en 2001.

navigation et de passes artificielles dans les récifs. Aux Seychelles, au début des années 1990, les hôtels des îles coralliennes de Bird et de Desroches ont dû fermer, attaqués par les vagues.

Certaines situations sont devenues irréversibles. S'enclenche alors un véritable cercle vicieux : les services techniques des hôtels installent, multiplient, puis renforcent des équipements de défense qui ont pour effet d'aggraver l'érosion. Dans d'autres cas, beaucoup plus rares, il est possible d'éviter cet effet d'engrenage en reconstruisant l'hôtel menacé en retrait de la ligne de rivage. C'est ce qui a été fait à Bird et à Desroches.

L'analyse de la situation existante montre bien qu'une politique de développement touristique qui ne prend en compte ni les caractères naturels des rivages, ni leur évolution, est condamnée à l'échec à long terme. L'étroitesse des espaces sédimentaires et l'exiguïté des cayes d'une part, la forte vulnérabilité des récifs coralliens et des plages d'autre part, imposent pourtant, plus encore que sur d'autres types de littoraux, de respecter certains principes d'aménagement sans lesquels le développement touristique ne pourra pas perdurer.

B. Recommandations pour un aménagement durable des îles et des côtes

En milieu corallien, afin d'éviter la dégradation accélérée de l'environnement (érosion, nécrose des récifs, perte de biodiversité), l'aménagement touristique du littoral doit prendre en compte trois éléments : la morphologie récifale, la tendance évolutive de la ligne de rivage (recul, avancée ou stabilité) et la dynamique côtière (figures 1 et 2).

Suivant leurs caractéristiques, les récifs coralliens se prêtent plus ou moins bien à une mise en valeur touristique. On peut globalement distinguer trois cas. Les bancs récifaux et les plates-formes, accolés au rivage et subaffleurants, entravent la navigation maritime et font obstacle au développement des activités aquatiques et nautiques, comme on peut l'observer à La Réunion où ils représentent 30 % des constructions récifales. C'est également le cas des *patch reefs* maldiviens, récifs peu profonds de forme arrondie qui portent fréquemment des cayes. Les îles qui sont concernées par ces types d'édifices récifaux[1] ne sont pas favorables au développement du tourisme littoral car elles sont peu accessibles par la mer à moins d'effectuer de lourds travaux, de dragage des platiers et de creusement de chenaux de navigation. Le deuxième cas est celui des récifs frangeants. Là où ils sont peu évolués, ils présentent

1. Pour la définition des différents types d'édifices récifaux, voir : Battistini *et al.*, 1975, Éléments de terminologie récifale indopacifique, Téthys, 7 (1), 111 p. ; et Guilcher A., 1988, Coral reef geomorphology, Wiley, Chichester, 228 p.

des contraintes semblables à celles qui viennent d'être évoquées, surtout s'il n'existe pas de passe pour permettre aux embarcations de circuler entre la côte et la haute mer. Là où ils sont plus évolués, comme c'est en général le cas à Maurice, ils offrent d'excellentes conditions de développement pour la grande hôtellerie, les platiers récifaux étant suffisamment profonds pour autoriser diverses activités et permettre la navigation des bateaux de plaisance. En dernier lieu, les récifs-barrières et les atolls sont dans l'ensemble propices au développement touristique, car ils offrent de vastes zones d'ancrage aux embarcations, même si les chenaux et les passes qui relient ces derniers au large canalisent souvent de forts courants.

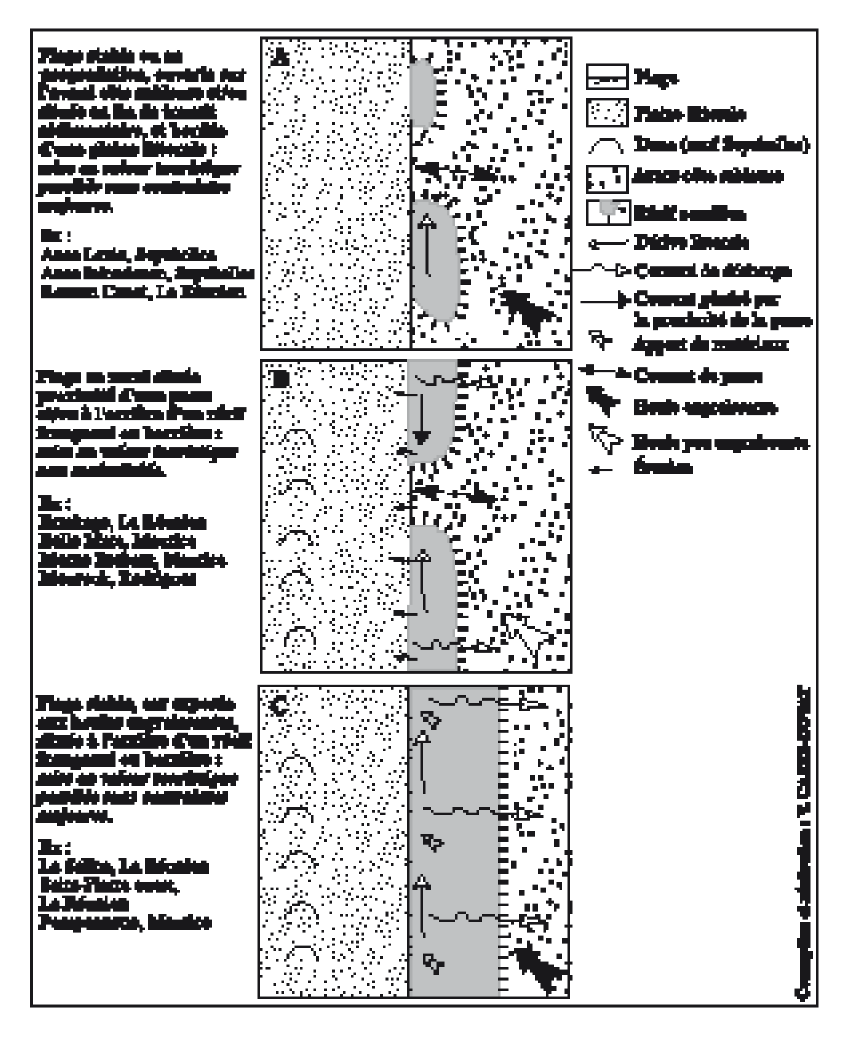


Figure 1 : Des côtes plus ou moins favorables à l'état naturel aux aménagements touristiques ; principales situations rencontrées

Au regard des contraintes que peut induire la morphologie récifale, des difficultés qu'il y a à les réduire (dragage et remblaiement), et des effets qu'ont en général ces travaux sur l'équilibre des plages et sur la santé des récifs coralliens, l'on ne peut que recommander le choix, pour l'implantation d'hôtels, d'îles et de littoraux dont les récifs sont favorables, à l'état naturel, au développement du tourisme.

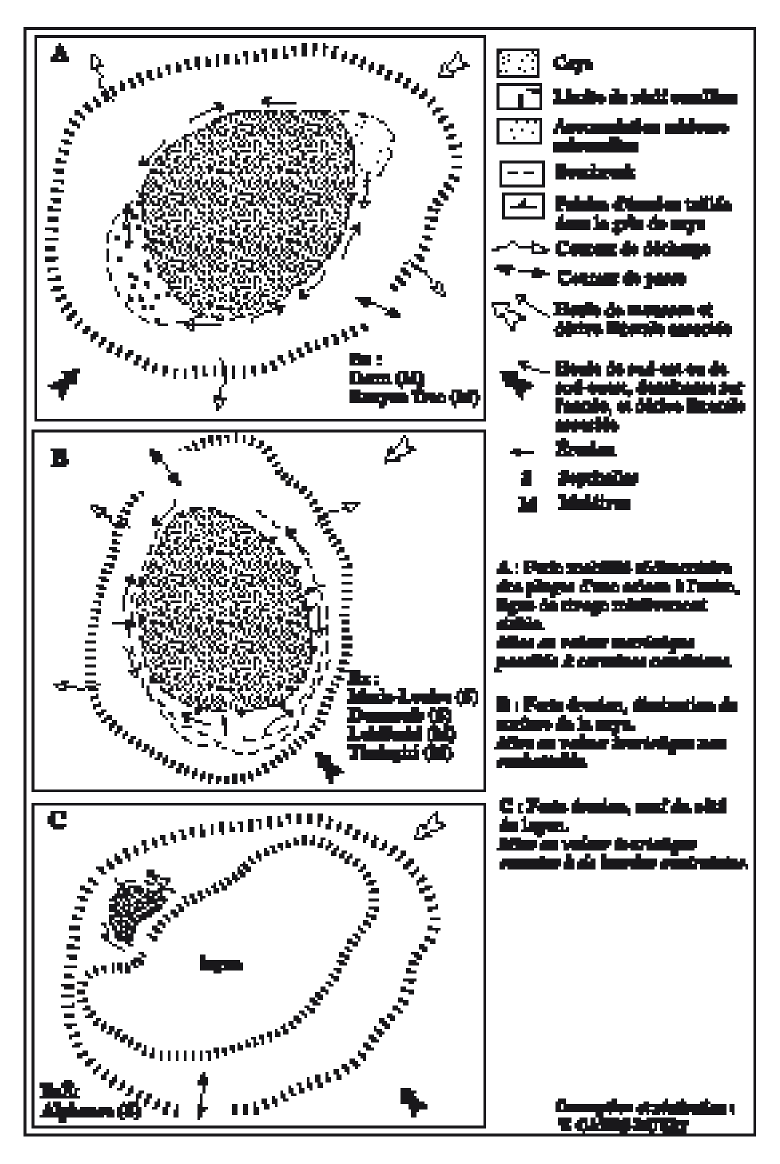


Figure 2 : Des cayes plus ou moins favorables à l'état naturel aux aménagements touristiques ; principales situations rencontrées

1. Tenir compte de la tendance évolutive de la ligne de rivage

Avant de construire un hôtel, il est également impératif de connaître l'évolution récente de la ligne de rivage. À l'échelle du globe, les plages de sable sont affectées par l'érosion sur environ 70 % de leur longueur (Bird, 1985). Cette situation se retrouve dans l'océan Indien où les exemples de progradation des côtes sédimentaires et des cayes sont rares (Cazes-Duvat, 1999). Dans les îles volcaniques (Mascareignes) et granitiques (Seychelles), il est donc recommandé d'implanter préférentiellement les établissements hôteliers sur les promontoires rocheux qui encadrent les plages. Sur les côtes sédimentaires, il vaut mieux construire les hôtels dans les secteurs situés en aval-dérive, nourris parce qu'ils se trouvent en fin de transit sédimentaire, que dans les secteurs d'amont-dérive qui sont en général plus affectés par l'érosion. Par ailleurs, les plages ouvertes sur le large, comme le sont celles du sud de Mahé aux Seychelles, sont moins menacées par l'érosion que celles qui sont situées à l'arrière d'un récif corallien car elles possèdent une meilleure résilience. Celle-ci s'explique par le fait qu'aucun obstacle n'entrave les échanges de sédiments qui s'effectuent entre l'avant-côte et la côte. Ces plages sont moins sensibles à l'érosion que celles d'arrière-récif qui subissent des pertes définitives de sable au travers des passes et des autres échancrures du front récifal pendant les tempêtes, ces sédiments n'étant pas ramenés vers les côtes pendant les périodes de beau temps (Cazes-Duvat & Paskoff, 2004).

Construire à l'arrière d'une plage en recul condamne à avoir à lutter ultérieurement contre l'érosion qui se trouvera de surcroît accélérée par la réflexion des vagues sur le bâti. C'est donc une erreur d'aménagement qui a pour effet d'enclencher un véritable cercle vicieux.

2. Tenir compte de la dynamique côtière

Les interactions qui se manifestent entre les houles et les marées d'une part, et la topographie sous-marine, en particulier la morphologie récifale d'autre part, déterminent les courants qui commandent à leur tour la dynamique côtière. Celle-ci peut être un facteur de contrainte pour l'implantation d'un hôtel, là où il existe une très forte mobilité sédimentaire des estrans. Cette situation se rencontre dans le sud des îles granitiques des Seychelles où certaines plages qui font une quarantaine de mètres de largeur pendant une saison disparaissent pendant l'autre. Par ailleurs, aux Maldives comme aux Seychelles, les sédiments qui composent les plages de certaines îles coralliennes basculent de l'une de leurs extrémités à l'autre au cours de l'année. Tout hôtel établi sur des rivages aussi mobiles sera menacé à un moment ou à un autre par la mer, alors que, sur le long terme, la ligne de côte ne recule pas forcément. Il suffira de quelques séries de houles plus fortes que la normale ou de quelques tempêtes successives

de même provenance pour que les bâtiments se trouvent exposés à l'action des vagues, le temps que les plages fortement démaigries se rechargent et que le basculement habituel des sédiments soit rétabli. Ceci explique en partie la multiplication des épis le long des plages maldiviennes. Par ces équipements, on tente de s'opposer aux mouvements sédimentaires de grande ampleur qui exposent les bâtiments aux vagues. Là où des tempêtes ont eu des effets dévastateurs, ces ouvrages ont souvent été doublés de murs de protection. Or ceux-ci dénaturent les plages dont ils accélèrent aussi la disparition. Il vaut donc mieux éviter d'implanter des hôtels sur ces îles ou bien les construire très en retrait de la ligne de côte si les surfaces disponibles y sont suffisantes. Enfin, il est déconseillé d'implanter des hôtels à proximité des passes, car les plages qui les bordent sont fortement affectées par l'érosion en situation de tempête. Dans l'est de Maurice, exposé aux houles cycloniques, nombreux sont les établissements hôteliers situés au droit de passes qui ont dû être protégés contre l'érosion par des ouvrages lourds.

C'est aux Maldives, où l'ensemble de ces principes n'a pas été pris en compte, que la situation est aujourd'hui la plus critique. Certaines îles-hôtels cumulent les trois types de contraintes qui viennent d'être examinés, d'ordre morphologique, sédimentaire et courantologique.

II. Placer les aménagements touristiques à l'abri des risques liés à la mer

C'est parce que l'aménagement des côtes n'a pris en compte ni leurs caractéristiques, ni la tendance évolutive de la ligne de rivage, que de nombreux hôtels sont aujourd'hui exposés aux risques liés à la mer.

A. L'aggravation des risques liés à la mer

Dans la région qui nous intéresse, les deux principaux risques liés à la mer sont l'érosion et la submersion marine. Ils se sont renforcés au cours des dernières décennies en raison de l'augmentation, d'une part, des aléas météo-marins, et d'autre part, des constructions exposées.

1. Le renforcement des aléas météo-marins

Rappelons que le caractère généralisé de l'érosion côtière est dû à la combinaison de facteurs géologiques et eustatiques, et en particulier à l'histoire récente des récifs coralliens et des plages associées. Avec la stabilisation du niveau de l'océan Indien occidental il y a 3000 ans, à la suite de la dernière grande transgression marine, celle de l'Holocène, la remontée de matériaux détritiques vers les côtes a considérablement diminué (Cazes-Duvat & Paskoff, 2004). C'est ce qui explique que les plages reculent sur la majeure partie de

leur longueur, tout comme la ligne de rivage de nombreuses îles dont certaines ont déjà perdu une partie de leur surface, comme Cocoas et Vaddu dans l'atoll de Malé Sud aux Maldives ou Desroches et Marie-Louise dans le groupe des Amirantes aux Seychelles. En raison de leur recul, les plages jouent de moins en moins efficacement leur rôle d'espace tampon entre la mer et les zones construites si bien que les submersions marines deviennent de plus en plus dévastatrices.

Ces risques associés d'érosion et de submersion sont exacerbés par les changements climatiques en cours. En effet, s'il a eu pour effet une élévation du niveau marin d'environ 10 cm au XXe siècle, le réchauffement climatique attendu, qui pourrait aller de 1,5° à 4,5 voire 6 °C d'ici 2100, devrait la voir s'accélérer au XXIe siècle pour être environ trois fois plus rapide, c'est-à-dire de l'ordre de 48 cm d'ici 2100 d'après les dernières prévisions du Groupe intergouvernemental sur l'évolution de climat (Paskoff, 2001 a). Dans la zone intertropicale, ceci devrait avoir pour conséquence l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes (Paskoff, 2001b). Celles de 1987, de 1988 et de 1991 aux Maldives, et celles de 1982, de 1987 et de 1997 aux Seychelles, ont eu trois conséquences principales : de fortes submersions, parce qu'elles ont été couplées avec des marées de vives-eaux et avec des pluies abondantes, aux Seychelles en particulier ; une grave crise érosive qui a fortement touché le tiers des plages seychelloises ; et une mortalité généralisée des coraux, supérieure à 95 % dans les deux archipels, due à l'augmentation de la température de surface des eaux océaniques. Or cette dernière constitue un facteur d'aggravation certain de l'érosion (Montaggioni, 2001). Dans les Mascareignes, de fortes tempêtes ont également été enregistrées au cours des dernières décennies. Certaines sont venues du sud, celles de 1976, de 1987 et de 1994 étant réputées pour les phénomènes de submersion qu'elles ont engendrés à Maurice, alors que celles de septembre 2003 ont fortement érodé le littoral corallien de La Réunion. D'autres tempêtes sont venues du nord et de l'est, comme celles qui ont été générées par les cyclones Hollanda (Maurice, 1994), Dina (La Réunion, 2002) et Kalunde (Rodrigues, 2003), et elles ont été très érosives pour les plages coralliennes et les dunes qui les bordent.

2. L'augmentation de la vulnérabilité et des dégâts

Si les tempêtes des dernières décennies ont été nombreuses, elles ont aussi été très dévastatrices par comparaison avec celles des décennies précédentes en raison de la multiplication des hôtels *pieds dans l'eau* depuis le début des années 1970. Les îles-hôtels maldiviennes illustrent bien les effets que peut avoir un aménagement irrationnel des côtes (Cazes-Duvat, 2001a). Les chambres sont disposées en ceinture le long de la ligne de rivage. La distance minimale

de construction par rapport à la mer qu'impose la loi n'étant que de 5 m, nombreux sont les hôtels qui sont aujourd'hui touchés par l'érosion. Et comme les groupes touristiques accroissent régulièrement la capacité d'accueil de ces établissements, le nombre des bâtiments menacés augmente. Attaqués par les vagues de tempête, ceux-ci ont le plus souvent dû être protégés dans l'urgence par des ouvrages lourds. De nombreuses îles sont aujourd'hui entourées de brise-lames, sur tout leur pourtour, comme Kurumba (ouverture en 1972) et Komandoo (1998), ou sur une à plusieurs de leurs façades, comme Baros (1973), Fesdu (1982), Boduhithi (1979), Full Moon (1973), Meerufenfushi (1978), Summer Island (1983) ou Moofushi (1990), pour ne citer que quelques exemples. Après leur construction, ces équipements génèrent des coûts récurrents, car ils doivent être régulièrement entretenus.

Deux îles-hôtels, celles de Bird et de Desroches, ont dû fermer au début des années 1990 afin de reconstruire les bâtiments qui avaient été emportés, dans le premier cas, par l'érosion côtière qui s'est accélérée avec les tempêtes de la fin des années 1980, et dans le second, par les vagues et les rafales de vent engendrées par le cyclone Ikonjo (mai 1990).

L'activité touristique est donc, suivant la gravité des manifestations du risque, gênée ou momentanément interrompue.

3. L'absence de solutions satisfaisantes

On ne peut pas considérer les solutions techniques qui sont appliquées aujourd'hui comme satisfaisantes pour plusieurs raisons. D'abord, parce qu'elles accélèrent l'érosion et parce qu'elles produisent un effet d'engrenage très préjudiciable au produit touristique comme à l'environnement. Ensuite parce qu'elles engendrent des coûts initiaux, puis récurrents, qui sont d'autant plus élevés que ces îles ne possèdent pas de matériaux de construction pour l'édification d'ouvrages de défense contre la mer. Enfin, parce qu'elles ne permettent pas de s'affranchir des dégâts que causent les tempêtes. Ici encore, la seule solution satisfaisante est de respecter le principe de précaution qui passe par l'application de quelques principes de base.

B. Recommandations pour un aménagement durable des côtes et des îles

Trois recommandations peuvent être énoncées afin de limiter les effets des manifestations des risques liés à la mer.

1. Revaloriser les sites rocheux

L'implantation des hôtels sur les sites rocheux, déjà recommandée pour qu'ils soient à l'abri de l'érosion marine, aurait un deuxième avantage : elle les

protégerait des submersions répétées dues aux tempêtes, et dont les effets sont exacerbés, dans les îles montagneuses et en période cyclonique, par d'importants abats d'eau qui sont à l'origine d'inondations dans les plaines côtières. Les promontoires rocheux élevés sont dans ce contexte à privilégier par rapport aux côtes rocheuses basses, mais les falaises instables comme celles du sud-est de La Réunion (côte de La Fournaise) sont à éviter, car elles ajouteraient un deuxième risque, d'origine tectonique, au risque météo-marin existant.

2. Implanter les hôtels en retrait de la ligne de rivage

Que le littoral soit sédimentaire ou rocheux, les équipements touristiques y seront d'autant plus en sécurité qu'ils auront été implantés en retrait de la ligne de rivage.

En ce qui concerne l'érosion, des recommandations différentes peuvent être faites suivant que les îles sont montagneuses ou basses. Dans les premières, la règle doit être de construire suffisamment loin de la mer. La distance à laquelle seront bâtis les hôtels doit être déterminée à partir du calcul du rythme de l'érosion grâce à des séries successives de photographies aériennes, ou à partir de l'évaluation de la vulnérabilité des plages (Cazes-Duvat, 2001b ; Cazes-Duvat 2003a). Celle-ci peut être établie à partir d'un ensemble d'indicateurs parmi lesquels la résilience des estrans, mesurée par leur suivi à la condition qu'il intègre des épisodes de tempête, joue un rôle majeur (Cazes-Duvat, 2003b). Une fois que le risque d'érosion est défini, il est possible de déterminer une stratégie d'aménagement et d'équipement adaptée. La distance à laquelle on construit les bâtiments doit permettre de les maintenir hors de portée de la mer pendant toute leur durée de vie, celle-ci étant connue des investisseurs. Ainsi, R. Paskoff (1993) a logiquement proposé d'implanter tout équipement lourd au-delà de la position que devrait avoir la ligne de rivage dans 60 ans. Là où les plaines sont étroites ou déjà très urbanisées, situations fréquentes dans les petites îles qui nous concernent ici, cette approche peut conduire à exclure tout aménagement touristique. Dans ce cas, la solution à envisager est de privilégier des constructions adaptées, en hauteur ou sur pilotis. Dans les îles basses, il convient de procéder différemment. Petites et encerclées par la mer, celles-ci ne devraient être aménagées que dans leur partie centrale qui n'est pas menacée par l'érosion. Mais le regroupement de l'ensemble des bâtiments et des infrastructures au centre de l'île n'est envisageable que si celle-ci possède une certaine superficie. Bien souvent, les îles-hôtels maldiviennes ont dû être aménagées sur la totalité de leur surface, celle-ci étant trop faible pour qu'on puisse envisager d'en laisser une partie libre de toute

construction. Ceci revient à dire que les îles les plus petites ne devraient pas accueillir d'hôtel. Ce constat doit inciter l'État maldivien et les investisseurs à s'adapter en développant, par exemple, l'hôtellerie sur pilotis.

Le risque de submersion, qui va également se renforcer dans les années à venir, implique que les zones submersibles soient définies, à partir des événements passés ou des hauteurs de houles qui sont à attendre des plus fortes tempêtes – des relevés ayant été effectués dans les différents archipels dont il est ici question –, et qu'on prenne la résolution de ne pas y établir d'hôtels. La fréquence et l'ampleur des submersions catastrophiques pourraient servir de référence dans l'élaboration d'un plan d'aménagement. Certaines plaines côtières des Seychelles granitiques et de Maurice sont connues pour être à la fois submersibles et inondables pendant les épisodes de mauvais temps car elles correspondent à d'anciens marécages qui ont été drainés. À La Réunion, la principale plaine littorale, celle de l'Ermitage-La Saline, est également submersible et inondable, comme l'a montré l'épisode Dina au travers des dégâts qu'il a engendrés en janvier 2002. Si dans les îles montagneuses, il apparaît donc possible de limiter les risques en évitant d'implanter de nouvelles constructions dans les régions exposées, il est en revanche plus difficile de les réduire dans les îles basses. La faible altitude de ces dernières, associée à leur position en plein océan, fait que certaines d'entre elles sont submersibles sur la totalité de leur surface. Il n'en demeure pas moins que leur partie centrale est moins exposée aux submersions de petite et de moyenne ampleur que leurs côtes.

Dans les zones qui sont fortement exposées aux risques, le plus prudent est d'avoir recours à des constructions sur pilotis.

3. Construire sur pilotis

Aux Maldives, plus d'une île-hôtel sur trois possède des bungalows sur pilotis. À l'échelle de l'archipel, on en compte près de 800 qui représentent environ 10 % de la capacité d'hébergement totale. Si ce type d'aménagement correspond davantage à la volonté de proposer un produit de luxe original aux visiteurs qu'à celle de protéger le bâti des risques liés à la mer, il reste néanmoins très intéressant dans la perspective des changements climatiques attendus. L'accélération de l'élévation du niveau de la mer devrait inciter les groupes touristiques à les multiplier dans le futur, d'autant plus qu'ils bénéficient auprès de la clientèle occidentale d'un pouvoir d'attraction certain. Des îles-hôtels précocement aménagées ont d'ailleurs été dotées de chambres sur pilotis au moment de leur rénovation, comme c'est le cas de celles d'*Ari Beach* (atoll d'Ari) et de *Bolifushi* (atoll de Malé Sud). Il existe même aux Maldives une situation intermédiaire entre bungalows sur pilotis et bungalows terrestres, celle des chambres établies sur des côtes en érosion, qui sont surélevés par

rapport au niveau de la mer, comme on peut en voir dans les îles-hôtels de *Meerufenfushi*, de *Full Moon* (atoll de Malé Nord), de *Lily Beach* et de *Mirihi* (atoll d'Ari). En l'absence de plages fournies, ces chambres permettent de valoriser des côtes sur lesquelles affleurent des *beachrocks*.

S'il est à l'abri des risques, ce type d'aménagement présente aussi l'avantage de ne pas aggraver l'érosion parce qu'il n'oppose pas de façade à l'action des vagues. La dégradation du récif corallien qui survient pendant les travaux n'est pas forcément plus importante que celle qu'engendre dans l'immédiat et à long terme la construction de chambres le long du rivage. En termes de pollution, il n'existe pas non plus de différence significative entre des bungalows terrestres dont les eaux usées ne sont pas traitées de manière adéquate et des bungalows sur pilotis. Au regard des divers avantages qu'elles présentent, les constructions sur pilotis ne peuvent donc qu'être conseillées.

III. Soutenir la résilience et la réhabilitation des milieux dégradés

Dans la grande majorité des cas, même s'il n'est pas la principale cause de la dégradation de l'environnement, le tourisme y contribue. Il aggrave la pollution des eaux côtières parce qu'il augmente le volume des eaux usées et des déchets dans des pays qui ne les traitent encore que partiellement, il participe à la dégradation des récifs coralliens, et les équipements qu'il induit, là où ils interfèrent avec la dynamique côtière, ont pour effet de déstabiliser les côtes ou d'accélérer leur érosion. Dans l'ouest de l'océan Indien, ceci s'observe surtout à Maurice et aux Maldives.

Dans quelques cas, rares mais particulièrement intéressants, le tourisme participe en revanche à la réhabilitation des milieux coralliens. Il permet le maintien de plages menacées, l'expérimentation de techniques de régénération du corail comme son bouturage ou encore la protection d'espèces animales en voie d'extinction. Dans les archipels qui nous intéressent ici, deux exemples très probants montrent le rôle que peut ainsi jouer ce secteur dans la préservation de l'environnement.

A. Un exemple de soutien à la résilience des plages : l'île-hôtel d'Ihuru (Malé nord, Maldives)

L'île-hôtel d'*Ihuru*, située à 4° N de latitude, occupe un *patch reef* de l'atoll de Malé Nord. Sur le plan naturel, elle se distingue par la faiblesse de sa superficie (0,025 km^2) et par le caractère très mobile de ses plages, les sables qui les composent basculant du nord au sud entre les moussons de sud-ouest et de nord-est. Cet hydrodynamisme actif s'explique par la largeur réduite du récif qui

la porte et par les grandes profondeurs océaniques qui l'entourent, ces deux facteurs limitant la réfraction des houles qui l'abordent. Il est aussi à l'origine de pertes définitives de sable vers les grands fonds marins. En 1978, un hôtel de 10 chambres ouvrait sur cette île. Depuis, sa capacité d'hébergement a été portée à 45 bungalows, disposés en ceinture le long du rivage. En raison de la forte mobilité sédimentaire des plages et de la tendance au recul du trait de côte, ces chambres ont été rapidement menacées par les vagues sur les faces les plus exposées aux houles. Dans ces conditions, il est apparu nécessaire d'intervenir. Le gérant de l'île-hôtel, averti du fonctionnement morphodynamique des rivages, a choisi de s'y adapter. Deux opérations sont conduites chaque année. La première est le rechargement des plages du sud et du nord avec des matériaux achetés dans les faros de Malé Nord, pour un coût de 50 000 $. Cette alimentation des plages en sable permet de pallier le déficit sédimentaire annuel. La deuxième action consiste à déplacer au fil de l'année des épis courts, faits de sacs de sable assemblés dans des filets, afin de limiter les volumes de sable transportés par la dérive littorale. Pendant la mousson de nord-est, ces épis sont installés sur les côtes nord et ouest de l'île parce qu'elles sont les plus démaigries par les houles. Pendant la mousson de sud-ouest, ces épis sont démontés et réinstallés dans le sud de l'île qui perdrait, sans eux, de très importants volumes de sable. Ce dispositif, parfaitement maîtrisé aujourd'hui, a été mis au point de manière empirique. Il permet de maintenir suffisamment de sable devant l'ensemble des bungalows tout au long de l'année, ce qui les protège de l'attaque des vagues. Ces deux actions sont complémentaires et elles présentent divers avantages par rapport aux interventions lourdes qui se sont généralisées : la qualité des plages est maintenue, voire améliorée, ce qui est important car elle est la condition du maintien du pouvoir d'attraction des îles ; il n'existe pas, au fil du temps, de dégradation générale de la qualité de l'environnement, situation qui s'observe là où les matériaux constitutifs des ouvrages de défense finissent par être dispersés sur les estrans. Si cette solution a un coût, celui-ci n'est pas forcément plus important que le recours à des équipements lourds. En dernier lieu, elle permet de contrôler tout à la fois la mobilité des rivages et l'érosion qui ne sont donc plus des difficultés pour les responsables de l'île car elles sont gérées au même titre que ses espaces verts et que l'ensemble de ses infrastructures. Ce mode de gestion de l'érosion, parce qu'il est respectueux d'un environnement littoral qui est aujourd'hui sérieusement menacé, intéresse les gestionnaires d'îles voisines comme *Banyan Tree* qui sont aussi confrontées à des problèmes sédimentaires. On peut espérer, dans le contexte actuel qui valorise le tourisme intégré, que de telles expériences trouveront un écho suffisant pour être reconduites dans d'autres îles.

B. Un exemple de soutien à la reconstitution de colonies animales menacées : le cas d'une espèce d'oiseaux marins à Bird (Seychelles)

L'île de Bird est également une caye, située à l'extrémité nord de l'archipel des Seychelles à 3°S de latitude. Elle est plus vaste qu'Ihuru, avec une superficie d'environ 0,7 km^2, et originale dans l'ouest de l'océan Indien parce qu'à la différence de la plupart des îles sableuses qu'on y trouve, elle s'est agrandie depuis 1960 (Cazes-Duvat *et al.*), 2002). Au début du siècle, cette île était l'une des principales aires de reproduction des sternes fuligineuses (*Sterna fuscata*) dans la région après Cosmoledo et Marie-Louise. En 1907, sa colonie de sternes comptait environ 1 million de couples. À la suite de l'extension des cocoteraies qui a considérablement réduit la surface de l'aire de ponte, l'effectif de cette colonie tomba à 65 000 couples au milieu des années 1930, puis à 18 000 en 1955. La diminution du nombre des oiseaux finit par enlever tout intérêt à la récolte de leurs œufs qui cessa en 1957. En 1967, le défrichement d'une partie de la cocoteraie par le nouveau propriétaire de l'île marqua le début de la reconstitution de la colonie. On recensa 395 000 couples en 1973, année de l'ouverture de l'hôtel (10 bungalows), puis 719 000 en 1999 (Feare, 1979 ; Feare, 1999). La reconstitution de la colonie est donc directement liée à l'abandon de l'économie de plantation – devenue moins rentable dans les années 1960 en raison de la montée de la concurrence asiatique – et au développement du tourisme. Les deux atouts de Bird pour le développement de cette activité étaient ses vastes plages et sa colonie de sternes, présente dans le nord de l'île entre avril et octobre.

Cet exemple montre d'abord que le tourisme peut s'appuyer avec succès sur la présence d'espèces animales menacées, comme c'est ici le cas des sternes. Il permet alors d'assurer une protection durable à ces espèces, à la condition que des règles précises soient imposées aux visiteurs pour leur observation, ce qui est le cas à Bird. En second lieu, dans les petites îles isolées de l'océan Indien, comme le sont celles des atolls du sud des Seychelles, on s'aperçoit qu'une présence humaine est nécessaire pour que la protection des espèces soit assurée. La baisse des populations de sternes dans les îles inhabitées l'illustre bien. Le braconnage a par exemple réduit de moitié la taille de la colonie des Bancs Africains, qui est passée de 43 300 couples en 1955 à 20 300 couples en 1974, avant de chuter pour être estimée à 5 000-10 000 couples aujourd'hui, alors que ces îles ont été déclarées réserves naturelles. De la même manière, à Cosmoledo, l'absence de présence humaine fait redouter les effets de l'important braconnage qui y a cours (Skerret *et al.*), 2001). On voit donc bien que la valorisation touristique de certaines richesses naturelles

est à l'origine de leur préservation que leur protection par la loi ne permettrait pas forcément de garantir. Le cas des Seychelles est instructif à ce sujet, le braconnage d'autres espèces, et en particulier des tortues marines (*Eretmochelys imbricata*, *Chelonia Mydas*), étant développé dans les parcs marins situés à proximité des îles principales alors qu'il est absent des îles touristiques.

C. Discussion

Les exemples d'Ihuru et de Bird présentent un intérêt bien plus important que celui de simples monographies. Ils montrent d'abord que l'affirmation commune selon laquelle le tourisme est un facteur de dégradation de l'environnement doit aujourd'hui être nuancée parce que la réalité est diverse. Si cette affirmation reste vraie dans la plupart des petites îles tropicales en développement qui possèdent des capacités financières et techniques limitées, il existe néanmoins déjà des expériences intéressantes de développement intégré. Introduites le plus souvent par des investisseurs privés, groupes touristiques ou propriétaires d'îles, elles seront certainement amenées à se développer en raison de leur franc succès. La popularité des îles-hôtels écologiques augmente, comme le prouvent leurs taux de remplissage qui comptent parmi les plus élevés des archipels qui nous concernent ici.

Il n'y a pas à s'étonner de cette évolution. Les littoraux des îles tropicales, quand elles ne possèdent pas de volcanisme actif, concentrent en général l'essentiel de leurs attraits pour le tourisme. Dans les archipels dont le peuplement est récent, comme c'est le cas des Seychelles et des Mascareignes, ainsi que dans des îles plus anciennement peuplées mais à patrimoine historique peu accessible (cas des Maldives), le patrimoine est bien plus naturel qu'architectural et bien plus littoral qu'intérieur. C'est parce qu'il est limité et vulnérable qu'il importe de le protéger.

Dans ces pays, le rôle majeur du tourisme dans le développement économique et l'augmentation de la concurrence internationale devraient donc conduire les États et les groupes touristiques à se soucier de plus en plus de la qualité de l'environnement littoral parce qu'elle constitue l'une des conditions de la prospérité de cette activité. S'il est vrai que la protection des écosystèmes et des plages a rarement fait partie des priorités des investisseurs et des gouvernements jusqu'à présent, parce qu'ils recherchaient en priorité, les bénéfices pour les uns, et le développement économique pour les autres, force est cependant de constater que les produits touristiques se diversifient au profit de formules respectueuses de la nature. Les prix internationaux qui sont attribués aux îles par les tours-opérateurs (comme Hotelplan en Suisse) et les compagnies aériennes (*Green Globe* par British Airways) témoignent

bien de l'évolution en cours. Si on ne peut pas s'attendre à une généralisation des produits écologiques, on peut en revanche penser qu'ils seront amenés à se développer dans le futur.

Conclusion

Dans les petites îles tropicales de l'océan Indien, le moment est venu de formuler des recommandations d'aménagement des littoraux voués au tourisme, et ce, pour plusieurs raisons.

La première est le recul de trente ans, suffisant pour dresser un bilan, que l'on a aujourd'hui sur les premiers aménagements. Leurs impacts sur l'évolution des récifs coralliens et des plages peuvent être d'autant mieux évalués que l'on dispose de photographies aériennes prises à différentes dates et que les premières observations scientifiques remontent en général aux années 1960 et 1970. Or le bilan que l'on peut dresser fait apparaître de sérieuses dégradations environnementales dans certains cas, et d'importantes difficultés de gestion du littoral dans d'autres. Ils montrent bien que l'on ne peut continuer indéfiniment à aménager les rivages sans tenir compte de leurs spécificités, de leur dynamique et de leur évolution. Les problèmes d'aménagement se multiplient, ils induisent des coûts qui réduisent les bénéfices touristiques dans l'immédiat, tout en les compromettant sur les moyens et longs termes dans certains cas. Là où les côtes ont été touristiques avant d'être aussi des espaces résidentiels, comme c'est le cas à La Réunion et à Maurice, il importe de tirer des leçons des choix d'aménagement qui ont été faits jusqu'à présent afin de faire émerger les principes de base d'une gestion rationnelle du littoral. Celle-ci devrait permettre aux particuliers d'échapper aux problèmes auxquels sont actuellement confrontés de nombreux responsables d'hôtels.

La deuxième raison qui motive nos travaux est la multiplication des hôtels, à la fois sur des côtes et des îles déjà aménagées et sur d'autres qui ne le sont pas encore. Il importe, dans le premier cas, de limiter les effets dégradants de la pression anthropique, et dans le second, de prévenir la déstabilisation des milieux.

La troisième raison est l'importance des enjeux, économiques et environnementaux. Dans des pays et des îles dont la superficie est réduite, ces deux types d'enjeux sont liés, aussi importe-t-il de les penser et de les traiter ensemble. Dans un contexte d'économie peu diversifiée, il apparaît essentiel de ne pas compromettre la principale source de revenus, car elle est aussi le moteur du développement.

Bibliographie

Bird E. 1985. *Coastal changes, a global review*. Wiley, Chichester, 219 p.

Cazes-Duvat V. 1999. *Les littoraux des Îles Seychelles*. Paris, L'Harmattan, 365 p.

Cazes-Duvat V. 2001a. « Le poids des contraintes physiques dans le développement des atolls : l'exemple de l'archipel des Maldives (océan Indien) », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 53, p. 3-26.

Cazes-Duvat V. 2001b. « Méthodologie d'évaluation de la vulnérabilité des plages à l'érosion : application aux îles granitiques de l'archipel des Seychelles », *Géomorphologie*, n° 1, p. 31-40.

Cazes-Duvat V. 2003a. Étude de vulnérabilité des plages du littoral corallien de l'île de La Réunion. Étude réalisée pour le compte de l'ONF, 59 p., 7 cartes en couleur format A3.

Cazes-Duvat V. 2003b. Étude de vulnérabilité des plages de l'île Rodrigues, Rapport final. Programme Régional Environnement de la Commission de l'océan Indien, 7.ACP. RPR. 068, contrat de services n° 02/25, 94 p., carte en couleur format A3.

Cazes-Duvat V., Paskoff R. *et al.* 2002. « Évolution récente des deux îles coralliennes du banc des Seychelles (océan Indien occidental) », Denis et Bird. *Géomorphologie*, n° 3, p. 211-222.

Cazes-Duvat V., Magnan A. 2003. Développement touristique et préservation des patrimoines dans trois archipels de l'océan Indien : Maldives, Seychelles et Mascareignes, in : Patrimoines et développement dans les pays tropicaux. Actes des IXe Journées de Géographie Tropicale, Pessac, 13-15 septembre 2001, DYMSET, p. 629-640.

Cazes-Duvat V., Paskoff R. 2004. *Les littoraux des Mascareignes entre nature et aménagement*. Paris : L'Harmattan, 187 p.

Feare C. 1979. « Ecology of Bird island ». *Atoll Research Bulletin*, n° 226, p. 1-29.

Feare C. 1999. The sustainable exploitation of sooty tern eggs in the Seychelles. Seventh annual report, unpublished, 17 p.

Montaggioni L. 2001. « Les récifs coralliens et l'élévation du niveau marin : risques et réponses », in : *Le changement climatique et les espaces côtiers*. Actes du colloque d'Arles, 12-13 octobre 2000, Mission interministérielle de l'effet de serre, p. 28-34.

Paskoff R. 1993. *Côtes en danger*. Paris : Masson, 250 p.

Paskoff R. 2001a. « Les plages et l'élévation du niveau de la mer : risques et réponses ». In : *Le changement climatique et les espaces côtiers*. Actes du colloque d'Arles, 12-13 octobre 2000, Mission interministérielle de l'effet de serre, p. 14-20.

Paskoff R. 2001b. *L'élévation du niveau de la mer et les espaces côtiers, le mythe et la réalité*. Paris : Institut océanographique, coll. « Propos », 190 p.

Republic Of Mauritius, Ministry Of Environment. 2002. Données statistiques.

Skerrett A., Bullock I. *et al.* 2001. *Birds of Seychelles*. London : Christopher Helm Publishers, 320 p.

Dossier n° 11

Les ressources côtières de la Martinique et de la Guadeloupe : perspectives et enjeux

Didier Moullet
Pascal Saffache
Yohan Pélis
Anne-Laure Transler

Introduction

Les Antilles françaises[1] sont des espaces insulaires soumis à une forte pression démographique, ce qui sous-tend une densité et une urbanisation élevées (figures 1 et 2). L'opposition marquée entre le littoral et l'intérieur des terres (en raison d'une orographie centrale marquée) confirme le processus de littoralisation. La préservation de l'environnement et la gestion des ressources côtières sont donc des éléments essentiels pour ces territoires, car cela garantit leur attractivité.

Ces îles présentent de fortes similitudes matérialisées notamment par une tertiarisation de l'économie, un taux de chômage élevé, une forte urbanisation[2] et un poids démographique important [450 000 habitants environ en Guadeloupe (2005) contre 400 000 environ en Martinique]. Leur faible superficie, combinée

1. Les Antilles françaises sont localisées en bordure méridionale de l'arc antillais : la Martinique est située par 14,4° N et 61° W, alors que la Guadeloupe, plus au nord, se situe à 16,3° N et 61,3° W. L'archipel guadeloupéen se compose de deux îles volcaniques (la Grande-terre et la Basse-Terre) entourées par cinq dépendances : Marie Galante (158 km^2), la Désirade (20 km^2), les Saintes (13 km^2) et deux autres îles situées à 250 km au nord : Saint-Barthélemy (21 km^2) et la partie nord de l'île de Saint-Martin (50 km^2). La Guadeloupe totalise donc 1 900 km^2 environ, alors que la Martinique représente une entité volcanique homogène de 1 100 km^2.
2. Le taux d'urbanisation de la Martinique est de 97 % contre 99 % en Guadeloupe (United Nations, 2006).

aux effets pervers d'une forte densité de population et d'une concentration des hommes et des activités sur la bande côtière, permet de se questionner sur la gestion de leurs ressources naturelles. La faiblesse des politiques de planification et plus généralement d'aménagement permet de nombreuses atteintes environnementales, dont les incidences sur les écosystèmes sont de plus en plus durables. Une réflexion sur la gestion des ressources côtières prend alors tout son sens, compte tenu du fait qu'il devient urgent de prendre en considération de nouvelles politiques de préservation et de gestion du patrimoine environnemental, dans le but de s'inscrire dans une démarche de développement durable.

À travers cette réflexion, l'objectif sera d'étudier les processus anthropiques qui induisent une forte dégradation du milieu et qui pourraient, à terme, nuirent à l'attractivité de ces îles si une gestion raisonnée des ressources n'est pas initiée. Ainsi, la maîtrise de l'urbanisation et des activités économiques des Antilles françaises ne pourrait-elle pas permettre une meilleure gestion des ressources dont l'objectif serait d'adopter des modes de consommation et de production respectueux de l'environnement ? Cette réflexion conduira à présenter les écosystèmes littoraux et marins des Antilles françaises, les processus qui sous-tendent leurs dégradations et les enjeux liés à l'usage de leurs ressources. Le littoral est donc considéré comme un espace soumis à un enjeu qui consiste à maîtriser la croissance de la population et l'urbanisation, mais aussi à obtenir un développement économique prenant en compte le milieu naturel.

I. Les écosystèmes côtiers et marins : une richesse remarquable

Bien qu'importante, la biodiversité martiniquaise diffère de celle de la Guadeloupe. Dans le Grand Cul-de-Sac Marin, par exemple, la mangrove occupe plus de 2 300 hectares, alors qu'elle n'en occupe que 1 278 dans la baie de Fort-de-France, en raison des nombreuses pressions subies (Chauvaud, 1997) (figures 3 et 4). Cet écosystème adopte une structuration spatiale proche de celle de ses voisines caribéennes : les fronts pionniers, formés de *Rhizophora mangle* (palétuviers rouges), sont ceinturés en amont par une frange d'*Avicennia germinans* et d'*Avicennia schaueriana* (palétuviers blancs et noirs), bordée elle-même par des associations de mangles blancs et gris (*Laguncularia racemosa* et *Conocarpus erectus*). Ainsi, entre les racines entrelacées des palétuviers se développent de véritables nurseries qui permettent le renouvellement des espèces.

Plus au large, apparaissent des récifs coralliens qui se scindent en deux catégories : les récifs frangeants et les récifs-barrières. Quelles que soient leurs caractéristiques, une faune variée leur est inféodée : 570 espèces de mollusques (Pointier *et al.*, 1990), une soixantaine d'espèces de crustacés (Bourgeois-Lebel, 1982), 200 espèces de poissons (Bouchon-Navarro *et al.*, 1997) et cinq espèces de tortues sont recensées en Guadeloupe (Fretey, 1990). Cette distribution est moindre au niveau des formations récifales martiniquaises où ont été recensées 370 espèces de mollusques (Lamy *et al.*, 1984), 143 espèces de poissons (Bouchon-Navarro *et al.*, 1997) et trois espèces de tortues (Fretey, 1990).

Les herbiers qui occupent la plupart des hauts-fonds sont symptomatiques d'une bonne qualité sanitaire du milieu ; ces derniers s'étendent au total sur plus de 8 000 hectares et couvrent plus de 1 300 hectares sur la côte est de la Basse-Terre (Saffache, 2002). Cette richesse écosystémique est fortement menacée par des pressions anthropiques plurielles et chroniques (figures 3 et 4). En Martinique, cet écosystème occupe une place importante (3 000 ha environ) dans la plupart des baies, notamment dans la baie de Fort-de-France et dans le Cul-de-Sac du Marin ; cependant, en raison des nombreux défrichements réalisés sur les bassins versants sommitaux (mitage des espaces naturels), et suite à l'augmentation de la pollution urbaine (absence de tout à l'égout, de stations d'épuration et de fosses septiques en nombre suffisant), cet écosystème est aujourd'hui largement fossilisé et nécrosé (Durand *et al.*, 2002).

Les bassins versants jouent un rôle majeur dans la dynamique de ces écosystèmes, aussi bien dans la migration des matériaux naturels (particules terrigènes) que des polluants. En Martinique, la baie de Fort-de-France dispose du bassin versant le plus vaste (138 km^2), formé de trois sous-bassins versants : la Lézarde (90 km^2), la Manche, (12 km^2) et la Rivière-Salée (36 km^2). En Guadeloupe, les bassins versants occupent également une place importante compte tenu des 55 cours d'eau pérennes qui drainent la Basse-Terre ; le bassin versant de la Grande Rivière à Goyave est le plus important de l'île (158 km^2), car il draine 1/6 des eaux de la Basse-Terre en direction du Grand Cul-de-Sac Marin (DIREN, 2001).

Bien que les potentialités biologiques et écologiques des Antilles françaises soient considérées comme une véritable richesse, ces écosystèmes sont vulnérables face aux agressions humaines.

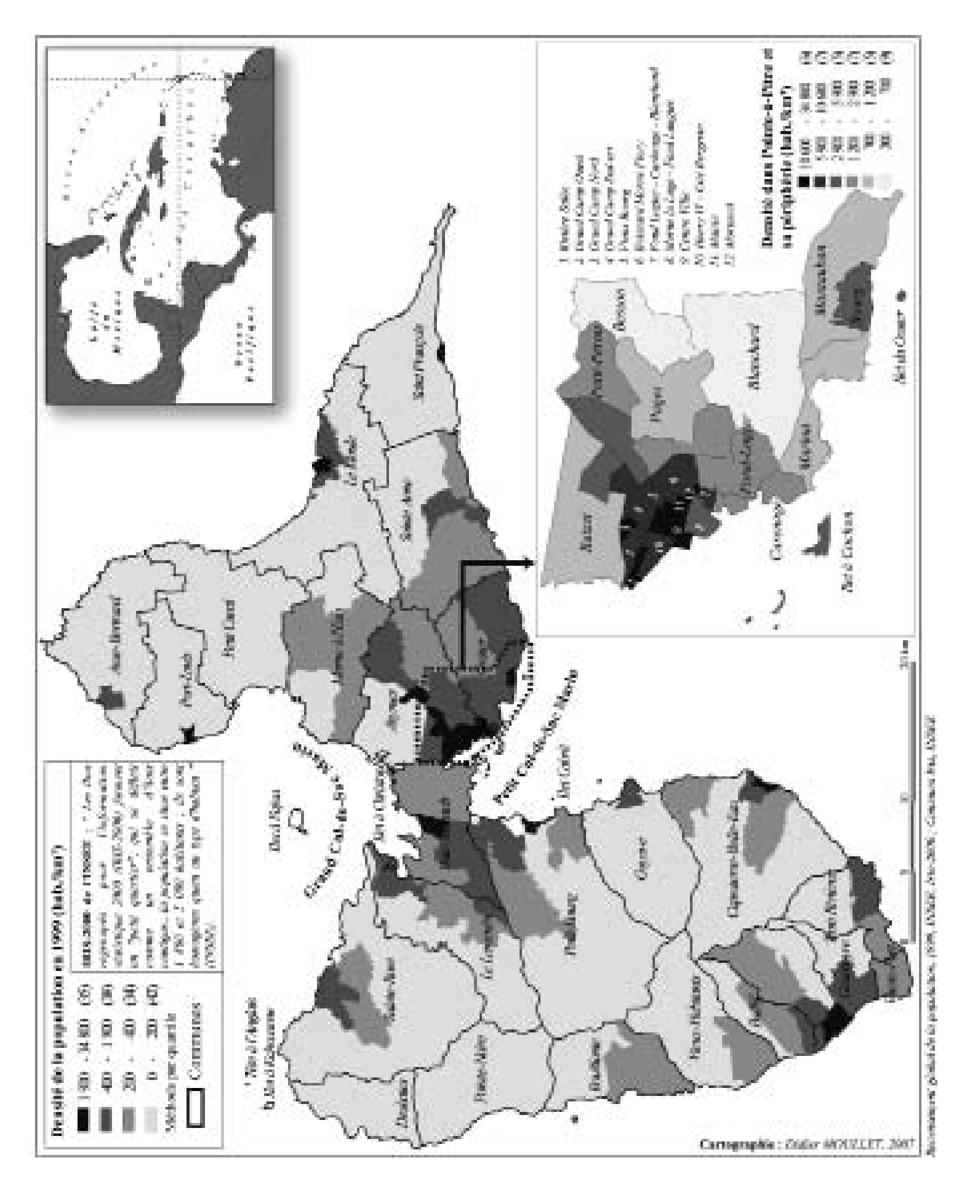


Figure 1 : Densité de la population guadeloupéenne en 1999 par Iris-2000

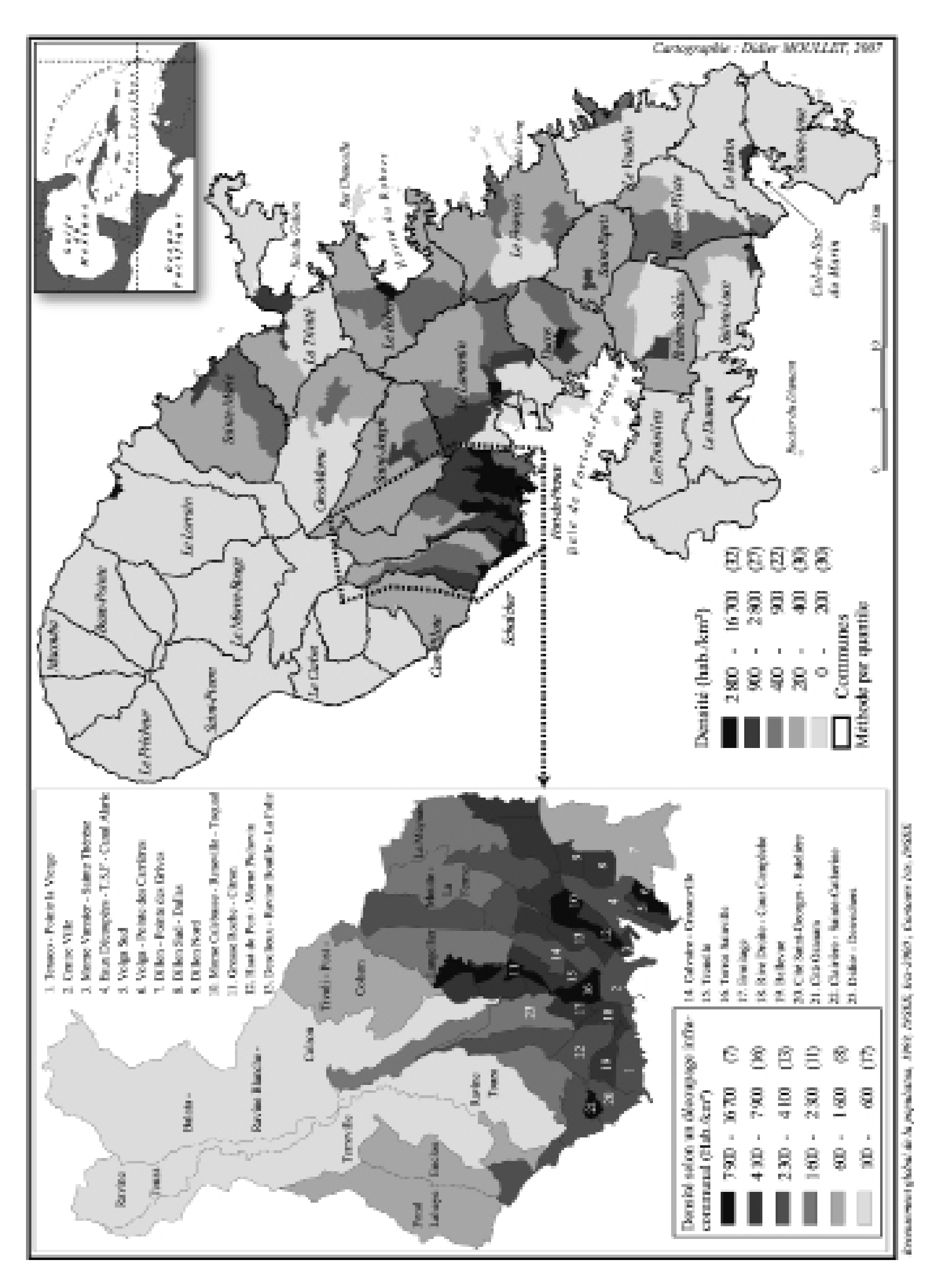


Figure 2 : Densité de la population martiniquaise en 1999

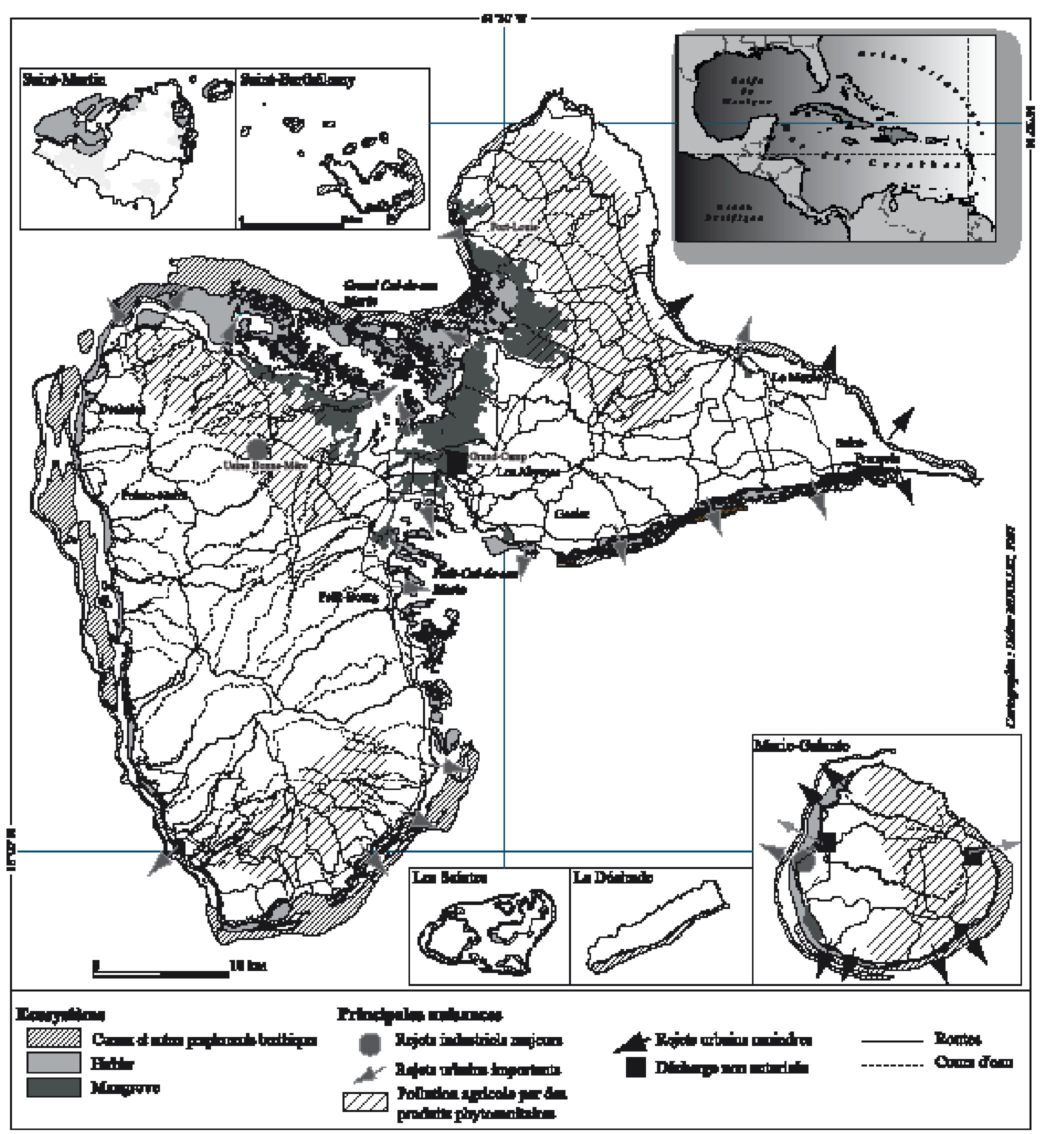
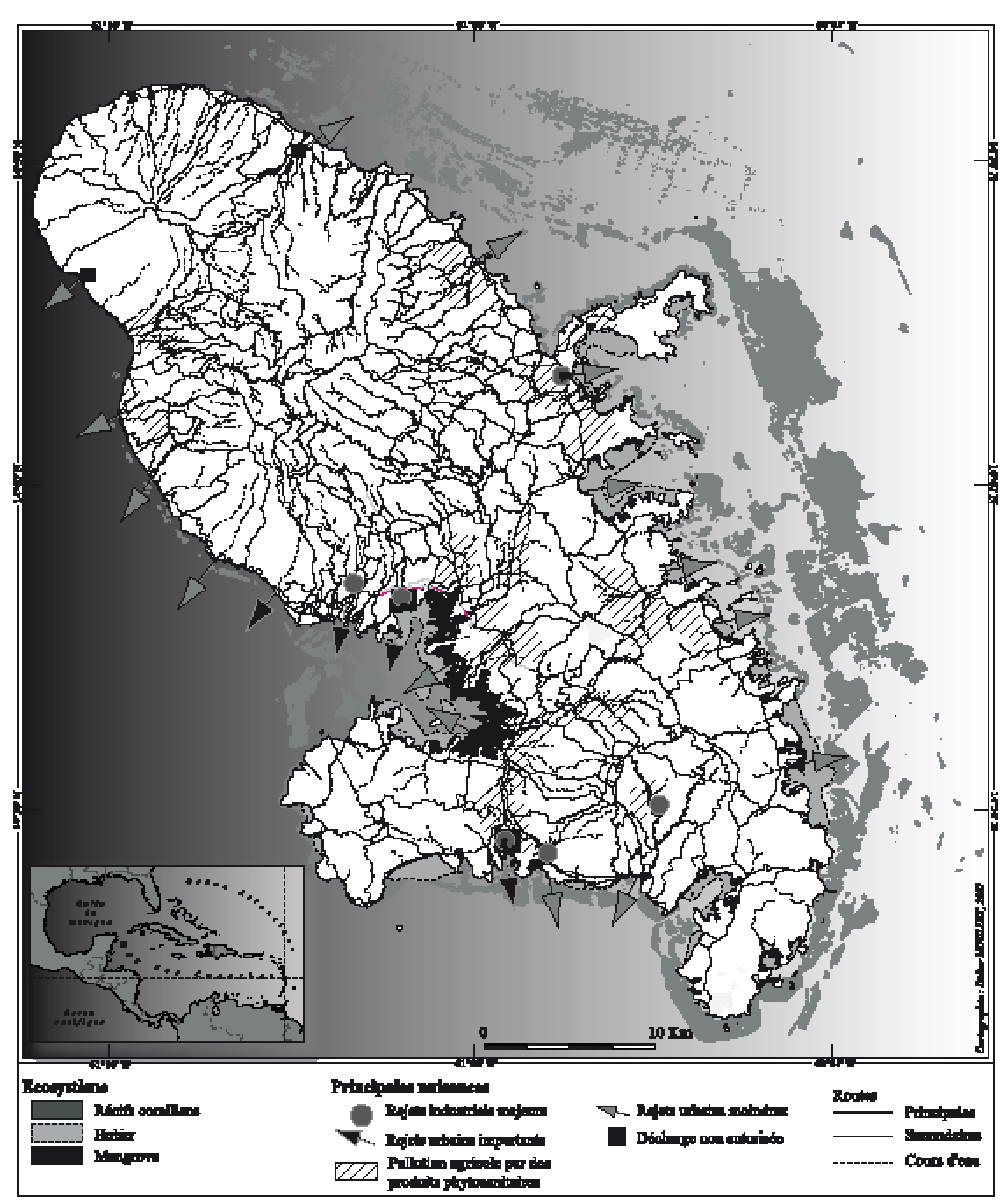


Figure 3 : Carte synoptique des dégradations environnementales de la Guadeloupe



[illegible]

Figure 4 : Carte synoptique des dégradations environnementales de la Martinique

II. Des espaces naturels soumis aux influences des facteurs anthropiques

Les facteurs anthropiques peuvent être synthétisés comme suit : une forte croissance démographique, une densité de population élevée, une urbanisation qui ne cesse de croître et une périurbanisation marquée ; ces processus sous-tendent une gestion raisonnée des ressources naturelles. En effet, ils soulèvent de nombreux questionnements en ce qui concerne le contrôle, la gestion ou encore la maîtrise du milieu et particulièrement de la bordure littorale.

A. Les carences de l'assainissement et le développement de l'urbanisation aux Antilles françaises

Les écosystèmes marins des Antilles françaises sont soumis à une forte pression anthropique, liée aux activités industrielles côtières, à l'activité touristique et à la densité urbaine. Pour ne prendre qu'un exemple, l'unité urbaine de Pointe-à-Pitre/les Abymes[1] concentrait en 1999 plus de 170 000 habitants, soit une densité de 400 hab/km², alors que la densité était de 260 hab/km² en 1967 pour l'ensemble l'agglomération. En se basant sur les Iris de l'INSEE (2000), certains secteurs de l'agglomération pointoise affichent une densité allant de 300 à plus de 30 000 hab/km² (figure 1). Les canaux d'évacuation des eaux de pluies de cette agglomération se déversent directement dans le milieu naturel (le Petit Cul-de-Sac marin et le Grand Cul-de-Sac marin). Ainsi, l'augmentation de la population s'accompagne inévitablement d'un développement de l'urbanisation principalement sur le littoral guadeloupéen et ceci au détriment des surfaces agricoles et des zones naturelles. Ce processus est généralement associé à une augmentation des rejets domestiques en direction du milieu.

À titre d'exemple, la population guadeloupéenne avoisine 450 000 habitants, alors que la capacité de tous les dispositifs communaux d'épuration atteint à peine 200 000 équivalents habitants (Comité de bassin de la Guadeloupe, 2003). La valorisation des boues d'épuration reste également un problème, car elles sont le plus souvent mises en décharge, ce qui contribue aux pollutions de type organique. Dans le cas du bassin versant de la Grande rivière à Goyaves, il est possible de mentionner la station d'épuration du Lamentin dont le milieu récepteur des rejets liquides n'est autre que la mangrove située à l'exutoire

---

1. L'unité urbaine de Pointe-à-Pitre/les Abymes comptait 171 438 habitants au recensement de 1999 ; elle regroupe les communes des Abymes (62 947 hab.), de Baie-Mahault (23 450 hab.), du Gosier (25 239 hab.), de Goyave (5 074 hab.), du Lamentin (13 443 hab.), de Petit-Bourg (20 450 hab.) et de Pointe-à-Pitre (20 835 hab.).

du cours d'eau principal ; dans certains secteurs[1] de la commune, seules 10 % des résidences principales sont reliées au tout-à-l'égout (figure 5.1). L'émiettement de l'habitat est un facteur aggravant ce type de pollution, puisque de nombreux riverains ne s'équipent pas de fosses septiques ou disposent de fosses inadaptées donc inefficaces.

En Martinique, la population a cru de 10 % entre 1982 et 1990 et de 6 % lors du recensement suivant (1999) ; à l'instar de la Guadeloupe, cette croissance s'accompagne d'un développement de l'urbanisation dans la partie méridionale de l'île où l'expansion urbaine est facilitée par un relief moins accidenté que dans la partie septentrionale. Une grande partie des secteurs localisés autour de la baie de Fort-de-France a une densité supérieure à 600 hab/km^2, principalement sur le littoral des communes de Fort-de-France et de Schœlcher (figure 2). La superficie totale des zones urbaines et industrielles a crû de 170 % entre 1955 et 1985, passant de 1 005 ha en 1955 à 2 710 ha en 1985. De 1985 à 1996, cette croissance s'est faite plus modeste, mais a avoisiné tout de même 30 %, passant de 2 710 ha en 1985 à 3 440 ha en 1996. Cette croissance urbaine horizontale est proportionnelle au poids démographique des communes qui bordent la baie de Fort-de-France (143 500 habitants en 1985 contre 155 800 onze ans plus tard – soit un croît de 8,6 %) (figure 5.4). Cette zone urbaine concentre ainsi 45,7 % de la population totale de l'île et un peu moins de la moitié des résidences principales (48 %). Le taux d'occupation y est enfin le plus élevé puisqu'il atteint 10 hab./ha, contre 3 hab./ha pour le reste du territoire.

Cette pression qui s'exerce autour de la baie, interpelle en termes de rejets domestiques. La baie de Fort-de-France est donc soumise à des pressions anthropiques où la pollution urbaine et pavillonnaire résultent d'un réseau de collecte des eaux usées insuffisant (figures 5.2 et 5.3). Les communes qui enserrent cette baie totalisent près de 160 000 habitants, or ce ne sont que onze stations d'épuration qui seraient actuellement en service et prévues pour un peu plus de 145 000 habitants. Aussi, certains quartiers ne sont pas raccordés au réseau de collecte des eaux usées et de nombreuses maisons individuelles ne disposent pas de fosses septiques ; des effluents usagés sont donc déversés dans les rivières via la baie de Fort-de-France.

L'anthropisation de cette portion de l'île sous-tend notamment d'importants facteurs de pollution qui affectent les 1 200 ha de mangrove qui tapissent

1. Ces secteurs correspondent aux IRIS-2000 de l'INSEE ; « Les îlots regroupés pour l'information statistique 2000 (IRIS-2000) forment un « petit quartier », qui se définit comme un ensemble d'îlots contigus, la population se situe entre 1 800 et 5 000 habitants ; ils sont homogènes quant au type d'habitat » (INSEE).

le fond de la baie (figure 5.3). Cela permet de comprendre que 80 % des écosystèmes récifaux présentent des signes de dégradations face à une mangrove en régression de 30 % depuis 1980 (IFRECOR, 2004).

B. Des écosystèmes menacés par la production croissante de déchets ménagers et par la diffusion de l'habitat

Les dégradations du milieu naturel sont également liées à une production de déchets dont les dysfonctionnements sont présentés dans le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Guadeloupe (PDEDMA). La plus grande décharge publique à ciel ouvert de l'île, la décharge de la Gabarre à Grand Camp, est localisée au sein même de la mangrove du Grand Cul-de-Sac Marin (DDE, 1995). Dans ces conditions, les eaux de lixiviation s'épanchent directement dans la réserve par l'intermédiaire de la Rivière Salée. De nombreux sites ne sont pas conformes aux normes européennes ; des incendies à répétition ont été enregistrés dans la décharge communale de Baillif (Guadeloupe), ce qui a conduit récemment les autorités préfectorales à ordonner la fermeture du site. Cette décharge située juste à la sortie du bourg de Baillif, offrait une image dégradante, mais révélatrice des dysfonctionnements du traitement des déchets au sein de ces espaces insulaires. En 1996, un rapport de la DDE[1] signalait que cette décharge présentait une véritable menace pour le littoral méridional, mais aussi une nuisance pour les habitants situés à proximité du site (Patriarca, 2005). Les actions proposées dans le PDEDMA n'ayant pas encore été mises en application, le site de Grand Camp[2] est à ce jour la seule alternative au stockage des déchets sur l'île, ce qui n'est pas sans gravité écologique, compte tenu du fait que ce site est localisé sur la bordure orientale de la Rivière Salée ; les eaux de lixiviation et les incendies à répétition représentent une forte nuisance et une pression supplémentaire sur la mangrove voisine.

En Martinique, la gestion des déchets présente des caractéristiques différentes, car suite à l'adoption du PDEDMA de nombreux efforts ont été réalisés. Avec une production annuelle de 250 000 tonnes de déchets, le très contesté incinérateur d'ordures ménagères de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique permet de traiter 112 000 tonnes de détritus par an. Toutefois, certains déchets ménagers ne sont pas « incinérables » : les matières

1. Impact de la décharge publique de Baillif sur le milieu marin, DDE, Cellule littoral, eau et environnement, 1996.
2. La décharge de Grand Camp est gérée par le SICTOM de l'Agglomération Pointoise (Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères). Avec pas moins de 150 000 tonnes de déchets en 2005, la décharge de Grand Camp a une capacité d'accueil insuffisante et révèle un sous-équipement pour le traitement des déchets.

de vidange et les boues des stations d'épurations qui sont actuellement mises en décharge posent des problèmes de nuisances et un risque écologique certain. La décharge de la Trompeuse (80 000 tonnes/an) et celle du Céron (75 000 t/an) devraient continuer de fonctionner jusqu'en 2008. Leurs lixiviats devraient donc continuer à polluer le milieu et favoriser la prolifération d'algues filamenteuses nocives pour les coraux (Saffache, 2002).

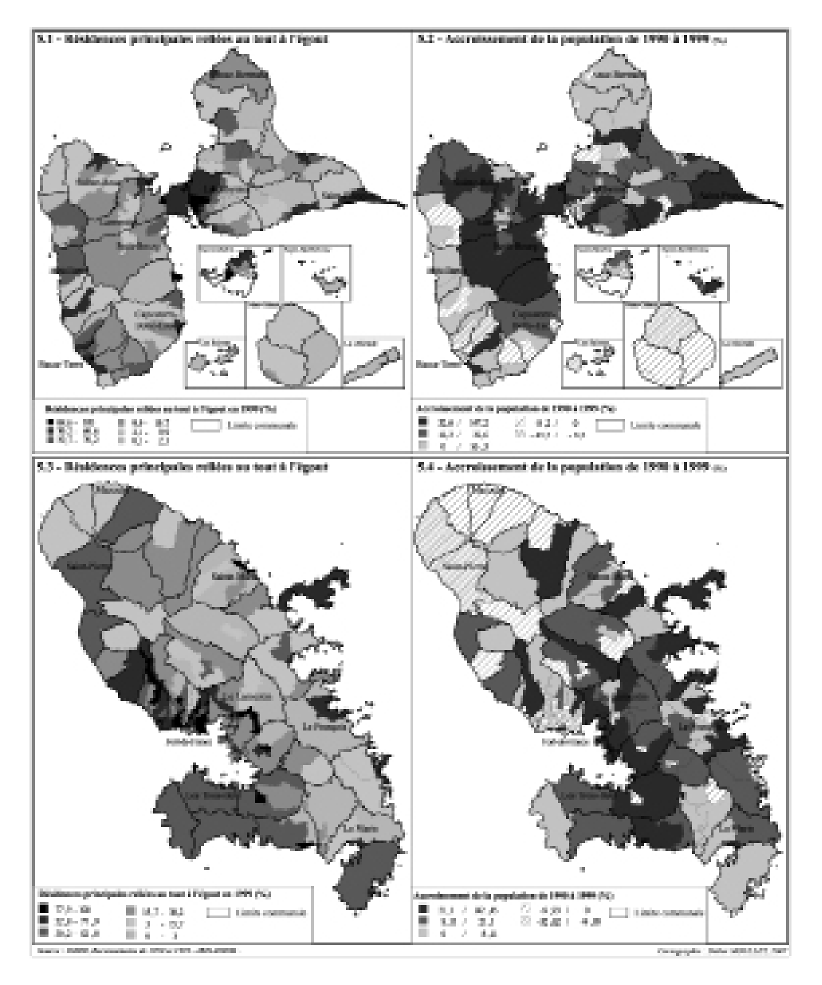


Figure 5 : Carte synoptique des Antilles françaises

La diffusion de l'habitat est une contrainte pour la collecte des ordures ménagères et l'augmentation de l'urbanisation, propre aux deux îles, a pour effet d'accroître la production des déchets[1], ce qui conduit à remettre en cause

1. La production de déchets par habitant est estimée à 421 kg/habitant/an et 355 kg/habitant/an en Guadeloupe ; en prenant en considération uniquement les communes de l'agglomération pointoise,

les efforts logistiques réalisés pour le traitement de ces matières polluantes qui exercent une pression constante sur le milieu naturel, notamment les sites de mangrove et les écosystèmes marins. Le problème de la gestion des déchets n'est certainement pas résolu, compte tenu des obstacles à venir avec notamment la réduction de la capacité de traitement par rapport à la fermeture programmée des décharges en 2012, mais aussi face à l'augmentation des pressions observées sur le milieu naturel.

L'activité industrielle exerce également une forte pression sur le milieu naturel, plus particulièrement sur les écosystèmes côtiers et marins. L'exemple de l'usine Bonne Mère est un révélateur, tout comme le sont les pollutions agricoles en Martinique et la progression de l'urbanisation au détriment des zones rurales.

C. L'impact des activités économiques sur le littoral

Le bassin versant de la Grande Rivière à Goyaves est 4,5 fois plus grand (158 km^2) que les autres bassins versants de l'île ; en outre, l'embouchure de la Grande rivière à Goyaves est située dans une zone humide inscrite sur la liste RAMSAR (figure 3). La pollution induite par les usines présentes sur son bassin versant dépasse largement la capacité naturelle d'autoépuration du milieu. Dans le cas des distilleries, les vinasses (résidus liquides de distillation du rhum, très acides et riches en matières organiques) sont rejetées dans les rivières et dans les baies sans traitement préalable, ce qui entraîne une chute de la teneur en oxygène de ces milieux et par extension une asphyxie de la faune et de la flore.

On retrouve un schéma identique en Martinique : les 9 distilleries que comptent l'île fournissent les rejets les plus importants dans les milieux rivulaire et marin. L'industrie sucrière la plus polluante est celle du Galion à Trinité (SDAGE, Martinique). Il est admis que l'ensemble des industries de cette filière produit une DCO[1] de 200 000 EH. Le traitement des effluents liés à cette activité industrielle est loin d'être optimale et la majeure partie des rejets se fait dans le milieu naturel.

Si les problèmes liés aux rejets polluants font l'objet d'une vive attention de la part des acteurs locaux, il n'en demeure pas moins que ce secteur d'activité présente de nombreuses carences en termes de traitement des rejets dans le milieu naturel. En témoigne la distillerie Bologne – seconde usine de production

---

on obtient près de 570 kg/habitant/an.

1. DCO : Demande Chimique en oxygène.

de rhum agricole de la Guadeloupe – qui rejette ses vinasses directement en mer, ce qui équivaut à la pollution potentielle d'une population de plus de 23 000 habitants.

La pollution agricole, quant à elle, résulte prioritairement d'une utilisation de produits phytosanitaires ; de faibles concentrations de chlordécone ont d'ailleurs été identifiées sur le site de prélèvement de la Grande rivière à Goyaves, lors des analyses réalisées par la Direction régionale de l'environnement en 2000.

La pollution industrielle martiniquaise trouve également son origine dans la présence de zones industrielles, artisanales et commerciales, mais également dans la présence, en bordure côtière, de la centrale EDF de la Pointe des Carrières, de la raffinerie de la SARA et de l'aéroport du Lamentin (Saffache *et al.*, 2006). Du fait de la présence de ces installations en milieu côtier, le principal espace sensible touché reste la mangrove et les écosystèmes sous-marins (figure 4). Ces pollutions se traduisent par des rejets de métaux lourds qui se fixent aux sédiments charriés par les cours d'eau, ainsi que sur les herbiers, affectant toute la chaîne trophique aquatique (Saffache *et al.*, 2006). Les principaux métaux lourds recensés sont : le cadmium, le mercure, l'arsenic, le plomb, le chrome, le cuivre, le nickel, le zinc et l'étain (Durand *et al.*, 2002). Enfin, des mesures récentes effectuées dans la baie soulignent les fortes teneurs en pesticides organophosphorés et organochlorés, en herbicides azotés, ou encore en fongicides (issus de l'activité agricole de la plaine du Lamentin), retrouvées dans les chairs des crustacés et des poissons. Les produits incriminés sont essentiellement le DDT et le PCB[1] dont les doses mesurées dépassent les seuils de toxicité couramment admis.

Bien que moindres, les pollutions constatées dans le cul-de-sac du Marin pèsent lourdement sur les écosystèmes. Des rapports récents y ont notamment décelé la présence d'hydrocarbures, de métaux lourds (cuivre, plomb, zinc, cadmium), mais également de détergents et autres pesticides (Thomas *et al.*, 2002). Ces agents polluants sont à mettre au crédit des activités industrielles liées à l'exploitation du port de plaisance et des centaines de bateaux qu'il accueille. Enfin, notons également l'apport des pesticides et des autres produits agricoles issus du maraîchage qui s'est développé sur les versants des mornes environnants, notamment lors de la mise en place du Périmètre Irrigué du Sud-Est (PISE) au début des années 1980.

L'évolution de l'activité touristique pose également un certain nombre de problèmes attachés au développement des infrastructures et des activités

1. Polychlorobiphényle : composé chimique dont la décomposition produit des furannes et des dioxines.

qui y sont liées (concentration sur le littoral, production de déchets, etc.). Les sites touristiques sont généralement localisés sur le littoral et il est donc important de définir une nouvelle approche qui permettrait un équilibre entre le développement de cette activité et la préservation de l'environnement dont la zone littorale constitue un atout primordial pour l'image et l'attractivité des Antilles françaises.

En Martinique, le tourisme concerne près d'un million de visiteurs chaque année et le lien avec le littoral et la mer est très important (plaisance, pêche, plongée, etc.). Le tourisme de plaisance dégrade fortement le milieu corallien et les herbiers à cause des ancres de bateaux, ainsi que des pollutions anthropiques liées à l'occupation des embarcations (rejets d'eaux-vannes).

On retrouve des conditions similaires en Guadeloupe à travers la dégradation des fonds coralliens et des herbiers de phanérogames en raison de la plaisance pratiquée sur de nombreux sites touristiques comme celui du Grand Cul-de-sac Marin, notamment autour de l'Îlet à Fajou[1]. La plongée génère des dégradations d'une autre nature, puisqu'il n'est pas rare que des coraux soient détériorés par le passage des plongeurs.

Ainsi, tant pour la Martinique que pour la Guadeloupe, l'atteinte écologique reste lourde et suggère la mise en place de véritables réseaux de surveillance et de gestion des milieux. La place des activités anthropiques dans ces dégradations est très importante et seule une politique de gestion raisonnée peut permettre la pérennisation et la protection des ressources naturelles. L'attractivité et l'image des Antilles françaises en dépendent.

III. Des espaces naturels protégés et aménagés

Plusieurs objectifs doivent être considérés pour assurer la préservation des ressources naturelles des Antilles françaises, mais aussi un bon équilibre entre le milieu et les populations qui vivent à proximité. L'intérêt consiste à garantir un environnement de qualité en accompagnant l'accroissement démographique de la population, en maîtrisant les processus d'urbanisation et le développement des activités économiques sur la bordure littorale. Les écosystèmes sous-marins sont sujets à une pression multiforme qu'il conviendrait de réduire par le biais d'une politique d'aménagement soutenue par les collectivités

1. « Les ancres mouillées par les navires sur les fonds coralliens et d'herbiers de Phanérogames marines provoquent une dégradation de ces écosystèmes. Ce problème est crucial pour la réserve du Grand Cul-de-Sac Marin, en particulier autour de l'Îlet à Fajou, où les gardes-moniteurs de la réserve naturelle ont pu dénombrer jusqu'à une quarantaine de bateaux à la fois. » ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, 2004.

locales. L'amélioration de l'attractivité et de la qualité de vie sur le littoral passe indéniablement par la mise en place de mesures de gestion efficaces des éléments qui interagissent sur cet environnement.

En Martinique, la baie de Fort-de-France et le cul-de-sac du Marin permettent de mettre en perspective, au-delà de la fragilité des espaces littoraux sensibles, l'action particulièrement décisive de l'homme sur le fonctionnement des écosystèmes naturels. Au niveau de ces deux espaces (Fort-de-France et Marin), des initiatives fortes (réduction des pesticides et des engrais dans l'agriculture, émission maîtrisée des polluants industriels et urbains, mise en place d'un contrat de baie, etc.) devraient permettre de lever l'hypothèque écologique et environnementale qui pèse sur l'île et particulièrement sur les marges côtières.

Le développement démographique a bien souvent pour corollaire une expansion urbaine qui se manifeste par l'étalement des principaux centres urbains dans les zones périphériques. La diversité des modes d'occupation de l'espace nous pousse à croire qu'une démarche sélective et des actions diversifiées doivent être entreprises dans le but de maîtriser l'urbanisation de ces territoires insulaires. La dissémination de l'habitat dans des zones rurales génère de nombreuses contraintes pour la gestion de ces espaces mités (collecte des ordures ménagères, assainissement, etc.). Ces difficultés se matérialisent notamment par des blocages opérationnels pour la collecte et le traitement des déchets des lieux résidentiels. Afin de pallier ces obstacles fonctionnels, les collectivités doivent appliquer des actions ayant pour but de renforcer les liens entre ces zones rurales et les centres urbains. L'objectif est bien d'accompagner le développement démographique et ainsi d'assurer la qualité de vie des populations tout en préservant le milieu naturel.

Les pollutions urbaines quant à elles imposent la mise en place de nouvelles politiques de planification. Les schémas directeurs d'assainissement pourraient permettre de remédier à de nombreux problèmes, car il ne s'agit pas de simples programmes d'investissement, mais de vrais documents de programmation qui visent à définir un ensemble d'actions à mener par les communes à court, moyen et long terme en matière de collecte et de traitement des eaux usées. Les administrés des communes des Antilles françaises sont rarement raccordés à un système de tout à l'égout et l'atomisation de l'habitat dans de nombreux quartiers a conduit les riverains à mettre en place des dispositifs individuels de collecte qui ne sont pas toujours efficaces. Autre cas plus inquiétant, en l'absence de dispositifs individuels, il arrive que les effluents soient rejetés directement dans le milieu naturel sans traitement préalable.

Dans le but de répondre à ces contraintes, le développement des mini-stations d'épuration (supérieures à 50 équivalents habitants) pourrait être une solution. En réalité, il n'y a pas de solutions miracles et il convient de traiter les déchets à la source en intégrant les administrés à cette démarche. Le traitement des déchets devrait donc faire l'objet d'un renforcement des politiques mises en places, comme le PDEDMA, par exemple. La révision de ces programmes de planification est nécessaire compte tenu du retard observé dans la mise en œuvre des actions programmées sur l'archipel guadeloupéen. Le renforcement des infrastructures de gestion des déchets est une priorité, car les atteintes environnementales sont particulièrement fortes à proximité des sites d'enfouissement des ordures ménagères. En l'absence d'actions efficaces, les écosystèmes côtiers des Antilles françaises peuvent être considérés comme des espaces fortement menacés par l'action anthropique.

La gestion des déchets passe aussi par des actions ciblant l'habitat dispersé, en développant des outils de traitement individuel comme le compostage chez l'habitant pour les déchets organiques et les déchets verts. Concernant les matières recyclables (verre, plastique, carton, etc.), la sélection doit se faire à la source avant que celles-ci ne soient acheminées vers un centre de récupération ; le développement de centres de tri pourrait aussi être une démarche intéressante, dans le cas où les administrés n'auraient pas la possibilité de réaliser cette sélection eux-mêmes. Sans l'adhésion des administrés, toutes ces solutions n'auront qu'un effet superficiel et la gestion des déchets sera inefficace. L'objectif de cette politique d'aménagement est bien de réduire fortement la pollution, de s'aligner sur les directives européennes et en définitive de réduire les atteintes les plus néfastes pour l'environnement. Cet objectif doit aussi mobiliser l'ensemble des secteurs économiques.

Dans un premier temps, il faudrait imposer aux industriels de se conformer à la législation sur l'eau (loi n° 92-3 du 3 janvier 1992), dans les délais les plus brefs (récupération et traitement de leurs effluents). À titre d'exemple, l'usine Bonne Mère utilise actuellement deux méthaniseurs ; il conviendrait donc d'étendre cette politique à l'ensemble des distilleries de l'archipel qui déversent leurs effluents directement dans les cours d'eau, les ravines et/ou les mares environnantes. Ces industries pourraient, par exemple, faire des efforts pour valoriser les vinasses et plus généralement tous leurs effluents liquides ; des installations de traitement existent, mais demeurent très coûteuses, aussi, des partenariats devraient être trouvés pour faciliter la mise en place de ces unités de traitement et de valorisation. L'objectif est donc d'améliorer l'abattement de la DCO afin qu'une part supérieure à 25 % puisse être traitée, tout en sachant

qu'une fraction importante de la DCO n'est pas biodégradable. Ainsi, même avec une station d'épuration moderne, l'abattement en DCO est limité à 65 % (BIOTEC Colombia).

Les industries sucrières ont l'avantage de pouvoir recycler certains de leurs rejets comme la bagasse, par exemple. L'usine de bagasse-charbon du Moule s'est orientée dans cette voie en valorisant sa bagasse qui lui sert de source d'énergie renouvelable. Cette production d'énergie à partir de la biomasse pourrait également être réintégrée sous forme de combustible dans le cycle de la production cannière. Il en est de même des vinasses qui, après traitement, permettent d'obtenir des engrais de très bonne qualité.

La gestion des ressources en eau est un enjeu primordial au sein de ces espaces insulaires, c'est pour cette raison qu'il nous est permis de croire qu'un équilibre entre la croissance démographique, l'urbanisation et la valorisation d'un secteur économique qui prendrait en compte les forces et les faiblesses du milieu naturel, passe par des changements profonds des comportements des acteurs territoriaux.

La prévention serait une approche efficace dont l'enjeu consisterait à limiter les sources de pollution sur le littoral, mais cette action ne peut être opérationnelle qu'à la condition ou elle intégrerait la population dans son ensemble ainsi que les secteurs économiques. Pour cela, le milieu professionnel et la population doivent adopter des modalités de production et de consommation qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable et qui prennent en compte la fragilité des ressources naturelles.

Conclusion

Les écosystèmes et les polluants ne se limitant pas aux divisions administratives, les actions à mettre en œuvre doivent l'être sur l'ensemble des territoires concernés (Martinique et archipel de la Guadeloupe). La fragmentation des efforts en la matière vient scléroser des démarches qui devraient avoir une portée globale. La coopération intercommunale à travers les communautés d'agglomération, de communes ou encore les parcs naturels régionaux et nationaux peuvent être les structures porteuses de projets pour la mise en place d'une politique d'aménagement et de développement raisonnées. L'élaboration d'un contrat de rivière (pour la Grande rivière à Goyaves) sous l'égide de la Communauté des Communes du Nord Basse-Terre ou encore le contrat de baie soutenu par la communauté d'agglomération du centre de la Martinique, sont autant d'exemples pour la définition d'outils de protection de l'environnement. La coopération intercommunale devrait permettre de définir

un nouveau cadrage pour une politique d'aménagement solidaire entre les communes, mais pour cela, il importe qu'un périmètre d'action cohérent soit défini.

Les enjeux futurs sont à la mesure des dégradations en cours ; si ces territoires micro insulaires souhaitent conserver leur attractivité, il est fondamental qu'ils s'inscrivent dans une dynamique de développement durable. En Martinique, la commune de Sainte-Anne (sud de l'île) est un vrai leader dans ce domaine, suivi du conseil général qui met en place actuellement son agenda 21. En Guadeloupe, l'île de la Désirade, par exemple, s'inscrit dans la même démarche. Tous doivent prendre conscience que la protection du cadre physique participe directement au développement économique.

Bibliographie

Biotec. C., Nabisco Royal Colombiana Inc., Palmira, Colombia, Philippe Conil, http://www.bio-tec.net

Bouchon-Navarro Y., Louis M., Bouchon C.1997. « Les peuplements ichtyologiques côtiers des Antilles », *Cybium*, vol. 1, n° 21, p. 107-127.

Bourgeois-Lebel S. 1982. « Crabes de la Guadeloupe », *Bulletin de l'APBG*, n° 9, p. 32-57.

Chauvaud S. 1997. *Cartographie par télédétection à haute résolution des biocénoses marines côtières de la Guadeloupe et de la Martinique. Estimation de la biomasse et de la production primaire des herbiers à* Thalassia testudinum. S.L. : S.N., thèse de doctorat, Université de Bretagne Occidentale, 242 p.

Comité de bassin de la Guadeloupe. 2003. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). S.L. : Comité de bassin de la Guadeloupe, 152 p.

Direction départementale de l'équipement. 1995. Impact de la décharge publique de Grand Camp sur la pollution de la Rivière Salée. S.L. : S.N., rapport DDE, cellule du littoral et de l'environnement, 22 p.

Direction régionale de l'environnement (DIREN). 1999. Synthèse de la qualité des eaux et des milieux aquatiques de la Guadeloupe. Vol. 2. S.L. : S.N., rapport d'étude détaillé, 79 p.

Direction régionale de l'environnement (DIREN). 2000. Diagnostic de la pollution par les pesticides dans les eaux courantes de la Guadeloupe S.L. : S.N.

Direction régionale de l'environnement (DIREN). 2001. Contrat de rivière de la Grande rivière à Goyaves. Dossier sommaire de candidature, Département de la Guadeloupe, S.L. : S.N., 111 p.

Durand G., Saffache P. *et al.* 2002. État des lieux – Diagnostic préalable à l'étude d'un contrat de baie de Fort-De-France. Rapport commandé par le ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, multigr., 153 p.

Fretey J. 1990. « Les tortues marines », in : *La grande encyclopédie de la Caraïbe*, Tome 5, p. 182-187.

Pointier J.-P., Eraville J.-M. 1990. « Les coquillages de Guadeloupe », *Xenophora*, n° 8, p. 9-12.

Saffache P., Thomas Y-F. *et al.* 2001. *Le Cul-de-sac du Marin, (Martinique) : Éléments pour une gestion et un aménagement raisonnés*. Paris : Naturellement, 63 p.

Saffache P. 2002. « Pour un aménagement raisonné de la baie de Fort-de-France (Martinique) », *Aménagement et Nature*, 143-144, p. 97-100.

Saffache P., Pélis Y. 2006. « Risques industriels et dégradations environnementales : le cas de la baie de Fort-de-France », *La Géographie (Acta Geographica)*, n° 1522 – spécial Antilles-Guyane, p. 52-57.

Thomas Y.F., Feïss C. *et al.* 2002. « Transfert continent-océan : étude du colmatage et de la concentration en métaux lourds en baie du Marin (Martinique) », (Importance of Research in Protected Areas : from Foundation to Management), *Revue d'Écologie*, vol. 59, p. 93-100.

United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division. 2006. World Urbanization Prospects : The 2005 Revision. New York : United Nations.

Patriarca E. 2005. « Baillif : une verrue sur les côtes de Guadeloupe », *Libération*.

Internet

Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables « www.environnement.gouv.fr/-Les-recifs-de-l-outre-mer-.html »

Conclusion générale

La gestion des ressources naturelles des îles tropicales : entre stratégies de développement et enjeux de pouvoir

La situation des États insulaires tropicaux est paradoxale au regard de la richesse de leurs ressources et de la grande fragilité de leurs économies. Ces territoires doivent en effet surmonter les handicaps structurels liés à l'insularité, comme l'éloignement, les discontinuités spatiales et des coûts de transports élevés (en l'occurrence aérien et maritime). Toutefois, les nouvelles technologies et quelques belles réussites économiques ouvrent des perspectives encourageantes, mais ces territoires restent confrontés à l'étroitesse de leur marché avec pour corollaire une faible concurrence dans les secteurs des biens et des services.

Ces économies moins diversifiées sont très sensibles à la conjoncture internationale et demeurent particulièrement vulnérables aux risques naturels, comme l'a démontré l'ouragan Ivan qui a détruit l'économie de La Grenade en 2004 (90 % des habitations furent endommagées).

L'économie des îles tropicales s'inscrit dans un long processus de dominations d'externalités. Les mécanismes actuels du développement en faveur du tout tourisme s'inscrivent dans le prolongement du cycle des plantations caractérisé par des économies extraverties, un marché contrôlé par quelques groupes transnationaux et une concurrence exacerbée entre les petits États insulaires autour de cette monoproduction.

Les pressions internationales contribuent à l'exacerbation des tensions autour des ressources. La dette et les politiques d'ajustement structurel contraignent les gouvernements à engager des réformes libérales qui facilitent l'ouverture des économies insulaires aux investissements internationaux. Ces compromis difficiles à expliquer localement amènent à privilégier l'exploitation des ressources naturelles en fonction de stratégies d'exportation et par conséquent à marginaliser la production aux fins de subsistance. Les tensions

sociales que soulèvent ces choix de développement, répondant à une approche macro-économique, s'ajoutent aux conflits antérieurs non solutionnés comme les régimes fonciers, la propriété des ressources, etc.

I. Du nécessaire contrôle des ressources

L'île est un laboratoire riche d'enseignements qui rappelle que l'illusion d'une croissance sans borne est particulièrement dangereuse, car le potentiel naturel est restreint. Comme le signalait déjà le rapport Bruntland (World Commission on Environment and Development 1987), si dans le passé « n*ous étions préoccupés des incidences de la croissance sur l'environnement, maintenant, nous sommes obligés de nous soucier de l'effet qu'à la destruction écologique sur nos perspectives économiques* ». Plus que jamais, il est donc indispensable de s'entendre sur la définition de programmes de développement intégrés qui tiennent compte des exigences économiques, des problèmes sociaux, des préoccupations culturelles, et des incontournables impératifs en matière de gestion des ressources naturelles. Mais les conflits (implicites ou déclarés) autour des ressources conduisent à des déséquilibres prononcés au niveau de leur exploitation. La gestion des ressources est donc particulièrement complexe ; même dans les espaces insulaires, les crises autour des richesses ne sont pas clairement délimitées sur le plan géographique ; les interactions avec les autres échelles spatiales (nationale, régionale, internationale) complexifient les analyses et les jeux d'acteurs.

La gestion des ressources insulaires s'avère aussi difficile dans la mesure où elle résulte d'une conjonction de facteurs de nature différente. S'il est vrai que d'une région à une autre l'importance et la nature des facteurs peuvent varier, il n'empêche que la bonne gestion des ressources passe obligatoirement par l'obtention d'un juste équilibre entre le physique, l'économique et l'humain. Lorsqu'un seul facteur est privilégié, la gestion ne peut-être optimale, puisqu'elle ne prend en compte qu'un aspect du problème. À titre d'exemple, l'érosion côtière a souvent été traitée comme relevant de simples mécanismes physiques (hydrodynamiques marins et/ou sédimentologiques), c'est ce qui explique qu'elle perdure, voire qu'elle s'accentue. Tant que le recul du rivage ne sera pas traité de façon holistique, c'est-à-dire en prenant en compte l'ensemble des facteurs qui le sous-tendent, le problème restera entier. La pollution, tout comme les politiques énergétiques ou encore l'accès à l'eau potable participent des mêmes processus : tant que ces problèmes seront analysés de façon sectorisée ou coupés des facteurs qui participent du bon fonctionnement du milieu, les problématiques de développement insulaires ne pourront en aucune façon être efficientes.

Autour des ressources, s'opposent des usages, et, au-delà, des conceptions du développement et des modalités d'exploitation des éléments naturels. Ces oppositions caractérisent notamment des confrontations entre les usages locaux, plus ou moins anciens, et la valeur économique escomptée de l'exploitation des ressources à des fins de consommations internationales. La « nature sociopolitique et socio-économique des ressources » (Raffestin, 1980) n'est pas la même pour tous les acteurs. Dans les îles tropicales, il demeure toujours des micro-sociétés pour lesquelles l'activité économique ne repose pas sur la rapidité du rendement, ni le besoin d'accumulation de biens, ignorant les lois de l'efficacité économique. La faiblesse des emprises humaines sur un littoral ne signifie pas pour autant qu'il s'agisse d'un espace vierge, sans utilité pour les sociétés insulaires et donc facile à acquérir dans le cadre d'aménagements touristiques. Trop souvent, les espaces communautaires font l'objet d'appropriation contestable et les usages traditionnels, de faibles intérêts économiques, sont niés.

Pour cerner l'ensemble des enjeux, il convient donc d'étudier les formes collectives de travail. Derrière l'exotisme qui ravit les visiteurs, la frugalité de certaines sociétés est assimilée à une pauvreté relevant de leur incapacité à tirer profit de leurs ressources.

La mise en place des processus de développement extravertis s'appuie sur de subtiles alliances intégrant le soutien d'élites nationales et de quelques protagonistes locaux, indispensables pour légitimer l'intervention. L'appropriation des ressources et le détournement des usages à des fins de consommations internationales, plus lucratives, aboutissent à la destruction des modes de vie de subsistance et précipitent la déstructuration des sociétés insulaires. L'inflation, le coût de la vie, l'accès à l'eau et aux produits frais, accentuent les inégalités et aggravent la pauvreté ; autant de processus lourds d'incidences environnementales qui interpellent sur la question des relations entre crise sociale et crise environnementale. La misère est alors aux portes du lagon paradisiaque, où les nouvelles réglementations en matière d'accès et d'utilisations excluent les plus démunis.

Les conflits pour le contrôle des ressources naturelles ne sont pas uniquement d'ordre matériel. Pour comprendre la complexité du processus d'interaction et identifier les stratégies et les discours autour des ressources, l'analyse du contexte dans toute sa dimension est fondamentale : outre la compréhension des processus économiques (nouveaux et anciens), il convient d'intégrer la dimension sociale, la culture des lieux, les croyances et les valeurs. Autant d'aspects qui raffermissent l'identité sociale et conditionnent la compréhension des intérêts collectifs.

Dans les sociétés d'abondance, dégagées de toutes préoccupations matérielles vitales, le souci est désormais de contrôler les objets du désir et les espaces qui contiennent les objets du désir.

Comme le note A. Berque (2004), « *notre monde replet s'illimite la faim de nouvelles consommations* ». « *Dans les pays riches, c'est l'offre qui guide le marché, car les besoins élémentaires sont satisfaits depuis longtemps. Il s'agit donc de créer de nouveaux besoins par l'offre de nouveaux produits* », une logique où « *le désir produit indéfiniment ses propres objets* ». L'opposition ne se réduit pas à la confrontation du local avec l'international, elle n'est pas plus fondée sur des catégories ethniques ou des classes sociales ; elle est un peu tout cela à la fois, mais l'essentiel réside dans les choix qui prévalent en matière d'exploitation des ressources : de la satisfaction d'un quotidien frugal pour les uns à la satisfaction du désir pour les autres.

II. L'écologie politique entre discours et instrumentalisation

Les principales positions à l'égard de la mobilisation des ressources naturelles peuvent être regroupées selon les trois catégories suivantes : l'« exploitationnisme », le « préservationnisme » et le « conservationnisme » (Raffestin, 1980).

Pour les exploitationnistes, l'unique préoccupation est de produire le maximum de richesses sans se soucier des effets engendrés sur les environnements physique et humain. « *C'est la logique économique classique qui consiste à privilégier un bien présent à un bien futur* », et comme le souligne Raffestin « *l'époque coloniale a été marquée très fortement par ce comportement exploitationniste. Les relations de production et de propriété donnent alors naissance à des relations de pouvoir très symétriques tant avec les choses qu'avec les hommes* ». À l'opposé, l'attitude des préservationnistes s'inscrit dans une posture de stagnation et non de croissance. En effet, dans les îles, l'exploitation de la ressource est susceptible de remettre en cause les hiérarchies sociales et financières héritées de l'histoire. Des coalitions d'intérêts s'organisent alors autour des aristocraties terriennes séculaires qui entendent bloquer toute remise en cause des structures économiques et sociales établies. Ainsi, aux Antilles, les acteurs qui ont bâti leur richesse et leur position sociale sur l'exploitation outrancière des ressources, qui en ont eu le contrôle exclusif, s'affichent aujourd'hui comme les défenseurs de la préservation, liguant autour de leur discours des populations relativement faibles, qui, redoutant l'ouverture de l'île sur le monde, préfèrent l'immobilisme. Enfin la démarche des conservationnistes est intermédiaire, ils « *tentent d'optimiser présent et futur dans la perspective des besoins et des buts d'une collectivité* ».

Loin du consensus affiché à travers le concept galvaudé de développement durable, les ressources sont de véritables instruments de pouvoir pour lesquels s'opposent des acteurs aux intérêts contradictoires à travers des rapports de forces asymétriques. « *Il n'y a plus de biens libres. Il n'y a que des biens « politiques » dans l'exacte mesure où ils répondent à des besoins collectifs et ce d'autant plus que les besoins ne sont pas exogènes mais endogènes aux systèmes technico-économiques* » (Raffestin, 1980).

Le contrôle des ressources est un enjeu de pouvoir. Par exemple, dans les Antilles françaises, les contradictions sont caricaturales entre les discours tenus localement en faveur de la nécessaire protection de l'environnement, et les multiples comportements quotidiens qui accentuent sa détérioration. La vigueur des discours en faveur de l'écologie dépasse les simples enjeux environnementaux. Ces luttes politisées mobilisent une identité collective en voie d'éclatement, confrontée aux égoïsmes et crises sociales. Le discours écologiste fédère et stimule les énergies locales. La question environnementale n'est en fait que la face émergée de l'iceberg et dans bien des situations, elle catalyse les revendications. La mobilisation environnementale d'un groupe (les Antillais descendants d'esclaves) stimule la contre mobilisation d'un autre groupe (les blancs créoles dit békés), mais elle renforce les liens de solidarité des individus regroupés. À travers les discours écologistes, des lignes de division se précisent et les mobilisations renforcent les identités collectives. Le prétexte écologique constitue alors un exutoire qui permet de libérer les rancoeurs (historiques surtout, mais aussi sociales et économiques) autour de quelques objets de frustration, sans pour autant envisager une profonde remise en question du système. Mais derrière ces conflits au cours desquels les leaders politiques se plaisent à démontrer leur capacité de mobilisation, dans le cadre d'épisodes théâtralisés (occupation surprise, enchaînement d'activistes), il y a une confrontation entre des groupes aux intérêts contradictoires dont la rupture va bien au-delà des simples questions de ressources. Les ressources deviennent des éléments symboliques, hautement politisés, dont le règlement des litiges ne peut plus s'accomplir à partir d'ententes matérielles sur un simple partage des richesses.

« *Toute ressource peut faire l'objet d'une analyse en termes de pouvoir: qu'elle soit d'un usage courant ou qu'elle soit d'un usage rare. Par rapport au pouvoir, il n'y a aucune différence si ce n'est dans l'acuité des conflits et des luttes qui sont déclenchés. Les ressources sont des instruments de pouvoir. Ces instruments de pouvoir dépendent, quant à leur efficacité, des structures et des conjonctures. Il en a toujours été ainsi même si le phénomène n'a pas été perçu comme tel. La lutte pour les ressources est aussi ancienne que l'humanité* »

(Raffestin, 1980). Il convient donc de poursuivre la réflexion comme le suggère Raffestin autour de « *la pertinence des « ordres » qui encadrent le système population-territoire-ressources dans la perspective de préserver l'autonomie et la durée du système » et de mettre au cœur de la réflexion « l'homme, en tant que membre d'une collectivité, dans son existence quotidienne* ».

Bibliographie

Berque A. 2004. « La mondialisation a-t-elle une base? », *in:* G. Mercier Guy (dir.). *Les territoires de la mondialisation.* Québec: Les Presses de l'Université de Laval, 93 p.

Daly H-E. 1990. Sustainable growth: an impossibility theorem, *Development Journal of Society for International Development*, t. 3, n° 4, p. 45-47.

Goodland R. 1992. The case that the world has reached its limits: more precisely that current throughput growth in the global economy cannot be sustained, *Population and Environment*, t. 13, n° 3, p. 167-182.

Raffestin C. 1980. *Pour une géographie du pouvoir.* Paris: Litec, 249 p.

World Commission on Environment and Development. 1987. Our Common Future. Oxford: University Press, 398 p. Pour la version française, voir le site de wikipédia: http://fr.wikisource.org/wiki/Rapport_Bruntland.

Index

Table des figures

Table des matières

Deuxième partie
Les ressources : entre consommationet appropriation